LA GUERRE DE 1870

LA DÉSILLUSION DIPLOMATIQUE (1)

I

Un officier prussien était attaché à la personne du Tsar et un russe à celle du roi de Prusse. Dès que la rupture eut été consommée entre la France et la Prusse, le Roi chargea son officier russe de porter au Tsar une lettre confidentielle dans laquelle il faisait appel à son amitié pour le protéger contre l'intervention de l'Autriche. Le Tsar, esprit court, imprévoyant, violent et bon tout ensemble, sans personnalité dans les idées, plein de respect pour la mémoire de son père, faisait toujours passer les sentimens avant les considérations politiques, intraitable quand il obéissait à une impulsion de son cœur. Il se montra tel en cette occasion. Il promit sans hésiter et en toute effusion. Le Roi annonça la bonne nouvelle à la Reine : « La Russie seule s'est déclarée non seulement pour la neutralité bienveillante, mais a laissé entrevoir davantage (2). » « Cet engagement du Tsar vis-à-vis de son oncle, a dit Bismarck, ne paraissait pas résulter d'un traité en règle : il reposait uniquement sur la parole du souverain et n'en était que plus obligatoire (3) : » telle était identiquement la nature de l'engagement contracté par François-Joseph et Victor-Emmanuel envers Napoléon III.

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier.
(2) Lettre du roi de Prusse à la Reine, 19 juillet 1870.
(3) Jules Favre, *Défense nationale*, t. I, p. 266.

Dans sa proclamation de neutralité du 18 juillet le Tsar dit en termes généraux : « Le concours le plus actif du Cabinet impérial demeure acquis à toute tentative faite pour restreindre les opérations de la guerre, en abréger la durée et rendre à l'Europe les bienfaits de la paix. » Mais il se chargea de faire lui-même un commentaire spécial de cette déclaration générale à chacune des parties intéressées. Il dit à Fleury qu'il n'élevait aucune objection contre l'alliance italienne, « trouvant naturel que les armées de l'Italie prissent, pour venir en aide à la France, ce même chemin des Alpes que la France avait pris pour aller au secours de l'Italie. » Mais cette concession n'était guère compromettante, car il affirmait en même temps qu'il s'opposerait par les armes à toute alliance de l'Autriche avec la France et il n'ignorait pas que l'Italie avait subordonné sa coopération à celle de l'Autriche.

Le chargé d'affaires de Russie à Paris, Okounief, instruisit en même temps Gramont des résolutions du Tsar : « Si l'Autriche, dit-il, fait des préparatifs, la Russie commence les siens. On fera à Pétersbourg tout ce qui se fera à Vienne. Si la cavalerie austro-hongroise est placée sur le pied de guerre, il en sera de même de la cavalerie russe; si l'artillerie est montée pour la guerre, l'artillerie russe le sera de la même manière : en un mot, si l'Autriche se place sur le pied d'une neutralité armée, la Russie en fera autant, et enfin si l'Autriche entre en campagne, comme alliée de la France contre la Prusse, la Russie entrera en campagne comme alliée de la Prusse contre l'Autriche. L'avantage du gouvernement français est de renoncer à tout concours de l'Autriche, et d'user de son influence à Vienne pour y faire cesser les armemens et préparatifs de guerre. La Russie promet en échange une neutralité rigoureuse. » La France ainsi avertie, le Tsar s'empressa de mettre l'Autriche sur ses gardes.

Il manda l'ambassadeur autrichien Chotek et lui dit : « Je désire rester complètement en dehors de la guerre qui s'engage; je veux observer une stricte neutralité *non armée*. Je resterai ainsi tant qu'un intérêt direct de la Russie ne sera pas couché. J'appelle un intérêt direct la question de Pologne sur laquelle je ne puis transiger. Du moment que vous prendriez une position armée et menaçante, elle se soulèverait, et, quoique bien à contre-cœur, je devrais transformer mon atti-

tude en neutralité armée et diriger mes dispositions militaires contre votre frontière. Cette position pourrait devenir une pente des plus dangereuses. Malgré l'assurance que m'a donnée le général Fleury que la France ne touchera pas à la question polonaise, je reçois des informations qui me prouvent qu'on relève la tête dans ces provinces. Je pense que ces déclarations françaises sont encore inconnues, et, quoique je les aie accueillies avec reconnaissance, je ne m'y fie pas entièrement. Je vous ai fait prier de passer chez moi pour que vous puissiez entendre cela de ma bouche et transmettre à l'Empereur la pressante prière que je lui adresse d'observer une ligne de conduite analogue à la mienne. Je remercie encore une fois l'Empereur des bonnes assurances qui m'ont été apportées à Varsovie et qui ne se sont pas effacées de ma mémoire. Dites à votre auguste maître que le moment et les circonstances actuelles me font ressentir encore plus vivement le désir que nous soyons de bons voisins et de francs amis, ayant les mêmes vues d'abstention désintéressée, le même désir pour le prompt rétablissement de la paix, la pensée de rétrécir autant que possible la durée et l'extension de cette lutte. Je vous mets en garde contre les instigations de la France qui voudra vous entraîner dans la guerre; j'ai des raisons de le croire. Il est vrai que vous vous trouvez en face de la Prusse de qui vous avez, sinon une revanche à prendre, du moins une rancune à garder, sentiment que je trouve fort naturel. Cependant, ce ne serait pas, d'après mon opinion, une bonne politique pour l'Autriche que de se laisser entraîner par un sentiment de vengeance. » Chotek observa que le caractère éminemment national que la lutte prenait en Allemagne donnerait à craindre, dans le cas d'une défaite des Français, que la Prusse ne devînt une attraction dangereuse pour tous les pays dont les populations allemandes graviteraient désormais vers Berlin. L'empereur Alexandre parut comprendre ce danger qui le menaçait lui-même dans les provinces baltiques. Élevant la voix, il dit avec chaleur : « Voilà un côté de la question où je suis bien aise de vous parler directement. Veuillez dire à l'Empereur, votre maître, que *moi*, avec ma parole d'honnête homme, au nom du roi de Prusse, je me porte garant de la sécurité des frontières de la monarchie autrichienne. J'espère qu'on attachera à ma parole la valeur qu'elle semble mériter. Dès que je me suis décidé à vous tenir le langage que vous venez d'entendre, j'ai

écrit au roi de Prusse que je vous ferais cette déclaration en mon nom et au sien. Je n'attends pas un démenti. Quant à moi, ma parole vous est donnée aussi longtemps que votre neutralité restera non armée et que vous ne ferez pas de démonstrations, ni de fortes concentrations militaires. J'espère que vos suspicions, du côté de la Prusse, seront écartées par mes assurances et les garanties qu'elles vous donnent. Tâchons de garder la paix, nous-mêmes et de la rendre à l'Europe par notre concours étroitement lié. Si vous avez quoi que ce soit à me dire, demandez à me voir, je vous recevrai à toute heure avec plaisir, car c'est une époque sérieuse que nous allons traverser et chaque jour peut avoir sa tâche. Pour moi, je n'ai augmenté mes troupes ni d'un homme, ni d'un cheval, je vous l'affirme. Les concentrations ordinaires à Varsovie, quelques petites mesures de sécurité intérieure, voilà tout. Priez l'Empereur en mon nom de faire de même. »

Il ne peut donc exister aucun doute sur la volonté du Tsar. Lorsque la passion russe eut succédé chez nous à la passion polonaise et que l'alliance fut devenue populaire, nous eussions voulu effacer le souvenir de cette infidélité à un amour qui n'était pas encore né. Nigra, dans une étude diplomatique, rappelant que la Russie avait fait savoir à Vienne et à Paris que, si l'Autriche tirait l'épée en faveur de la France, la Russie se mettrait du côté de la Prusse, on lui reprocha chez nous d'avoir voulu méchamment mettre obstacle à l'alliance franco-russe et aucune de nos Revues en renom ne consentit à insérer son travail. Mais le gouvernement russe ne s'indigna point. « Ces pages diplomatiques, m'a écrit Nigra, ont été d'abord soumises à M. de Giers, alors ministre des Affaires étrangères de Russie, auquel j'avais déclaré que j'étais tout disposé à m'abstenir de les publier, pour peu qu'il trouvât que cette publication pouvait déplaire ou ne pas convenir au gouvernement russe. Et cet homme d'État, après avoir mis ces pages sous les yeux de son Empereur, m'écrivit qu'on ne voyait aucun inconvénient à dire la vérité, et que l'attitude du gouvernement russe en 1870 était parfaitement justifiée par les circonstances de l'époque. »

En général, Gortchakof se montrait plus français que le Tsar. Cette fois, il fut beaucoup plus hostile. Sa vanité était piquée des préférences que nous avions témoignées à l'Autriche en Orient. Après avoir, le 13 juillet, traversé Berlin où il vit

Bismarck, il s'était rendu à Wilbad. Là il ne garda pas la neutralité recommandée par son souverain, et il nous fit, comme l'a raconté la reine Olga, « tout le mal qu'il put. » Il excita Warnbuhler à unir immédiatement les armes du Wurtemberg à celles de la Prusse, et il engagea vivement Greppi, l'ambassadeur italien à Stuttgart, à décourager son gouvernement de s'allier avec nous.

Du moins, du côté de la Russie, notre situation était nette, et nous n'avions pas sujet de nous faire illusion. Elle était beaucoup plus compliquée en Italie et en Autriche.

II

Avec l'Italie aucune conversation n'était même possible, tant que les Français occuperaient Civita-Vecchia. Cette occupation était un fait auquel un autre fait seul pouvait répondre. Et si nous ne nous décidions pas à opérer l'évacuation, il était superflu d'engager une conversation avec l'Italie ; elle nous eût opposé une fin de non recevoir. L'Empereur, contraint par cette évidence, écrivit à Gramont : « Mon cher duc, la guerre qui va commencer est trop sérieuse pour que nous ne rassemblions pas toutes nos forces. Il est donc indispensable de rappeler la brigade de Civita-Vecchia ; mais, avant de le faire, il faut en avertir la cour de Rome et demander en même temps à Florence des garanties pour la frontière. » (15 juillet.) Il notifia directement cette résolution à Victor-Emmanuel en lui proposant de reprendre les négociations pour la Triple Alliance qui n'avaient été que suspendues. Il était tellement convaincu qu'ayant écarté l'objection qui les avait fait échouer, elles arriveraient à une conclusion immédiate, qu'avant même d'avoir reçu la réponse du Roi, il pria Gramont de préparer un projet de traité à trois. Le 15 juillet, Metternich et Nigra, assistés, l'un de Vimercati, l'autre de Vitzthum, se réunirent aux Affaires étrangères. Ils partaient de ce point de vue que, bien que n'ayant pas de texte particulier, une alliance virtuelle et permanente existait entre l'Autriche, l'Italie et nous pour toutes les éventualités de guerre, et ils ne s'occupèrent que de rendre concrète cette alliance incontestée en principe. Un premier mode avait été proposé, celui de l'Empereur : un congrès qui trancherait en même temps que le conflit actuel, les questions pendantes depuis 1866. On préféra le système de Metternich : une somma,

tion à la Prusse de s'engager à maintenir en Allemagne le *statu quo* sur les bases intégrales du traité de Prague. La Prusse refuserait : alors les trois alliés déclareraient en même temps la guerre; la France et l'Autriche mettraient en ligne toutes leurs forces; le roi d'Italie fournirait 60 000 hommes, puis 40 000 au bout de quelques semaines; cette armée, franchissant la frontière autrichienne, se porterait sur Munich. Quand toutes les forces seraient réunies, on exécuterait le plan d'opération débattu et arrêté à Vienne entre le général Lebrun et l'archiduc Albert, que celui-ci avait envoyé à l'empereur Napoléon III. Vitzthum partit le 15 au soir porter le projet à Vienne et Vimercati le même jour à Florence. Afin d'éviter les circonlocutions, nous appellerons ce premier traité à trois le traité français.

Le 17 juillet, Victor-Emmanuel, rentré de la chasse, répondit par un télégramme à l'appel de l'Empereur : « Le retard de ma réponse à vos dépêches vient de ce que j'étais en voyage pour Florence. Je désire de tout mon cœur être agréable à Votre Majesté, tout en cherchant le véritable intérêt de la nation italienne. — Je désirerais savoir quelles sont les dispositions de l'Autriche, et s'il y a déjà des engagemens de sa part. J'attends l'arrivée de Vimercati pour les détails et j'écrirai une lettre à Votre Majesté sur l'affaire de Rome. — Mon amitié, Sire, ne vous fera jamais défaut. » Ainsi le Roi ne décline pas l'engagement qu'il a pris en 1869 : il est prêt à le remplir; mais il indique implicitement les deux conditions auxquelles il a toujours subordonné son concours : la participation de l'Autriche et l'évacuation du territoire romain.

Les ministres accueillirent tous la proposition de l'Empereur que leur fit connaître Victor-Emmanuel de reprendre les négociations sur le retour à la Convention de septembre. Ce fut l'avis même de Sella, autrefois adversaire de cette Convention. L'unanimité cessa quand le Roi proposa de faire du retrait de nos troupes le premier article d'un traité d'alliance avec la France; ils étaient d'accord à considérer l'évacuation de Rome et l'alliance comme indépendantes l'une de l'autre : en se retirant, l'Empereur remplissait un devoir; on n'avait pas à lui en savoir gré; on n'était pas obligé d'unir les armes italiennes aux siennes. C'est par d'autres considérations que le Cabinet devait résoudre la question de l'alliance; à cet égard, la liberté des ministres demeurait entière.

Victor-Emmanuel fit savoir à Napoléon III, par une lettre autographe, que le retrait des troupes serait bien accueilli, mais il ne lui cacha pas, dans un télégramme confidentiel, qu'il n'en serait pas de même de l'alliance et qu'il ne pouvait s'avancer comme il l'eût désiré, tant que ses ministres ne seraient pas revenus à son opinion ou qu'il n'aurait pas changé de ministère. La lettre sur l'évacuation était ainsi conçue : « Monsieur mon frère, Votre Majesté Impériale m'annonce son désir d'exécuter de son côté la Convention du 15 septembre 1864 dont mon gouvernement accomplit exactement les obligations. L'Italie, comptant toujours, de la part de Votre Majesté Impériale, sur la détermination qu'elle veut bien prendre aujourd'hui, n'a jamais dénoncé la Convention du 15 septembre. Votre Majesté ne peut donc pas douter qu'elle ne continue à en remplir les clauses, confiante dans une juste réciprocité de la France à observer ses propres engagemens. Je renouvelle les assurances de l'inviolable amitié avec laquelle je suis, monsieur mon frère et ami, de Votre Majesté Impériale, le bon frère et ami. » (De Florence, 20 juillet.)

Le télégramme du lendemain disait : « Je fais partir ce soir la lettre au sujet de l'évacuation. Que Votre Majesté ne s'étonne pas des termes généraux dans lesquels elle est conçue, car *pour arriver à la réalisation de nos projets*, je suis obligé de ménager les susceptibilités d'un ministère formé dans un but pacifique, et que la rapidité des événemens m'a empêché d'amener *aussi promptement que je l'aurais désiré à nos anciens projets*. Vimercati part ce soir pour Vienne. Türr est attendu. Que Votre Majesté ait confiance en moi, qui suis et serai toujours son meilleur ami. » (De Florence, 21 juillet, 8 heures soir.)

Les ministres français durent être consultés à leur tour. L'Empereur était alors à Metz et ce fut sous la présidence de l'Impératrice que la question fut débattue. Louvet et Plichon s'opposèrent à l'évacuation du territoire pontifical ; l'Impératrice y répondit avec une éloquence entraînante qui nous dispensa, Gramont et moi, de toute intervention. Elle allégua la nécessité qui ne nous laissait pas le choix : sans alliance avec l'Italie, pas d'alliance avec l'Autriche ; pouvions-nous nous priver d'un tel secours? Si les Italiens ébranlaient par une nouvelle agression le pouvoir temporel, ce succès des révolutionnaires ne serait que passager, car la France victorieuse, affranchie de

tout souci en Allemagne, rétablirait aisément l'autorité du Pape et en imposerait le respect à ceux qui l'auraient violée en profitant de nos embarras extérieurs. Nous n'eûmes tous qu'à opiner du bonnet.

Cette décision nous attira bien des assauts : de toutes parts, des prêtres, des évêques, des cardinaux, nous apportèrent leurs doléances, quelques-uns leurs colères, d'autres leurs menaces et leurs malédictions. Mackau nous envoya une protestation. C'était un de nos amis les plus sûrs. Son esprit avait autant de charme que sa personne; il savait plaire à tous sans sacrifier quoi que ce fût de ses convictions; la noblesse attrayante de ses manières donnait à ses idées une autorité qu'augmentait encore la mesure judicieuse avec laquelle il les exprimait et, quoique député nouveau venu, il exerçait une sérieuse influence sur la Chambre. Son dissentiment nous fut donc très pénible, mais il ne nous arrêta point, même lorsque Kolb Bernard et Keller se furent unis à lui.

Victor-Emmanuel n'exagérait pas la résistance de ses ministres. Ils se partagèrent en deux groupes. Sella, indépendamment de toutes vues tirées de l'état de l'Italie, était absolument contraire à une alliance à n'importe quelles conditions, parce qu'il était dévoué à la Prusse, et que, s'il ne haïssait pas la France autant que Crispi, il ne l'aimait pas davantage. Il souhaitait le succès de la Prusse; il y croyait, il craignait en outre que l'alliance n'empêchât l'Italie de profiter des circonstances et de mettre la main sur Rome. L'opposition de Lanza, non moins résolue, tenait à d'autres motifs. Il avait, comme bon Piémontais, conservé contre Napoléon III la rancune de la décapitation de Turin; cependant il n'avait pas effacé de son cœur tout sentiment de gratitude, mais il jugeait l'Italie hors d'état d'intervenir dans une guerre, en plein désarroi financier, éprouvant de grandes difficultés à pourvoir aux nécessités de la paix et à trouver de l'argent. En outre, les Garibaldiens et Mazziniens organisaient à visage découvert l'invasion du territoire romain; leurs chefs, en relations avec des agens prussiens, n'auraient manqué ni d'armes ni d'argent, c'était encore une éventualité dispendieuse à laquelle il eût fallu faire face. Visconti-Venosta, Lombard ami de la France, imbu de la tradition cavourienne, esprit remarquablement pondéré, unissait à une intelligente pénétration une sagace prudence : s'il avait été

pour une alliance immédiate et inconditionnelle, il s'en serait suivi aussitôt une crise ministérielle, car Sella était décidé à se retirer plutôt que de consentir à une alliance contre la Prusse. Mais Visconti, quoique incliné vers la France et désireux de seconder les dispositions de Victor-Emmanuel, n'était pas plus enclin que Sella à l'alliance immédiate. Avant de se prononcer d'une façon tranchée, il attendait de savoir les intentions de l'Autriche, sans le concours de laquelle il jugeait toute action impossible. Il ne partageait pas la manière de voir de Sella et de Lanza, mais il ne lui était pas contraire; il délibérait et regardait. L'ambassade italienne à Vienne étant vacante, il y envoya Artom, ministre à Carlsruhe, ancien secrétaire de Cavour, esprit délié, au courant de tous les dessous, sans autre mission que d'observer et renseigner.

Aussi dès le premier moment, c'est à Vienne, entre les mains de Beust, qu'est le sort de l'alliance. L'adopte-t-il, Visconti le suivra, le Roi provoquera une crise ministérielle, et le traité sera conclu. La refuse-t-il, Visconti suivra l'opinion de Sella, le Roi restera seul, et l'alliance sera compromise. L'intérêt donc se porte sur ce qui se passe à Vienne.

III

Beust se trouvait aux prises avec de multiples difficultés : les dispositions prussiennes de la Russie, le mauvais vouloir de la Hongrie, l'apathie de l'Autriche et les complications de ses arrangemens intérieurs, les défiances, enfin, que, protestant, il inspirait lui-même aux catholiques, à cause de la rupture du Concordat, et aux conservateurs à cause de son compromis avec la Hongrie. Il avait deux partis honorables à prendre, celui de l'audace et celui de la loyauté.

Incapable de se hausser au parti de l'audace, il aurait dû nous avouer que nous n'avions à compter que sur son assistance purement diplomatique. Mais il craignit que ce franc parler ne nous détachât de lui, et qu'au lieu d'être associé à notre victoire, qu'il prévoyait comme tout le monde, il n'eût à partager le sort des vaincus. Il préféra adopter un troisième parti, celui de la rouerie : ne rien faire en ayant l'air de faire, nous combler de protestations, en étant sobre d'actes, et bénéficier ainsi de nos succès, sans en partager les fatigues et sans

s'exposer à la carte à payer d'une défaite. Et ce ne sont pas ici des conjectures. Je répète ce qu'il m'a avoué fort lestement dans des conversations à Paris, lorsqu'il y était ambassadeur, en juin 1879. « En 1870, me dit-il avec un cynisme tranquille qui me déconcerta, je n'ai jamais eu l'intention de vous secourir par les armes. J'ai fait quelques préparatifs militaires pour que vous crussiez à notre bon vouloir et dans la crainte que, vous entendant avec la Prusse après les premières rencontres, vous ne lui livriez, moyennant une acquisition territoriale à votre profit, les États du Sud en nous excluant de toute influence en Allemagne. »

Gramont considérait Beust, non seulement comme l'ami de la France, mais comme son ami personnel. Il s'occupa de lui envoyer un négociateur. Nous n'étions représentés que par un chargé d'affaires, Cazaux, diplomate intelligent, actif, optimiste comme tous nos diplomates, mais que Beust trouvait susceptible, irritable, parce qu'il ne lui permettait pas de se cacher dans ses équivoques. Il semblait naturel d'envoyer à Vienne Lebrun qui avait arrêté le plan militaire avec l'archiduc. Le Bœuf le proposa. Je ne sais pourquoi l'Empereur n'y consentit pas. Gramont pria La Tour d'Auvergne d'accepter cette ambassade. On a parfois accusé ce diplomate d'être un faux bonhomme égoïste. Il montra en cette circonstance une abnégation touchante, et accourut de Vichy en disant à Gramont : « Je n'ai plus que peu de jours à vivre; je suis affecté d'un diabète à son dernier degré; souffrir ici ou souffrir à Vienne, cela m'est égal, j'accepte. »

Beust se félicita du choix de La Tour d'Auvergne, avec lequel il avait déjà entretenu de si bonnes relations personnelles, et qui était au courant, disait-il, de tous les pourparlers secrets. Mais avant que l'ambassadeur fût arrivé à Vienne, l'Autriche avait pris son parti. Un conseil général de l'Empire fut convoqué à la Burg, sous la présidence de l'Empereur, le lendemain de l'arrivée de Vitzthum (18 juillet). L'archiduc Albert, le président du ministère hongrois Andrassy, le président du ministère autrichien Potocki, le ministre des Finances Lonyai, le ministre de la Guerre Kuhn et le chef du protocole, Konradschin, avaient été convoqués. Beust ouvrit la séance par un exposé de la situation, exposé infidèle, car il ne révéla rien des projets de traités ébauchés avec la France, ni des lettres échangées entre les souverains, ni de la mission Lebrun, et le Con-

seil se crut en présence d'une situation libre de tout engagement. Le ministre de la Guerre Kuhn proposa la neutralité armée, armement complet et immédiat, afin de jeter au moment voulu l'épée dans la balance au profit des Français; il croyait à l'initiative de la France, « à sa marche rapide, imposante : si elle triomphe, renverse la Prusse et se rend maîtresse des bords du Rhin, l'Autriche-Hongrie et la France auront 1700000 hommes contre un million d'Allemands. Si la Russie s'en mêle, une révolution éclatera en Pologne; peut-on douter alors de la victoire finale? Jamais occasion plus belle de nous relever des malheurs de 1866 ne s'offrira. »

Beust oppose à cette politique audacieuse celle de la passivité d'attente sans aucun armement; il ne veut pas qu'on se découvre en faveur de la France, mais il veut encore moins qu'on la décourage. L'essentiel, dans une crise dont on ne peut calculer les péripéties, est de garder les mains libres, afin de profiter des circonstances et de se ménager le rôle d'arbitre chèrement payé entre les belligérans épuisés. Andrassy n'approuva pas l'expédient; il ne voulait pas de passivité équivoque, mais, dès maintenant, un parti résolu; l'Autriche n'avait à tenir compte que de ses propres intérêts, et devait adopter la politique de l'égoïsme rigoureux, celle de la neutralité ouverte. Cependant, il ne concluait pas à une neutralité inerte : il fallait se mettre en état de se faire respecter. Les Russes, autant que les Français, s'efforceraient de créer des complications : « Les Français, afin de nous entraîner dans le tourbillon de la guerre, les Russes, pour faire un nouveau pas en Orient. » Et il proposait d'ouvrir un crédit au ministère de la Guerre, cinq millions de florins, comme défense d'une neutralité pacifique. Beust allégua que la proclamation officielle de la neutralité nuirait à l'Autriche dans tous les cas : la France la jugerait une mesure hostile, car la neutralité autrichienne ne pouvait en fait servir que la Prusse, protégée ainsi à sa frontière du Sud allemand et à sa frontière de Saxe et libre de porter toutes ses forces sur le Rhin. L'Autriche-Hongrie n'avait rien à craindre d'une victoire de la France; ses intérêts en Orient ne pouvaient qu'y gagner. De la perfide Prusse, au contraire, elle n'avait rien de bon à attendre : en se condamnant à une stricte neutralité, elle rabaissait sa valeur, et le vainqueur, surtout si ce vainqueur devait être la Prusse, pourrait la traiter selon son bon plaisir. Andrassy

reconnut que la proclamation de la neutralité serait une grande tranquillité pour la Prusse, mais les relations avec elle ne deviendraient que plus intimes si elle était victorieuse. « Que devons-nous à la France? Son Empereur a parlé à l'Autriche comme un cavalier qui dit à l'autre: « Chevauchons ensemble, » puis sans le prévenir, selle son cheval, part au galop, et crie à son compagnon, qui a encore sa selle à ses côtés : « Suis-moi! » Qui, d'ailleurs, pourrait conseiller d'entamer une action commune avec un empereur qui n'est jamais allé au bout d'aucun de ses desseins? Que l'Autriche proclame sa neutralité ou qu'elle demeure passive, elle encourra le mécontentement des Français, dès qu'elle ne se prononcera pas en leur faveur; mais personne ne peut proposer de prendre un tel parti. » Il concluait qu'on fit savoir incontinent à la France que l'Autriche-Hongrie n'avait aucun motif de modifier sa neutralité maintenant ou dans le cours ultérieur de la guerre. En même temps, on informerait la Prusse par son ambassadeur Schweinitz que l'Autriche ne sortirait de cette neutralité que si une autre puissance (il s'agissait de la Russie) sortait de son abstention et entrait dans la lutte. L'archiduc Albert, méfiant, réservé, craignant d'être accusé de trop s'immiscer dans les affaires de l'État, ne défendit pas le système du ministre de la Guerre, qui aurait dû être le sien, de la neutralité armée, prélude de la coopération. François-Joseph, après un moment d'hésitation du côté de Beust, se rallia à son tour à l'opinion d'Andrassy, mais en repoussant les déclarations spéciales à la France et à la Prusse qu'Andrassy souhaitait : un tel procédé compromettrait sans être du moindre profit; les cours de Berlin et de Paris devaient être informées comme toutes les autres cours. La neutralité fut votée dans ces termes, et, quoique résolument pacifique, avec un armement de prévoyance : on compléterait le pied de paix de l'armée et on entamerait les préparatifs exigeant du temps, fortifications, achat de chevaux, etc.

Vitzthum, se moquant, nous annonça ce résultat comme un triomphe de Beust à notre profit : c'était en réalité sa subordination définitive à Andrassy, devenu le véritable directeur de la politique autrichienne ; c'était surtout une défaite pour nous, car, les neutres ne pouvant se lier par un traité particulier avec aucun des belligérans, il s'ensuivait l'abandon du traité français à trois préparé à Paris le 15 juillet, qui ne fut pas même soumis

à la discussion. Ce jour-là fut diplomatiquement le jour néfaste, le jour de la débâcle.

IV

Beust ne dissimula ni aux Anglais, ni aux Russes le caractère véritable de sa neutralité et l'insignifiance des armemens qui l'accompagnaient. « Ce n'était, dit-il à Bloomfield, que des mesures de précaution nullement destinées à influencer les mouvemens militaires de la Prusse. » Mais avec nous il commentait autrement la délibération du 18; il en grossissait l'importance, la dénaturait, enguirlandait nos agens et nous faisait enguirlander par Metternich. Il commença par mettre une sourdine à cette neutralité déclarée qu'Andrassy lui avait imposée; il ne la formula pas dans une notification solennelle; il en instruisit ses agens par une circulaire et il écrivit à notre adresse (20 juillet) une dépêche officielle et une lettre intime à Metternich dans laquelle il reprenait l'ambiguïté que la décision du 18 juillet avait déroutée : « Mon prince, nous avons différé jusqu'ici de nous expliquer sur l'attitude que nous aurions à prendre dans le cas où la guerre deviendrait inévitable. Nous désirons en atténuer les effets. Afin d'atteindre ce résultat, le gouvernement impérial et royal doit garder dans les conjonctures présentes une attitude passive, et la neutralité lui est donc commandée. Cette attitude n'exclut pas assurément le devoir de veiller à la sécurité de la monarchie, en se mettant en mesure de la préserver de tout péril éventuel. Le gouvernement prendra des mesures militaires; elles seront *dans son intérêt propre, uniquement pour faire respecter son indépendance et pour qu'il puisse résister à toute pression comme à tout entraînement irréfléchi.* » Metternich est invité à « s'énoncer dans ce sens aussi souvent qu'il aura l'occasion de s'expliquer sur ce sujet. »

Cette dépêche n'était pas destinée à nous être communiquée : c'était un thème dicté à Metternich pour ses entretiens avec nous. Beust prévoyait très bien que cette expression réelle de sa pensée nous serait désagréable et que nous pourrions lui en savoir mauvais gré. Il se mit en règle avec notre fortune en adressant une lettre intime à son « cher ami » Metternich pour lui prescrire un langage tout contraire. « Vitzthum a rendu compte à notre auguste maître du message verbal dont l'empe-

reur Napoléon a daigné le charger. Ces paroles impériales, ainsi que les éclaircissemens que M. le duc de Gramont a bien voulu y ajouter, ont fait disparaître toute possibilité d'un malentendu que l'imprévu de cette guerre soudaine aurait pu faire naître. Veuillez donc *répéter* à Sa Majesté et à ses ministres que, *fidèles à nos engagemens tels qu'ils ont été consignés dans les lettres échangées l'année dernière entre les deux souverains, nous considérons la cause de la France comme la nôtre*, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. »

Cette lettre a une importance capitale. Elle tranche le doute si souvent élevé sur l'existence d'engagemens réciproques entre les souverains de France et d'Autriche et sur leur nature. Leur existence n'est pas douteuse ; Beust les constate en termes formels : « fidèles à nos engagemens. » Ces engagemens ne se réduisent pas, comme il l'avait dit récemment le 11 juillet à Metternich, à l'interdiction pour chacun des alliés de traiter séparément avec une autre puissance, ni, comme il le prétendra plus tard, à exercer sur les neutres une action bienveillante à notre profit. Ils ont plus de portée : l'Autriche devra considérer la cause de la France comme la sienne et la *soutenir par les armes autant qu'il lui sera possible*. Ici une objection s'élève : si telle est la valeur de cet engagement, la neutralité, qui implique l'abstention, en serait une première violation. Beust nous rassure aussitôt : ce n'est qu'un stratagème provisoire destiné à dérouter l'ennemi commun.

Après avoir constaté, au lieu de la nier comme précédemment, l'obligation d'une assistance armée, il explique pourquoi elle ne sera pas immédiate : « N'en déplaise au général Fleury, nous croyons savoir que la Russie persiste dans son alliance avec la Prusse et que notre entrée en campagne amènerait sur-le-champ celle de la Russie, *qui nous menace non seulement en Galicie, mais sur le Pruth et sur le Bas-Danube*. Neutraliser la Russie, l'amuser jusqu'au moment où la saison avancée ne lui permettrait plus de concentrer ses troupes, éviter tout ce qui pourrait lui fournir un prétexte d'entrer en lice, voilà ce qui doit, pour le moment, être le but ostensible de notre politique. Dans ces circonstances, le mot de neutralité que nous prononçons, non sans regrets, nous est imposé par une nécessité impérieuse et par une appréciation logique de *nos intérêts solidaires*. Mais cette neutralité *n'est qu'un moyen, le moyen de nous rapprocher*

du but véritable, le seul moyen de compléter nos armemens sans nous exposer à une attaque soit de la Prusse, soit de la Russie, avant d'être en mesure de nous défendre. »

Dans la lettre « au prince, » la neutralité était le *but* et avait uniquement en vue l'intérêt propre de l'Autriche. Dans la lettre « à l'ami, » elle n'est qu'un *moyen ;* le vrai but est de préparer la défense *des intérêts solidaires* des deux alliés.

Les termes de cette première partie de la lettre décisive bien pesés, il vous semble que tout est réglé, terminé, éclairci? Détrompez-vous, lisez la fin de l'épître : « Il conviendrait aussi de résoudre immédiatement la question de Rome. La Convention de septembre, qu'on ne se fasse pas illusion à cet égard, ne cadre plus avec la situation. Nous ne pouvons pas exposer le Saint-Père à la protection inefficace de ses propres troupes. Le jour où les Français sortiront des États pontificaux, il faudrait que les Italiens pussent *y entrer de plein droit* et de l'assentiment de l'Autriche et de la France. Jamais nous n'aurons les Italiens avec nous de cœur et d'âme, si nous ne leur enlevons pas leur épine romaine. Et franchement, ne vaudrait-il pas mieux savoir le Saint-Père sous la protection de l'armée italienne que de le voir en butte à des entreprises garibaldiennes?... Que l'empereur Napoléon place donc cette négociation romaine entre nos mains, qu'il nous laisse, aux yeux des populations italiennes comme aux nôtres, l'initiative d'avoir résolu le problème de Rome, et nous croyons lui promettre à notre tour que toutes les difficultés qui s'opposent encore à *notre action commune* disparaîtront. »

En même temps qu'il expédie ces deux lettres, il répond à celle du 17 de Gramont : « Mon cher duc, Bourgoing m'a apporté hier soir votre aimable lettre du 17. J'espère avoir demain une occasion pour y répondre à tête reposée, mais je n'ai pas voulu laisser partir le comte Hoyos sans vous envoyer un mot préalable de remerciement. Nous comprenons maintenant, grâce aux explications verbales et écrites que nous avons reçues de vous, la vertigineuse soudaineté de votre action ; vous comprendrez à votre tour et ferez comprendre à Votre Auguste Maître l'embarras dans lequel cette surprise a dû nous jeter. Comptez sur nous dans les limites du possible, mais ne vous imaginez pas que ma tâche soit facile. J'apprends avec plaisir qu'on a enfin commencé à nous délivrer de cette lèpre du jour-

nalisme (1). Sur ce terrain, nous avions les mains liées, car, sans parler de la question d'argent, nous ne pouvons, comme gouvernement, qu'ignorer ce déplorable état de choses, qui place notre presse sous la dépendance personnelle de rédacteurs prussiens. Avec un peu de confiance mutuelle, nous viendrons à bout de toutes ces difficultés. J'attends La Tour d'Auvergne avec impatience, et je ne doute pas que nous parviendrons *à nous entendre sur-le-champ*. Cazaux est un peu trop jeune pour mon goût et vous ferez bien, je crois, de lui rappeler le mot du prince de Talleyrand. Mille amitiés. » (21 juillet.) Ainsi cette lettre à Gramont est encore une confirmation des promesses amicales transmises par Metternich : les intérêts sont tellement solidaires qu'on s'entendra sur-le-champ.

La copie de la lettre intime à l'ami Metternich fut remise à Gramont par celui-ci le 24 juillet. Cette remise, faite au ministre et non à l'homme privé, transforme la lettre intime en un acte officiel dont il est permis d'exciper historiquement. Gramont m'en donna immédiatement connaissance. Je fus moins frappé des promesses rassurantes qu'indigné de la proposition déloyale relative à Rome. Pendant que Gramont allait à Saint-Cloud conférer avec l'Empereur, j'écrivis à celui-ci : « Sire, je supplie Votre Majesté de se défier des suggestions de Beust. Cet homme m'épouvante par son esprit remuant et décousu. Si vous n'y prenez garde, il sera votre mauvais génie. L'idée qu'il vous suggère de livrer Rome aux Italiens est pitoyable, impraticable. Pour elle, vous ne trouverez de majorité ni dans votre Conseil, ni dans le pays. Si vous l'adoptez, la crise extérieure se compliquera à l'instant d'une crise intérieure, et vous verrez une partie de la nation devenir toute de glace, tandis qu'elle est toute de feu. Votre Majesté sait que je ne suis pas partisan du pouvoir temporel du Pape ; je n'en suis que plus lucide lorsque je signale cette politique comme devant conduire à des malheurs. Avec l'Italie, nous n'avons qu'une thèse honorable, sûre, acceptée de tous : la Convention du 15 septembre. Si, pour combattre les Prussiens, nous ne voulons pas devenir comme eux sans foi ni loi, nous devons nous y tenir. Aucune alliance ne vaut qu'on manque à l'honneur. L'honneur nous défend de sortir de Rome autrement

(1) Nous lui avions envoyé un million pour acheter ses journalistes.

qu'avec la promesse de l'Italie de respecter la Convention du 15 septembre. » (25 juillet.) Le jour même, l'Empereur me répondit : « Mon cher monsieur Émile Ollivier, je suis complètement de votre avis au sujet de la dépêche du baron de Beust. » Metternich, que je rencontrai le lendemain, au sortir du Conseil, ne me parut ni moins mécontent, ni moins surpris que nous.

Le Conseil tout entier fut également révolté ; il chargea Gramont de répondre par un *non possumus* inflexible. Celui-ci envoya, le 25 juillet, à La Tour d'Auvergne un télégramme : « Si les Cabinets de Vienne et de Florence se mettent préalablement d'accord entre eux, faites bien savoir au comte Vimercati et au comte de Beust que la Convention de septembre ne doit pas faire les frais de cet accord. Nous ne pouvons absolument pas y renoncer. L'Empereur est engagé et ne peut pas se dégager. La France ne peut pas défendre son honneur sur le Rhin et le sacrifier sur le Tibre. » Il y revient le 26, à 5 h. 45 du soir, dans un nouveau télégramme : « Faites connaître à l'Empereur, soit par le général Bellegarde, soit par l'archiduc Albert, soit directement, le sentiment de révolte et de répulsion que nous inspire la conduite du comte de Beust en cette circonstance. Je crois que l'Empereur le comprendra et y mettra bon ordre. »

Le 26 juillet, La Tour d'Auvergne porta le *non possumus* à Beust, qui l'accueillit sans surprise et aussi sans résistance et le même soir, à 9 h. 10, notre ambassadeur télégraphiait : « Beust est tout disposé à tenir compte des observations de Votre Excellence sur le maintien de la Convention du 15 septembre. »

Cette reculade ne calma pas notre ministre des Affaires étrangères sincèrement catholique et délicatement homme d'honneur. C'est peut-être la seule fois, dans toute cette crise, qu'il se montra irrité. Quant à moi, qui me suis toujours défié de tout ce qui vient de l'Autriche, je m'étais rendu compte du jeu de l'ami Beust : il savait qu'à aucun prix nous ne consentirions à installer les Italiens dans Rome, surtout par sa main, et il proposait ce qui nous était inacceptable, dans l'intention d'éviter la coopération qu'il croyait habile de nous promettre. « Cet homme nous amuse, disais-je à l'Empereur, il ne veut rien faire. Prenez vos dispositions sans compter sur lui. » Mais la confiance de l'Empereur était indestructible, et il était entré en plein dans le système de Beust : « Non, non, répondait-il, sa neutralité n'est qu'une apparence pour gagner le temps dont il a besoin. Dès

qu'il sera prêt, il se découvrira, soyez-en sûr. » Metternichi notre ami sincère, secondait de très bonne foi ce jeu dilatoire imité de la méthode bismarckienne. Sollicitant un jour de Le Bœuf la libération d'un huissier de l'ambassade, il lui écrivait : « Il m'est pénible d'avoir à vous demander de laisser cet homme à son père. Je ne serai heureux qu'après vous avoir fourni un bon contingent de 300 000 hommes. »

V

La prépondérance d'Andrassy en Autriche amena en Italie celle de Sella, aussi opposé que le ministre hongrois à toute alliance avec la France. Visconti avait différé de se ranger à la neutralité tant qu'il n'avait pas été instruit des dispositions de l'Autriche. Dès que la neutralité autrichienne eut été proclamée, il se rangea à l'avis de Sella et de Lanza et le Conseil divisé redevint unanime en faveur de la neutralité italienne. L'opposition de Victor-Emmanuel en retarda cependant un peu la proclamation. Il essaya de ramener Sella, et leurs discussions devenaient quelquefois de violentes altercations. Un jour, le Roi dit : « Je comprends que, pour faire la guerre, il faut du courage. » Sella répondit : « Pour résister à Votre Majesté, il faut plus de courage que pour faire la guerre. » Alors le Roi dédaigneux : « On voit bien que vous descendez d'un marchand de drap. — Oui, certes, riposte Sella, de marchands de drap qui ont toujours fait honneur à leur signature, tandis que Votre Majesté signerait une lettre de change qu'elle n'est pas sûre de payer. » Une opposition organisée de longue date par la prévoyance de Bismarck secondait les résistances de Sella. Garibaldi terminait une lettre contre l'*Imperatore-Menzogna*, en déclarant que « pas un Italien ne se souillerait au service de ce scélérat. » Des Garibaldiens s'enrôlèrent en effet dans l'armée prussienne, aucun dans l'armée française. Un comité occulte convoquait à une manifestation contre la France, en disant dans une proclamation : « La Prusse nous a donné le quadrilatère, grâce à la bataille de Sadowa ; la Prusse garantit notre indépendance ; la Prusse n'a jamais offensé la dignité italienne. Les Italiens ne doivent avoir qu'un seul cri : *Neutralité! Rome!* Que tous ceux qui sentent dans leur cœur l'offense du *jamais*, et qui ont encore le sentiment de la dignité

nationale, ne manquent point à l'appel. » Des Garibaldiens, excités par les révolutionnaires français, parcoururent les rues de Florence, bannières déployées, portant des pancartes sur lesquelles était écrit : *Guerra ai Francesi!* et hurlant : « Vive Garibaldi ! vive Rome ! vive la Prusse ! à bas la France ! » *La Riforma* du député Crispi se félicitait de l'imposante manifestation contre une politique *enfrancisée*, *infrancisata*. Des démonstrations semblables se produisaient dans d'autres villes.

Victor-Emmanuel ne crut pas prudent de s'opposer plus longtemps au courant politicien et démagogique. Il temporisa et permit à ses ministres de déclarer la neutralité. Visconti l'annonça au Parlement (25 juillet), dans un discours très mesuré. « La conduite à suivre dans les circonstances actuelles ne se rattache pas à la décision que prendra le gouvernement français relativement à la présence de ses troupes sur le territoire pontifical. A cet égard, le pire des partis que pourrait prendre l'Italie serait de profiter de la situation dans laquelle se trouve la France pour lui créer des embarras en la menaçant directement ou indirectement d'une politique de violence dans la question romaine. Dans la guerre qui commence, le gouvernement italien, par des considérations d'un autre ordre, pratiquera une politique de neutralité. » Cette neutralité italienne nous fut moins pénible que celle de l'Autriche : d'abord parce qu'elle la suivait, ensuite parce que Nigra ne nous avait pas, comme Metternich, échauffés d'espérances.

Ainsi deux neutralités, voilà à quoi se réduisaient les alliances qu'on nous avait données comme assurées !

A Vienne comme à Florence, nous n'étions plus des alliés, mais des belligérans qu'on ne doit pas favoriser au détriment de leurs adversaires. Le traité français à trois, enterré déjà à Vienne, l'était également à Florence. Cela importait peu aux ministres italiens qui n'avaient contracté aucun engagement envers l'Empereur ; cela troublait au contraire le Roi qui jugeait son honneur de gentilhomme intéressé à tenir une parole d'autant plus sacrée qu'elle n'était pas libellée. Aussi entêté que Sella, il ne se laissa pas arrêter dans son dessein personnel et, malgré la neutralité proclamée, il essaya de nouer à Vienne, en dehors de ses ministres et au-dessus de leur tête, une alliance directe avec l'empereur d'Autriche, qui, une fois conclue, lui eût permis de s'affranchir de la neutralité et de réaliser le projet provi-

soirement abandonné de l'alliance à trois. François-Joseph consentit à entrer dans cette voie, et les deux souverains instruisirent l'empereur Napoléon, l'un par un télégramme, l'autre par une lettre, de la forme nouvelle qu'ils donnaient à leur désir de lui venir en aide. Le télégramme de Victor-Emmanuel était ainsi conçu : « Je m'empresse de renseigner Votre Majesté que l'Autriche nous propose un traité préalable de neutralité armée entre l'Autriche et l'Italie, ce qui faciliterait en cas d'événement notre concours dans cette triple alliance. De cette manière, on dispose aussi l'opinion publique d'une manière favorable. » (Florence-Pitti, 26 juillet.)

La lettre de François-Joseph disait : « Monsieur mon frère, la guerre qui vient de me surprendre avec mon armée sur le pied de paix, avec un ministère à peine formé et un parlement dissous, me trouvera à la hauteur de la tâche que la Providence m'impose. Dictée par les exigences du moment, la neutralité que je viens de déclarer était le seul moyen de parer aux inconvéniens de cette situation. — Il ne sera guère nécessaire de faire comprendre à Votre Majesté la valeur de cette neutralité toute bienveillante pour la France. Votre Majesté sait qu'Elle peut compter sur moi, surtout le jour où une troisième puissance voudrait entrer en lice. Elle sait, d'ailleurs, que mes efforts tendent vers le but de compléter nos armemens, afin de me mettre en mesure de défendre la *solidarité de nos intérêts* et d'aider Votre Majesté à rendre à l'Europe cette paix durable à laquelle nous aspirons tous. Ma lettre, qui a clos nos pourparlers de l'an dernier, vous aura convaincu, Monsieur mon frère, de la sincérité de mes sentimens, *qui n'ont pas changé depuis*. — Je suis occupé en ce moment à me mettre d'accord avec le roi d'Italie sur une ligne à suivre en commun, et, bientôt, j'espère être en mesure d'informer Votre Majesté du résultat de cette négociation. — Veuillez croire, en attendant, aux vœux bien sincères que je forme pour la gloire des armes de Votre Majesté. — De Votre Majesté le bon frère. » (27 juillet.)

VI

A la suite de ces messages, deux négociations s'ouvrent alors, s'ignorant réciproquement, l'une entre les ministres italiens et les ministres français, l'autre entre les deux souverains d'Italie et

d'Autriche. La première a pour intermédiaires les ambassadeurs des deux pays; Beust reste pour l'Autriche l'agent principal des deux, Victor-Emmanuel étant représenté cette fois par ses agens Vimercati et Türr, à l'exclusion de l'envoyé officiel *in partibus*, Artom. Rationnellement, nous n'avions pas à débattre un traité à deux où nous ne devions pas être partie et qui, dans aucun cas, ne recevrait notre signature. Et cependant nous réclamâmes comme un droit d'intervenir dans la négociation, et on nous l'accorda sans difficulté. La Tour d'Auvergne nous écrivait : « Je suis en mesure de vous informer, de nouveau, qu'aucun arrangement n'interviendra entre l'Autriche et l'Italie sans notre assentiment préalable. » (28 juillet 3 h. 20.) Cette situation exceptionnelle s'explique par la nature même du traité en projet : il n'était qu'à deux, mais ce n'était qu'un préalable pour préparer l'alliance à trois et revenir au traité français. L'Autriche et l'Italie, si elles n'avaient consulté que leurs convenances, ne se seraient pas donné l'ennui d'une telle négociation. C'était notre intérêt qu'elles disaient avoir en vue et non le leur : dès lors, l'essentiel était que les stipulations consenties fussent à notre gré; sans cela, l'accord n'avait plus de raison d'être. Faute d'avoir démêlé ces nuances un brouillard intense enveloppe cette affaire des alliances.

L'objet de la négociation entre les ministres était le retour à la Convention de septembre, par l'évacuation de Rome. Ces pourparlers déjà en bon train se poursuivirent sans difficulté sérieuse. La Gauche italienne eût voulu que le gouvernement ne se soumît pas de nouveau aux exigences de la Convention de septembre et que, la considérant comme déchirée par Mentana et par le prolongement de l'occupation française, il se déclarât dégagé de l'obligation de garder sa frontière et d'y faire l'office de gendarme du Pape. Mais on ne pouvait pas exiger une telle politique de la part du ministre Visconti, qui avait signé la Convention. Sella lui-même, un des constans adversaires de cette Convention, comprit que, si on ne voulait pas engager une guerre avec la France, la retraite de nos troupes de Civita-Vecchia était l'acte préparatoire à une irruption violente sur les États pontificaux. Il se rallia à la majorité du Conseil. Visconti fut autorisé à nous faire connaître les mesures prises par le gouvernement pour la sauvegarde du territoire pontifical, et Lanza fit entendre à la tribune les paroles les plus résolues

contre ceux qui, par leur initiative individuelle, prétendraient résoudre une question exclusivement réservée à l'initiative du gouvernement. Le Roi établit officiellement, dans une entrevue avec le ministre de France et son ministre des Affaires étrangères, que, dans les circonstances présentes, *le gouvernement italien renonçait à demander à la France autre chose que le retour pur et simple à la Convention du 15 septembre*, et que des lettres seraient échangées constatant les engagemens réciproques. Le retrait de nos troupes fut annoncé à la cour de Rome.

La négociation personnelle de Victor-Emmanuel n'obtint pas un résultat aussi favorable. A Vienne, où il était arrivé le 24 juillet, Vimercati débattit, au nom du Roi, avec Vitzthum et Beust, le traité à deux. Au premier pas surgit encore cette question de Rome avec laquelle Gramont croyait en avoir fini ; la suggestion de Beust de livrer Rome aux Italiens après notre départ ne reparaît plus ; l'exigence soulevée par Victor-Emmanuel est plus modeste. Le Roi exposa à Malaret les difficultés sérieuses qu'il trouverait non seulement avec ce ministère, mais avec tout autre, s'il ne pouvait pas obtenir de nous quelque chose de plus que le retour à la Convention de septembre. « Mais, lui dit alors Malaret, Votre Majesté pense-t-elle que l'alliance pourrait être sérieusement compromise dans le cas où l'Empereur se refuserait à prendre aucun engagement nouveau dans l'affaire de Rome? » Le Roi répondit qu'il espérait bien que non et « qu'il voulait aller jusqu'au bout. » Cependant, si son ministère *tout entier* l'abandonnait sur cette question, la chose serait grave et il se trouverait dans une situation très difficile. (25 juillet.) Il dépendait de l'Empereur, disait-il, d'assurer le succès du traité et de le débarrasser de ses difficultés intérieures : « Si l'Empereur a assez de confiance en moi pour me faire donner verbalement par vous l'assurance qu'en présence de cette éventualité, Rome menacée par des bandes révolutionnaires ou autres, il ne trouvera pas mauvais que nos troupes fassent dans l'État romain ce qu'y ont fait les siennes, c'est-à-dire veillent à la sécurité du territoire en occupant quelques points stratégiques, cette assurance me suffira et tout deviendra facile. » (28 juillet.)

Türr, qui, sur la suggestion de Napoléon III, était accouru à Florence, et Vimercati assaillirent l'Empereur de leurs instances les plus pressantes pour qu'il accueillît la proposition de Victor-

Emmanuel. Vimercati lui fit télégraphier par La Tour d'Auvergne : « Les dispositions du Roi auraient été insuffisantes à retenir son ministère, si je n'avais pris sur moi de promettre au président du Conseil que l'Autriche, par ses bons offices, viendrait partager la responsabilité de la France pour la question romaine. Arrivé à Vienne, j'ai trouvé l'Autriche entrée déjà spontanément dans cet ordre d'idées. L'Empereur m'a parlé lui-même dans ce sens. Si l'on décourage l'Autriche, l'opinion publique des deux pays rendra sa tâche et la nôtre très difficile, sinon impossible. Je rendrai compte moi-même à l'Empereur des raisons majeures qui m'ont empêché de suivre à la lettre ses instructions et m'ont obligé de m'écarter de ce qui était strictement convenu. La situation en Italie et en Autriche est toute différente de celle qu'on s'était imaginé à Paris. L'argent prussien n'a pas travaillé en vain dans les deux pays. »

Vimercati, habitué à la facilité de l'Empereur à se rendre aux sollicitations de l'Italie, sans attendre la réponse que recevrait son télégramme, se porta fort de son consentement auprès de Beust, et il arrêta avec celui-ci un projet en huit articles. Le préambule constatait l'identité des intérêts des deux puissances et leur décision de suivre une politique commune. Les articles 1 et 2 stipulaient l'alliance offensive et défensive jusqu'à la fin de la guerre ou plus longtemps, et la garantie mutuelle des territoires ; l'article 3 notifiait l'obligation de ne pas conclure de traités relatifs à la guerre avec d'autres puissances sans entente préalable, « étant naturel et entendu qu'elles se mettraient d'accord entre elles d'abord sur les démarches à faire ; » les articles 4 et 5 engageaient les deux souverains à déclarer leur neutralité, qui serait bienveillante à la France, et à mettre sur pied de guerre leurs armées, « *aussitôt que faire se pourra;* » l'article 6 contenait pour les deux puissances, une fois suffisamment armées, l'obligation de concerter leur action commune, « soit en vue d'une médiation, soit en vue d'une entrée en campagne, de s'entendre, en un mot, sur la marche politique et militaire à suivre ; » l'article 7 disait : « Dès aujourd'hui, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, s'engage à interposer ses bons offices auprès de Sa Majesté l'empereur des Français pour obtenir non seulement l'évacuation immédiate des États pontificaux par les troupes françaises, mais aussi pour que cette évacuation se fasse dans des conditions conformes aux vœux et aux intérêts de

l'Italie et de manière à assurer la paix intérieure de ce royaume. » Article 8 : Le traité devait demeurer secret.

Dans ce traité, un article, l'article 7, se heurtait à la résolution irrévocable du gouvernement français de ne pas aller au delà de la Convention de septembre. C'était son moindre défaut. L'article 5 était plus encore contraire à nos intérêts : les deux parties ne s'engageaient à mettre leurs armées sur pied de guerre qu'*aussitôt que faire se pourra*, c'est-à-dire quand elles le voudraient, c'est-à-dire, s'il leur plaisait, jamais. Ce traité n'en était donc pas un, puisqu'il n'impliquait aucune obligation formelle et, qu'il fût ou ne fût pas signé, il importait peu, car dans les deux hypothèses la situation de l'Empereur demeurait la même, et, pas plus dans un cas que dans l'autre, il n'avait une alliance effective.

Cette fois il n'existait aucun doute sur l'origine italienne de l'article 7, mais l'article 5 provenait de Beust et indiquait son état d'esprit. Il se révèle encore mieux, à la même époque, dans une lettre privée à Gramont. Il avait répondu sommairement à sa première lettre du 17 juillet, et, si ce n'est indirectement par La Tour d'Auvergne, il ne s'était pas expliqué avec lui sur deux propositions pratiques qu'il lui avait adressées ; 1° l'envoi de quelques troupes à la frontière de Bohême : 2° une négociation à entreprendre avec la Russie. Il était poli ; il ne voulait pas rompre ; il sortit de son silence et écrivit à Gramont : « Mon cher duc, je n'ai pu répondre que bien imparfaitement aux deux intéressantes lettres que vous m'avez écrites le 17 et le 19 de ce mois. Bien que la marche rapide des événemens ait distancé la plupart des questions soulevées dans ces lettres, j'y reviens aujourd'hui pour mieux vous prouver tout l'intérêt que j'attache à cet échange direct d'idées. J'espère que vous voudrez bien le continuer et que nous maintiendrons ainsi nos bonnes relations personnelles d'autrefois. Je regrette de devoir constater combien se sont réalisées toutes mes prophéties sur les conséquences de la précipitation avec laquelle le gouvernement français a engagé l'affaire. Je ne prétends assurément pas vous adresser des reproches à ce sujet, car il est clair que l'intérêt de la France devait être le principal mobile de votre conduite. S'il exigeait une action aussi rapide, nous n'avons pas le droit de nous en plaindre, mais, nous connaissant aussi bien que vous le faites, vous devez sentir, de votre côté, dans quels cruels embarras vous nous avez jetés. D'abord, il était impossible d'être matérielle-

ment moins préparés à la guerre que nous ne l'étions. Ensuite, cette crise arrive dans le moment le plus inopportun pour nous au point de vue de notre situation politique à l'intérieur. De plus, la puissance toujours assez redoutable de la Prusse se trouve fortement accrue par l'attitude de l'Allemagne qui prend fait et cause pour elle. Enfin nos propres populations allemandes entraînées par le sentiment général à leurs frontières sont prêtes à perdre de vue les intérêts autrichiens pour n'écouter que les passions germaniques. Toutes ces considérations, par lesquelles la France ne s'est point laissé arrêter, sont pour nous autant de chaînes qui entravent singulièrement notre liberté d'action. Dans cette situation, nous n'avions donc plus le choix, et la déclaration de neutralité devenait une nécessité absolue. C'est ce que je me suis efforcé de vous faire expliquer par Metternich, et je vois avec plaisir qu'on commence à reconnaître en France qu'il ne nous était pas permis d'agir autrement. Ce que je vous demande maintenant, *c'est d'avoir confiance dans notre amitié* qui vous est acquise et de pas croire à un manque de bonne volonté de ma part. Il est certain que la France se trouve aussi dans une position plus difficile, par suite des circonstances défavorables que j'ai indiquées tout à l'heure. Je ne vois d'autre moyen d'en sortir que par un redoublement de force et d'énergie. *Il faut absolument qu'un premier succès des armes françaises vienne dégager la situation et amène un revirement qui nous rende aussi la tâche plus facile.* Aujourd'hui, je le répète, nous avons les mains liées. La déclaration de neutralité nous était impérieusement commandée, et ce serait un acte trop déloyal, envers le pays lui-même, comme envers l'Europe, si, dès le lendemain, nous signions un traité secret avec une des puissances belligérantes. Votre lettre du 19 traite d'un point qui mérite assurément toute notre attention. Je veux parler de l'influence que l'attitude de l'Autriche peut exercer sur celle de la Russie. C'est encore là un motif qui me porte à croire qu'une démonstration militaire de l'Autriche dans le moment actuel n'offrirait pas d'avantages à la France. Nous avons la conviction que toute démonstration de ce genre en provoquerait d'analogues de la part de la Russie. Il ne peut être de l'intérêt de la France d'amener cette puissance sur la scène de l'action. Ses forces paralyseraient tout au moins les nôtres, et la France se trouverait toujours seule en face de l'Allemagne. Quant à vos indications

sur des négociations à suivre avec le Cabinet de Pétersbourg, il me paraît superflu d'en parler, puisqu'un télégramme subséquent nous demande de ne point agir. Je crois d'ailleurs que nous devrions y regarder à deux fois avant de nous engager dans des négociations avec le gouvernement russe. La crainte qu'il inspire est le moyen d'action le plus puissant pour amener tous les partis, en Hongrie aussi bien que dans les provinces cisleithanes, à comprendre la nécessité d'armer. Ce motif n'existerait plus si des négociations entamées avec la Russie inspiraient une plus grande confiance dans ses intentions réelles. Metternich reçoit par le même courrier des communications dont il vous entretiendra. Je le charge entre autres de vous transmettre les explications qui me sont fournies par notre envoyé à Stuttgart pour se disculper des reproches d'avoir tenu un langage hostile à la France. Je suis enchanté d'avoir ici le prince de La Tour d'Auvergne, qui contribuera certainement à écarter la possibilité d'un malentendu entre nous. Vous connaissez trop bien mes sentimens personnels pour douter de leur réalité. Mais je ne suis pas fâché d'avoir un témoin impartial de ma sincérité ainsi que des difficultés qui m'entourent, et votre ambassadeur actuel ne tardera pas, j'en suis sûr, à comprendre parfaitement quelle est notre situation. Croyez à tous mes bons vœux, mon cher duc, et recevez en même temps l'assurance de ma haute considération. » (29 juillet 1870.)

Comme le ton de cette lettre diffère de celle écrite à Metternich le 20 juillet ! Les mots de confiance, d'amitié, y sont encore prononcés, mais avec quelle retenue ! Plus la négociation se prolonge, plus les bonnes dispositions de Beust se refroidissent; c'est que quelque chose commence à se modifier dans son esprit, ainsi que dans celui de tous les hommes attentifs d'Europe. On avait cru à une entrée en campagne foudroyante de la France, on la voyait sur le Rhin, au cœur de l'Allemagne, et elle demeurait immobile, sur place, n'osant pas faire un pas en avant. Est-ce que par hasard, commençait-on à se demander tout bas, ce ne serait pas elle qui serait la vaincue et non la victorieuse? Et les bonnes volontés s'attiédissaient. Les temporisations de Beust, toujours enveloppées d'espérance, accroissaient les indécisions stratégiques de l'Empereur. Maintenant, ce sont ces indécisions stratégiques qui réagissent sur les velléités d'alliances. Beust, après avoir filandreusement repoussé, par des raisons déjà rabâ-

chées, les deux demandes de Gramont et invoqué cette crainte de la Russie qu'il prétendit ensuite n'avoir pas eue, fatigué lui-même de ses subterfuges, laisse enfin échapper à découvert le fond de sa pensée : « Il faut absolument qu'un premier succès des armes françaises vienne dégager la situation et amène un revirement qui nous rende aussi la tâche plus facile. »

Lors de la guerre de Crimée, Palmerston, découvrant dans la pensée de l'Empereur les illusions qui y renaissaient en 1870, à ce moment, avait essayé de l'en guérir : « On nous dit chaque semaine : Il ne faut pas que l'Autriche nous échappe, mais nous ne la tenons pas encore, et jamais nous ne la tiendrons, tant que nous ne nous serons pas montrés les plus forts. Victorieux, nous commanderons son amitié et peut-être son épée ; n'ayant pas de succès, nous n'aurons pas même sa plume. » (28 mai 1856.) Qui donc contestera que Beust, en devenant ministre de l'Autriche, ne se fût fait véritablement autrichien?

VII

Le traité arrêté, sans attendre comment on l'accueillerait, soit à Paris, soit à Florence, Vimercati partit pour Metz le porter à l'Empereur et Vitzthum alla le soumettre à Victor-Emmanuel (29 juillet). Mais pendant que les deux messagers cheminaient, arrivèrent de Paris des refus inflexibles. Gramont n'avait pas arrêté son attention sur l'article 5 ; il avait été au contraire très frappé de l'article 7 et il avait immédiatement fait dire au Roi par Malaret : « La seule idée de livrer le Pape en échange du concours de nos alliés nous couvrirait de honte. Rien ne serait plus affreux pour l'Italie et pour le Roi que d'entrer sur le territoire pontifical par suite d'un marché de ce genre. » (27 juillet, 4 heures et demie du soir.) A Vimercati il télégraphiait : « Aucune considération ne nous fera abandonner la Convention de septembre. Nous renoncerons plutôt aux alliances que nous avons recherchées. » (27 juillet.) Beust, au fond, se moquait de la question romaine : il ordonna à Vitzthum, par un télégramme qu'il devait trouver à son arrivée, de rayer définitivement du projet d'entente, entre l'Autriche et l'Italie, l'article 7 relatif aux bons offices du Cabinet de Vienne dans la question romaine. Malgré cette suppression, il exprima à La Tour d'Auvergne l'espoir que « l'accord pourrait s'établir dans ces conditions

nouvelles. » (La Tour d'Auvergne, 31 juillet, 4 heures soir.)

Vimercati, qui n'avait pas été prévenu de la suppression, arriva à Paris, puis à Metz avec le projet intégral. Il dit à Gramont : « Nigra n'est au courant de rien. Je suis seul l'homme du Roi, et la preuve, c'est qu'il correspond avec moi avec un chiffre que personne n'a et qui n'est pas celui de l'ambassade. Soyez sans inquiétude, ce ne sera pas long, il va renvoyer ses ministres et en prendre d'autres. Seulement, il faut que vous lui rendiez la chose possible en acceptant l'article 7. » Gramont répondit que, si cet article n'était pas biffé, il n'y avait rien à faire. Vimercati se rendit à Metz, espérant mieux de l'Empereur. Il y était le 1er août. L'Empereur renouvela les protestations de Gramont contre l'article 7. Vainement, le prince Napoléon représenta que si le Roi, par déférence envers l'Empereur, à qui il devait tant, ne faisait pas de la signature de cet article la condition *sine qua non* de son concours, il lui avait télégraphié : « Sans Rome, je ne puis rien faire. Je n'ose pas le dire à l'Empereur, mais ne lui laisse aucune illusion. » « Vous promît-il, sans cette condition, ajoutait le prince, on ne lui permettrait pas de tenir sa promesse. » L'Empereur ne fléchit pas.

Il demanda en outre : à l'article 3 la suppression des mots *et* ainsi que *entendu;* à l'article 6 une modification assez sérieuse qui était d'associer la France aux délibérations des deux puissances sur les combinaisons, soit en vue d'une médiation, soit en vue d'une entrée en campagne. Mais la modification la plus importante fut à l'article 5 qui, en prévision du changement de la médiation armée en concours effectif, disait : *Aussitôt que faire se pourra*. L'Empereur proposa de dire : *Immédiatement*. Ce changement n'était pas pour corriger des incorrections de forme et des fautes d'orthographe, comme a dit à tort le prince Napoléon; il modifiait tout le caractère du traité. Tel qu'il avait été présenté, « il ne signifiait rien (1) ; » avec la rectification de l'Empereur, il devenait un acte efficace, entraînant un engagement ferme ; ce n'était plus une amusoire destinée à gagner du temps. En d'autres termes, la modification demandée rendait sérieux ce qui ne l'était pas. Il s'agissait de bien autre chose que d'une question d'orthographe.

Le 4 août, l'Empereur écrivit à Gramont : « J'ai vu Vimer-

(1) Expression de Visconti-Venosta (Lettre à Arese).

cati et je n'ai rien cédé de ce qui avait été convenu entre nous. » Le même jour, Vimercati repartit pour Florence et Gramont instruisit La Tour d'Auvergne des résolutions de l'Empereur. Beust, sans se préoccuper de la manière dont le roi d'Italie s'accommoderait du rejet de l'article 7, se plaça au point de vue uniquement autrichien et repoussa les modifications aux articles 3 et 5. Il ne voulut pas engager l'Autriche à sortir « immédiatement » de sa neutralité ni accepter une correction qui pouvait l'engager dans une alliance offensive, et il maintint le *quand cela se pourra*. Dès lors le traité n'avait plus aucune valeur et l'on peut dire qu'il avait été tué à Vienne avant que le roi d'Italie se fût prononcé. La Tour d'Auvergne, perspicace, devina la pensée intime que Beust avait confiée à Gramont : « La victoire sera le principal élément du succès de ma mission. » (5 août.)

Dès son arrivée à Florence, Vitzthum vit le Roi (31 juillet). Celui-ci attendait ce que Vimercati lui manderait de Metz et il ne le reçut que pour la forme, lui dit quelques banalités. Il le congédia en l'assurant qu'il le rappellerait si des événemens imprévus permettaient de nouvelles décisions. A ce moment, il y eut un grand émoi dans l'opinion italienne, parce qu'on crut que le Roi prenait décidément son parti, renvoyait son ministère et le remplaçait par un autre décidé à se lancer dans notre alliance. Une sortie de Cialdini au Sénat contre le Cabinet fit naître cette supposition. On crut que derrière Cialdini était Victor-Emmanuel, entraîné par son désir chevaleresque de venir en aide à la France. Le Roi n'indiqua point que telle fût la signification des paroles du général. Il continua à hésiter, à vouloir, à ne vouloir pas et à attendre, lui aussi, de quel côté serait la victoire. Loin de renvoyer son ministère, il lui donna une preuve de confiance en l'introduisant dans la négociation toute personnelle dont il l'avait, jusque-là, tenu éloigné. Il le chargea de débattre, avec Vitzthum, le traité en huit articles Les ministres ne se méprirent pas sur la signification du projet, à la discussion duquel le Roi les conviait ; ils devinèrent qu'il avait pour objet principal, en liant l'Autriche séparément avec l'Italie, de gagner du temps et de faire partager au Cabinet de Florence la responsabilité de ses propres hésitations. Visconti-Venosta le confesse avec sa précision habituelle à Arese, son ami et celui de l'Empereur : « L'Autriche a refusé de faire un

traité d'alliance avec la France. *Pour avoir l'air de faire quelque chose* (Per aver l'aria di far qualche cosa) et, je crois, pour partager avec nous la responsabilité, elle nous proposa un traité entre elle et nous, traité de neutralité dont elle se réserve de faire sortir la paix ou la guerre, selon les circonstances. »

Cette neutralité à double tranchant, d'où pouvaient également sortir la paix ou la guerre, déplaisait aux ministres, « parce qu'elle liait leur liberté d'action sans aucun avantage, sans aucune condition. » Ils procédèrent à la manière italienne, ne dirent pas non, biaisèrent, discutèrent. Sella vint en aide à Visconti, et finalement ils remplacèrent le projet par un contre-projet composé de cinq articles principaux et de cinq autres additionnels. La clause concernant la question romaine y était ainsi modifiée : « Le gouvernement austro-hongrois reconnaîtra en ce qui le concerne et appuiera le principe de la non-intervention des puissances étrangères sur le territoire romain et favorisera, le cas échéant, l'application à ce territoire des mesures les plus conformes aux veux et aux intérêts des Romains et de l'Italie. » Cette clause était plus contraire encore que l'article 7 à la volonté de l'Empereur. Mais le canon de Wœrth emporta traité et négociateurs et mit en fuite Vitzthum qui repartit précipitamment pour Vienne.

VIII

Victor-Emmanuel avait eu certainement l'intention de nous secourir. Il ne l'a jamais nié. Lorsque, après la paix, il alla à Berlin, reçu à merveille par l'empereur Guillaume, il lui dit : « Votre Majesté m'a embrassé ; j'en suis bien aise, mais je suis avant tout un homme loyal. Aussi je vous dirai qu'en 1870, j'ai été sur le point de faire la guerre : je dois tout à la France ; je me sentais obligé de lui venir en aide. — Je le savais, » repondit Guillaume. La rapidité de nos désastres rendit vaine sa bonne volonté. Après Wœrth, nous étions tombés « au-dessous du niveau où se font et vivent les alliances (1). »

Ainsi le 6 août 1870, il n'y avait rien de conclu ni sur le point de se conclure nulle part. Il n'était plus question d'un traité français à trois depuis la déclaration de la neutralité ; l'article 7 du traité à deux avait été abandonné et le traité même

(1) Gramont.

dont cet article faisait partie avait été déchiré par un double refus : celui de l'Empereur de se contenter du vague de l'article 5 et celui de Beust d'y substituer un engagement précis. Il est vrai qu'à Florence se préparait un traité italien, mais ce traité n'était qu'à l'état d'ébauche ; il contenait sur la question romaine un article qui eût paru plus inacceptable à l'Empereur que l'article 7 du traité autrichien, et il n'accordait pas un engagement plus formel que celui réclamé par l'Empereur et refusé par Beust.

Nulle part, on n'avait dit *non;* mais, nulle part, on n'avait dit *oui*. A Florence comme à Vienne, on nous bernait par des ajournemens. Nous étions moins avancés le 6 août que le 15 juillet, lorsque nous commençâmes les pourparlers. Beust a résumé toute cette période dans ses *Mémoires:* « Je ne saurais nier que plus d'un mot trop peu pondéré ne se soit échappé dans les documens en question par la suite des événemens et par le trop de zèle du rédacteur de la minute, mais ce ne sont que des mots, ce ne sont ni des pensées, ni des actes. » En effet chaque fois que l'on a réclamé de Beust un acte quelconque, soit un déploiement de troupes vers la frontière de Saxe, soit une négociation avec la Russie, soit un traité sérieux, il s'y est refusé. Mais aucun des mots prononcés dans cette période ne saurait être considéré comme peu pondéré, échappé au trop de zèle du rédacteur de la minute. Dans tous les cas, Beust ne pouvait estimer tels ceux émanés de lui-même, dans des lettres confidentielles écrites de sa main. Il le sent et n'en est pas interloqué. « Il est possible, dit-il, que, dans une lettre particulière où on ne pèse pas toujours les mots, il se trouve des *paroles rassurantes* qui, dans l'état où en étaient les choses, ne pouvaient plus exercer une influence sur les déterminations du gouvernement français. »

Que deviendrait la foi publique et privée si l'on pouvait, après avoir pris un engagement, s'en tirer en disant lestement que dans une lettre privée on ne mesure pas ses expressions ? Et il ne s'agissait pas d'une lettre privée qui reste renfermée entre celui qui l'envoie et celui qui la reçoit, mais d'une lettre dont les termes devaient être répétés à un tiers intéressé à les connaître ? Prétendre que des *paroles rassurantes* pouvaient être envoyées impunément, sans exercer aucune influence sur les déterminations de l'Empereur est une énormité, car notre plan de campagne a dépendu de ces paroles rassurantes. L'Empereur

les attendait avec anxiété pour décider de quel côté il concentrerait son armée et, s'il a compromis cette armée en la laissant jusqu'au 6 août disséminée sur une immense étendue, c'est en partie à cause de l'incertitude dans laquelle le maintenaient les paroles rassurantes de Beust. Cette duplicité autrichienne a été une des causes de nos premiers revers.

IX

Le prince Napoléon a attribué cet échec de l'alliance qui nous eût donné la supériorité du nombre, à notre volonté de sauver le pouvoir temporel : « L'issue malheureuse de la guerre vient de l'occupation de Rome ; le maintien du pouvoir temporel des papes nous a coûté l'Alsace et la Lorraine. C'est une vérité diplomatique et historique. Si nous avions eu des alliances sérieuses, le résultat de la guerre eût été tout autre. Eh bien ! ces alliances étaient prêtes, elles existaient ; seulement, il n'y avait qu'une question pendante, celle du pouvoir temporel des papes. Si on avait abandonné ce pouvoir temporel, on aurait eu une alliance immédiate et une alliance éloignée qui ne se serait pas fait attendre longtemps (1). »

Tous les ennemis de l'Empire et de la Papauté ont adopté cette thèse dans la pensée de rendre l'Empire haïssable et la Papauté odieuse, et il est devenu de lieu commun historique de dire que si nous avions livré Rome aux Italiens, nous aurions eu à nos côtés l'Italie et l'Autriche et n'aurions pas sacrifié la patrie à la sauvegarde d'une souveraineté décrépite. C'est la « fanatique Espagnole, » l'Impératrice, qui aurait déterminé nos résolutions : « Je préfère, aurait-elle dit, les Prussiens à Paris aux Italiens à Rome. » Gramont, interpellé sur les raisons d'une politique qui avait tout perdu, aurait répondu : « Je ne pouvais rien, j'étais lié par l'Impératrice. »

Écartons l'Impératrice : elle n'a jamais tenu le propos abominable qu'on lui prête, et Gramont n'a jamais non plus proféré contre elle l'injuste accusation qu'on a mise dans sa bouche. Elle a approuvé le refus opposé par le Cabinet à la suggestion de Beust de livrer Rome à l'Italie, mais elle ne l'a pas provoqué ; l'initiative en a été prise en dehors d'elle par Gramont et moi. Si elle avait été la fanatique ultramontaine qu'on dit, elle eût

(1) Discours à l'Assemblée nationale, 24 nov. 1876.

appuyé près de l'Empereur et au Conseil les protestations de Mackau et de ses amis et soutenu qu'il fallait maintenir notre occupation. Ce fut au contraire sur son éloquente démonstration que le Conseil, ne tenant aucun compte des représentations de tant de nobles catholiques, approuva l'évacuation du territoire pontifical. Dans l'affaire des alliances comme dans les autres, le Conseil n'a suivi l'avis de l'Impératrice que lorsque c'était son propre avis. Il n'a jamais subi de sa part une influence qu'elle n'avait sur aucun de ses membres et qu'elle n'a d'ailleurs jamais tenté d'exercer. C'est le Cabinet, non elle, qui doit être tenu responsable de la conduite suivie dans cette négociation.

Le ministère, en refusant de livrer Rome à l'Italie ou en consentant à la lui laisser prendre, a-t-il préféré Rome à la France et s'est-il rendu responsable de la perte de l'Alsace et de la Lorraine ? S'il avait préféré Rome à la France et s'il eût été catholique ultramontain avant d'être patriote français, il n'eût jamais retiré nos troupes de Civita Vecchia, car il ne se faisait aucune illusion sur la faible protection qu'était la Convention de septembre contre l'invasion italienne. Dans des temps calmes, comme en 1867, cette convention n'avait pu protéger le territoire pontifical ; combien plus eût-elle été inefficace au moment où la guerre nous paralysait ! Ce qui allait survenir aussitôt notre départ était facile à prévoir. Dès que nous nous serions engagés sur le Rhin, des mouvemens insurrectionnels eussent éclaté dans l'État du Pape ; quelle que fût la bonne volonté des ministres italiens de fermer la frontière, ils n'y eussent pas réussi. Mazziniens, Garibaldiens eussent glissé entre les mailles du réseau militaire, et se fussent reformés sur le territoire pontifical. Une insurrection dans Rome eût secondé cette invasion et les troupes pontificales étant impuissantes, les troupes italiennes se seraient rendues maîtresses du double mouvement avec peu d'efforts, car, à l'exception de quelques héros, les envahisseurs n'étaient qu'une cohue de lâches fanfarons. Qu'aurions-nous fait alors ? Aurions-nous interrompu la guerre sur le Rhin pour venir mettre les Italiens à la raison sur le Tibre ?

L'Impératrice et Gramont étaient convaincus que, la guerre terminée, il nous eût été facile de rétablir la souveraineté pontificale si elle avait été révolutionnairement abolie. Ils ne se

rendaient pas compte de la situation dans laquelle nous nous serions alors trouvés. Vaincus, que pouvions-nous? Victorieux, qu'aurions-nous fait? Aurions-nous recommencé une nouvelle expédition romaine et cherché un nouveau Mentana? Les catholiques l'eussent exigé, mais l'opinion publique n'aurait permis ni à l'Empereur ni à ses ministres de faire succéder une guerre contre l'Italie à celle contre la Prusse. C'eût été surtout impossible si l'Italie avait été notre alliée. L'Empereur aurait répondu aux catholiques plus énergiquement encore qu'il ne le fit au moment des annexions : « Comment irais-je attaquer ceux qui, il y a quelques jours, versèrent leur sang à côté de mes soldats? » Le droit pour les Italiens de remplir à Rome la tâche de protéger la papauté, qui nous avait appartenu jusque-là, leur eût été forcément reconnu, et tout ce que l'Empereur aurait pu faire, c'eût été d'obtenir par la persuasion que la solution de d'Azeglio, Rome municipe libre, fût préférée à celle de Garibaldi et de Mazzini, malheureusement adoptée par Cavour, Rome capitale. Le retrait de nos troupes, dans les circonstances où il s'opérait, équivalait donc à l'abandon de ce qui restait du pouvoir temporel.

Et si nous nous y décidâmes, c'est précisément parce que, préférant la patrie à la papauté, nous ne voulûmes point, à l'heure solennelle, la priver de deux alliances qui eussent assuré sa prépondérance. Mais, nous dira-t-on, puisque vous prévoyiez si bien les résultats de l'évacuation, pourquoi tant de façons avec les Italiens et ne leur avoir pas accordé de bonne grâce l'inévitable, de manière à s'assurer tout de suite le secours de leur reconnaissance? D'abord, parce que la majorité d'entre nous considéraient cet inévitable comme un mal et croyaient de leur devoir de lutter jusqu'au bout pour l'éviter. Ensuite, parce qu'il y a une grande différence entre subir ce que l'on voudrait empêcher ou y consentir, et, à plus forte raison, y contribuer.

Jules Favre avait constamment réclamé l'évacuation du territoire romain. Lorsqu'il devint maître des affaires, les Italiens lui demandèrent, le 6 septembre, l'autorisation qu'ils n'avaient pu obtenir de nous. Il la leur refusa et répondit qu'il ne voulait pas affliger un vénérable vieillard, douloureusement frappé et qui souffrirait d'une démonstration inutile d'abandon, ni contrister ceux de ses compatriotes catholiques que les malheurs de la Papauté consternaient. « Je crois, comme vous, que

si vous n'y allez pas, Rome tombera au pouvoir d'agitateurs dangereux. J'aime mieux vous y voir. Mais il est bien entendu que la France ne vous donne aucun consentement et que vous accomplissez cette entreprise sous votre propre et unique responsabilité. » Le surlendemain, Nigra revint à la charge. « Vous ne maintiendrez pas votre décision, dit-il, elle est trop en opposition avec votre passé politique. Elle blessera l'Italie sans aucun profit pour vous. — Est-ce une condition que vous me posez? — En aucune manière. — Eh bien! je vous saurai beaucoup de gré de ne plus revenir sur ce sujet qui me peine et ne peut nous mener à rien (1). »

Et l'Empereur, auteur de la Convention de septembre, et moi qui l'avais défendue contre Jules Favre, nous nous serions montrés plus accommodans que lui, nous aurions fourni des encouragemens que lui, le rebelle, s'était cru obligé de refuser!

Nous pensions en 1870 que, lorsqu'on a librement mis sa signature au bas d'un traité, on doit le respecter : il paraît que nous nous sommes trompés. Où nous ne nous trompions pas, c'est en discernant que, dans ce cas, la déloyauté ne nous eût été d'aucun avantage. La tâche de Victor-Emmanuel n'en eût pas été facilitée ni sa situation simplifiée. Sella n'admettait pas que l'Italie marchât contre la Prusse, même au prix de Rome ; un nouveau ministère avec Cialdini eût été aussitôt culbuté par le parti de l'action très puissant dans les villes de la péninsule, pour qui la haine de la France, si ce n'est lorsqu'elle est en état de saturnale anarchique, est comme un dogme. Sa véritable pensée est dans ce cri sauvage d'un député vénitien que les Prussiens eux-mêmes, victorieux, n'avaient pas poussé devant Paris affamé : *Delenda Gallia!* « Le repos de l'Europe sera impossible, tant que la France, irrévocablement déchue du rang de première puissance, n'aura pas été coupée en plusieurs royaumes (2). » La seule grâce qu'on nous accorde, c'est d'ajouter *autonomes*. Peu de temps avant sa mort, Garibaldi disait de nous à Crispi : « L'Allemagne a rendu un grand service à l'humanité en abaissant ce peuple. »

Ce parti eût été d'autant plus redoutable que Bismarck lui eût fourni la seule arme dont il manquait, l'argent. Les révolu-

(1) J. Favre, *Rome et la République française*, p. 6.

(2) « Delenda est Gallia » — *Discorso di Pellatis, deputato di Montebelluna. Firenze, — tipografia Barbera, 1872.*

tionnaires italiens étaient allés lui en demander; ils l'avaient rejoint à Hombourg et il leur répondit que si Victor-Emmanuel prenait l'initiative de la rupture, les tendances républicaines des Italiens qui désapprouvent une pareille politique ne l'empêcheraient pas de conseiller au Roi, son souverain, de soutenir les mécontens d'Italie par de l'argent et des armes, comme ils le souhaitaient. Avant de nous envoyer ses troupes, Victor-Emmanuel eût dû les employer à rétablir l'ordre dans son royaume. Et même s'il y était parvenu, il n'aurait pu entrer en ligne avant les premiers jours de septembre, par conséquent n'aurait pu nous sauver de Spickeren, de Wœrth, de Sedan.

La vérité a tant de force que, par une singulière inconséquence, le prince Napoléon, après avoir lancé son accusation que « le pouvoir temporel a coûté à la France l'Alsace et une partie de la Lorraine, » l'a réfutée lui-même : « *Quand même la France aurait accepté sans modifications le traité qui lui était présenté*, nos défaites auraient *peut-être* empêché l'Italie et l'Autriche de le ratifier et de se déclarer pour la France battue qu'elles ne pouvaient être prêtes à soutenir que vers le 15 septembre. » Supprimez le mot *peut-être* : nous nous serions déshonorés par pur amour du déshonneur, sans profit...

X

Le motif véritable de l'abstention de l'Italie est ailleurs que dans le refus de livrer Rome. Les ministres italiens, dès le premier jour, avaient subordonné toute participation à la guerre à l'initiative que prendrait l'Autriche. Sans elle, ils ne voulaient rien faire. La lettre de Visconti à Arese nous le dit : « Il est naturel que l'Autriche, qui a les plus grands intérêts et les plus grands périls, prenne l'initiative. Et il me semble qu'elle ne peut se plaindre de nous si, en des éventualités quasi inévitables, elle se décide à se mouvoir, nous lui promettons notre appui, c'est-à-dire, en présence d'une guerre générale. » Or, comme l'Autriche était décidée à ne pas se mouvoir et à ne pas provoquer une guerre générale, il en résultait que, dans aucun cas et dans aucune condition, nous n'avions à compter sur le concours de l'Italie, lui eussions-nous livré tout ce qu'elle demandait.

Les causes pour lesquelles l'Autriche a refusé de nous venir en aide et d'entraîner l'Italie sont multiples. Il en est d'acces-

soires, quoique graves : l'état intérieur de l'empire autrichien, la résistance d'Andrassy et des Hongrois, l'incapacité de Beust de prendre une résolution virile. La raison qui domine toutes les autres, c'est la volonté connue de la Russie de mettre ses armes au service de la Prusse si l'Autriche envoyait les siennes au secours de la France. La volonté énergique du Tsar a obligé l'Autriche à nous fausser compagnie et l'Italie à rester neutre ; elle nous a laissés sans alliés. Le roi Guillaume, au lendemain de sa victoire, donne à ce fait historique une certitude indiscutable. Il écrit au tsar Alexandre : « Jamais la Prusse n'oubliera que c'est à vous qu'elle doit que la guerre n'ait pas pris des proportions extrêmes. Que Dieu vous bénisse ! Votre ami reconnaissant pour la vie. — GUILLAUME. » Le Tsar répond : « Je suis heureux d'avoir pu vous montrer, par les témoignages de mes sympathies, que je suis un ami dévoué. Puisse l'amitié qui nous unit assurer le bonheur et la gloire des deux pays ! — ALEXANDRE. »

Beust et Andrassy se sont montrés jaloux de cette reconnaissance. Ils y avaient aussi droit, car la Russie n'a pas eu à les menacer pour qu'ils ne nous soutinssent pas : ils n'en ont jamais, disent-ils, eu l'intention. La Russie ne les a certainement pas menacés parce qu'ils ont été bien sages, mais elle n'a pas cessé de les surveiller, ce qui n'a pas été étranger à leur sagesse et chaque fois que nous les avons pressés d'agir, ils nous ont répondu en nous montrant l'épouvantail de la Russie. Le Tsar avait donc bien mérité les remercîmens du victorieux. Elle doit être retenue comme vraie l'opinion qui attribue à la Russie la plus grande part dans l'immobilité de l'Autriche et par conséquent de l'Italie. La Russie a beaucoup à réparer à notre égard.

Ne fabriquons pas une histoire fantaisiste. Le 6 août 1870 au matin, nous sommes seuls : la Russie veille à ce que personne ne vienne nous assister ; l'Italie s'est cachée dans la félonie de l'Autriche. Nous sommes seuls, mais nous sommes la France, c'est-à-dire la terre des improvisations miraculeuses. Qu'importent les délaissemens si nous savons vouloir d'une volonté indomptable. Avons-nous voulu ?

ÉMILE OLLIVIER.

MADEMOISELLE DE JESSINCOURT [1]

DERNIÈRE PARTIE [2]

« VISITAVIT NOS ORIENS EX ALTO »

I

Il pleuvait. On était en novembre. Dans sa salle à manger sans feu, Mlle Louise tricotait, comme toujours, des genouillères. De temps en temps, dans l'écartement des rideaux de mousseline blanche relevés par les embrasses, elle regardait le parvis de l'église.

Le compagnon de ses après-midi solitaires, le vieux pilier effrité, qui soutient l'angle gauche de la façade, la regardait, lui aussi, comme d'habitude. Blotti frileusement dans sa niche ogivale, le Saint-Nicolas de pierre était toujours l'hôte du pilier, et son baquet plein de petits enfans s'arrondissait à ses pieds. Mais, pendant l'hiver de la guerre, la gelée avait brisé deux doigts de sa main bénissante. Une balle prussienne avait découronné sa crosse, dont il ne restait plus que la hampe. Engorgée, la gargouille du pilier se déversait dans le cuveau à lessive, que le bedeau disposait au-dessous, et le trop-plein inondait le pavé.

A force de contempler le pilier, Mlle Louise s'aperçut que la

(2) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 décembre 1910, du 1er et du 15 janvier 1911.

gargouille était ébréchée, et, — ce qui ne lui était pas encore arrivé, — elle en considéra attentivement la figure. La sculpture naïve représentait un type tout local, — un garçon brasseur, avec sa hotte de bois sur le dos. Elle reconnut les courroies de cuir qui attachaient fortement la hotte aux épaules de l'homme. Puis ses yeux descendirent jusqu'au cadran solaire, qui, lavé par la pluie, brillait doucement au-dessus de la niche du Saint-Nicolas. Et, pour la centième fois, depuis qu'elle était assise devant sa fenêtre, elle relut la devise : *Visitavit nos Oriens ex alto*. Elle se dépita contre cette manie. Pour rompre l'obsession, elle s'appliqua à compter les mailles de son tricot et se remit à la genouillère commencée. Il semblait que les choses dussent se passer ainsi pour l'éternité. En dépit de tous les bouleversemens, sa vie continuait identique, par la force de l'habitude.

Mlle de Jessincourt appartenait à une race trop énergique et elle avait une volonté trop vigoureusement trempée, pour rester longtemps inactive et se consumer dans un chagrin stérile. Au début, ç'avait été, en elle, un grand ébranlement, puis un vide affreux. Sa santé, jusque-là si robuste, était profondément atteinte. Presque continuellement, elle souffrait de son estomac délabré par les mauvaises nourritures de l'invasion. Mais, quoiqu'elle se sentît usée, bien vite elle avait repris le dessus. Que lui importait sa santé, du moment qu'elle n'avait plus de goût à vivre ! Et, quant au passé, elle le jugeait bien mort. Isabelle n'existait plus pour elle. Elle avait enterré son amour tout au fond de son cœur et l'avait scellé, à cette place désormais insensible, comme dans une tombe. Maintenant, elle n'aimait plus personne, ne désirait plus rien, n'attendait plus rien ! Qu'on la laissât mourir en paix : c'était son unique vœu ! Dans la stupeur qui avait suivi l'écrasement de toutes ses tendresses et de tous ses rêves, elle s'étonnait de ne pas souffrir autant qu'elle l'aurait cru. Elle était calme. Il était donc bien facile de se résigner? Mais non, elle n'était pas résignée ! Elle était endurcie, hélas ! et cet endurcissement l'humiliait, — elle qui avait pensé être si malheureuse, — comme une nouvelle preuve de faiblesse et d'impuissance.

Dès le lendemain de son voyage à la frontière, il lui avait fallu s'occuper de vendre ses champs qui se trouvaient en territoire annexé. Le beau-frère de son fermier, qui les convoitait

depuis longtemps, lui en avait offert un prix supérieur à celui qu'elle espérait. Dans l'état de dépression où elle était, ce petit avantage, obtenu sans effort, lui valut une sorte de contentement. Ensuite, sa maison exigeait des réparations immédiates. Elle fit remplacer le parquet du salon, à demi brûlé par les bûches que les Prussiens avaient la manie d'entasser dans les cheminées. Ses auvens ne tenaient plus. Son jardinet était dévasté. Elle commanda des volets neufs et, pendant trois semaines, elle eut le bedeau pour bêcher sa corbeille et ses plates-bandes, repiquer des bordures, replanter des espaliers. C'était pour elle une distraction que de surveiller ces travaux.

Au commencement de décembre, Mme Laprairie, dont la maladie traînait depuis la guerre, finit par mourir. La vieille dame laissait la plus grosse part de sa fortune à son frère, M. Vilgrain, et une somme de cent mille francs à Louise, qui était sa nièce préférée. Celle-ci en éprouva une réelle joie, non qu'elle devînt cupide avec l'âge, mais parce que cet héritage la relevait aux yeux des gens d'Amermont. A présent, son petit capital se montait à deux cent mille francs environ. Elle n'y toucherait pas, elle ne prendrait pas de bonne, afin d'économiser davantage. Néanmoins, par gloriole, elle fut, un moment, sur le point de s'y décider. Mais comment renvoyer sa femme de ménage, cette Catherine Liffoisse, qui avait pour elle un attachement animal, et qui, depuis quarante ans, était dans la maison? Elle n'en aurait jamais le courage! Et puis l'accoutumance était plus forte que tout. Elle ne pouvait supporter personne auprès d'elle, encore moins une domestique qui, peu à peu, arriverait à s'arroger dans le ménage une autorité de maîtresse. Oui, elle garderait la Liffoisse, elle y gagnerait les gages et la nourriture d'une servante! Et elle supputa qu'en vivant uniquement du revenu de sa ferme, en ne dépensant point ses rentes, elle parviendrait, au bout de quelques années, à augmenter sa fortune de près d'un tiers. Elle serait aussi riche que M. Douzedebèze qui, suivant la rumeur publique, possédait au moins trois cent mille francs!... Comme Isabelle se repentirait de sa conduite, quand elle verrait tout cet argent passer à d'autres! Dans ces dispositions, elle manda son notaire, Me Bastien, pour modifier son testament. Sauf le Sarre-l'Évêque, dont elle n'avait que l'usufruit et qui devait revenir à sa nièce, elle légua tout le reste à Léopold et à Stanislas de Jessincourt,

les deux fils du capitaine. Par là, elle n'entendait nullement leur témoigner une prédilection particulière. Elle n'agissait que par rancune contre Isabelle, — et aussi par devoir, par esprit de famille, pour l'honneur du nom!

Sur ces entrefaites, entre Noël et le nouvel an, elle reçut la visite de l'aîné des deux jeunes gens, Stanislas qui, en sa qualité de fils de veuve, accomplissait, à Nancy, une courte période de service militaire. Elle l'accueillit avec froideur, évita de le tutoyer, fut cérémonieuse, distante, et l'hébergea fort chichement. Elle n'avait contre lui aucune raison d'hostilité, mais elle ne s'intéressait plus à personne. Cependant, Mlle de Jessincourt constata avec déplaisir que ce jeune cousin ressemblait surtout à sa mère, la fille du cafetier de Melun. Rien de ses traits ne lui rappelait la physionomie du capitaine. Sa dégaine peu martiale, sa tunique en gros drap de soldat la choquèrent aussi dans son culte pour les beaux uniformes et par comparaison avec les allures gaillardes du père:

— Pourquoi, lui dit-elle rudement, n'êtes-vous pas militaire, comme Léopold, votre frère?

— J'en suis bien désolé, ma cousine, mais je n'ai pas la vocation!

Le jeune homme voulait être ingénieur. Son père lui-même l'avait poussé vers cette carrière, qui d'ailleurs lui agréait. Il espérait y faire son chemin. Et, pour éblouir la vieille fille, le futur héritier parla abondamment des forges et des hauts fourneaux qui se multipliaient partout en Lorraine. On creusait des mines d'un bout à l'autre de la frontière. Peut-être même que le réseau des nouvelles exploitations minières s'étendrait jusque dans les parages d'Amermont. D'ores et déjà, il était désigné pour un poste important dans une compagnie métallurgique qui venait de se fonder. Mlle Louise l'écoutait distraitement. Ces nouveautés ne la touchaient point, l'irritaient même un peu en dérangeant ses idées sur la valeur du sol. Enfin elle ne pouvait admettre qu'un Jessincourt ne fût point officier.

Pour la forme, elle lui adressa quelques questions sur sa mère, sur son frère le spahi, sur sa vie au régiment : après quoi, elle ne trouva plus rien à lui dire. Il passa vingt-quatre heures chez elle et, quand il partit, elle ne l'engagea point à revenir.

Elle était seule : elle goûta sa solitude avec délices. Ses affaires étaient en ordre, son testament était fait. Le reste lui devenait indifférent. Jamais elle ne s'était sentie si tranquille, si libre, si détachée de tout. Elle ne sortait presque plus, et l'on ne venait plus la voir. Son humeur aigrie, sa brusquerie foncière qu'elle dédaignait, à présent, de dissimuler, éloignaient d'elle les visiteurs. En outre, — comme il fallait s'y attendre, — la liaison d'Isabelle avec l'officier d'ordonnance de son mari avait transpiré dans Amermont, et il en rejaillissait un véritable discrédit sur Mlle de Jessincourt. Aussi bien, le mariage de la jeune Aubryon avec le vieux général de Lantosque avait toujours été sévèrement jugé. On rendait la tante responsable des malheurs et des folies de la nièce. Et c'était un plaisir délicat pour les bonnes âmes que de faire expier à Mlle Louise les deux années d'enivrement qu'elle avait savourées au lendemain de cette union si brillante. Mlle Borniche, qui était toujours alerte, malgré ses quatre-vingt-cinq ans, — et qui venait de marier sa propre nièce à un capitaine des douanes, — répétait à qui voulait l'entendre :

— Ce n'est pas étonnant qu'Isabelle ait si mal tourné ! Louise l'a si mal élevée !

Par orgueil, Mlle de Jessincourt affectait d'ignorer le sentiment public. De tels propos ne devaient point l'atteindre. Quand son amie, Mlle Eulalie Prose, la grondait de se terrer dans son logis, elle répondait, en bougonnant :

— A quoi bon sortir? Je ne reconnais plus personne dans les rues : rien que des annexés... des gens venus de je ne sais où !

Mais Mlle Eulalie devinait bien que ce n'était pas là le vrai motif, et elle s'affligeait de l'hypocondrie croissante de Louise. A peine celle-ci consentait-elle à lui ouvrir sa porte. Elle devenait intraitable. Elle se brouilla complètement avec M. Douzedebèze, quand elle apprit qu'il épousait une propriétaire de la campagne, personne rougeaude et replète, qui frisait la cinquantaine. On prétendait qu'à eux deux les conjoints réunissaient plus d'un demi-million. Mlle Louise lui en voulut de ce mariage intéressé comme d'une inconvenance et presque comme d'une trahison.

Son amitié pour Mlle Prose elle-même se relâchait aussi, après tant d'années d'intimité. Les discours de la sainte fille

tournaient de plus en plus à la dévotion, et cela agaçait Louise, qui avait toujours été très réservée en ces matières et qui, secrètement, gardait rancune au Ciel de ses épreuves et de sa vie manquée. Mais Mlle Lalie ne s'en apercevait point. Un jour, sur un ton d'allégresse singulière, elle fit part à son amie d'une « consolation, » que la Providence avait daigné lui accorder.

Sa mère était morte dans la religion protestante, — et c'était pour elle un grand sujet d'angoisse que de penser qu'elle pouvait être damnée. Mais un excellent prêtre, — un missionnaire de passage à Amermont, — l'avait rassurée par la considération de la miséricorde infinie de Dieu :

— Quel bonheur pour moi ! conclut Mlle Prose : ç'aurait été un tel chagrin d'être séparée de ma bonne mère !

Louise, haussant les épaules, répliqua sèchement :

— Tu as du temps à perdre vraiment de songer à tout cela !... Et puis, elle n'a pas été si bonne pour toi, ta mère !

Ainsi rabrouée, la pauvre Lalie ne savait plus par quel biais aborder l'entretien, tant Louise se montrait susceptible et irritable. Elle n'osait point, notamment, l'interroger sur Isabelle, son amie paraissant retranchée, à cet égard, dans un parti pris de silence absolu. Pourtant, elle considérait comme une obligation de conscience de lui exposer, là-dessus, sa manière de voir. Elle s'y résolut à la fin, après avoir prié Dieu de l'inspirer dans cette démarche. Elle représenta d'abord à Louise que le scandale causé par cette liaison clandestine était toujours considérable dans Amermont.

— Mais, ajouta-t-elle vivement, le scandale n'est rien ! L'essentiel est de sauver une âme, d'arracher ta nièce à cette vie de désordre. Je crois que ton intervention pourrait lui être salutaire, si, au lieu de la brusquer...

— Lalie ! interrompit impatiemment Mlle Louise, je ne me mêle pas de tes affaires : ne te mêle pas des miennes !... Et quant à Isabelle, je le lui ai dit : je ne la connais plus ! Je ne lui pardonnerai jamais !

— Tu le dois ! reprit avec douceur Mlle Lalie : chrétiennement, tu dois lui pardonner !

— Jamais ! répéta Mlle Louise.

Ses yeux étincelaient de colère. Soudain, elle se leva, toute frémissante, et, secouant sa jupe :

— Écoute, ma chère : je te prie de ne plus me reparler de

cette histoire ! Chaque famille a ses tares, tu le sais bien ! En voilà assez, en voilà trop sur cette question ! Je ne suis plus d'âge à accepter des conseils de qui que ce soit !

Et, comme M[lle] Lalie s'était levée aussi, elle la reconduisit jusqu'à la porte, sans proférer une parole ni répondre à son salut.

Trois jours après, à l'improviste, M. l'archiprêtre Schwob vint la visiter. C'était un événement. On habitait porte à porte, on entretenait des relations de bon voisinage, mais on ne se visitait qu'une fois par an, à la nouvelle année. La semaine précédente, l'ecclésiastique était venu offrir ses souhaits à M[lle] de Jessincourt. Pourquoi donc revenait-il si tôt ? Tout de suite, elle soupçonna que c'était à l'instigation de Lalie.

Bien qu'elle le respectât, comme il convenait, elle n'aimait pas le curé, n'avait aucun goût pour sa compagnie. Couramment, elle se moquait des dévotes, qui, disait-elle, sont toujours fourrées dans les soutanes des prêtres. Elle considérait cette révérence envers les gens d'Église comme un trait de roture, et, quand on la blâmait de tenir à l'écart le curé et ses vicaires, elle citait volontiers un dicton campagnard qu'elle avait entendu répéter à sa grand'mère de Jessincourt :

Pour avoir la maison nette,
Ni pigeons, ni prêt'es !

Elle ne recevait donc M. Schwob qu'officiellement. Outre qu'elle ne l'aimait pas, elle lui trouvait une physionomie épaisse et vulgaire, avec ses longs cheveux taillés à la gallicane, son nez crochu, ses gros yeux bovins, ses gros souliers, sa soutane retroussée haut sur le mollet, — un mollet de paysan en bas de laine. L'archiprêtre, d'ailleurs, n'était point populaire dans Amermont. Son austérité, sa morale tranchante, son attitude constamment guindée le rendaient peu sympathique. Pourtant, il était brave homme, au fond. Mais la discipline du séminaire l'avait pour toujours isolé du monde au milieu du monde même. L'influence de son entourage, de cette petite ville si gourmée, où l'on se surveillait sans cesse les uns les autres, aggravait encore la rigidité et la froideur de ses manières. Avec un réel fond de bonté, il faisait le vide autour de lui, — et il en souffrait, comme M[lle] Louise souffrait de la contrainte qui, malgré elle, étouffait sa tendresse. Le pays, le milieu, l'éduca-

tion leur imposaient un visage qui n'était pas le leur. A leur insu, tous deux se ressemblaient par là.

Sitôt les premières politesses échangées, les soupçons de Mlle de Jessincourt se confirmèrent : l'archiprêtre avait été stylé par Lalie ! Sans la moindre allusion à Isabelle, il se répandit en généralités vagues sur le pardon des offenses, qui est un devoir strict pour le chrétien. On devait contrôler la conduite non seulement de ses enfans, mais aussi de ses proches, prendre garde de ne point scandaliser la paroisse, donner le bon exemple en tout et pour tout. Enfin il fut aussi maladroit qu'il était possible.

Mlle Louise, tandis qu'il parlait, s'indignait d'une telle indiscrétion, d'un tel manque de tact. Elle se drapa dans sa dignité et coupa court à l'homélie de l'archiprêtre :

— Monsieur le curé, dit-elle, je sais quels sont mes devoirs de chrétienne ! Il est inutile de vous déranger pour me les apprendre. Quand j'aurai des doutes à ce sujet, j'irai vous consulter !...

M. Schwob se retira, fort blessé de cette repartie. Mlle Louise ne l'était pas moins de son intervention. Elle était irritée surtout contre Lalie, qui, certainement, y avait engagé l'ecclésiastique. Lorsque celle-ci se hasarda à reparaître, la huitaine écoulée, elle l'assaillit, en entrant, des récriminations les plus violentes :

— Je vous demande un peu ! Attirer des prêtres dans ma maison !... Tu sauras, ma chère, que je n'en veux pas chez moi !

— Je ne te comprends pas ! soupira Mlle Prose. Comment ! c'est toi, — toi si chrétienne autrefois, — qui oses parler ainsi ! Ah ! ma pauvre Louise, crois-moi, à ton âge, après tes épreuves, tu devrais au contraire te rapprocher de Dieu !

— Ma chère, tu m'impatientes avec tes leçons... que je ne te demande pas ! Et puis, il faut que je te le dise à la fin : je te remercie bien de ta visite, mais je désire que ce soit la dernière !

Et, sans se laisser émouvoir par les excuses et les supplications de son amie d'enfance, elle la mit à la porte.

Désormais, elle vécut entièrement seule. Personne ne pénétrait chez elle que sa femme de ménage. Elle l'employait juste une demi-heure pour aller chercher de l'eau à la fontaine de la

ville, pour lui apporter son pain ou les rares achats qu'elle lui confiait. Quand la Liffoisse avait déposé ses deux seaux d'eau de chaque côté de l'évier, enveloppé le pain frais dans une serviette, rangé dans l'armoire un paquet de sucre ou de chandelle, son service était terminé. Mlle Louise ne faisant plus de cuisine, il n'y avait pas de vaisselle à laver ; et, comme elle ne recevait âme qui vive, il n'y avait pas de chambres à nettoyer. La vieille fille se tenait perpétuellement dans sa salle à manger, avec son couvot sous ses jupes. Elle n'observait plus les heures des repas. De temps en temps, elle quittait son fauteuil, pour aller manger une tartine de beurre, debout contre la huche ; elle avalait quelques gorgées de lait bouilli, ou trempait une croûte dans un pot de gelée de groseille. Son estomac débilité refusait toute autre nourriture.

Quelquefois, une agitation sans but, une fièvre de mouvement s'emparait d'elle. Elle allait d'une pièce à l'autre, montait au grenier, redescendait à la chambre à four, bousculait ses armoires et ses meubles, pour rien, pour le plaisir de remettre les objets en place. La Liffoisse, qui assistait, consternée, à ces extravagances, disait en ville :

— La pauvre demoiselle ! Elle est devenue moitié sotte ! Elle ne fait que tourner !

Par charité, elle restait souvent plus que sa demi-heure, auprès de la vieille fille. Elle bavardait, essayait, pour la distraire, de lui conter les cancans d'Amermont. Mais Mlle Louise affectait maintenant de mépriser ces histoires. Pour se débarrasser de la bonne femme, elle lui donnait des vieilleries, des draps amincis par les lessives, des hardes presque centenaires des chemises qui avaient appartenu à son père :

— Tenez, Liffoisse ! Ce sera pour votre homme !... Prenez ça, et puis encore ça !... Moi, je n'ai plus besoin de rien !

Elle avait perdu le respect de son bien. Elle distribuait tout comme quelqu'un qui va mourir.

Peu à peu, elle cessa de tricoter des genouillères. Un de ses crochets s'était cassé, sa provision de laine touchait à sa fin. Quel ennui de s'habiller pour faire l'emplette d'un nouveau crochet et renouveler ses pelotons ! D'ailleurs, ce travail machinal n'occupait que ses mains. Son esprit oisif réclamait une pâture. Alors, elle se mit à lire, avidement, comme on se grise, pour oublier son chagrin dans l'ivresse. Autrefois, du

temps de Mme Claës, elle avait été grande liseuse, mais sa mère la harcelait tellement de ses reproches, disant que la lecture est le passe-temps des paresseuses et qu'elle encourage tous les vices, que, de guerre lasse, elle avait fini par y renoncer. Elle retrouva, au grenier, deux caisses pleines de vieux feuilletons jaunis, des romans de cape et d'épée, et la collection complète des causes célèbres. Quotidiennement, on l'apercevait derrière les vitres de sa salle à manger, les lunettes sur le nez, le front penché sur une liasse de feuilletons qu'elle dévorait. Les personnes pieuses se répétaient :

— Quelle abomination! Elle s'enferme pour lire des romans!...

Lire des romans était considéré, dans Amermont, comme une véritable débauche. Alarmée pour la vertu de son amie, Mlle Prose rôdait, de temps en temps, autour de sa maison, espérant qu'elle se déciderait à la rappeler. Mais, sitôt qu'elle la voyait, Mlle Louise tirait son rideau avec colère.

Après des périodes de torpeur, où elle cuvait littéralement ses lectures, elle avait des accès de désespoir, des jours de détresse morne. Ces jours-là, elle attendait presque l'apparition d'Isabelle. Elle croyait reconnaître sa silhouette dans celle des rares passantes qui traversaient le parvis de l'église. Elle guettait aussi le facteur, dans l'illusion que sa nièce, bourrelée de remords, allait lui écrire pour implorer son pardon. Mais non! Elle avait trop mauvaise tête pour cela! Elle n'avait pas de cœur! Elle était comme sa mère! Et Mlle Louise, torturée par son amour qui ne voulait pas mourir, se disait avec un ricanement douloureux : « Après tout, je m'en moque! Ah! oui, je m'en moque bien! C'est fini, c'est oublié! » Cependant elle s'irritait du silence obstiné de la jeune femme. Dans ses pires momens, il lui prenait des envies soudaines de partir, d'aller relancer la coupable à Paris. Mais elle ne bougeait pas. Quitter sa maison lui semblait un effort impossible.

Elle n'en sortait que le dimanche, pour la grand'messe et pour les vêpres. Depuis longtemps, elle ne suivait plus les offices de semaine, ni la messe de sept heures. Non seulement elle s'éloignait de la religion, mais elle ne tenait plus au décorum. A Pâques, elle ne reloua point son banc dans la grande allée, ce banc familial où les Jessincourt s'agenouillaient depuis près d'un siècle ; elle en loua un autre, moins fastueux, dans

l'allée de la Sainte-Vierge, et dont le loyer était beaucoup moins cher. On pourrait en jaser tant qu'on voudrait : l'opinion publique lui importait peu ! Elle éprouvait même une certaine délectation orgueilleuse à la braver. Néanmoins, en personne raisonnable, qui ne veut pas pousser les choses à l'extrême, elle n'allait point jusqu'à rompre absolument avec l'Église, bien que ses anciennes croyances fussent très ébranlées. La Lorraine positive qu'elle était, avait toujours considéré la religion comme une sorte de contrat passé entre elle et la Divinité. Tandis qu'elle en avait observé scrupuleusement toutes les clauses, le bon Dieu, lui, n'avait pas tenu ses engagemens à son égard, en l'accablant de malheurs immérités. Pour cette raison, elle en venait à considérer la piété tout au moins comme inutile. Elle en réduisait donc les pratiques au strict nécessaire, en assistant aux offices du dimanche. Mais, inconsciemment, elle y satisfaisait une religiosité sentimentale, indépendante des dogmes et qui était le fond de sa nature.

L'église, — son église d'Amermont, — n'avait plus de langage pour elle. La fresque du chœur, le grand ange en robe jaune qui jouait du violoncelle, toutes ces figures autrefois si éloquentes ne lui disaient plus rien. Elle ne cherchait plus dans la *Vie dévote* de saint François de Sales ces images fleuries, ces beaux noms de pays lointains, qui donnaient le branle à son imagination. Le paroissien qu'elle apportait restait fermé sur la planchette du prie-Dieu. Elle ne regardait pas les toilettes, ne daignait pas voir les gens qui l'entouraient. Tout le temps que durait l'office, elle était comme absorbée dans la contemplation de deux épitaphes, encastrées dans le mur du bas côté, et qui dominaient son banc. Ces épitaphes étaient celles de deux défunts de sa famille, qui avaient été enterrés là, puis exhumés, lorsque le cimetière fut transporté hors de la ville. L'une, en lettres d'or sur marbre noir, disait : *Cy-gît le corps de Dominique-Ignace de Jessincourt, maire d'Amermont, seigneur d'Amel et de Saint-Pancré, lequel, après avoir vécu en bon catholique, est décédé le 20 juillet 1709*. L'autre, plus antique, en lettres rouges, profondément gravées dans la muraille, disait : *Cy-devant repose la dépouille mortelle de dame Claude de la Saulx, en son vivant épouse de Jean-Baptiste de Jessincourt, lieutenant ce lieu et de la prévôté, qui décéda de ce siècle, l'an de grâce Notre-Seigneur 1581.*

Les deux inscriptions fascinaient Mlle Louise. Elle les déchiffrait sans cesse, inattentive au sens des mots, uniquement attirée par la signification symbolique de ces deux plaques funèbres. C'étaient pour elle comme les deux portes d'un corridor sinistre qui conduisait à un lieu de désolation et de froidure éternelles, lieu muet, informe, innommable, qu'elle sentait tout proche et où elle allait descendre à jamais.

Exténuée par les jeûnes et par sa maladie commençante, elle n'était déjà plus de ce monde. Quand, le dimanche, elle entrait à l'église, toujours en retard (il lui fallait si longtemps pour s'habiller !) les gens se retournaient, dans l'allée de la Sainte-Vierge, au glissement de son pas sur les dalles, au frôlement à peine perceptible de sa jupe contre les piliers. Avec son voile de deuil rejeté en arrière, sa face exsangue, ses grands yeux fiévreux qui luisaient au fond des orbites, elle avait l'air d'une revenante égarée à la lumière du jour et qui se hâte pour reprendre sa place parmi ses morts.

II

En même temps que son mal, son dégoût du monde empira bientôt jusqu'à l'aversion et jusqu'à l'horreur de la figure humaine. Elle ne pouvait voir personne. Alors, elle décida qu'elle ne sortirait plus du tout. Comme sa tante Victoire, elle se condamna à une réclusion définitive. Elle congédia sa femme de ménage. Désormais, elle boirait l'eau saumâtre de sa citerne. Elle vivrait sans lumière et, autant dire, sans feu. Car elle se bornait à faire flamber, de temps en temps, quelques ételles au fond de l'âtre, quand elle avait trop froid et qu'elle voulait se dégeler un peu le bout des doigts. Maintenant les volets de sa maison étaient presque toujours clos, sauf ceux de la cuisine, où elle se tenait constamment, ayant renoncé à la salle à manger et au salon, qui lui rappelaient les visiteurs d'autrefois. Son logis avait l'air inhabité.

Tous les matins, en se levant, elle mettait deux sous, avec un bol de faïence, sur le rebord de sa croisée. La laitière remplissait le bol. Elle le reprenait, dès que la femme s'était éloignée. Chaque deux jours, le boulanger déposait une miche à la même place, empochait l'argent préparé et s'en allait,

sans avoir même entrevu le visage de la recluse. Ce pain et ces deux sous de lait suffisaient à sa nourriture. Cependant, le mardi et le vendredi, il lui arrivait de guetter les femmes de la campagne qui, leur hotte sur le dos, se rendaient au marché de la ville. Blottie derrière ses volets entre-bâillés, elle criait d'une voix aiguë :

— Marchande, marchande !...

La paysanne s'approchait. Une longue main décharnée passait entre les auvens, allongeait la monnaie, saisissait le beurre ou les fruits et se retirait brusquement dans l'ombre farouche de la cuisine. La fenêtre se refermait et le vieux logis barricadé retombait à son silence de mort.

Vainement Mlle Eulalie Prose, le curé, quelques personnes charitables essayèrent-elles de forcer sa porte : au tintement de la sonnette, elle accourait à sa fenêtre et, dans l'entre-bâillement des volets, elle lançait un « Je vous remercie ! Je n'ai besoin de rien ! » prononcé d'un tel ton qu'on ne s'y frottait plus.

Terrée dans sa maison comme un sanglier dans sa bauge, elle se délectait, toujours davantage, de sa solitude. Un instinct atavique la poussait peut-être à cet isolement. Le Lorrain exagère parfois jusqu'à la sauvagerie son habitude de repliement sur lui-même. En tout cas, des bouffées d'orgueil lui montaient à la tête, à l'idée qu'elle pouvait se passer du monde, qu'elle avait supprimé de son existence tous ces gens qui la méprisaient, ou qui se permettaient de la régenter : « Ah ! je me moque bien d'eux ! pensait-elle. Je suis bien tranquille ! Personne n'est plus heureuse que moi ! » Et, avec une joie mauvaise, elle se disait que, parmi ces gens médiocres d'Amermont, aucun n'était capable de vivre, comme elle, dans la solitude absolue. Quelle supériorité cela supposait, quelle abondance de vie intérieure ! Mais, le lendemain, des douleurs d'estomac troublaient ces jouissances égoïstes. Elle sentait sa faiblesse, se lamentait de son abandon, ou bien, en un soudain retour de tendresse, elle songeait tristement à Isabelle, — à son enfant, qu'elle avait chassée !

Dans un de ces jours d'abattement, elle recueillit un pauvre vieux chat à demi mort de faim, qui s'était couché sur la terrasse de son jardinet. L'animal était hideux, efflanqué, les oreilles dégarnies de poil, l'arrière-train ankylosé : il se traînait avec peine sur ses pattes de devant. Mlle Louise n'aimait pas les

bêtes. Elle aurait éprouvé une répugnance profonde à caresser ce vagabond. Cependant elle le recueillit, — uniquement pour avoir un compagnon de solitude. Elle n'osait pas le toucher. Elle ne lui donna pas de nom. Pour elle, c'était « le chat, » un être vague, quelque chose qui bougeait, qui faisait un peu de bruit autour d'elle. Souvent, en le regardant manger, dans une écuelle, des croûtes de pain détrempées de lait, elle se révoltait contre la présence de l'intrus. Son isolement n'était donc pas aussi complet qu'elle se plaisait à l'imaginer. Elle ressemblait, en cela, à toutes les autres vieilles filles, qui ont un chien, un chat, un oiseau, pour leur tenir compagnie. Quelle niaiserie! Comme c'était ridicule! Et, dans ces momens-là, elle se rendait bien compte aussi que, malgré son dédain pour le monde, elle en était continuellement préoccupée. Finalement, elle se résigna à ces contradictions, — et même, à la longue, ce devint, pour elle, un plaisir et comme une vengeance raffinée de choquer les gens d'Amermont par les bizarreries de sa conduite. Ces gens-là pouvaient bien la mépriser, elle défrayait leurs conversations! Sûrement, on parlait d'elle chez tout le monde! Elle le devinait aux regards effarés que les passans jetaient vers sa maison, en traversant la place de l'Église, et elle se réjouissait d'être pour eux un motif de scandale.

Effectivement, le mystère dont elle s'entourait faisait travailler les imaginations. Parce qu'elle usait ses fonds d'armoire et qu'on l'avait entrevue, un jour, derrière ses rideaux, dans une défroque du temps de la Restauration, on disait qu'elle passait ses journées à se déguiser, que, toute seule, elle jouait à la marquise de Carabas, dans son salon, enfin qu'elle était en proie à la folie des grandeurs. D'autres la prétendaient possédée par une avarice délirante. Du matin au soir, elle brassait des pièces d'or, elle s'amusait à les lancer en l'air et à les recueillir dans une corbeille. Des personnes, aux aguets derrière la chambre à four, affirmaient qu'elles avaient entendu cette danse diabolique des écus, perpétuellement sassés entre les mains de l'avare. La curiosité et peut-être la convoitise excitèrent quelques anciens amis à se présenter de nouveau chez Mlle de Jessincourt: la porte implacablement verrouillée ne s'ouvrit point pour eux. Elle refusa même de recevoir son parent, le jeune Stanislas, qui était venu tout exprès, alarmé des bruits étranges qui circulaient sur l'état de la vieille fille.

Par un privilège spécial, un personnage, non moins mystérieux que Mlle Louise, pénétrait dans sa maison une fois tous les trimestres. C'était son cousin, Charles Baudot, le minotier d'Amermont. Bien qu'elle ne l'aimât point, celui-ci avait fini par gagner sa confiance. Cela avait commencé au lendemain de la brouille de Mlle de Jessincourt avec M. Douzedebèze. Charles n'ignorait point que, jusque-là, le vieux garçon avait servi de conseil à sa cousine dans la gestion de sa fortune. Toujours à l'affût de capitaux pour ses propres entreprises, il la circonvint peu à peu, et, quand il l'eut apprivoisée, il lui proposa, en bon parent, de prendre en main ses affaires : ce que Mlle Louise n'accepta qu'après mûre réflexion.

Certes, elle avait toute espèce de raisons d'être prudente avec son cousin, qui passait, en ces matières, pour le maquignon le plus finaud et le plus retors du pays. Mais quoi? Charles Baudot en était aussi le plus gros capitaliste, et cela l'éblouissait. Tandis que d'autres avaient été ruinés par la guerre, lui s'y était enrichi, en vendant au poids de l'or ses farines, tant aux Français qu'aux Allemands, et en se livrant encore à une foule de trafics ingénieux et clandestins, dont on médisait beaucoup dans la petite ville. Quelle que fût l'origine de sa fortune, ce qu'il y avait de certain, c'est qu'elle était considérable. Mlle Louise pensait donc avoir tout à gagner, en liant partie avec un homme si riche. De plus, Charles Baudot avait la réputation d'être un spéculateur avisé, qui ne risquait jamais rien qu'à bon escient. On répétait même qu'il portait bonheur à toutes les entreprises où il entrait. Son flair était encore supérieur à celui de M. Douzedebèze. Une opération financière recommandée par lui pouvait être considérée comme de tout repos.

Lorsque Mlle de Jessincourt hérita cent mille francs de sa tante Laprairie, le minotier l'engagea à placer le tout dans une compagnie métallurgique, dont il était un des principaux actionnaires : il promettait des dividendes extraordinaires, lesquels s'augmenteraient encore, à mesure que la compagnie prendrait plus d'extension. Dans ces circonstances-là, ce gros homme brutal savait se montrer éloquent, persuasif, flatteur même. Très séduite, la vieille fille hésitait néanmoins :

— Charles, lui dit-elle, vous savez que je n'ai besoin de rien pour moi. Je suis indifférente à l'argent, comme à tout. Mais je ne voudrais pas voler mes héritiers !

Et, pour cette fois, elle ne lui lâcha que vingt-cinq mille francs. Trois mois après, les promesses du minotier furent dépassées. Alors, grisée par les gains qu'elle réalisait, elle lui confia la somme entière. Charles Baudot, à partir de ce moment, fut écouté par elle comme un oracle. Il n'abusait pas d'ailleurs de l'exception qu'elle faisait en sa faveur, en consentant à le recevoir. Ses visites, très espacées, n'étaient jamais que d'affaires. Elle le recevait dans sa salle à manger, où rien n'avait été changé ; elle revêtait, ce jour-là, le costume qu'elle portait depuis trente ans. Aussi quand, avec des mines curieuses, on demandait au minotier ce qui se passait chez Mlle de Jessincourt, il répondait tranquillement :

— Mais rien! Louise est toujours la même! Elle vivra cent ans!

Eût-il soupçonné quelque chose qu'il se fût bien gardé d'en rien dire, tant il était discret. Et puis ces conciliabules avec la vieille fille ajoutaient à son prestige. Il était bon que cela restât dans l'ombre! Intrigués, les gens disaient :

— Faut-il qu'il soit malin tout de même, pour obliger cette vieille avare à desserrer les cordons de sa bourse!

Un jour, à l'improviste, il vint sonner à la porte de Mlle de Jessincourt, avec un monsieur inconnu, qui était coiffé d'un haut-de-forme et vêtu d'une pelisse somptueuse. Elle n'ouvrit pas d'abord, intimidée qu'elle était par cet étranger. Enfin, après avoir parlementé avec Charles Baudot, derrière ses volets, elle s'y décida. Le Monsieur, représentant d'une compagnie minière, venait lui acheter le dernier morceau de ses champs, ceux qu'elle avait hérités de sa tante Victoire et qui se trouvaient en deçà de la frontière : il offrait de l'exproprier, moyennant quatre cent mille francs. Fascinée, étourdie par l'énormité du chiffre, elle conclut tout de suite, — et Charles Baudot, en guise de commission, lui demanda de placer la somme dans ses aciéries.

Le retentissement de cette affaire fut prodigieux dans Amermont et même dans la contrée. Sans doute un certain nombre de personnes se trouvaient dans le même cas que Mlle de Jessincourt : la Compagnie minière les avait expropriées à des conditions très avantageuses. Mais il se confirmait que, grâce à Charles Baudot, sa cousine était la plus favorisée. Comme celui-ci éludait toute question sur le prix obtenu, les conjectures allaient leur train. On s'exagérait démesurément la somme.

En suite de quoi, on supputait la fortune probable de la vieille fille. Depuis le temps qu'elle économisait, qu'elle entassait rentes sur rentes, elle devait être millionnaire. A qui tout cela allait-il revenir, maintenant qu'elle était brouillée avec sa nièce ?... On essayait de sonder son notaire, Me Bastien, qui se retranchait jalousement derrière le secret professionnel, — et avec des yeux bizarrement allumés, les gens tournaient autour de la maison de Mlle de Jessincourt, comme autour d'un palais plein d'or.

En embuscade derrière ses rideaux, elle s'amusait beaucoup de ces manèges. Elle triomphait. Ce gain inespéré était pour elle une satisfaction d'amour-propre et aussi une revanche contre l'abandon d'Isabelle. En signant l'acte de vente, ç'avait été sa première pensée : « Ah! comme *elle* se mordra les doigts, quand *elle* saura!... » Mais surtout elle voyait dans cette richesse inutile, — dont elle ne profitait point, à laquelle elle ne tenait pas, — une occasion nouvelle d'écraser les gens d'Amermont. Plus que jamais les regards de la petite ville convergeaient vers ses volets clos. Cet argent, qu'elle méprisait, était le point de mire de toutes les cupidités, le thème quotidien de toutes les conversations. Elle ne daignait pas se montrer, et l'on ne s'occupait que d'elle! Cette idée l'emplissait d'une telle joie que la crise de sa maladie lui parut, un instant, conjurée. Elle ne souffrait presque plus. Ce lui furent six semaines d'un bonheur comme elle n'en avait jamais goûté.

Plusieurs jours de suite, il y eut des matinées radieuses, étincelantes de gelée blanche. Dès que le soleil tournant commençait à raser la façade de son logis, Mlle Louise quittait sa cuisine pour l'office, qui n'était éclairée que par un œil-de-bœuf et par une porte vitrée donnant sur le jardin. Sous l'œil-de-bœuf, s'étendait une grande table, carrée et massive. Elle y plaçait une chaise de paille et, s'aidant d'une autre chaise, elle se juchait sur la table et s'asseyait juste en face de la baie ovale, pour recueillir la lumière et la chaleur. Il lui semblait qu'en filtrant par l'étroite ouverture, les rayons étaient plus concentrés et plus chauds, — et puis, du haut de cet observatoire, elle voyait très bien les passans, sans être aperçue d'eux. Elle évitait ainsi l'espionnage des curieux. Vers une heure, Mlle Prose sortait de sa maison, regardait tristement vers celle de son amie, qui aussitôt se rejetait en arrière, et elle descen-

dait la rue. Une dévote sonnait à la grille du presbytère. Ensuite, la place de l'Église redevenait déserte. Un reste de givre luisait sur le pavé. Dans la niche du pilier où les glaçons pendaient en stalactites, le Saint-Nicolas soutenait, de la hampe de sa crosse, comme un dais en filigrane, — et, soudain, tout le porche resplendissait. Offusquée par cette gaîté rapide des choses, la maniaque détournait les yeux vers le fond de l'office, qui demeurait obscur, le vitrage de la porte étant masqué par un solide volet. Elle ne distinguait, dans la pénombre, que l'extrémité d'un balai en tête-de-loup, deux bassinoires, quelques chaudrons de cuivre rouge alignés sur une planche. La lumière parcimonieuse, qui pénétrait là, comme par le soupirail d'une cave, allumait des reflets sur les renflemens des métaux polis et paraissait plus précieuse dans les ténèbres froides de ce réduit.

Alors, recroquevillée sur sa chaise, en face du trou lumineux, Mlle Louise songeait pendant des heures. Elle avait renoncé à ses dévorantes lectures, comme elle renonçait à tout. Sa mémoire et son imagination exaltée par la solitude lui suffisaient. On aurait dit que, désormais, elle voulait tout tirer d'elle-même, ne rien devoir au monde, brûler jusqu'à la dernière parcelle sa propre substance. Sa vie entière lui paraissait maintenant plus douce à évoquer qu'elle ne l'avait été à vivre. Toutes les circonstances qui l'avaient remplie se déroulaient, dans le cadre de l'année liturgique dont les grandes fêtes restaient, pour elle, les principaux événemens de son existence : Pâques, la Fête-Dieu, l'Assomption, la Nativité. Et ces fêtes étaient liées, dans son souvenir, au retour périodique des saisons, que l'image de certaines fleurs, désormais décolorées et devenues presque symboliques pour ses yeux de recluse, lui rappelaient avec la précision de la réalité.

Pâques, c'était le foisonnement des coucous dans les prés. Les petites filles en faisaient des pelotes jaunes, qu'elles se lançaient d'une porte à l'autre. La Fête-Dieu, c'étaient les pivoines épanouies des reposoirs. L'Assomption, c'était la moisson des avoines : on allait dans les champs, parmi les faucheurs qui se reposaient à l'ombre des meules, on ôtait ses gants, on ramassait quelques brins de chaumes qu'on rapportait à la maison et qu'on plaçait dans le verre de Bohême, sur le buffet de la salle à manger. La Toussaint, c'étaient les colchiques, dont la petite

flamme bleue, comme celle d'une veilleuse, annonce les longues soirées d'hiver. Noël, c'étaient les boules-de-neige qui grelottent dans les jardinets défeuillés, sous l'âpre bise de décembre. Mais par-dessus tout, il y avait le mois de mai, le mois de Marie. Le soir, l'église sentait une odeur de roses. Des jeunes filles, en robes claires, se penchaient à la tribune de l'orgue en chantant: *Turris eburnea... regina angelorum*. Et avec les modulations des litanies berceuses et l'accent même de chaque voix juvénile, elle retrouvait les mélancolies sans cause qui alourdissaient son cœur de vierge délaissée, pendant les tristes printemps de sa jeunesse.

Sur ce fond mystique se détachaient d'autres souvenirs, profanes ou religieux, jusqu'aux plus infimes, jusqu'aux plus fugitifs. Elle se rappelait le château d'Hannonville, les foires de Metz, ses longues stations à la Cathédrale dans la chapelle du Rosaire, son voyage à Paris, — les toilettes d'Isabelle, la couleur d'une jupe ou d'une coiffure de bal que M[me] Claës avait portées, trente-cinq ans auparavant. Puis, les réminiscences de ses lectures lui revenaient en foule. Elle amplifiait les péripéties des romans : il lui fallait du drame, des coups de poignard, des duels, des enlèvemens, des chansons au clair de lune. Et, jamais rassasiée de romanesque, elle continuait au delà du dénouement l'histoire des personnages. Elle inventait des suites retentissantes aux plus médiocres récits. Une vague et timide sensualité, dont elle n'avait guère conscience, se mêlait à ces débauches d'imagination. Les yeux fermés, elle se plaisait à caresser les traits de tel héros qui lui était cher, s'évertuait à se donner l'illusion de sa présence. Elle redoublait ce vain effort, jusqu'au moment où sa pensée harassée se refusait à concevoir davantage, où, dans la fièvre de son cerveau, les bourdonnemens de ses tempes couvraient les bruits extérieurs. Défaillante, elle rouvrait les yeux : le crépuscule tombait dans la rue, et les ténèbres s'amoncelaient, plus compactes, dans les profondeurs de l'office.

A tâtons, elle redescendait de la table, où elle était juchée, et rentrait dans la cuisine. Un grincement de poulie s'entendait sur la place. C'était Évrard, le bedeau, qui allumait le réverbère, — un réverbère à huile de l'ancien temps, qui était suspendu à une potence et qu'on manœuvrait avec des cordes. A travers les vitres closes et les volets à demi tirés, la lueur

tremblotante s'insinuait dans la pièce sans lumière. Un crucifix de cuivre brillait faiblement sur le rebord de la vaste cheminée à manteau, — et il y avait des momens où les clous des mains brillaient seuls, comme deux prunelles dans un visage. Bien qu'elle n'eût pas plus peur de l'obscurité que de la solitude, la recluse s'effarait. Épuisée par la ferveur de ses souvenirs et par son acharnement à incarner des chimères, son esprit extravaguait. Elle ne reconnaissait plus les objets qui l'entouraient. La forme d'un dossier de chaise, la panse obèse d'un pot de grès, vaguement éclairées par les reflets du dehors, suscitaient dans sa pensée des correspondances terrifiantes, des allusions à des choses inexprimables, à des êtres invisibles, dont la présence pressentie la faisait haleter d'angoisse, comme si un voile allait se déchirer sur un monde inconnu, qui, pour elle, était plein de menaces.

L'Angelus tintait : — et, par une vieille habitude, elle se recommandait aux âmes du Purgatoire, puis elle se replongeait dans sa torpeur. Elle buvait un reste de lait, grignotait une tranche de pain. Enfin, après le couvre-feu, elle montait dans sa chambre, pour se coucher. Mais elle ne dormait pas. Son esprit, surexcité par le labeur imaginatif, continuait à fonctionner malgré elle, d'une façon presque inconsciente, et quand, brusquement, sa conscience se ranimait, rien ne lui était douloureux comme cet automatisme frénétique de sa pensée, qu'elle ne gouvernait plus. Vers l'aube, elle finissait par s'assoupir d'un mauvais sommeil coupé de rêves et de cauchemars. Souvent, elle se réveillait en sursaut, à demi étouffée par des suffocations, et elle croyait que c'était la fin, qu'elle ne pourrait pas passer d'une seconde à l'autre. Et cette seconde, où se ramassait anxieusement toute sa vie, lui semblait un point imperceptible, qui allait s'évanouir dans la durée sans limites.

Cependant, son cœur recommençait à battre. Effrayée par l'indéfinissable malaise qui persistait après ces spasmes, elle faisait son examen de conscience, comme une moribonde. Elle jugeait sa vie, et, au milieu de tous ses repentirs, il y avait un remords opiniâtre qui la poursuivait. Oui ! elle avait été méchante pour Isabelle ! Comment était-ce possible ? Comment avait-elle pu blesser une enfant qu'elle adorait ? Par quelle fatalité, quelle contradiction involontaire ?... Mais non ! Elle avait eu raison ! Isabelle ne méritait aucune pitié ! Elle n'avait

pas été mauvaise pour la jeune femme : elle n'avait été que juste ! Alors, elle s'interrogeait, s'examinait attentivement, et elle s'étonnait de découvrir en elle comme une succession d'âmes qui ne se ressemblaient point. Elle y démêlait des traits qui lui étaient communs avec son père, sa mère, sa sœur. Puis elle se souvenait que leur plus lointain ancêtre était originaire d'une petite bourgade de Champagne. Et elle se disait que c'était bien cela, que ce qu'il y avait de plus extérieur dans son caractère lui venait de cette ascendance champenoise : sagesse pratique, douceur, médiocrité raisonnable. Pourtant, sous cette surface tranquille, elle sentait frémir l'âme violente et dure de Lorraine, avec son pli de discipline, son mutisme, sa crainte de se livrer, ses pudeurs et ses réticences, qu'on prend, à première vue, pour de la dissimulation ou de la traîtrise. Et, au-dessous de celle-là, elle sentait encore une autre âme, presque inconnue d'elle-même, la plus secrète, la plus difficile à pénétrer, mais qui était vraiment le fond de son être : âme folle, capricieuse et tendre, avide d'errer, de voir, d'aimer, de se donner. Ah ! oui, cette âme-là, c'était la vraie, c'était la sienne ! Et toujours obsédée par les gens d'Amermont qui, pour elle, étaient des ennemis, elle se disait orgueilleusement : « Non, non ! je ne suis pas d'avec eux ! Je ne suis pas d'ici ! Je les méprise, je les déteste ! Moi, je suis d'ailleurs !... »

Le dimanche, les grondemens de l'orgue interrompaient ces songeries amères. De sa chambre, elle pouvait suivre tous les offices, tellement l'église était rapprochée. Pendant les vêpres, lorsque le chant du *Magnificat* ébranlait les vitraux, elle bondissait à sa fenêtre, pour mieux l'entendre. Il lui semblait que sa foi morte ressuscitait dans un immense tressaillement d'allégresse, qui la faisait sangloter. Le soir, à l'heure du salut, elle accompagnait silencieusement la mélopée grave du *Tantum ergo*... Trois coups sonnaient au clocher, s'épandaient en vibrations prolongées, solennelles : « C'est la bénédiction ! » Ces mots jaillissaient instantanément de ses lèvres, et, tandis qu'un frisson lui parcourait tout le corps, elle se mettait à genoux, se signait, sans prononcer une prière, mais éperdument attendrie, comme si une brise fraîche venait de souffler sur l'aridité de son cœur.

Cet arrêt de sa maladie fut de courte durée. Bientôt, ses crampes d'estomac reparurent, avec une intensité plus grande.

A de certains momens, la douleur était si intolérable, qu'elle en criait, en se tordant sur son lit. Sa pâleur s'accentua, devint livide; ses membres décharnés étaient réduits à l'état squelettique, et, continuellement, elle éprouvait à l'épigastre une sensation si lancinante qu'elle n'osait pas en approcher ses doigts.

Elle eut des vomissemens répétés : après quoi elle perdit complètement l'appétit. Elle ne pouvait plus rien digérer. La miche, qu'on lui apportait chaque deux jours, se desséchait dans la huche sans qu'elle y touchât. Sa faiblesse augmentant, elle restait couchée des journées entières. Mais comme la lucidité de son cerveau demeurait intacte, elle s'ennuyait de son inaction et de son immobilité. Dès que la souffrance lui laissait un instant de repos, elle sautait hors de son lit, s'échappait à travers sa maison, arpentait sa terrasse, bousculant tout sur son passage, comme une bête malade qui court à travers champs pour fuir la mort. Néanmoins, elle se savait touchée et elle répugnait à faire soigner sa maladie : « A quoi bon? se disait-elle : les médecins sont des ânes ou des charlatans! C'est bien inutile! » Et puis elle goûtait une jouissance cruelle à souffrir, à se mortifier, à se détacher de tout. Sa haine du monde s'assouvissait sur elle-même, et, avec cela, sa conscience la tourmentant, elle cédait à un obscur besoin d'expiation : n'était-il pas juste qu'elle souffrît, puisqu'elle avait ainsi gâché sa vie?

Le lendemain, changeant d'humeur, elle s'indignait qu'on l'abandonnât, que personne ne s'inquiétât d'elle. Depuis une semaine, elle n'avait pas aperçu Mlle Prose, et Charles Baudot, qui ne se présentait chez elle qu'à l'échéance du trimestre, ne se montrerait pas avant deux mois. Pourtant il aurait bien dû se douter! Elle était si exténuée, la dernière fois qu'il était venu! Mais c'était un oiseau de proie, qui n'en voulait qu'à sa bourse!...

Un soir de février qu'il faisait très froid, elle était tellement transie qu'elle se décida à allumer dans l'âtre une bourrée de fagots. Elle en avait dans son bûcher toute une provision inutilisée, maintenant qu'elle n'allumait jamais de feu. Les flammes dansantes illuminèrent la cuisine, ravivèrent les contours des objets qui, surpris de cette fête insolite, semblaient rire à la lumière. Mlle Louise s'était accroupie sur une chaise basse, à l'angle de la cheminée. Le vieux chat, qu'elle avait recueilli,

allongeait son ventre sur la plaque tiède du foyer. Il dormait, engourdi par la bonne chaleur, en poussant un ronflement rauque et saccadé, aussi fort que celui d'un homme. De temps en temps, une ondulation parcourait son échine, une secousse nerveuse détendait ses pattes, et un petit miaulement plaintif s'élevait dans le silence de la cuisine : le chat rêvait. Soudain, un sifflement aigu monta, en même temps qu'un peu de salive fusait au bout d'un cotret de fagot. L'animal sursauta, s'assit sur son train de derrière, en se passant une patte sur les oreilles, avec obstination, avec toute une mimique de terreur, comme s'il s'efforçait d'arracher de lui quelque chose. Puis, épouvanté peut-être par la vue de son ombre et de ses longues oreilles pointues qui se découpaient en noir sur la pierre de l'âtre, il se sauva comme il put, en traînant ses reins ankylosés. Il miaulait sans discontinuer, d'une manière déchirante. Mlle Louise voulut d'abord l'empêcher de sortir. Mais le chat grattait le bas des portes; se dressait tout droit contre les linteaux, en flairant les gonds. Son cri était si étrange, si lugubre, que la recluse, épouvantée elle-même par l'incompréhensible panique qui affolait cette âme de bête, se hâta de la lâcher dans le jardinet.

Elle éteignit le feu et monta se coucher, toute bouleversée par la scène, par l'accent étrange du cri. Dans l'état de surexcitation morbide où elle était, les faits les plus insignifians s'exagéraient, se déformaient, prenaient une figure fatidique. Hantée de pressentimens funèbres, tiraillée par ses douleurs d'estomac, elle ne dormit pas de la nuit.

En se levant, elle eut un vomissement singulier : cela était pareil à du marc de café, ou à de la suie délayée dans de l'eau. Une sueur froide l'inonda : « Oh! se dit-elle aussitôt, c'est un cancer! C'est la maladie de mon père! Je suis perdue! » Et elle se regarda dans la glace. Ses yeux étaient hagards, son teint très pâle était devenu jaune clair, sa peau se plissait sur ses os comme du parchemin, et, en se tâtant tout le corps, elle s'aperçut que ses jambes étaient enflées. Elle avait soigné son père dans sa dernière maladie. Frappée tout de suite par ces symptômes, elle pensa : « Cela ne traînera pas! » Alors une idée démente germa dans son cerveau affaibli par les jeûnes : tout mettre en ordre dans sa maison, puisque l'*heure* était venue, — et la quitter, comme quelqu'un qui s'en va pour toujours!

Au milieu des crampes atroces qui la faisaient hurler et qui la jetaient, pantelante, sur son lit, elle trouvait la force de se relever. Après chaque accès de douleur, sa volonté exaspérément tendue la remettait debout vaille que vaille. En s'y reprenant à plusieurs fois, avec un sombre acharnement, elle rangea ses papiers dans son coffre-fort, plaça son testament bien en évidence. Ensuite, elle s'assura que rien ne manquait dans ses armoires, nettoya les quelques ustensiles dont elle se servait encore, balaya l'âtre, récura même les chenets de la cheminée : « Il ne faut pas, — se disait-elle, — qu'*ils* me prennent pour une vieille folle qui fait des ordures ! » Cela dura des semaines. Enfin, tout étant ordonné avec une propreté scrupuleuse, elle disposa les clés sur les tables de la cuisine. Maintenant, tout était prêt ! Ses héritiers pouvaient venir !

Puis elle s'occupa d'elle-même.

Dans sa chambre à four, il y avait un vieux lit de sangle muni d'une paillasse : on l'avait laissé là depuis le passage des Prussiens. Elle y traîna une couverture, un oreiller déchiré, des draps de rebut, qu'on ne pouvait plus utiliser. Elle dit adieu à sa maison, ferma toutes les portes, et, vêtue comme une servante, d'un caraco en loques et d'un vieux jupon rembourré de laine, elle se réfugia dans ce taudis, encombré de bûches et de fagots, où des toiles d'araignées pendaient aux poutres, où il gelait à pierre fendre. Elle s'étendit tout habillée sur le méchant grabat. L'instant d'après, des spasmes inouïs la torturaient : elle s'imaginait qu'une scie lui coupait le corps en deux, à la hauteur de l'épigastre. Un flot de matières putrides lui montait à la bouche. Elle allait crier, appeler au secours. Mais elle étouffa ses cris. Au plus fort de l'ignoble nausée, elle se raidissait contre la douleur et le dégoût : « Non ! je n'appellerai pas ! Je n'ai pas besoin d'*eux !* Je n'ai besoin de personne ! Je mourrai seule !... seule ! toujours seule, comme j'ai vécu !... »

III

Un hurlement continu, pareil à celui d'un supplicié, montait de la chambre à four. Ce hurlement était si fort qu'il s'entendait jusque dans le jardin du presbytère, où la bonne du curé était occupée à relever les paillassons qui abritaient les châssis

des couches. Épouvantée, celle-ci courut avertir Mlle Prose, dont le logis touchait à la maison de cure.

La sainte fille était très inquiète sur le sort de son amie. La veille, en longeant les fenêtres de Mlle de Jessincourt, elle n'avait perçu aucun bruit à l'intérieur. Les volets de la cuisine, à demi tirés d'habitude, étaient complètement clos. Personne à l'œil-de-bœuf. Qu'était-il donc arrivé? Car, depuis leur brouille, elle avait soin de s'assurer, tous les jours, que rien d'insolite ne se passait chez Louise. Parfois un peu de fumée s'élevait au-dessus de la cheminée. Le balancier de la pompe sonnait en se rabattant contre le butoir : ces bruits de ménage, cette fumée intermittente la tranquillisaient. Elle constatait d'ailleurs, chaque matin, que le bol et les deux sous pour le lait étaient régulièrement déposés sur le rebord de la fenêtre. Constamment, Mlle Prose veillait sur la recluse, prête à la secourir au premier signal.

Elle suivit la servante. Les Ladrange, les voisins immédiats de Mlle de Jessincourt, étaient déjà là. On essaya vainement d'ouvrir la porte d'entrée, verrouillée en dedans. Mais, comme les gémissemens venaient de la chambre à four, dont une des portes s'ouvrait sur la rue, on y frappa. Mlle Prose, s'approchant de la serrure, appelait, de sa voix grêle :

— Louise, Louise! C'est moi! C'est Lalie, c'est ton amie!... Ouvre, je t'en supplie!

Les plaintes redoublaient, à croire qu'on assassinait la malheureuse. Instantanément l'alarme se propagea dans le quartier. La place de l'Église se remplissait de monde. Le docteur Pètrement, qui habitait ces parages, accourut un des premiers. Bientôt, on vit paraître la Liffoisse, flanquée du serrurier et du maréchal ferrant, l'un portant une trousse et l'autre, une énorme barre de fer.

Il fallut enfoncer la porte, qui était verrouillée comme l'autre. Lorsqu'elle céda, il y eut, dans la foule, une exclamation de stupeur. Méconnaissable, la face terreuse, les yeux atones, à demi morte de faim et de froid, Mlle de Jessincourt gisait sur son grabat, et ses doigts décharnés tiraient la mauvaise couverture trop étroite, qui laissait ses pieds à découvert. Mlle Prose, en pleurant, se précipita à son chevet :

— Ma pauvre amie, ma pauvre amie! Dans quel état je te retrouve!

L'air égaré, la misérable ne semblait point l'entendre. Les gens envahissaient la chambre à four, se bousculaient autour du lit de sangle. On criait :

— Elle est folle!... Elle a perdu la tête!

Tout à coup, elle s'agita, ses yeux se ranimèrent. Elle fit effort pour se dresser sur son oreiller :

— Non! dit-elle sourdement, je ne suis pas folle!

Puis, effrayée par tout le monde qui se pressait autour de son lit, elle reprit, sur un ton plaintif :

— Que me voulez-vous? Je ne suis pas coupable! On n'a rien à me reprocher. Je n'ai rien mangé de mon bien. *Ils* peuvent venir!... Dites-leur qu'ils peuvent venir! Je n'ai rien mangé... rien, rien!

— Non, ma bonne, non! On ne te reproche rien! murmurait Mlle Prose, en l'entourant de ses bras.

Mais elle la repoussait, se débattait, regardait toujours les intrus, d'un air hagard :

— Laissez-moi! Ce n'est pas ma faute! J'aurais tant voulu faire davantage!... vivre, ah! vivre comme les autres!... Laissez-moi, par pitié, laissez-moi!...

Et, dressée sur son grabat, elle se tordait les mains désespérément. Cependant, le docteur Pètrement, qui avait écarté le populaire, voulut l'obliger à se recoucher. Elle le rechassa avec colère :

— Allez-vous-en, vous! Je n'ai pas besoin de vous!... Vous ne me guérirez pas!

Aussitôt, elle s'abattit sur l'oreiller. Son terrible hurlement de suppliciée recommença. Quand, sur l'ordre du médecin, deux hommes essayèrent de la mettre sur une civière, garnie d'un matelas, pour la transporter dans sa chambre, elle eut une crise de fureur. Elle se cramponnait avec acharnement à son grabat. Finalement, elle déclara, d'un ton hautain, qu'elle allait se lever, qu'elle marcherait seule. Comme elle était tout habillée, le docteur fit signe aux deux hommes de se retirer. Fléchissant sur ses jambes enflées, soutenue par Mlle Prose et par la femme de ménage, poussant, à chaque pas, des plaintes atroces, elle monta pour la dernière fois l'escalier de sa maison.

A peine étendue dans son lit, elle soupira d'une voix éteinte :

— Maintenant, c'est fini ! Laissez-moi mourir !

Mais le médecin tentait de lui faire une injection de morphine.

Pour détourner l'attention de la malade, Mlle Prose l'embrassa, lui caressa les cheveux :

— Ma bonne Louise, tu ne me reconnais donc pas?... C'est moi, Lalie ! ta Lalie, ta compagne de première communion!...

La moribonde la considéra d'un œil dur, hostile, et ne répondit rien.

L'instant d'après, elle délirait en mots entrecoupés :

— Morte de faim ! morte de faim !... Je meurs de faim !

— Ma chère amie, lui dit Mlle Prose, ce n'est pas seulement ton corps, c'est ton cœur qui meurt de faim !...

Ses yeux se brouillèrent, la face terreuse se renversa : elle tombait dans une grande prostration.

Pendant qu'elle dormait d'un sommeil angoissé et pénible, Lalie dut s'occuper de prévenir la famille. Le plus urgent, c'était de télégraphier à Isabelle. Elle apprit du notaire que la jeune femme habitait l'Algérie depuis dix-huit mois. Quel contretemps ! Il lui faudrait près d'une semaine pour faire le trajet ! Or, le médecin affirmait que Louise était à la dernière extrémité. Mlle Prose tremblait à l'idée de la responsabilité qui pesait sur elle. Allait-elle laisser son amie mourir dans cet endurcissement de cœur, sans avoir pardonné à sa nièce ? Mais peut-être que la présence de celle-ci n'était pas nécessaire? Peut-être qu'il suffirait d'un prêtre, pour décider la moribonde au pardon ? Néanmoins, elle n'osait pas faire venir le curé, sans que Louise l'eût réclamé spontanément. Elle savait que, l'année précédente, son amie avait à peu près mis à la porte l'archiprêtre. Une scène pareille n'était-elle pas à redouter? Dans ces hésitations, elle priait Dieu de l'éclairer, lorsque M. Schwob alla au-devant de son désir. Il demanda à visiter Mlle de Jessincourt.

On profita, pour l'introduire, de l'accalmie qui suivit le réveil de la malade. Comme elle sortait de sa torpeur, elle vit Lalie à son chevet, et, derrière Lalie, le curé qui était entré sur la pointe des pieds, sans qu'elle l'aperçût. A l'aspect de la soutane, elle se recula vivement vers le fond du lit, en étendant les mains :

— Allez-vous-en ! Je n'ai pas peur de mourir !

Consterné, l'archiprêtre n'osait point avancer. Avec pitié, il

contemplait ce visage ravagé par la souffrance, ces yeux où flambait une lueur démente, et il se redisait mentalement la parole mystique : « *Tout l'univers ne saurait valoir le prix d'une seule âme.* » En même temps, un remords traversa son esprit, au souvenir de sa démarche maladroite de l'an passé. Oui ! il avait été dur pour Mlle Louise ! Il n'avait pas su lui parler comme il fallait !... Alors, cet homme rude, ce paysan, trouva dans sa charité de chrétien une inspiration. Il s'agenouilla devant le lit de la moribonde, et, avec un accent de douceur qu'il n'avait jamais eu, il implora :

— Ma sœur !... pardonnez-moi, si je vous ai offensée !

« Ma sœur !.... » Ce mot de tendresse dans cette bouche austère fit tressaillir la malade. Elle saisit avec force le poignet de Mlle Prose qui tâchait de la calmer :

— Oh ! Lalie ! Entends-tu ?... Il a dit : « Ma sœur ! »

Doucement, le prêtre répéta :

— Ma sœur, pardonnez-moi !

Soudain, elle éclata en sanglots. A la chaleur de cette parole inattendue, — comme dans une grande débâcle, — toutes ses rancunes, toutes ses haines venaient de se fondre. Son cœur se libérait enfin du poids écrasant qui l'étouffait. Elle balbutiait :

— Merci, merci !

Et, pressant les deux mains du prêtre qui s'était relevé :

— Pardon ! c'est moi qui ai besoin de pardon ! C'est moi qui vous ai offensé !... Oh ! je suis bien coupable !...

Sentant le moment propice, Mlle Prose s'empressa de lui demander :

— Ma bonne amie, veux-tu voir ton Isabelle ?... Tu la rendrais si heureuse !...

— Isabelle ?.... Oui ! tout de suite ! Qu'on la fasse venir !

Puis, elle passa sur son front ses doigts amaigris, et, comme obsédée par une pensée tenace, elle articula avec insistance :

— Le notaire !... Le notaire !

On comprit que l'idée d'une réparation la tourmentait, que, sans doute, elle voulait refaire son testament. Mlle Prose envoya quérir Me Bastien. On les laissa seuls ensemble. Quand le notaire fut sorti, Mlle Prose et la femme de ménage rentrèrent dans la chambre de la patiente, qui paraissait en proie à une surexcitation étrange. Elle fixait sur Lalie des yeux d'hallucinée. Tout

à coup, un sourire illumina ses lèvres décolorées et, avec une expression d'adoration infinie, elle tendit ses bras :

— Isabelle ?.... C'est toi, c'est toi ?... Oh ! pardonne-moi, petite ! Moi, je te pardonne de tout mon cœur ! Vois-tu, j'ai bien souffert à cause de toi ! Dis que tu ne m'en veux plus ! Viens, viens que je t'embrasse !...

Mlle Prose, qui fondait en larmes, se prêta de son mieux à l'illusion de la mourante. Elle lui baisait le front et les mains. Louise l'étreignait avec emportement contre sa poitrine :

— Viens, viens, petite !... Oh ! je te le jure : je n'ai aimé que toi ! Je n'ai vécu que pour toi. Je te l'ai mal dit ! Tu ne pouvais pas savoir ! Ce n'est pas ma faute, vois-tu ! *Ils* m'avaient broyé le cœur ! J'avais honte ! Je n'osais pas te dire !... Ce que j'ai fait pour toi n'est rien ! C'est mon amour que j'aurais voulu te montrer !... Viens, viens ! C'est toi que je veux !

Puis, brusquement, elle reconnut son erreur. Ses yeux se voilèrent, elle repoussa rudement la vieille fille :

— Oh ! ce n'est pas elle !... Pourquoi n'est-elle pas là ? Pourquoi ne vient-elle pas ?...

— Elle va venir, ma bonne ! Elle viendra ! disait Mlle Prose, en s'efforçant de prendre une figure souriante : demain, tu la verras !

Accablée par l'émotion, la malade s'évanouit. Ses douleurs la firent hurler et se tordre de nouveau, si cruellement qu'il fallut lui injecter une seconde dose de morphine ! Lalie craignait qu'elle ne se réveillât plus.

Le lendemain, à l'aube, la moribonde demanda encore :

— *Elle* n'est pas là ?... Pourquoi n'est-elle pas là ?...

— *Elle* est en route, ma bonne ! assura Mlle Prose.

— Lalie, tu ne me dis pas la vérité ?...

Et elle cherchait à lire dans les yeux de son amie.

Des heures s'écoulèrent. Elle s'était calmée, elle gisait immobile, couchée sur son dos comme une morte. Mais elle ne dormait pas : les rides de son front se contractaient, elle semblait absorbée dans une méditation profonde. A un certain moment, elle bougea ; ses mains translucides se joignirent et on l'entendit qui murmurait :

— Mon Dieu, je suis bien coupable ! Si je ne dois pas la revoir, si c'est l'expiation que vous me réservez, que votre volonté soit faite !...

— Tu la reverras, Louise, tu la reverras! protesta Mlle Prose. Dieu t'exaucera: je l'ai tant prié pour toi!

— Oh! Lalie, tu es bonne, toi! Tu es ma seule amie!... Personne ne m'a aimée comme toi!

Les deux vieilles filles s'étreignirent encore une fois, en pleurant. Puis Louise s'affaissa sur son oreiller.

— Lalie! Lalie!

A midi, comme l'Angélus tintait, elle poussa un grand cri: Mlle Prose, croyant que c'était la fin, accourut toute bouleversée. Louise lui dit, en s'agitant pour dégager son bras:

— Ouvre cette armoire! Il y a, dedans, un christ!... Promets-moi de l'approcher de ma bouche, quand je mourrai!

— Je te le promets, ma bonne, je te le promets!

On eut beaucoup de peine à découvrir les clés. Enfin, Mlle Prose, ayant ouvert l'armoire, trouva, sur une pile de draps, un petit crucifix d'ivoire, auquel était attaché un papier. Louise avait écrit sur le papier: « Crucifix qui était dans les mains de maman, lorsqu'elle est morte. Je désire qu'on le mette aussi dans les miennes. Telle est ma volonté. »

Lalie plaça la petite croix d'ivoire sur la commode, et, se retournant vers la mourante, qui épiait tous ses gestes:

— Dis-moi, ma bien chère amie! Veux-tu me donner un grand bonheur?... Tu te rappelles, j'ai été ta compagne de première communion! Eh bien, je voudrais communier encore avec toi!... Dis? Veux-tu recevoir avec moi la Sainte-Eucharistie?... Je serais si heureuse d'être ta compagne... jusqu'au bout!

Les derniers mots s'étranglèrent dans la bouche de Mlle Prose qui défaillait d'attendrissement, tandis que Louise, le regard un instant éclairci, prononçait d'une voix ferme:

— Oui, je le veux!

Sans tarder, Mlle Prose se rendit au presbytère, et elle exposa sa requête au curé: partager, avec son amie, le Saint Viatique. Mais cette faveur était contraire à tous les canons. Il refusa d'abord. Mlle Prose le supplia, disant que, peut-être, ce serait un adoucissement aux souffrances de la malade, — peut-être une guérison miraculeuse. Touché par une foi si fervente et par la persévérance d'une telle amitié, l'archiprêtre se laissa fléchir.

Lorsqu'il parut dans la chambre de la mourante, en habits sacerdotaux, avec le surplis et l'étole, portant le ciboire sous le

long voile qui recouvrait son épaule, et lorsque, arrêté sur le seuil, il prononça les paroles liturgiques : « *Pax huic domui!...* Que la paix soit dans cette maison! » — quelque chose d'extraordinaire s'accomplit dans l'âme de la misérable. Le son des paroles si douces, le sentiment subit de la divine Présence la firent sangloter de joie. C'était comme une résurrection de son cœur. Tous les sentimens profonds, tous les beaux souvenirs, toutes les aspirations magnifiques qu'une longue vie religieuse avait nourris et développés en elle, — tout cela, qui dormait, s'éveilla à la voix du prêtre. Les minutes sublimes de son existence repassèrent dans son esprit. Et, dans le brisement de son être terrassé par la violence de l'émotion, un élan d'amour, comme elle n'en avait jamais éprouvé, emportait ses regards vers le vase où reposait la céleste nourriture.

Elle pouvait à peine répondre aux questions du prêtre qui la confessait. Cependant, ses lèvres remuaient encore. Des larmes ruisselaient continuellement sur ses joues creuses. Quand l'officiant, élevant entre ses doigts l'hostie immaculée, prononça par trois fois : « *Domine, non sum dignus...* Seigneur, je je suis pas digne que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie! » ses pleurs coulèrent plus abondans. Lalie, agenouillée, priait pour elle. Puis, elle communia à son tour. Ayant achevé son action de grâces, elle releva la tête vers son amie. Leurs regards se croisèrent, se pénétrèrent ardemment l'un l'autre : leurs deux cœurs se rejoignaient enfin, confondus dans un même amour.

Louise ébaucha un geste, pour que Lalie s'approchât. Elle lui prit la main, en soupirant d'une voix lointaine, qui semblait revenir d'un passé depuis longtemps plongé dans l'oubli :

— Tu avais raison!... Il n'y a que Dieu qui rassasie!

Ce furent ses dernières paroles. Elle était sans connaissance, lorsque l'archiprêtre lui administra l'Extrême-Onction. Pendant la nuit, ses souffrances reprirent, si intolérables qu'on dut appeler le médecin pour de nouvelles piqûres de morphine. Sa poitrine haletait comme un soufflet de forge, et, de temps en temps, un affreux cri rauque, un cri de torture, s'échappait de sa gorge.

Mlle Prose, toujours agenouillée à son chevet, récitait ces admirables prières, dont l'Église se plaît à glorifier les plus humbles agonies :

— « *Partez, âme chrétienne ! Sortez de ce monde, au nom de Dieu le Père Tout-Puissant, — au nom de Jésus, Fils du Dieu vivant, qui a souffert pour vous, — au nom de l'Esprit-Saint, qui s'est répandu en vous !...* »

Et c'est de toute son âme qu'elle prononça :

— « *Sœur très chère, je te recommande au Dieu Tout-Puissant, je lui confie sa créature... Que le Christ qui, pour toi, a été tourmenté sur la Croix, te délivre des tourmens ! Que le Christ qui a daigné mourir pour toi te délivre de la mort éternelle ! Que le Christ, Fils du Dieu vivant, t'établisse en l'éternelle fraîcheur de son Paradis ! Que ce vrai Pasteur te reconnaisse pour une de ses brebis !... Admise aux rangs des Bienheureux, puisses-tu goûter la douceur de la divine contemplation, dans les siècles des siècles !...* »

Mais la moribonde se convulsait, déchirée par les spasmes suprêmes. Un flot de sueur inonda la peau terreuse de sa figure. Ses yeux vitreux se rouvrirent, semblèrent réclamer quelque chose. Lalie devina ce qu'elle demandait. Elle prit, sur la commode, le petit crucifix d'ivoire, le posa sur la bouche de l'agonisante ; et, tandis que la pauvre âme torturée, affamée d'amour, s'en allait vers l'éternel repos et l'éternel réconfort, son amie, en l'embrassant, murmurait encore :

— Je suis là, ma bonne ! Je suis avec toi !... avec toi, toujours !

Louis Bertrand.

LES ÉLECTIONS

ET LA

SITUATION POLITIQUE EN ANGLETERRE

L'Angleterre a trompé l'attente du monde politique. Au lieu de lui donner la haute leçon de sagesse que l'on pouvait espérer d'elle et que faisait prévoir l'attitude des différens partis au lendemain de la mort d'Édouard VII, elle s'est lancée dans une aventure dont il est impossible de discerner les conséquences. Quelques-uns de ses hommes publics paraissent en avoir le sentiment. Habitués à offrir assez volontiers leur patrie, *mater parliamentorum,* en modèle à l'Europe, ils ont semblé, dans plus d'un des discours prononcés par eux, au cours de la récente période électorale, s'excuser en quelque sorte du spectacle qu'elle présente en ce moment. Ils n'ont pas tort, et ceux qui ont coutume d'admirer l'Angleterre ne la reconnaissent pas tout à fait. Cependant, au travers de sa longue histoire, elle a déjà passé par des crises presque aussi redoutables, et elle en est victorieusement sortie. Quelles circonstances ont déterminé la crise actuelle ? Quels en ont été les principaux incidens ? Quels pronostics peut-on faire sur son dénouement ? C'est ce que je voudrais rechercher dans une étude qui ne s'inspirera d'autres sentimens que ceux d'une sympathie admirative pour un grand pays qu'on peut aimer plus ou moins, mais qui, jusqu'à ce jour, a donné incontestablement au monde de nobles exemples.

I

On sait quelle série d'événemens avait amené les élections du mois de janvier dernier. La Chambre des Lords avait contrairement, sinon à la Constitution, car il n'y a pas à proprement parler en Angleterre de constitution écrite, du moins aux précédens, rejeté le budget appelé un peu pompeusement le *budget du peuple*, parce que certaines dispositions excessives, qui n'étaient pas seulement des mesures fiscales, faisaient, suivant l'énergique expression de lord Rosebery, de ce budget une révolution. Le Cabinet libéral, dont M. Asquith est le premier ministre, avait demandé au Roi la dissolution. Mais sur cette question budgétaire étaient venues se greffer deux autres questions, l'une constitutionnelle, l'autre économique.

La Chambre des Lords, où domine une majorité conservatrice, n'avait-elle pas fait un usage abusif de son droit de *Veto* en rejetant non seulement le budget, mais plusieurs des *Bills* adoptés depuis quelques années par la majorité libérale de la Chambre des Communes? C'était la question constitutionnelle soulevée par les Libéraux. N'y avait-il pas lieu, pour faire face au déficit du budget et pour remplacer les impôts écrasans sur la terre et les successions créés par le budget du peuple, de modifier la politique commerciale suivie depuis près de soixante-dix ans par la Grande-Bretagne, de renoncer au libre-échange et de demander à l'élévation des tarifs douaniers les ressources nécessaires? C'était la question économique soulevée par les Unionistes, pour les appeler de ce nouveau nom qui a remplacé celui de *Tories*, de même que l'appellation de libéral ou de radical a remplacé celle de *Whigs*, et, soit dit en passant, rien ne témoigne mieux du profond changement qui s'est opéré en Angleterre depuis vingt ans que la désuétude où sont tombées ces deux dénominations historiques. La question du *Veto* des Lords et celle du *Tariff reform* ont joué un rôle presque égal aux élections du mois de janvier de l'année dernière. A ces questions était même venue s'en ajouter une troisième : celle de la défense nationale que les Unionistes accusaient les Libéraux d'avoir négligée. Quelques lecteurs de la *Revue* peuvent se souvenir qu'ayant assisté à la première période de cette lutte électorale ardente, j'en ai rendu compte, au jour le jour. Mais, ayant quitté

l'Angleterre avant la fin, je n'avais pu en faire connaître les résultats (1).

La situation parlementaire créée par ces élections a été résumée ici même dans un excellent article de M. Jacques Bardoux (2). Si les Unionistes avaient gagné sur leurs adversaires près de cent voix, la majorité gouvernementale n'en demeurait pas moins très forte. Les 670 membres qui composaient la nouvelle Chambre des Communes se divisaient ainsi : Ministériels, 397; Unionistes, 273; soit une majorité gouvernementale de 124 voix. Mais tandis que la minorité unioniste était homogène et solidement unie sous la direction de son habile leader, M. Arthur Balfour, la majorité ministérielle se décomposait, tout comme en France, en groupes ayant des chefs distincts. Le groupe le plus nombreux était celui des Libéraux, divisés eux-mêmes en libéraux, plus ou moins fidèles aux traditions de l'ancien parti *Whig*, et en radicaux, sans qu'il y eût cependant entre ces deux fractions du parti une limite bien précise. Les libéraux étaient principalement représentés dans le Cabinet par le premier ministre, M. Asquith, et par le ministre de la Guerre, M. Haldane, les radicaux par le chancelier de l'Échiquier, M. Lloyd George, et par le secrétaire d'État à l'Intérieur, M. Winston Churchill, bien qu'il paraisse singulier de ranger parmi les radicaux un cadet de la grande famille des Churchill, un cousin germain du duc de Marlborough. Libéraux et radicaux réunis formaient un groupe de 275 membres, supérieur de deux voix seulement à celui des Unionistes. Mais la majorité ministérielle se fortifiait par le concours assuré du nouveau groupe appelé le *Labour party*, qui était également représenté dans le Cabinet par M. John Burns, le président du *Local government Board*, dont tout le monde est d'accord pour reconnaître la modération et la haute valeur.

Enfin il y avait encore le groupe des Nationalistes, c'est-à-dire des Irlandais, divisé lui-même en deux groupes, mais d'inégale importance, Redmondites et O'Brienites. Les Redmondites, au nombre de 72, marchaient, comme leur nom l'indique, sous la direction d'un chef aveuglément obéi, M. John Redmond, qui a pris, depuis 1901, la direction du parti irlandais, et réclame, comme autrefois Parnell, le *Home Rule* intégral, tel

(1) Voyez la *Revue* du 1er février 1910.
(2) Voyez la *Revue* du 1er avril 1910.

que Gladstone l'avait concédé, concession qu'il paya de sa chute. Quant aux O'Brienites, beaucoup moins nombreux, car ils n'étaient que dix, ils marchaient, comme leur nom l'indique également, sous la direction de M. W. O'Brien qui est un adversaire déclaré de M. Redmond. Il lui reproche en effet, tout à la fois, d'être amené, par ses alliances électorales avec les libéraux et ses complaisances gouvernementales, à faire au ministère des concessions contraires aux véritables intérêts des Irlandais, et, en même temps, de sacrifier à la chimère d'un *Home Rule*, que l'Angleterre n'accordera jamais, les avantages sérieux qui, suivant lui, résultaient pour l'Irlande du *Land Act* de 1903, acte qui facilitait, par des avances en argent, le rachat par les *tenants* des terres appartenant aux *landlords*.

La majorité ministérielle était, on le voit, singulièrement composite et, par conséquent, instable. L'existence du Cabinet était à la merci des Irlandais qui, en portant leurs 82 voix du côté des Unionistes, pouvaient, d'un jour à l'autre, le jeter à bas et qui étaient, en tout cas, décidés à lui faire sentir la dépendance où il se trouvait vis-à-vis d'eux. M. Bardoux, dans l'article dont j'ai parlé, a dépeint à merveille cette première séance de la discussion de l'Adresse où, en réponse à un discours froidement accueilli de M. Asquith, M. Redmond a dicté ses conditions d'une façon hautaine. Ce jour-là, on put croire à la chute imminente du ministère. « Huit jours de négociations dans les antichambres ministérielles et dans les couloirs parlementaires, ajoute M. Bardoux, resserrèrent tant bien que mal les liens du bloc démocratique. » Le résultat de ces négociations fut le suivant : moyennant le vote par les Irlandais de certains crédits nécessaires pour que provisoirement « le gouvernement de Sa Majesté pût marcher, » *Her Majesty's government could be carried on*, M. Asquith s'engageait à entreprendre immédiatement une campagne contre la Chambre des Lords en vue de mettre un terme à son *Veto*, et de préparer ainsi l'octroi du *Home Rule* à l'Irlande, sauf à reprendre ensuite ce budget du peuple que les Libéraux reprochaient si fort aux Unionistes de n'avoir pas voté avant le commencement de l'année financière, c'est-à-dire avant le 1er avril, au risque de jeter une grave perturbation dans les finances publiques.

Ainsi fut dit, ainsi fut fait. Dans la séance du 29 mars, M. Asquith saisissait la Chambre des Communes de trois réso-

lutions dont il est nécessaire de préciser les termes et d'indiquer la portée, car ce sont ces résolutions qui ont été, implicitement au moins, soumises au peuple et sur lesquelles a roulé tout le débat électoral. Par la première de ces résolutions, M. Asquith proposait à la Chambre des Communes de déclarer « qu'il était *expédient* que la Chambre des Lords fût privée par la loi du droit de rejeter ou d'amender un *Bill* de finance (*Money Bill*). Devait être considéré comme *Bill* de finance tout *Bill* qui, de l'avis du *Speaker*, contiendrait seulement des dispositions ayant trait en totalité ou en partie aux sujets suivans : l'établissement, le rappel, la rémission, la modification ou la réglementation des impôts ; les imputations sur le Fonds Consolidé ou toute autre mesure destinée à faire fournir de l'argent par le Parlement ; les recettes ; la distribution, le contrôle et la réglementation des fonds publics ; l'émission ou la garantie et le remboursement de tout emprunt, ou des matières accessoires à ces sujets ou à l'un d'entre eux. »

L'énumération, on le voit, est large, et bien qu'en fait il ne soit pas dans les usages constitutionnels anglais que la Chambre des Lords rejette ou amende un *Bill* de finance proprement dit, néanmoins cette première résolution portait déjà une grave atteinte aux droits de la Chambre des Lords par l'extension donnée aux mots : lois de finance, et surtout par l'intervention du *Speaker* de la Chambre des Communes, qui devenait ainsi le juge souverain et sans appel des droits des Lords, et qui pouvait, à plus ou moins juste titre, être soupçonné de favoriser l'extension des droits de la Chambre qu'il présidait.

La seconde résolution était plus grave encore. Elle était conçue à peu près en ces termes : « Si un *Bill* autre qu'un *Bill* de finance a été voté par la Chambre des Communes en trois sessions successives et si le projet, après avoir été renvoyé à la Chambre des Lords un mois avant la fin de la session, a été rejeté par la Chambre des Lords dans chacune de ces trois sessions, ce projet, aussitôt son troisième rejet par la Chambre des Lords, deviendra une loi du Parlement dès que l'assentiment royal à ce projet aura été notifié, étant entendu que ces dispositions ne porteront effet que si deux années se sont écoulées entre la date du premier dépôt du projet de loi et la date de son adoption pour la troisième fois par les Communes. »

Enfin, la troisième résolution réduisait de sept à cinq ans la durée du Parlement.

Cette troisième résolution soulevait peu d'objections. Il n'en était pas de même de la seconde qui n'allait à rien moins qu'à porter une atteinte profonde à l'antique Constitution anglaise, car elle réduisait les pouvoirs de la Chambre des Lords, jusque-là égaux, sauf en matière de finance, à ceux de la Chambre des Communes, à retarder seulement de deux ans la mise en vigueur des lois adoptées par la Chambre des Communes. Son droit de *Veto* n'était plus qu'un *Veto* suspensif. Aussi donna-t-elle lieu à des débats très vifs. La durée de la discussion sur les trois résolutions ne dépassa cependant pas sept jours, du 7 au 14 avril, le ministère ayant appliqué à cette discussion le procédé de la clôture forcée, que les Anglais appellent familièrement *la guillotine*, qui fut inventée autrefois pour mettre fin à l'obstruction des députés irlandais, mais qu'un ministère libéral ne se fait aujourd'hui aucun scrupule d'opposer à ses adversaires conservateurs. Au cours de ces débats, M. Balfour eut beau jeu pour reprocher au premier ministre de violer ainsi la constitution anglaise, modèle de toutes les autres, et de travailler à établir, dans cette terre traditionnelle de la liberté, le gouvernement d'une seule Chambre, c'est-à-dire la plus détestable des tyrannies. Mais le parti de la majorité était pris et la résolution qui abolissait en fait le *Veto* des Lords fut adoptée à la majorité de 339 voix contre 237. Les *deux* autres résolutions furent adoptées également à une majorité considérable, tout le groupe des Irlandais et celui du *Labour party* ayant joint ses voix à celles des Libéraux parmi lesquels ne se produisit qu'une vingtaine de défections, car la discipline de parti qui va croissant en Angleterre laisse, — et beaucoup le regrettent, — de moins en moins d'indépendance aux membres des assemblées et établit de plus en plus ce qu'on commence à appeler, d'une expression empruntée à la langue politique des États-Unis, la tyrannie des *caucus*.

II

Ainsi le gant était jeté par la Chambre des Communes à la Chambre des Lords. Mais déjà la Chambre des Lords avait pris position et s'était mise en mesure de le relever. Ce fut un inté-

ressant spectacle, durant toute la durée de mars et d'avril, que cette passe d'armes, encore courtoise, mais déjà très vive, entre les deux assemblées qui, depuis les débats passionnés du *Bill* de réforme de 1832, se sont partagé, non sans d'assez fréquentes mésintelligences, mais cependant sans conflits trop violens, le pouvoir législatif. La situation de la Chambre des Lords était difficile. Au cours de la période électorale, ceux-là mêmes qui lui appartenaient et qui avaient pris sa défense, comme Lord Curzon dans un grand discours prononcé par lui à Brighton, dont j'ai rendu compte, avaient reconnu la nécessité pour elle de se réformer. C'est donc que son organisation ou son fonctionnement étaient critiquables, et c'est la vérité sur plus d'un point. Je ne voudrais pas résumer, en l'abrégeant, l'étude si complète que M. Augustin Filon a consacrée ici même à la Chambre des Lords (1), mais il est indispensable, pour bien comprendre les événemens dont l'Angleterre est depuis quelques mois le théâtre, de préciser ces critiques.

La Chambre des Lords se compose, d'après le dernier *peerage* de Debrett, de 630 pairs, soit seulement 40 membres de moins que la Chambre des Communes. Pour une Chambre haute, c'est là une proportion tout à fait insolite. En Prusse, la Chambre des Seigneurs ne compte que 315 membres, et en Autriche, elle n'en compte que 266. Il est vrai qu'en fait il n'y a guère plus de 200 pairs qui prennent part habituellement aux débats des Lords. Les autres ou n'y viennent jamais, — on les appelle des *backwood men*, parce qu'ils préfèrent vivre au fond de leurs bois, — ou n'y viennent que très rarement pour prendre part à un scrutin important sans avoir le plus souvent assisté aux débats. De plus, parmi eux figurent, en nombre restreint sans doute, mais cependant encore trop élevé, un certain nombre de membres que la langue parlementaire qualifie courtoisement d'*undesirable peers*, et la langue populaire, plus rudement, de *black sheep*, — brebis galeuses, — c'est-à-dire des pairs dont la vie scandaleuse ou la déconfiture notoire ne laisse pas que de porter atteinte au prestige de l'assemblée dont ils font partie.

Les adversaires de la Chambre des Lords allèguent en outre que les futurs pairs, les jeunes Lords qui doivent arriver un jour

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai 1910.

à la pairie par droit héréditaire, ne se préparent pas avec autant de sérieux qu'autrefois aux fonctions qu'ils doivent exercer un jour. On prétend qu'un trop grand nombre d'entre eux mène une vie dissipée, pratique l'absentéisme et viendra grossir un jour le troupeau des *backwood peers* ou même celui des *black sheep*.

Enfin ceux qui s'efforcent de porter, dans ce conflit, un jugement impartial ne sauraient méconnaître que, depuis que la scission des Unionistes a brisé les cadres de l'ancien parti *Whig* et réduit, dans la Chambre des Lords, le parti libéral à une minorité de 80 voix environ, la majorité conservatrice a un peu abusé de son droit de *Veto*, sans que les motifs dont elle s'est inspirée, dans l'usage qu'elle a fait de ce droit, aient toujours été tirés de l'intérêt véritable du pays. C'est ainsi, par exemple, que si la Chambre des Lords a laissé passer la loi sur les pensions de vieillesse, tout en prévoyant le poids très lourd dont cette loi pèserait sur les finances du pays, elle a rejeté presque sans discussion la loi sur la patente des débitans en partie sans doute parce que cette loi faisait peser des charges excessives sur toute une classe de citoyens dont la propriété est aussi respectable que celle des autres, mais en partie aussi parce qu'elle lésait les intérêts de certains grands brasseurs et distillateurs, membres influens du parti unioniste, ce qui lui a valu une incontestable popularité auprès des débitans, mais a mis contre elle tout le parti de la tempérance. On lui reproche aussi d'avoir usé de son droit de *Veto* avec quelque hauteur et d'avoir trop marqué qu'elle entendait tenir la Chambre populaire dans sa dépendance. Si, dans ce propos d'un candidat libéral : que l'Angleterre vivait sous la tyrannie de la Chambre des Lords, il y avait une exagération manifeste, cependant il est certain qu'elle a fait un peu trop sentir à la Chambre populaire qu'aux Lords reste le dernier mot, puisqu'ils ont toujours le droit de dire : non. Sur 237 *Bills* qui leur ont été envoyés par les Communes depuis cinq ans, ils en ont, il est vrai, adopté 232. Mais les cinq qu'ils ont rejetés étaient, disent les Libéraux, les plus importans.

La justesse de quelques-unes de ces critiques et la nécessité de réformer la Chambre Haute n'avait pas échappé à l'œil exercé d'un homme qui a toujours occupé en Angleterre une situation considérable, mais dont les événemens ont mis en lumière l'esprit politique et la clairvoyance : de lord Rosebery. Cet ancien

collègue de Gladstone, dans le dernier Cabinet duquel il était ministre des Affaires étrangères, se trouvait depuis quelques années dans une situation singulière. S'étant séparé de son parti sur la question de l'Impérialisme, il avait, en 1896, officiellement résigné ses fonctions de leader du parti libéral et, depuis lors, il a siégé sur les *cross benches*, c'est-à-dire, la Chambre des Lords ayant la forme d'un long rectangle, sur les bancs transversaux où siègent les pairs de sang royal qui ne doivent appartenir à aucun parti. Lorsqu'il parle, il est toujours écouté, car il demeure un des premiers, sinon le premier orateur de l'Angleterre, mais il est peu suivi, ce qui est, en politique, le sort ordinaire des indépendans. Les événemens lui préparaient une revanche et les Lords ont dû regretter maintes fois de ne pas s'être inspirés de ses conseils. A trois reprises différentes en effet, lord Rosebery avait invité ses collègues à soulever d'eux-mêmes et librement la question de leur propre réforme. La première fois ce fut en 1884, la seconde en 1888. Il adjurait les Lords, en citant, suivant une habitude oratoire qui lui est familière, des vers bien connus, de ne pas laisser échapper l'occasion et « de saisir aux cheveux le Temps, ce pouvoir fugitif qui ne fait jamais halte. » Mais les Lords ne surent pas saisir le temps aux cheveux. Ils laissèrent même échapper l'occasion une troisième fois en 1907, et dans des circonstances déjà moins favorables, car l'orage commençait à gronder contre la Chambre des Lords. Aussi fit-elle cette fois à Lord Rosebery la concession de nommer une commission pour examiner la question ; mais cette commission apporta tant de lenteur dans ses travaux qu'en quinze mois elle vint à peine à bout de se mettre d'accord sur quelques résolutions de principes qu'elle invita la Chambre des Lords à discuter. Les Lords ne se pressèrent pas plus qu'ils ne s'étaient pressés dix-neuf ans auparavant, alors qu'ils rejetaient un peu dédaigneusement les premières propositions de lord Rosebery et ils laissèrent survenir la tempête électorale qui emporta, comme un fétu de paille, les propositions assez vagues de la commission.

Ce fut donc avec une autorité particulière que, dans la séance du 25 février, lord Rosebery se leva pour inviter, non sans quelque solennité, la Chambre des Lords à se réunir en comité, afin d'étudier « les meilleurs moyens de réformer sa présente organisation et de constituer une seconde assemblée efficace et forte. » Le 14 mars en effet, s'ouvrait dans la Chambre Haute,

une discussion qui dura six jours et à la suite de laquelle elle adopta, elle aussi, trois résolutions. Par les deux premières elle proclamait « qu'une seconde Chambre, forte et efficace, ne faisait pas seulement partie intégrale de la Constitution britannique mais qu'elle était nécessaire aux intérêts de l'État et à la balance du Parlement, et que le meilleur moyen d'arriver à obtenir cette Chambre était la réforme et la reconstitution de la Chambre des Lords. » C'était là deux résolutions de principe qui passèrent sans division, nous disons sans scrutin. Il n'en fut pas de même de la troisième qui comportait que « le préliminaire nécessaire de cette réforme et reconstitution était la reconnaissance de ce principe que la possession d'une pairie ne donnerait plus par elle-même le droit de siéger et voter dans la Chambre des Lords. »

Ce principe tout nouveau, qui tendait à changer si profondément le recrutement et la composition de la Chambre des Lords, fut combattu vivement par un vieux lord, vrai type du *backwood peer*, qui déclara que l'hérédité lui ayant toujours donné de bons résultats pour ses chiens, il ne voyait pas pourquoi il n'en serait pas de même pour les pairs. Il aurait pu trouver, à l'appui du principe héréditaire, des argumens plus nobles et de plus haute portée. Mais, après un très beau discours de lord Rosebery qui avait conduit tout le débat, cette troisième résolution n'en fut pas moins votée à la majorité considérable de 175 voix contre 17, et la Chambre des Lords, toujours sur la proposition de Rosebery, prenait jour pour l'entendre développer dans ses détails le plan de réforme qui devait être la conséquence de la troisième résolution adoptée. « Il est, avait-il dit un jour, dans les traditions de l'Angleterre, de verser le vin le plus nouveau dans les plus vieux vaisseaux. » C'était dans la séance du 24 mai qu'il devait expliquer comment il entendait cette opération difficile. Mais, avant cette date, survenait un événement qui allait changer, pour quelque temps du moins, la face des choses : la mort du Roi.

III

Il était notoire que le roi Édouard n'avait pas vu sans appréhension le conflit s'élever entre les deux Chambres de son Parlement. Au début de ce conflit, il avait appelé à Sandrin-

gham les principaux chefs des deux partis dans l'espérance d'amener entre eux un accommodement. Il n'y avait pas réussi. Avec plus ou moins de fondement on attribua à son influence le discours, un peu contradictoire avec l'attitude prise par lui à l'origine, où lord Rosebery conseilla aux Lords de voter le budget qu'il avait qualifié de révolution. Depuis les élections et à mesure que le conflit entre les deux Chambres devenait plus aigu, le souci d'Édouard VII allait croissant, car il paraissait évident qu'un jour ou l'autre ce conflit serait porté devant lui. A plusieurs reprises, le premier ministre l'avait donné à entendre. En particulier, dans le discours qu'il avait prononcé le 14 avril à la Chambre des Communes, au cours de la séance où les résolutions annihilant le *Veto* des Lords avaient été votées, il avait parlé des *garanties* que le Cabinet aurait à demander à la Couronne pour que « ces résolutions pussent dans l'avenir recevoir leur entier effet » et il avait ajouté : « Si nous ne sommes pas en position d'assurer son effet à notre politique au cours de cette législature, alors ou nous démissionnerons, ou nous recommanderons la dissolution. »

Édouard VII voyait donc s'approcher le moment où il aurait soit à accepter la démission de son ministère, soit à lui accorder ces mystérieuses garanties dont M. Asquith parlait dans un langage un peu sibyllin, et qui ne pouvaient être que la création d'une fournée de quatre à cinq cents pairs, mesure en soi tout à fait exorbitante et, de plus, contraire à tous les précédens anglais. En effet si, en 1832, le roi Guillaume IV s'est résigné à menacer la Chambre des Lords de la création d'une fournée de pairs, pour assurer le vote du *Bill* de réforme, cette menace n'a pas été réalisée, et encore ne s'agissait-il que de créer quinze pairs. Cette préoccupation a certainement assombri les derniers jours du roi Édouard, car il pouvait craindre de voir une période de troubles et de dissensions intestines succéder aux heureux et brillans débuts de son règne. Il se préoccupait beaucoup de cette perspective lorsque, le 7 mai, il fut enlevé par une mort prématurée.

Ce n'est pas ici le lieu de décrire l'émotion qui s'empara du pays tout entier au lendemain de cette mort ; mais il faut reconnaître que l'Angleterre, à ce moment, présenta un grand et émouvant spectacle. Je ne parle pas seulement des touchantes manifestations du deuil public qui se traduisirent en particulier le

jour de ses funérailles lorsque, au travers d'une foule immense, mais silencieuse et recueillie, où les yeux se remplissaient parfois de larmes, on vit passer son cercueil suivi, sans que personne y trouvât matière à rire, de son chien favori, et aussi de ses ministres à pied, parmi lesquels on remarquait M. John Burns, tenant son petit garçon par la main. Je parle surtout de l'attitude des partis. Libéraux et Unionistes reconnurent qu'il fallait, dans un intérêt national, faire trêve à leurs dissensions. Peut-être les Libéraux et le ministère en particulier s'aperçurent-ils que le vent qui soufflait alors ne leur était pas favorable. « Ils ont tué le Roi, » disait le peuple, ce peuple auquel, quelques jours auparavant, ils pensaient à demander au roi défunt de faire appel une seconde fois. Ils eurent le sentiment que l'opinion publique ne leur pardonnerait pas de mettre en demeure le nouveau roi, à peine assis sur le trône, de prendre parti dans le conflit pendant entre les deux Chambres et de résoudre, dès le lendemain de son avènement, la plus difficile des questions constitutionnelles. C'est à cette impression très juste qu'il faut attribuer la résolution à laquelle ils s'arrêtèrent de faire à leurs adversaires unionistes l'avance de propositions conciliantes. Le 11 juin, on apprenait que, dans un bureau de la Chambre, M. Asquith, M. Balfour et quelques autres membres influens des deux partis s'étaient rencontrés, et, quelques jours plus tard, la réunion d'une conférence à laquelle la question en litige serait soumise était officiellement annoncée. Cette conférence, qui comptait huit membres, se composait, du côté des Unionistes, de lord Lansdowne, de lord Cawdor, de M. Balfour et de M. Austen Chamberlain, le fils du vieux Joe, et du côté des Libéraux, de lord Crewe, secrétaire d'État pour l'Inde, leur *leader* à la Chambre des Lords, qui est le propre gendre de lord Rosebery, du premier ministre Asquith, du chancelier de l'Échiquier Lloyd George et du secrétaire d'État pour l'Irlande, M. Birrell. M. Winston Churchill, le secrétaire d'État à l'Intérieur, n'y fut pas appelé. On assure qu'il en a été blessé. Quelques jours après, la Conférence se mettait à l'œuvre, avec une certaine lenteur cependant, et l'on doit regretter qu'elle n'ait pas apporté un peu plus de hâte et d'activité dans ses travaux, car, si ses membres s'étaient réunis plus souvent sous l'empire de l'émotion qui avait secoué l'Angleterre après la mort d'Édouard VII et sous l'impression du désir général de concilia-

tion qui régnait alors, ils seraient peut-être arrivés à un résultat meilleur.

Pendant plusieurs mois en effet, les partis firent trêve à leurs querelles. Lord Rosebery consentit à ce que la discussion de ses propositions, qui devait avoir lieu le 24 mai, fût ajournée, et aucune question de nature à diviser Unionistes et Libéraux ne fut soulevée au Parlement jusqu'à la fin de la session. Ces quelques mois ne furent cependant pas perdus, mais dans un tout autre ordre d'idées, pour la conciliation. On sait que la formule du serment que chaque nouveau souverain doit prêter lors de son avènement au trône contenait des phrases que les catholiques considéraient à bon droit comme injurieuses et dont ils demandaient depuis longtemps la suppression. Il était notoire également que le roi Édouard, qui apportait dans toutes les questions religieuses un large esprit de tolérance, n'avait pas prêté ce serment sans répugnance ; mais le Cabinet unioniste présidé par lord Salisbury, qui était alors aux affaires, n'avait pas eu le courage de braver le fanatisme anti-catholique qui anime encore en Angleterre une fraction, assez faible, il est vrai, du monde protestant et de consentir à la modification, dans la formule du serment, que désirait le Roi. Le Cabinet libéral eut ce courage. A la séance du 27 juin, M. Asquith, dans un langage très élevé, proposa de modifier les termes de cette déclaration et déposa un *Bill* en ce sens. La discussion dura plusieurs jours et fut assez vive, certaine ligue dénommée l'*Alliance Protestante* ayant inondé les deux Chambres d'un petit pamphlet qui était intitulé : *le Trône en danger*, et où les catholiques anglais étaient formellement accusés de conspirer avec le Pape pour rétablir sur le trône une archiduchesse d'Autriche-Este, née duchesse de Modène, dernière descendante de Jacques II. Mais M. Balfour soutint M. Asquith et ce fut également un noble spectacle que celui des chefs de ces deux grands partis historiques se mettant d'accord pour abolir dans la législation anglaise les derniers vestiges d'une époque d'intolérance. Aussi le *Bill* proposé par M. Asquith fut-il adopté à la majorité considérable de 410 voix contre 86, et envoyé à la Chambre des Lords.

Il eût été facile à cette Chambre, où l'opposition disposait d'une majorité considérable, de créer des embarras au gouvernement en le rejetant et de profiter de cette occasion pour sou-

lever contre lui les passions protestantes. Ce fut précisément le contraire qui eut lieu. Lord Lansdowne appuya le *Bill;* mais ce que le débat présenta de plus remarquable, ce fut un discours de l'archevêque de Cantorbery, primat d'Angleterre, le représentant le plus autorisé de l'Église anglicane, qui appuya la proposition du gouvernement, en se félicitant d'une solution « qui apaiserait les controverses des deux côtés et serait tout à l'honneur du sentiment chrétien en général. » Aussi le *Bill* fut-il adopté sans scrutin. Cette dernière mesure, qui achève de mettre les catholiques anglais sur le même pied que leurs concitoyens protestans, mérite d'autant plus d'être inscrite à l'honneur de l'Angleterre qu'elle s'inspire d'un esprit très différent de celui qui règne dans d'autres pays.

Rien n'était donc venu troubler l'apaisement que la mort du roi Édouard avait amené dans les esprits. La Conférence continuait en paix ses délibérations, les huit membres dont elle se composait observant le plus grand secret. Ce qu'il y eut de plus remarquable encore que cette discrétion, c'est qu'aucune tentative ne fut faite auprès d'eux pour les déterminer à y manquer. Ils n'eurent point à éconduire des journalistes importuns et à démentir des propos inexacts. Rien ne transpira de leurs délibérations, et, dans la presse elle-même, la question constitutionnelle, qui naguère avait donné lieu à des débats si passionnés, cessa, d'un commun accord entre les journaux des différens partis, d'être discutée. Tout donnait donc à espérer que cette question serait résolue par une transaction amiable lorsque, au commencement de novembre, des bruits fâcheux commencèrent à circuler dans le monde politique. On remarqua beaucoup la publication dans le *Times* de sept lettres successives signées : *Pacificus*, et, dont l'auteur, évidemment très versé dans les questions constitutionnelles, est demeuré inconnu. L'auteur de ces lettres, sur lesquelles j'aurai à revenir, tout en exprimant l'espoir que la Conférence n'aboutirait pas à un échec se demandait cependant ce qu'il adviendrait, si cette espérance était trompée, et il cherchait par avance les termes d'un compromis plus large qui pourrait sortir un jour, après une nouvelle période de discussions et de luttes, de la réunion d'une seconde conférence. Mais ces lettres avaient passé inaperçues du grand public et l'opinion anglaise dormait tranquille, croyant à une issue favorable de la Conférence, quand elle fut réveillée brusquement, le 11 no-

vembre, par l'apparition dans tous les journaux d'une brève note officielle émanant des bureaux de Downing street et annonçant que la Conférence s'était dissoute, ses membres n'ayant pu arriver à un accord.

Qu'était-il advenu? Pourquoi la Conférence avait-elle échoué? On ne le sait pas et on ne le saura jamais exactement, les membres de la Conférence s'étant engagés sur l'honneur à ne pas raconter ce qui s'était passé dans leurs vingt et une réunions et ayant tenu parole. Il a fini cependant par transpirer que l'accord s'était bien fait sur un point important : le principe d'une commission mixte composée de membres des deux Chambres à laquelle seraient soumis les conflits survenus entre les Lords et les Communes, mais que le désaccord s'était produit sur la composition de cette commission et sur la proportion dans laquelle les deux Chambres et surtout les deux partis y seraient représentés. Sur ce point difficile des concessions devaient être évidemment consenties des deux parts. On assure que M. Asquith d'un côté, M. Balfour de l'autre, qui au fond auraient été d'accord, ont reculé devant ces concessions, craignant d'être désavoués par leurs partisans, et ceci tendrait à prouver qu'un certain défaut d'autorité et de décision chez les chefs de parti est, en Europe, un mal endémique. Quoi qu'il en soit, l'échec de la Conférence causa en Angleterre une déception universelle. L'opinion publique voyait avec déplaisir la perspective d'une fin d'année troublée et d'une bataille violente engagée à la veille de ces fêtes de Noël où les Anglais aiment à se recueillir en famille, à orner leurs portes de rameaux de gui sous lesquels jeunes gens et jeunes filles s'embrassent quand ils se rencontrent, et à manger en famille le dindon classique dont on fait à cette époque de l'année une si grande consommation qu'il est nécessaire d'en importer. L'Angleterre souhaitait la paix, c'était la guerre que les chefs de parti lui offraient comme étrennes. Le *Merry Christmas* allait singulièrement en souffrir.

Le lendemain même du jour où l'échec de la Conférence était annoncé, M. Asquith n'en partait pas moins pour Sandringham où était alors le Roi et le ton des rares journaux de son parti qui paraissent à Londres, car, chose assez remarquable, la grande et puissante presse de la capitale est presque tout entière unioniste, ne laissait aucun doute sur ses intentions. Il se proposait de demander au Roi la dissolution de la Chambre des

Communes et il comptait bien revenir avec le décret dans sa poche. En procédant avec cette précipitation, il avait pour dessein de surprendre ses adversaires politiques en plein désarroi, n'ayant encore ni arrêté définitivement leur programme d'opposition, ni déterminé le terrain sur lequel ils entendaient se placer. La manœuvre eût été habile, sinon très conforme à ce *fair play* que les Anglais se piquent d'observer. Mais il fallut compter avec le Roi.

Le roi George V se trouvait, pour ses débuts constitutionnels, dans une situation difficile. A la rigueur, il aurait pu répondre à M. Asquith : « Pourquoi me demandez-vous de dissoudre le Parlement? Parce que vous estimez qu'une brusque dissolution serait favorable aux intérêts de vos amis politiques. Mais la dissolution n'est pas une arme de parti. C'est un droit que la Constitution me confère lorsqu'il est nécessaire de porter quelque grave question devant le pays, par exemple lorsqu'il y a conflit entre les deux Chambres. Or le conflit que vous prévoyez n'est pas encore né. Portez d'abord devant la Chambre des Lords les résolutions qui limitent son *Veto*. Si elle les repousse, je verrai ce que j'aurai à faire. » Il aurait pu ajouter qu'il n'était pas de l'intérêt public de jeter le pays dans l'agitation électorale à une époque de l'année où les transactions sont particulièrement actives, et qu'il y avait de plus quelque chose d'anormal à appeler les électeurs à voter d'après les anciennes listes électorales, alors que, pour les faire voter d'après les listes revisées, il suffisait d'attendre le 1er janvier.

Voilà ce qu'aurait pu répondre le roi George et ce qu'aurait peut-être répondu le roi Édouard. Mais le nouveau Roi, auquel on prête des sentimens plus favorables aux Unionistes que ne l'étaient ceux de son père, craignit peut-être, précisément à cause de cela, de paraître prendre parti pour eux. D'un autre côté, accorder la dissolution avec la précipitation à laquelle l'invitait M. Asquith était s'associer à une véritable manœuvre électorale. Ce fut à un moyen terme que George V s'arrêta. Sans refuser la dissolution à M. Asquith, et en la lui promettant même en principe, il ajourna de quelques jours sa réponse officielle et définitive. M. Asquith dut revenir à Londres assez mécontent, car le bruit de sa démission courut pendant vingt-quatre heures. Il ne la donna pas; mais le refus du Roi d'accorder la dissolution immédiate améliorait incontestablement la situation des Unionistes.

La cote des paris en leur faveur, — car suivant une habitude très anglaise, les paris sur les élections étaient déjà ouverts, — qui leur était très défavorable, remonta quelque peu. L'activité déployée par les chefs unionistes, pendant ces quelques jours de répit, la fit monter davantage encore.

IV

En France, les partis n'ont, à proprement parler, point de chefs. Ils ont à leur tête des hommes plus ou moins importans auxquels leurs partisans obéissent plus ou moins docilement, mais qui ne sont point investis d'une situation officielle. Il n'en est pas de même en Angleterre, où les *leaders* des différens partis sont choisis, par une désignation formelle, dans une réunion plénière du parti, en même temps que sont désignés les *whips* et *chief whips* qui doivent veiller à l'accomplissement des devoirs parlementaires des députés de leur parti, et en particulier s'assurer de leur présence les jours de scrutin important. Chaque parti a un *leader* dans la Chambre des Communes et dans la Chambre des Lords. Le leader des Unionistes dans la Chambre des Communes est M. Balfour; leur *leader* dans la Chambre des Lords est le marquis de Lansdowne.

La personnalité de M. Balfour est bien connue en France. Chacun sait qu'il n'est pas seulement un des plus brillans et des plus habiles orateurs du Parlement, mais encore un écrivain, un philosophe, l'auteur d'un ouvrage sur les *Bases de la Croyance* (1). Celle du marquis de Lansdowne l'est moins, bien qu'il soit à moitié Français par sa mère, fille du comte de Flahaut, car il a peu fréquenté la France où il a refusé, dit-on, d'être ambassadeur, il y a quelques années. Quoi qu'il en soit, lord Lansdowne mérite d'être salué comme un des plus dignes représentans de la vieille aristocratie anglaise. J'ai eu la bonne fortune de passer quelques mois avec lui à l'Université d'Oxford, où il était *under-graduate*, pendant que j'étais étudiant étranger. Il s'appelait, en ces temps lointains, lord Kerry. Le collège de Christ Church était alors celui que fréquentaient de préférence les jeunes gens de l'aristocratie. Les fils de pairs y portaient un gland d'or à leur cape et mangeaient au réfectoire à

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 octobre 1896, l'article de Brunetière sur cet ouvrage.

une table à part, sur une estrade. Kerry ne s'était point fait inscrire à ce collège, mais à celui de Baliol où les études classiques passaient pour être beaucoup plus fortes et sur lequel l'enseignement du professeur Jowett, le célèbre collaborateur des *Essays and Reviews*, jetait un vif éclat. Laborieux, il se préparait avec conscience à suivre la carrière parlementaire qui allait bientôt s'ouvrir devant lui, car son père était déjà mort et son grand-père, le marquis de Lansdowne, une des figures les plus honorables du parti *Whig*, était fort âgé. Aussi entra-t-il très jeune à la Chambre des Lords, et c'est un des avantages incontestables du système héréditaire de permettre ainsi à un certain nombre de jeunes hommes de s'entraîner de bonne heure à la vie politique, et de développer progressivement les facultés dont le germe est en eux. Lors de la fameuse scission que la question du *Home Rule* amena dans le parti *Whig*, il fut du nombre des pairs *Whigs* qui, s'unissant avec les *Tories*, fondèrent dans la Chambre des Lords le parti unioniste, et il devint un des lieutenans du duc de Devonshire, longtemps connu sous le nom de marquis de Hartington, le chef du nouveau parti. Aussi occupa-t-il dans les Cabinets unionistes d'importantes fonctions, tantôt ministre de la Guerre et tantôt ministre des Affaires étrangères, et lorsque les Unionistes, à la suite des élections, désastreuses pour eux, qui suivirent la guerre du Transvaal, redevinrent un parti d'opposition, il fut, d'un commun accord, désigné pour être, en remplacement du duc de Devonshire, le *leader* du parti dans la Chambre des Lords. La résolution et la vigueur dont il a fait preuve dans la dernière crise ont montré que le choix était bon.

Au début de la séance du 15 novembre, lord Lansdowne se levait en effet et, en termes courtois mais pressans, il mettait le gouvernement en demeure de saisir la Chambre des Lords du *Parliament Bill*, c'est-à-dire des trois résolutions relatives au *Veto* des Lords adoptées par la Chambre des Communes et transformées en projet de loi. Lord Crewe, contraint de reconnaître que la demande de lord Lansdowne n'avait rien que de régulier et de constitutionnel, s'exécutait d'assez mauvaise grâce, mais, tout en déposant le *Bill* et en demandant même à la Chambre de l'adopter en première lecture, — ce qui n'était qu'une simple formalité, — il prévenait les Lords, avec quelque hauteur, qu'ils avaient à adopter ou à rejeter le *Bill* tel qu'il était, et que le

gouvernement n'accepterait aucun amendement. Gagner du temps en demandant la mise à l'ordre du jour du *Parliament Bill* était au reste la seule chose que se proposait lord Lansdowne, car l'intervalle nécessaire entre la première et la seconde lecture permettait aux Lords d'arrêter leur plan de campagne. Ils mirent ce temps à profit avec une décision singulière. Le lendemain même, lord Rosebery saisissait à son tour la Chambre des propositions qu'il comptait lui soumettre dans la séance du 24 mars, et dont le dépôt avait été retardé par la mort d'Édouard VII. Ces propositions comportaient une modification profonde dans la composition de la Chambre des Lords. Réduite de plus de six cents à trois ou quatre cents membres au plus, elle comprendrait désormais trois catégories de pairs. Les uns seraient nommés par leurs collègues ou par la Couronne, la qualité de pair héréditaire ne conférant plus désormais d'autre droit que celui de faire partie de ce collège électoral spécial. Les autres siégeraient en vertu des fonctions occupées par eux et aussi longtemps qu'ils exerceraient ces fonctions. Les derniers enfin seraient choisis du dehors, *chosen from outside*, sans que le mode de leur élection fût spécifié. Lord Rosebery ne s'expliquait point en effet sur ce dernier point, bien que, dans un de ses précédens discours sur le même sujet, il eût indiqué que les pairs de cette troisième catégorie devraient être élus par les Conseils de comté et les conseils municipaux des grandes villes. Quoi qu'il en fût de ce dernier point, l'ensemble de ces résolutions était singulièrement hardi, car si la désignation par l'ensemble des pairs héréditaires d'un certain nombre de leurs collègues est déjà mise en pratique pour la désignation des pairs écossais et irlandais, si déjà certains pairs siègent en vertu des fonctions qu'ils exercent, par exemple les Lords Légistes (*Law Lords*), et les évêques, et si, par conséquent, il n'y a, dans ces deux innovations, que l'extension d'un système déjà appliqué, il n'en est pas de même de la troisième. L'adjonction d'un élément électif, quelle que soit son origine, à l'élément héréditaire constitue une nouveauté dont je ne sache pas qu'il y ait d'exemple en Europe ou ailleurs. Ces trois résolutions n'en furent pas moins adoptées, dans une seule séance dont la durée ne dépassa pas trois heures, sans scrutin et presque sans débats. Lord Curzon, qui avait été aux élections dernières et devait être aux élections suivantes un des plus brillans et des plus passionnés champions

de la Chambre des Lords, appuya les propositions de lord Rosebery et lord Lansdowne leur donna son assentiment, reconnaissant la nécessité de créer désormais « un lien plus étroit entre la Chambre des Lords et la démocratie britannique. »

Quoi qu'il arrive de ces propositions, qu'elles soient destinées à passer en force de loi ou à être remplacées par des propositions plus radicales encore, on peut dire que la séance du 16 novembre sera mémorable dans l'histoire constitutionnelle anglaise, car, dans cette séance unique, la Chambre des Lords anglaise a contresigné son acte de décès. Malgré les défectuosités de son organisation et malgré les fautes qu'elle a pu commettre, c'était une grande et noble institution qui a rendu de grands services à l'Angleterre et que ne verront pas disparaître sans tristesse tous ceux qui ont le culte des grands souvenirs historiques. Quelle que soit la composition de la Chambre qui la remplacera, on ne peut lui souhaiter qu'une chose : ce sera d'égaler en éloquence, en courtoisie, en dignité les discussions dont, jusqu'à ses dernières séances, la Chambre des Lords aura présenté le modèle.

Ce n'était pas assez d'avoir ainsi arrêté, au moins dans ses grandes lignes, le plan de réforme de la Chambre des Lords. Il fallait encore, pour compléter le plan de campagne des Unionistes et opposer aux attaques de leurs adversaires un rempart solide, résoudre la question du conflit entre les deux Chambres d'où était née la crise actuelle et qui préoccupait, avec raison, l'opinion. Avec la même rapidité de décision dont ils avaient fait preuve en se ralliant aux propositions de lord Rosebery, les Lords unionistes arrêtèrent d'un commun accord leurs résolutions sur ce point. Dans la séance du 21 novembre, lord Lansdowne, aux lieu et place du *Parliament Bill*, déposait un projet en plusieurs articles qui résolvait le problème constitutionnel de la façon suivante. En ce qui concernait les lois de finances, la Chambre des Lords se déclarait prête à renoncer à son droit constitutionnel de les rejeter ou de les amender, à la condition que leur caractère fût purement financier. « Si quelque question était soulevée à ce sujet, cette question serait déférée à un comité conjoint (*joint committee*) pris dans les deux Chambres sous la présidence du *Speaker* de la Chambre des Communes qui ne prendrait part au vote qu'en cas de partage égal des suffrages. Si, de l'avis du comité, le projet n'avait pas un caractère

purement financier, il serait discuté dans une réunion commune (*joint sitting*) des deux Chambres. » Quant aux projets de loi n'ayant point un caractère financier, « si un différend s'élevait dans deux sessions successives et dans un intervalle de temps de moins d'une année, et si le différend ne pouvait être résolu par aucun autre moyen, il serait réglé dans une réunion commune composée de membres des deux Chambres, à la condition que, si le différend avait trait à une question qui fût de haute gravité et qui n'eût pas été soumise d'une façon suffisamment explicite au jugement du peuple, cette question ne serait pas déférée à une réunion commune, mais soumise à la décision des électeurs par voie de *Referendum*. »

Les résolutions proposées par lord Lansdowne étaient également d'une singulière hardiesse, car elles s'inspiraient en partie des deux constitutions les plus démocratiques qui soient en Europe. A la constitution française elles empruntaient l'idée du congrès, à la constitution helvétique celle du *Referendum*. Ce n'est pas la première fois, du reste, que, dans l'histoire parlementaire anglaise, les *Tories* dament le pion aux *Whigs*, si on peut employer une expression aussi familière, en fait de hardiesses démocratiques. Mais ces résolutions n'allaient à rien moins qu'à bouleverser dans ses fondemens l'antique Constitution anglaise, en substituant, dans certains cas, au régime représentatif, l'intervention directe du peuple. Aussi donnèrent-elles lieu dans la Chambre des Lords à d'assez vifs débats. Elles furent en particulier vigoureusement attaquées par un des derniers représentans de l'ancien parti *Whig*, par John Morley, aujourd'hui vicomte Morley, dont la réputation comme homme de lettres égale, si même elle ne dépasse, en France comme en Angleterre, la situation comme homme d'État. Mais les trois résolutions, appuyées par les principaux orateurs du parti unioniste, n'en furent pas moins adoptées sans scrutin, dans la séance du 25 novembre. La manœuvre était terminée. Les chefs unionistes avaient réalisé l'opération toujours difficile de changer de front sous le feu de l'ennemi, et, si la tactique n'a pas réussi autant qu'ils l'espéraient, si les esprits qui ne se complaisent point dans l'intransigeance peuvent cependant trouver qu'ils ont été trop loin du premier coup et qu'ils eussent mieux fait de réserver quelques concessions pour une transaction à venir, il faut néanmoins admirer la résolution et la rapidité avec les-

quelles ils ont exécuté cette opération, car s'ils n'ont pas assuré le succès du présent, ils ont préparé peut-être la revanche de l'avenir.

Pendant ce temps, le ministère n'était pas demeuré inactif, et il avait manœuvré sur un autre terrain où il se sentait le maître: à la Chambre des Communes. Dans la séance du 18 novembre, M. Asquith faisait, au nom du gouvernement, une déclaration importante et habile à son point de vue. Il annonçait la dissolution pour le 28, ce qui, étant donné la brièveté du délai légal beaucoup plus court en Angleterre qu'en France, permettrait de commencer les élections le 2 décembre et de les terminer le 21, laissant ainsi les électeurs célébrer en paix les fêtes de Noël. Par là, il croyait répondre à l'une des principales objections qui avaient été dirigées contre une dissolution hâtive. En même temps, il faisait aux élémens divers qui composaient sa majorité disparate les concessions qu'il jugeait nécessaires pour maintenir leur union. Aux Irlandais, il concédait l'ajournement du budget, dont plusieurs dispositions étaient particulièrement impopulaires en Irlande. Aux membres du *Labour party*, il promettait, si le Cabinet libéral restait au pouvoir après les élections, de déposer un projet de loi assurant un traitement aux membres du Parlement. Cette concession importante répondait à un ardent désir des membres de ce parti, depuis qu'un arrêt fameux rendu par la Haute Cour de la Chambre des Lords, *the Osborne Judgement*, avait interdit aux *Trade Unions* d'employer leurs ressources à des dépenses électorales et en particulier au traitement des députés ouvriers. Si le principe du mandat salarié passe, comme cela paraît probable, en force de loi, la composition des futures Chambres des Communes, dont l'aspect a déjà, paraît-il, beaucoup changé, sera assurément modifiée, comme le serait celle de la Chambre des Lords par l'adoption définitive des propositions de lord Rosebery. Ainsi, à la veille des élections, les deux partis unioniste et libéral ont rivalisé de concessions à l'esprit démocratique : les Unionistes, en acceptant d'adjoindre un élément électif à la Chambre des Lords et en proposant le *Referendum;* les Libéraux, en renonçant au principe de la gratuité du mandat électif. Rien ne montre mieux les progrès que, depuis dix ans, les idées nouvelles ont faits de l'autre côté de la Manche. Qu'on s'en afflige ou s'en réjouisse, le fait est indéniable. L'Angleterre, encore aristocra-

tique par son esprit et ses mœurs est, par ses institutions politiques, — les hommes d'État des deux partis le proclament à l'envi, — en train de devenir une démocratie.

V

Quelques jours après l'adoption, par la Chambre des Lords, des propositions de lord Rosebery et de lord Lansdowne, une note contresignée par les principaux chefs unionistes, tant à la Chambre des Lords qu'à la Chambre des Communes, déclarait officiellement que leur parti faisait siennes ces propositions et qu'elles constitueraient son programme aux élections prochaines. Ainsi la plate-forme électorale sur laquelle les Unionistes allaient se placer était nettement circonscrite et déterminée. La question constitutionnelle y figurait seule. Celle du *Tariff reform*, qui avait joué un grand rôle aux élections dernières, en était exclue. Cette question était devenue une gêne, car, d'un côté, l'incontestable reprise des affaires en Angleterre enlevait beaucoup de leur force aux argumens protectionnistes, et, de l'autre, un certain nombre de libre-échangistes, partisans des Lords, hésitaient à faire à la cause unioniste le sacrifice de leurs opinions économiques. Après avoir, dans un premier discours, à Nottingham, essayé de défendre le *Tariff reform* et de démontrer que la protection douanière ne ferait pas hausser le prix de la nourriture populaire, M. Balfour, dans un second discours prononcé, quelques jours après, à Londres, dans l'immense enceinte d'Albert Hall, changeait de terrain et se tirait habilement de la difficulté en s'engageant au nom du parti unioniste à soumettre la question douanière à un *Referendum*. La question constitutionnelle restait donc seule en ligne, et c'est sur cet unique terrain que la bataille entre les deux partis allait se livrer.

En fait, sinon légalement, la période électorale était ouverte, depuis la rupture de la Conférence. L'agitation allait croissant dans le pays et se traduisait par de nombreux meetings. Les incidens succédaient aux incidens et contribuaient à enflammer les esprits. Un de ceux qui firent le plus de bruit fut l'entrée en scène de M. Redmond.

Durant les vacances parlementaires, le chef du parti irlandais était parti pour les États-Unis dans l'intention, hautement avouée, de faire appel à la solidarité irlandaise et de réunir des

fonds pour la caisse du parti que la dernière campagne électorale avait mise à sec. Accompagné de M. Patrick Ford, qui exerce sur les Irlandais des États-Unis une grande influence, il avait fait, au travers des principales villes, une tournée triomphale où il avait été reçu avec enthousiasme. Son retour se trouva coïncider avec l'ouverture de la crise. Le 12 novembre il débarquait à Queenstown. Ce jour-là même et le lendemain encore à Dublin, il s'adressait à une foule enthousiaste rassemblée devant ses fenêtres, et, dans un langage arrogant, mais qui n'était pas dépourvu d'éloquence, il se vantait du succès obtenu par lui et de la somme d'argent considérable qu'il rapportait. Deux cent mille dollars, déclarait-il, étaient dans sa poche. Aussi annonçait-il que le parti irlandais était prêt pour la lutte électorale, et que jamais la conquête du *Home Rule*, objet de ses revendications constantes, n'avait été plus certaine. Il ajoutait même ces paroles singulièrement menaçantes : « Je n'appartiens à aucun parti anglais. Mes collègues et moi, nous sommes indépendans de tous les partis anglais, et je vous déclare aujourd'hui que, sans préférence pour aucun d'eux, nous nous rendrons au Parlement avec cet unique dessein : employer toute la force et tout le pouvoir dont nous disposons à arracher aux hommes d'État anglais la reconnaissance de nos droits. »

Ce discours eut en Angleterre un immense retentissement. A partir de ce jour, la presse unioniste ne désigna plus M. Redmond que sous le nom du *Dollar dictator*, et elle s'appliqua passionnément à mettre en relief tout ce qu'avait d'humiliant pour l'Angleterre en général l'intervention de l'argent étranger dans une question de politique nationale, et pour le ministère en particulier la dépendance où il allait se trouver vis-à-vis du groupe irlandais. Durant toute la période électorale, il n'y eut pas un discours unioniste où il ne fût question de la *basse domination* exercée par les Irlandais, par les *Molly Maguires* (1) comme la presse unioniste les appelle avec dédain, sur la politique libérale.

Cependant, des deux côtés, les partis se préparaient activement à la lutte. Deux grandes associations, l'une appelée *The Conservative central office*, l'autre *The liberal central association*,

(1) Ce sobriquet est le nom d'une ligue électorale de femmes qui s'était constituée en Irlande, au temps du *Fenianism*, pour détourner les *tenants* de payer leurs fermages aux *Landlords*.

dirigent, depuis longtemps, chacune de son côté et dans son sens, les élections anglaises. Toutes deux allaient, avec promptitude, mettre au service de leur cause les ressources et les moyens d'action que prépare aux grands partis anglais leur admirable organisation. La dissolution n'était pas encore prononcée que, depuis plusieurs jours déjà, les journaux, unionistes et libéraux, publiaient la liste des candidats de leur parti, avec l'indication précise des réunions qui seraient tenues dans toute l'Angleterre, de la date de ces réunions et du nom des orateurs qui y prendraient la parole. La publication de ces listes mit en lumière deux choses assez frappantes. La première, c'est que le nombre des élections où le candidat, unioniste ou libéral, ne rencontrerait aucun concurrent serait beaucoup plus considérable qu'il ne l'avait été aux élections précédentes, ce qui semblait indiquer une certaine lassitude dans le corps électoral. Soixante candidats unionistes, trente-huit candidats libéraux n'avaient pas de concurrent. La seconde, c'est que le nombre des élections où il y aurait trois candidats, ce que les Anglais appellent *three cornered elections*, était presque nul. Or il avait été assez considérable aux élections précédentes, un membre du *Labour party* s'étant souvent présenté à la fois contre un Libéral et contre un Unioniste. Cette fois, Libéraux et membres du *Labour party* s'étaient mis préalablement d'accord pour ne point se faire concurrence, et cet accord montrait combien étroite était devenue leur alliance.

Les deux associations dont j'ai parlé ne bornaient pas leur activité à désigner les candidats et à organiser des réunions. Cette activité trouvait aussi à s'exercer par la publication des affiches. L'affiche joue un grand rôle dans les élections anglaises, non pas, comme en France, l'affiche signée du candidat lui-même où il fait sa profession de foi, prend à partie son concurrent, l'attaque ou lui répond, mais l'affiche symbolique et coloriée, destinée à frapper les yeux de l'électeur et à donner une forme animée et vivante aux questions qui lui sont soumises. Le peu de temps qui s'est écoulé entre l'ouverture de la crise et le, ou plutôt les scrutins, a été cause que les affiches ont joué un moindre rôle qu'aux élections précédentes. Cependant quelques-unes sont intéressantes et elles montrent mieux que tout ce que je pourrais dire le caractère de la lutte engagée. Cette fois, il n'a plus été question du *Tariff reform* ou du *Free*

Trade, des bienfaits ou des méfaits de l'un ou de l'autre système. C'est la question constitutionnelle ou la question irlandaise que se sont efforcés de traduire aux yeux les auteurs de ces affiches, dessinées parfois avec un véritable talent. Les affiches unionistes montrent tantôt M. Redmond traînant derrière lui MM. Asquith, Lloyd George et Churchill enchaînés par le bout du nez, tantôt MM. Asquith, Lloyd George et Churchill à genoux devant M. Redmond et tendant la main pour recevoir des pièces de monnaie puisées à pleines mains par celui-ci dans un sac, sur lequel est écrit *American dollars*, tantôt M. Asquith tout seul, sous l'aspect d'un gros doguin, accroupi devant un phonographe par lequel M. Redmond lui envoie des ordres, tantôt enfin, suprême appel au sentiment national, un Irlandais ivre, le drapeau vert d'Erin à la main, dansant et foulant aux pieds le drapeau anglais, l'*Union Jack*.

Les affiches libérales, au contraire, représentaient tantôt un vieux pair qui, sournoisement, met une grosse traverse sur la route d'une locomotive, symbolisant le progrès, pour la faire dérailler, tantôt un jeune pair, en culotte courte, la couronne sur la tête, le cigare à la bouche, un sourire narquois aux lèvres, qui dit à un homme du peuple en blouse : « Votez comme vous voudrez, mon garçon ; c'est toujours moi qui aurai le dernier mot. » Certaine affiche libérale a même eu recours à un argument plus brutal et un peu démagogique : « Voter pour les Pairs, disait cette affiche, c'est voter pour les propriétaires. »

Les deux associations, conservatrice et libérale, avaient encore à s'acquitter d'une tâche que les circonstances rendaient particulièrement difficile. Les lieux de vote n'étant pas toujours, comme en France, au siège de la commune, mais, au contraire, assez distans les uns des autres, c'est toujours une entreprise assez laborieuse que d'amener les électeurs jusqu'à la boîte à scrutin (*Polling box*). Aussi, en temps d'élection, les journaux des deux partis sont-ils toujours remplis d'appels aux propriétaires de voitures, d'automobiles et de véhicules quelconques, les adjurant de mettre ces véhicules à la disposition des Comités, afin de faciliter le transport des électeurs le jour du vote. Aller chercher l'électeur à domicile, en voiture ou en automobile et le conduire jusqu'à la salle de vote est principalement l'affaire des femmes qui prennent une beaucoup plus grande part aux

élections en Angleterre qu'en France et qui s'acquittent de cette besogne avec beaucoup d'ardeur. Mais l'affaire se compliquait de ce fait que les élections ayant lieu d'après des listes arrêtées au mois de janvier précédent, beaucoup d'électeurs, principalement dans le monde des travailleurs de l'industrie ou de la terre, avaient quitté leurs anciennes circonscriptions électorales pour s'établir dans une nouvelle. On estimait le nombre de ces électeurs nomades à près de 80 000. Il fallait, dans chaque circonscription, savoir ce qu'ils étaient devenus, les dépister dans la circonscription nouvelle où ils s'étaient installés sans avoir encore acquis le droit de vote, et les déterminer, par quelque procédé que ce fût, à revenir exercer leur droit dans leur circonscription ancienne, fût-ce en leur promettant de payer le prix de leur voyage, ce qui n'est pas assimilé à un fait de corruption. Les deux associations se sont acquittées de cette tâche avec beaucoup d'activité et de succès. On m'a assuré cependant que l'association libérale était, à ce point de vue, mieux organisée que l'association conservatrice.

VI

La besogne matérielle des élections incombe aux associations politiques; la direction demeure entre les mains des chefs de parti. Ils s'acquittent de cette tâche avec une ardeur infatigable et on ne saurait trop admirer le sentiment du devoir public qui les anime, dans l'un et l'autre parti, et les fait se dépenser pour leur cause. La période électorale une fois ouverte, ils ne s'en vont point s'occuper de leur propre affaire, chacun dans sa circonscription. Ils la négligent au contraire, au point d'y apparaître à peine. Il est vrai que ces circonscriptions sont fidèles, que généralement ils n'ont point de concurrens, et que le parti opposé essaye rarement de leur faire échec, tout le monde ayant le sentiment qu'il est de l'intérêt général que les hommes considérables des deux partis appartiennent au Parlement. Aussi sont-ils libres, pendant toute la durée des scrutins, de parcourir l'Angleterre du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, en chemin de fer ou en automobile, se portant là où ils estiment que leurs partisans ont plus particulièrement besoin de leur aide ou que les positions des adversaires pourraient être entamées, venant au secours de celui-ci, ou livrant bataille

contre celui-là. C'est le spectacle que, depuis le premier jusqu'au dernier jour de la campagne électorale, ont donné, tant du côté ministériel que du côté unioniste, les principaux chefs de parti. La quantité de discours que les uns et les autres ont prononcés est innombrable. C'est ainsi que, trois jours avant la clôture des opérations électorales et alors que les résultats étaient déjà acquis, M. Winston Churchill, qui a un remarquable tempérament d'orateur, s'est rendu dans l'île de Wight et a tenu quatre réunions dans la même journée. Mais celui qui, par son activité et son énergie, s'est fait le plus d'honneur dans cette campagne est assurément M. Balfour. Ses partisans eux-mêmes l'accusaient assez volontiers d'être un amateur, un dilettante, un doctrinaire. Il s'est montré, dans cette crise, un remarquable chef de parti, toujours sur la brèche, faisant montre d'activité, de résolution, de vigueur et déployant de rares qualités non seulement d'orateur, mais de tacticien. C'est sur lui qu'a pesé presque tout le poids de la lutte, car, dans la Chambre des Communes, le parti unioniste, bien qu'il compte des hommes de valeur comme M. Austen Chamberlain et M. Bonnar Law, paraît manquer cependant d'hommes de grand talent, et les Lords unionistes tels que lord Lansdowne et lord Curzon, bien qu'ils aient pris plusieurs fois la parole, étaient cependant un peu gênés par la règle traditionnelle qui interdit habituellement aux Lords d'intervenir dans les luttes électorales. L'ascendant de la parole de M. Balfour était redouté à ce point que, dans une circonscription où l'issue de la bataille était incertaine et où le vote avait lieu le lendemain, comme il devait parler à huit heures du soir, les partisans du candidat libéral organisèrent, à une heure plus tardive encore, une réunion où M. Winston Churchill pourrait prendre la parole à son tour. Non seulement, pour permettre à ce dernier d'arriver à temps, un train spécial avait été ordonné, qui le déposa à minuit à la porte de la réunion, mais un service d'automobiles avait été organisé, qui, d'heure en heure, portait aux stations où s'arrêtait le train la sténographie du discours de M. Balfour auquel il aurait à répondre. Aussi, à neuf heures du soir, M. Balfour, regardant gravement à sa montre, put-il dire : « M. Winston Churchill doit arriver en ce moment à... J'en profiterai pour lui demander,... » et l'auditoire de rire. Ajoutons que, le lendemain, le candidat unioniste l'emporta.

Il est de toute justice de reconnaître que M. Asquith n'a pas, au cours de cette lutte ardente, déployé moins d'énergie, moins d'activité, moins de ressources. Les chefs des deux grands partis historiques qui divisent l'Angleterre, — on peut, malgré leurs transformations, les appeler encore ainsi, — se sont montrés de dignes adversaires. La campagne électorale a été entre eux un long duel oratoire, M. Asquith répondant un jour à M. Balfour, M. Balfour répondant le lendemain à M. Asquith. Les deux tireurs s'escrimaient avec ardeur, attaquant, parant, ripostant, se portant des bottes, détournant les coups. Mais ce fut un duel à l'épée; ce ne fut pas une partie de boxe. Il y eut cependant, du côté libéral du moins, un boxeur. Ce fut M. Lloyd George. Il faut qu'il y aît quelque chose de tristement changé en Angleterre pour qu'un Chancelier de l'Échiquier, un « membre du gouvernement de Sa Majesté, » ait pu, sans exciter la réprobation générale, sans être désavoué par ses collègues, tenir le langage qu'il a tenu, soit à Londres dans le faubourg populeux Mile End où il a traité les Lords de « vieux fromages, » de « ramassis de flibustiers, » de « Peaux-Rouges qu'il faudrait parquer dans une réserve où ils pourraient à leur aise dormir, chasser, et se vanter de ne rien faire, » soit dans une circonscription du Nord de l'Écosse où le dialogue suivant s'est engagé dans une réunion : « Que ferait-on, en Écosse, d'un chien qui mordrait les jambes des moutons? demanda-t-il à ses auditeurs. — On le pendrait, répondit la foule. — Nous serons plus miséricordieux, reprit le Chancelier de l'Échiquier; nous ne pendrons pas les Lords; nous nous bornerons à les attacher par la patte. Ils pourront grogner et montrer les dents. Ils ne pourront plus faire de mal. » Au début de la campagne, les Unionistes espéraient que les violences de M. Lloyd George feraient plus de mal que de bien à la cause libérale. « Aux dernières élections, a dit l'un d'eux, M. Lloyd George a prononcé cent discours. C'est juste le nombre de sièges que nous avons gagné. » Il ne paraît pas, malheureusement, que M. Lloyd George ait fait cette fois perdre cent sièges aux libéraux.

Pour se consoler de cet abaissement de l'éloquence politique en Angleterre, il faut lire les deux discours prononcés par lord Rosebery à Manchester et à Édimbourg, les 30 novembre et 3 décembre. Cette descente de lord Rosebery dans l'arène électorale a produit un grand effet. Aux élections pré-

cédentes, il était demeuré sous sa tente. Dans les derniers jours seulement, il s'était décidé, avec « chagrin et répugnance, » par une lettre rendue publique, à conseiller de voter pour les Unionistes. Cette fois il a pris son parti et s'est bravement jeté dans la lutte, mais il a dû lui en coûter, car, pendant qu'il se prononçait ouvertement en faveur des Unionistes, son second fils, Neil Primrose, qui paraît avoir hérité des dons paternels et qui a fait à la Chambre des Communes un début oratoire remarqué, se présentait dans le Cambridgshire comme candidat libéral et presque radical. Il a eu comme concurrent un fils du marquis de Salisbury, et rien ne montre mieux combien, en ce moment, la société et les familles sont divisées. Dans ces deux discours dont l'un a été prononcé dans une salle où Bright et Cobden ont pris souvent la parole, lord Rosebery a évoqué ces deux grands noms; il a évoqué aussi ceux de Peel, de Gladstone, ces gloires du parti *Whig* et il a déploré le spectacle offert par son ancien parti qu'il déclarait ne plus reconnaître. Il l'a montré subissant la domination des Irlandais subsidiés par l'or étranger, travaillant à établir la dictature d'une seule Chambre salariée qui n'aurait qu'un objectif, augmenter ses pouvoirs et son salaire, repoussant, sans vouloir même les examiner, les propositions conciliantes des Lords qui ont cependant fait le sacrifice du principe héréditaire et remis leurs pouvoirs entre les mains de la nation, enfin précipitant le pays à la légère dans une aventure électorale où l'antique et glorieuse constitution du pays, objet de l'admiration du monde, pouvait sombrer. L'éloquence de lord Rosebery entremêle admirablement les considérations les plus élevées et les anecdotes familières, l'émotion et le sarcasme. Avec les deux discours de M. Balfour à Nottingham et à Albert Hall, ses discours de Manchester et d'Édimbourg méritent assurément de compter parmi les plus remarquables qui aient été prononcés pendant la période électorale, et, quelles que soient la vigueur et la verve de M. Winston Churchill, la clarté laconique et l'ironie souvent un peu âpre de M. Asquith, il faut reconnaître qu'au cours de ce long tournoi, l'avantage, au point de vue oratoire, n'a pas éte du côté des Libéraux.

VII

Les scrutins ont commencé le 2 et fini le 21 décembre, la législation électorale très compliquée qui régit l'Angleterre

n'exigeant pas comme chez nous la convocation de tous les électeurs le même jour et laissant une grande latitude aux *returning officers* chargés de ces convocations pour en fixer la date. Cet échelonnement des élections permet à certaines catégories d'électeurs de voter dans plusieurs circonscriptions, disposition que les Libéraux se proposent d'abolir, car ils la jugent, non sans raison, contraire à leur intérêt de parti. Les *boroughs* votent d'abord, les *counties* ensuite. Les résultats proclamés les premiers jours furent contradictoires et de nature à causer des déceptions comme à susciter des espérances chez les deux partis. Si les Unionistes perdaient du terrain à Londres, qu'ils considéraient comme leur place forte, ils en gagnaient dans le Lancashire qu'ils n'avaient jamais réussi à entamer. Manchester nommait pour la première fois des députés unionistes, et les Libéraux perdaient la ville de Liverpool. Si les O'Briénites débutaient par un succès en Irlande, le propre frère de Redmond étant battu à Cork, les Redmondites prenaient le lendemain leur revanche, M. Tim Healy, célèbre avocat de Dublin qui était le bras droit d'O'Brien, étant battu par un Redmondite. De même, en Angleterre et en Écosse, les échecs subis par chaque parti contre-balançaient de jour en jour ses succès. Au bout de la première semaine, il a été évident qu'aucun grand mouvement, dans un sens ou dans un autre, ne s'était produit dans le pays et que le soir de la dernière bataille, les partis coucheraient sur leurs positions. C'est ce qui est arrivé. Les résultats définitifs ont été ceux-ci : 272 Unionistes ont été nommés, perdant ainsi une voix par rapport à l'ancien Parlement où ils étaient 273. 272 libéraux ont été nommés, perdant par comparaison avec l'ancien Parlement, 3 voix. 42 membres du *Labour party* ont été nommés, gagnant au contraire 2 voix ; 76 Redmondites ont été nommés, gagnant 4 voix ; enfin 8 O'Brienites ont été nommés perdant 2 voix.

En résumé, Unionistes et Libéraux se balancent exactement dans le nouveau parlement et si la majorité ministérielle est de 126 voix au lieu de 124 qu'elle était dans l'ancien, c'est grâce à l'appoint du *Labour party*, dont quelques membres sont franchement socialistes, et du groupe irlandais dans la dépendance desquels le ministère se trouve plus que jamais. La situation politique est exactement la même qu'elle était avant les élections et le pays n'a pas répondu à la question, qui lui

était posée pour la seconde fois, d'une façon plus claire qu'il n'avait répondu la première.

Ce résultat, négatif en quelque sorte, a été une déception pour les deux partis. Le gouvernement, par ses attaques violentes et presque grossières contre la Chambre des Lords, espérait déterminer un mouvement populaire contre l'Assemblée aristocratique. Il n'y a point réussi ; la moitié de l'Angleterre est demeurée fidèle aux Lords dont l'ancienne popularité, peut-être ébranlée, n'est pas entièrement perdue. Les Unionistes espéraient, en surexcitant le sentiment national contre la dictature irlandaise, déterminer un mouvement populaire contre le gouvernement, et, sinon remporter la victoire, du moins gagner un certain nombre de sièges. Ils n'y ont pas réussi davantage. Au fond, la querelle entre Unionistes et Libéraux n'a point passionné le pays. Il y a eu environ 600 000 votans de moins qu'aux élections du mois de janvier précédent. La question du *Veto* des Lords n'a point surexcité les colères démocratiques, et celle du *Referendum*, soulevée dix jours avant le commencement des élections et qui était toute nouvelle, n'a pas eu le temps de pénétrer dans les masses profondes du suffrage populaire où elle n'a guère été comprise. Il ne faut point en effet juger du véritable esprit du pays par des meetings enthousiastes, mais un peu factices, composés d'électeurs triés sur le volet. La presse unioniste se plaît à faire remarquer que, si les députés libéraux égalent les députés unionistes en nombre, ils ont rassemblé moins de voix : 2 277 901 contre 2 926 908, et que, dans beaucoup de circonscriptions, le chiffre des majorités unionistes a augmenté tandis que celui des majorités libérales a diminué. Cela est exact, et s'il y a eu dans le corps électoral un mouvement et un déplacement de voix, il est plutôt dans le sens des Unionistes. Mais ce sont là consolations de vaincus. Le fait brutal est là : le gouvernement dispose d'une majorité de coalition qui s'élève à 126 voix. Que va-t-il en faire ? Ici nous sortons du domaine des faits pour entrer dans celui des conjectures.

VIII

Prévoir l'avenir et faire des prédictions est toujours un rôle singulièrement périlleux, surtout quand il s'agit d'un pays étranger. Aussi ne m'y hasarderai-je point. Je me bornerai à

examiner deux ou trois hypothèses plus ou moins vraisemblables.

Envisageons d'abord, en souhaitant qu'elles soient écartées, deux solutions extrêmes. La première est celle-ci. Aussitôt le Parlement rassemblé, le gouvernement reprend la campagne contre la Chambre des Lords. Il présente de nouveau à la Chambre des Communes le *Parliament Bill* qui réduit, au point de l'annihiler, le droit de *Veto* des Lords et fait voter ce *Bill* sans modification. Les Lords, découragés et abattus par le vent de la défaite, acceptent le *Bill* qui prononce leur déchéance, comme, après les élections du mois de janvier, ils ont accepté le budget du peuple. Mais cette concession suprême ne les sauvera pas. Le *Parliament Bill* débute en effet par un préambule singulièrement menaçant. « Attendu, dit ce préambule, qu'il y a lieu de substituer à la Chambre des Lords, telle qu'elle existe actuellement, une seconde Chambre établie sur une base populaire au lieu d'une base héréditaire, etc. » Que veulent dire ces mots : *base populaire*. Le ministère entend-il par là que les Lords ne constitueraient même plus ce collège électoral spécial proposé par lord Rosebery dont la base est héréditaire et que de législateurs ils deviendraient tout simplement électeurs au même titre que les autres citoyens anglais ? Si c'est cela que le préambule veut dire, les Lords, en le votant sans modification ou au moins sans explication, se donneraient à eux-mêmes le coup de la mort. Ce serait un suicide.

Cette hypothèse est peu vraisemblable. Les Lords ont fait une trop fière résistance et d'ailleurs M. Balfour, qui a l'habitude de peser ses mots, a déclaré, dans un de ses derniers discours et alors que le résultat des élections était acquis déjà, que les Unionistes résisteraient « jusqu'à la mort. » Plaçons-nous donc dans l'hypothèse de cette résistance désespérée. La Chambre des Lords rejette purement et simplement le *Parliament Bill* qui lui est soumis pour la seconde fois. Que fera M. Asquith ? Il se tournera vers la Couronne. Mais que lui proposera-t-il ? Peut-il sérieusement, honorablement, demander au Roi de créer les cinq cents pairs nécessaires pour déplacer la majorité dans la Chambre des Lords ? Ce serait le cas de rééditer le mot si connu de M. de Villèle lorsqu'il pensait à faire entrer à la Chambre Haute de la Restauration une fournée de 76 pairs : « J'en ferai tant qu'il sera aussi honteux d'en être que de n'en pas être. » Si M. Asquith demande ces « garanties » au Roi, ce ne

pourra guère être que dans l'intention de se les faire refuser et d'avoir ainsi un prétexte pour donner sa démission. Dans ce cas, que ferait le Roi? Il se verrait contraint d'appeler M. Balfour au pouvoir. Mais M. Balfour, en présence d'une majorité hostile à la Chambre des Communes, se verrait obligé à son tour de proposer au Roi la dissolution. Trois élections en dix-huit mois, et dans cette troisième élection la Couronne elle-même directement engagée et compromise! Pour l'honneur des partis politiques anglais, on veut croire que cette seconde solution extrême est encore moins à prévoir que la première et non moins impossible.

Reste l'hypothèse d'une transaction. C'est à une transaction qu'aspire en ce moment l'opinion moyenne de l'Angleterre, celle qui n'est pas engagée à fond dans les luttes de parti. Seuls les *extremists*, mot nouveau dans la langue et dans la politique anglaise, la redoutent. Tous les gens de sens rassis en sentent la nécessité, et ce n'est pas trop présumer de la sagesse dont cette grande nation a donné tant de preuves d'entretenir l'espérance que cette querelle déplorable, et cependant par certains côtés superficielle, finisse par quelque compromis honorable pour les deux partis.

Quel pourrait être ce compromis? Le champ des conjectures est ici tellement vaste qu'on ne saurait essayer de le parcourir en entier. A qui voit les choses de loin, il semble qu'il serait facile de modifier le *Parliament Bill* de façon à le rendre acceptable pour la minorité unioniste. La Chambre des Lords a déjà fait d'importantes concessions puisqu'elle a renoncé au droit de rejeter ou d'amender les *Bills* financiers et puisqu'elle a accepté de remettre à un Congrès ou au *Referendum* la solution définitive des questions sur lesquelles les deux Chambres seraient en désaccord. Il semble qu'elle puisse difficilement aller plus loin. Cependant, quelques autres concessions pourraient peut-être lui être encore arrachées. Mais que penserait d'une transaction, quelle qu'elle soit, le groupe irlandais qui paraît ne pas vouloir d'une seconde Chambre, populaire non plus qu'héréditaire, craignant qu'elle ne fasse obstacle au *Home Rule?* Or dans les derniers jours de la période électorale, un peu contraint et forcé, et en réponse aux questions dont il était harcelé, M. Asquith a promis le *Home Rule*, dont il n'avait parlé ni dans sa profession de foi, ni dans ses premiers discours et sans expliquer

comment il l'entendait. Il faudrait donc que la transaction comprît au moins certaines mesures concernant le *Home Rule*, non point le *Home Rule* intégral, tel que le réclamait Parnell, mais un *Home Rule* partiel. Cela ne semble pas impossible et depuis quelque temps l'idée d'un compromis sur ce point est, si l'on peut ainsi parler, dans l'air. Il y a deux mois à peine, dans ces lettres au *Times* que j'ai signalées au début de cet article, *Pacificus*, prévoyant l'échec de la conférence des Huit, esquissait le projet d'une nouvelle conférence à laquelle serait soumis un programme plus large. Ce programme comprenait la création, non pas seulement en Irlande, mais en Écosse et dans le pays de Galles, d'un parlement local auquel seraient dévolues les lois présentant un caractère d'intérêt purement irlandais, écossais et gallois qui encombrent et retardent à l'heure actuelle l'ordre du jour de la Chambre des Communes. L'unité de législation serait maintenue pour les questions d'intérêt général par un parlement impérial où les députés irlandais continueraient de siéger, mais en nombre moindre qu'aujourd'hui. Ils sont 103, et ce chiffre, qui a été fixé par l'acte d'Union alors que l'Irlande comptait une population de plus de 7 millions d'habitans, n'est plus en rapport avec sa population d'aujourd'hui, qui a diminué de près de moitié. L'Irlande jouit donc, par rapport au reste du Royaume-Uni, d'un privilège d'*over-representation*, et il est certain que nombre d'Unionistes commencent à se demander s'il ne serait pas de leur intérêt de consentir à un *Home Rule* restreint, dont la conséquence serait de réduire le nombre des députés irlandais et de les débarrasser, en partie du moins, d'adversaires irréductibles. Il est assez remarquable que si, au cours de la période électorale, les orateurs unionistes se sont élevés avec force contre la dictature irlandaise, ils ont évité de s'engager à fond contre le *Home Rule* et n'ont point prononcé de paroles irréparables.

Deux considérations d'ordre très différent pourraient bien contribuer à faire pencher la balance en faveur d'une transaction : l'une est la perspective de la Conférence Impériale, l'autre celle du couronnement prochain.

Au mois de mai doit se réunir à Londres une conférence, à laquelle sont invités à prendre part les représentans de toutes les colonies anglaises. Unionistes et Libéraux sentent également la nécessité de resserrer le lien, un peu frêle parce qu'il est sin-

gulièrement allongé, qui relie les colonies à la mère patrie. Il y a là, pour l'Angleterre, une question de sécurité et une question d'intérêt. Elle espère qu'en cas de guerre ces colonies prendraient part à la défense nationale, comme elles ont pris part à la guerre du Transvaal ; elle espère aussi que, par des traités qui assureraient à la mère patrie et aux colonies des avantages réciproques, celles-ci contribueraient à sa prospérité commerciale. L'idée d'une Fédération Impériale, ce rêve de lord Rosebery et de Chamberlain, n'est pas systématiquement repoussée par les Libéraux. Mais combien cette fédération serait difficile à conclure si les colonies étaient invitées à nouer des rapports plus étroits avec une mère patrie divisée, déchirée par les factions, à la veille, peut-être, d'une guerre civile en Irlande, car les Orangistes, les habitans protestans de l'Ulster, vont jusqu'à déclarer qu'ils résisteront par la force au *Home Rule* intégral qui les mettrait dans la dépendance des Irlandais catholiques. On peut espérer que le patriotisme des deux partis tiendra compte de cette considération et fera des sacrifices au succès de la Conférence.

Une autre perspective, bien qu'elle soit encore à plusieurs mois de date, préoccupe déjà l'Angleterre : celle du couronnement. Il n'y a pas de journal anglais unioniste, libéral ou radical où l'on ne voie une longue rubrique intitulée *Coronation*, c'est tantôt un avis du duc de Norfolk, grand maître des cérémonies, qui règle à l'avance dans les moindres détails la tenue des Pairs et la toilette des Pairesses, tantôt l'énumération des cérémonies qui se succéderont, tantôt l'indication du parcours que suivra, à l'aller et au retour, le cortège royal. Pour que ces fêtes, qui donneront lieu à une explosion de loyalisme, brillent de tout leur éclat, il faut absolument que l'atmosphère politique de l'Angleterre soit au calme. Comment le serait-elle si, jusqu'à la veille, les partis demeurent aux prises, si l'avenir est gros de menaces et si le soleil qui doit, le 22 juin, éclairer Londres, risque d'être le lendemain obscurci par des nuages noirs. Bien peu de temps avant son couronnement, Édouard VII avait su imposer à ses ministres de traiter les Boers en *gentlemen* en leur proposant un traité de paix qui n'eût rien d'humiliant. Ce fut le premier acte du *Peace Maker*. Plaise à Dieu que, dans la politique intérieure de l'Angleterre, George V soit aussi un *Peace Maker*.

Que le plan de dévolution de certaines lois à des parlemens locaux et de redistribution de sièges qui a été suggérée par *Pacificus* gagne faveur, ou que l'idée de quelque compromis différent et concernant uniquement l'Irlande, germe dans le cerveau fécond des hommes politiques anglais, peu importe. Une chose est certaine, c'est que tous les amis sincères de l'Angleterre souhaitent de voir entre les partis une transaction intervenir, tandis que tous ses adversaires se réjouissent de ses divisions. Les hommes qui ont, en ce moment, la charge de ses destinées seraient bien aveugles s'ils ne s'apercevaient pas que ce qu'ils ont mis en péril c'est le bon renom et la puissance de l'Angleterre : son bon renom, car on s'étonne de la légèreté avec laquelle elle s'est engagée dans une aventure constitutionnelle dont, au début, personne ne prévoyait la gravité; sa puissance, parce qu'elle ne pèse plus du même poids dans la balance du monde depuis qu'on la sait coupée en deux. A des orateurs comme M. Asquith ou M. Lloyd George qui aiment à mêler à leurs discours des citations ou des comparaisons bibliques point n'est besoin de rappeler cette parole de l'Écriture: « Toute maison divisée contre elle-même périra. » Aussi serait-il suprêmement ridicule à quelqu'un qui n'est rien dans son propre pays de paraître leur donner un conseil, mais ayant été élevé dans l'admiration de l'Angleterre, et ayant suivi, depuis un an, avec un intérêt passionné, les affaires anglaises, il ne peut s'empêcher de leur rappeler cette parole de Macaulay à propos de la constitution des États-Unis : « C'est un vaisseau qui n'a que des voiles. » Certes, les voiles ne font pas défaut au vaisseau qui porte depuis tant d'années la Grande-Bretagne et sa fortune. Ces voiles, qu'un vent favorable a presque toujours gonflées, lui ont permis, sous la direction de pilotes habiles, de devancer les autres nations dans la route de la liberté et du progrès. Mais ce glorieux bâtiment a aussi un gouvernail et une ancre. Le gouvernail, c'est la Couronne; l'ancre, c'est la Chambre des Lords. Qu'ils ne coupent pas cette ancre qui pourrait être l'ancre de salut et de miséricorde, car le jour où le bâtiment serait, en haute mer, secoué par la tempête, les flots soulevés pourraient bien endommager et même emporter le gouvernail.

HAUSSONVILLE.

UNE HEURE

A

LA COLLECTION CHAUCHARD

AVANT D'ENTRER

Il me semble avoir lu, dans une chronique du Moyen âge, quelque chose comme ceci. Du temps où la terre était inconnue, quand le jeune Amerigo Vespucci, encore à l'école, suivait du doigt, sur l'atlas de son oncle, les contours fantastiques de l'*Asie ultima* et rêvait de nouveaux continens, en voyant flamboyer les noms sacrés dans l'or des vélins au bord des grands espaces de mers bleues, comme des nimbes de saints, dans les ciels de Fra Angelico, les récits des voyageurs, revenus de la mer des Indes, étonnaient le monde par leur fantaisie et par leurs contradictions. On racontait qu'il y avait bien loin, à l'Est, au delà du pays où naissent les éléphans, au delà des îles des Satyres, au delà de la Chersonèse dorée, au delà de l'île de Taprobane, au delà de toutes ces petites îles carrées, désignées sur l'atlas Vespucci sous le nom de *Insulae anthropophagor.*, une île mystérieuse, l'île de Sindbad, du nom peut-être du premier voyageur qui y avait abordé, et dont on racontait des prodiges contradictoires.

Les premiers explorateurs en disaient des merveilles. Les habitans y étaient beaux comme des anges, chantaient comme des sirènes, faisaient des gestes de statues antiques, avaient des âmes de saints. On n'y entendait jamais une dispute, ni une contestation. La faune y était splendide. Il y avait, là, des licornes, des phénix, des lions rouges, verts, noirs et blancs

doux comme des moutons. Les forêts enchantées contenaient la fontaine de Jouvence, et aussi l'arbre de vie, ou « arbre qui pleure, » d'où tombait, goutte à goutte, l'huile qui sert à faire le Saint-Chrême. Les maisons y étaient de cristal, les colonnes d'or, les toits de pierres précieuses. Dans un tel décor, la vie coulait facile. On n'avait aucun besoin de serviteurs. « Nul mangier n'y est appareillé, disaient les voyageurs, fors que en une escuelle, un gril, et un tailloir qui sont pendus à ung pillier. Et quand nous sommes à table, et nous désirons avoir viandes, elles nous sont appareillées par la grâce du Saint-Esprit... » Ces heureux touristes pensaient bien avoir mis la main sur l'ancien Paradis terrestre.

« L'île de Sindbad, s'écriaient les autres, mais on n'y trouve que des monstres ! La terre n'y produit que des ronces, les eaux y sont pestilentielles. Les habitans sont sans bouche ou bien ils ont des têtes de chien. Les uns ont des oreilles qui leur pendent jusqu'aux genoux, les autres n'ont qu'un pied, mais assez large pour leur servir de parasol, d'autres encore n'ont pas de tête et logent leur figure au milieu de leur poitrine ; d'autres enfin ont des bras multiples et souples comme des pieuvres. Leurs nez sont longs et préhensiles comme trompes d'éléphant. Leurs mœurs sont encore pires que leurs faces. Ce sont des cannibales. Quand ils font des prisonniers, ils leur offrent d'abord une nourriture qui leur ôte la raison, puis ils les engraissent comme volailles et, une fois gras, ils les mangent. » Et ces derniers explorateurs faisaient à l'île de Sindbad une réputation détestable.

Enfin le jour vint où des caravelles portugaises, en expédition vers les Grandes Indes, abordèrent, en nombre, à l'île mystérieuse. Les matelots débarquèrent par centaines et virent ce qu'il en était. Il n'en était rien. Les gens qu'ils trouvèrent n'avaient ni faces horribles et repoussantes, ni regards merveilleux et voix de sirène ; on leur voyait deux pieds, deux mains, deux yeux quand on les regardait de face, un œil quand on les regardait de profil, et un nez assez long pour l'usage habituel qu'on en peut faire. Ils ne tuaient ni ne volaient plus qu'il ne leur était nécessaire, faisaient eux-mêmes leur cuisine, féroces quand ils avaient faim, bienveillans quand ils avaient mangé, — bref des gens comme tout le monde.

L'histoire de l'île de Sindbad, voilà tout justement l'his-

toire de la collection Chauchard. Pendant bien des années, interdite au public, elle eut le prestige du mystère. Toutefois, si fermée qu'elle fût, elle n'en était pas moins un peu ouverte, car au rebours d'une porte, il faut toujours qu'une collection ne soit jamais ni ouverte, — sans quoi, tout le monde la visitant, l'accès en perdrait toute sa valeur, — ni fermée, — sans quoi, personne ne la voyant, nul ne dirait qu'elle en a. Quelques initiés revenaient donc parfois d'une excursion à ce palais enchanté. Ils en propageaient des descriptions fabuleuses. Il y avait, là, les chefs-d'œuvre de la peinture française au XIXe siècle, des toiles qui avaient été payées plus d'un demi-million. La foule obscure, réduite aux galeries du Louvre, ne pouvait prétendre se faire une idée de l'école française. Dans la collection Chauchard seulement on éprouvait les ivresses d'un orgueil national. On les éprouvait deux fois quand on songeait aux enchères victorieuses qui avaient conservé ces trésors à la patrie. L'homme qui avait pu dire si souvent les mots fatidiques, les mots de Nieuwerkerke : « A la France, Messieurs! » méritait une reconnaissance éternelle.

Celui-ci étant mort, et sa collection passée aux mains de l'État, sans devenir tout de suite publique, d'autres explorateurs en revinrent avec des nouvelles toutes différentes. C'était un ramassis d'horreurs ! La plupart des tableaux signés de grands maîtres étaient faux. Ceux qui n'étaient pas faux étaient repeints. Ceux qui n'étaient ni faux, ni repeints, étaient des erreurs de ces maîtres, faits pour la vente aux Canaques et pour l'exportation, à quoi on avait eu grand tort de les soustraire. L'ensemble était à ce point lamentable qu'on n'osait point en faire état pour le Louvre et qu'on reculait, de jour en jour, l'heure de le montrer. En sorte que la grande foule de ceux qui ne sont pas admis dans ces régions interdites qu'on nomme les « Collections privées » demeurait perplexe et un peu ébaubie que des choses si merveilleuses et qui avaient coûté si cher pussent inspirer, à des augures également considérables, des arrêts à la fois si tranchans et si opposés.

Enfin le jour est venu où il a bien fallu les montrer. Le simple curieux d'art, le rêveur, l'homme qui passe dans la rue, a eu la permission d'y pénétrer et d'en juger par lui-même. La foule en a largement profité. Un peuple entier a circulé dans ces étroites salles, mis en marche par les récits fabuleux, les

légendes d'or et de martyre qui lui sont contées depuis si longtemps. Et dès le premier coup d'œil, il a pu voir qu'il fallait beaucoup en rabattre de tous ces contes. Les cent quarante toiles collectionnées au Pavillon de Flore sont ce qu'on pouvait attendre du collecteur. Ce sont des tableaux comme les autres. Les Millet sont des Millet, les Decamps sont des Decamps, les Meissonier sont des Meissonier, les Corot sont le plus souvent des Corot et les Ziem ne sont jamais des Turner. Deux maîtres y sont, il est vrai, fort bien représentés : Millet et Meissonier; deux le sont fort mal : Rousseau et Corot. Le reste est à son ordinaire.

Si cet ordinaire nous déçoit un peu, c'est peut-être que nous commençons à juger sous l'aspect de l'absolu ces peintres dits de 1830, qui sont surtout grands sous l'aspect du relatif. Ce furent des novateurs, des découvreurs, des « inventeurs, » au vieux sens du mot : ce ne furent pas de parfaits réalisateurs. Les découvertes qu'ils firent dans le domaine infini de la nature servent aujourd'hui à tout le monde, sont tombées dans le domaine public. Ce sont des vérités devenues banales dont nous vivons, sans songer à qui nous en sommes redevables. Songeons-y un instant et nous sentirons le mérite de ces vieux maîtres. Une heure passée en leur compagnie nous apprendra ou nous rappellera bien des choses. Par un clair matin, lorsque le soleil baigne le jardin des Tuileries, aperçu d'un côté, la Seine et les ponts, vus de l'autre, nous aurons, avec la nature, des points de comparaison immédiate qui nous rendront la démonstration plus facile. A côté de nous, les petites salles des maîtres hollandais, ancêtres directs des peintres de 1830, nous fourniront des points de comparaison avec l'art. Nous éprouverons, chemin faisant, que le culte rendu par la foule à ces vieux maîtres n'est pas si absurde, car on voit bien que ce sont des découvreurs, et l'on croit que ce furent des méconnus.

LA SALLE DE *L'ANGELUS*

Méconnus, ils ne le furent pas. Aucun des grands artistes représentés ici n'est mort sans gloire, et quelques-uns en ont eu assez jeunes pour en goûter toute la saveur. Aucun n'a éprouvé la disgrâce survenue à d'autres de survivre à son œuvre et tous sont morts en pleine ascension. Ainsi Millet qu'on a coutume

de citer comme le type du « méconnu » et de l' « incompris » eut, presque tout de suite, des partisans. Dès le Salon de 1847, c'est-à-dire dès sa trente-troisième année, un critique disait : « Un excellent peintre et qui sera bientôt un peintre célèbre, c'est M. Jean-François Millet, déjà connu pour ses vigoureux pastels. » Au Salon de 1848, Théophile Gautier prononçait les mots de « magistral, » de « superbe » et de « goût exquis. » En 1857, après avoir vu les *Glaneuses*, Maxime Du Camp parlait de « maëstria sereine et grandiose... » Je ne vois guère, disait-il, qui, de nos jours, lui sera comparable. » Ceci fut écrit trente-deux ans avant la vente célèbre de *l'Angelus*. Et en 1861, Thoré-Burger commençait le *Salon* du *Temps* par ces mots : « Il y a deux maîtres peintres au Salon de 1861, et il nommait l'un des deux Millet, l'autre étant Courbet. Sans doute, aujourd'hui, attendre jusqu'à trente-trois ans pour être proclamé célèbre paraîtrait à nos jeunes peintres bien long et presque insupportable ; mais tout, de nos jours, va plus vite et se crie plus haut, et tel éloge qui rendait rouges de plaisir et presque de confusion un Rousseau ou un Corot ne paraîtrait plus à nos exposans du Salon d'Automne qu'un raffinement de l'impertinence et une mortification préméditée. Dans ce temps-là, on était rarement proclamé maître avant d'avoir appris quelque chose et les termes de « génial » ou de « définitif » étaient mesurés comme du poison. Il ne faut donc point s'étonner qu'on ne les ait pas prodigués, tout de suite, à ce peintre paysan qui arrivait de Gréville, en faisant claquer ses sabots ; mais si l'on a dans l'oreille le diapason habituel des louanges de ce temps, on connaîtra que Millet en a recueilli d'assez hautes et l'on ne croira plus que lui et ses confrères aient été des « méconnus. »

Ce qu'ils furent longtemps, c'est des « invendus, » — ce qui n'est pas du tout la même chose, et ce qui ne tient pas aux mêmes raisons. M. d'Avenel a très bien établi, ici même, qu'il n'y a pas de rapport étroit entre la considération que donne l'exercice d'une profession et le revenu qu'on en tire. Il n'y en a pas davantage et surtout il n'y en avait pas à l'époque où nous remontons, entre les émotions que procure une belle œuvre d'art et le prix qu'on en donnait, l'une tenant aux aspirations des âmes, l'autre aux disponibilités des budgets. Quand les historiens s'indignent des prix de famine offerts, il y a soixante ans, pour les tableaux de Millet et de Rousseau, et en tirent

argument contre le goût public à leur époque, ils oublient une chose : c'est qu'on était pauvre aux environs de 1848 et que les artistes ne vivent richement que lorsque la nation est riche. On manquait alors, non pas précisément d'admiration, mais d'argent. On les encourageait de la voix, mais non du geste. Et quand ces mêmes historiens s'émerveillent des prix atteints plus tard par *l'Angelus*, et en tirent argument en faveur de sa gloire, ils oublient une autre chose : c'est que la France était devenue beaucoup plus riche, quand il fut revendu en 1889 et qu'un peuple d'amateurs ou de collectionneurs était né de l'autre côté de l'Atlantique, à qui des spéculations heureuses laissaient le loisir de nous disputer nos tableaux. Du choc et de la rivalité de ces quelques amateurs est sorti le prix colossal. Mais il ne témoigne rien du tout en faveur du peintre. Il témoigne simplement que quelqu'un, quelque part dans le monde, a fait, quelque jour, un coup de bourse heureux sur les grains, les pétroles ou les cuivres. Il ne témoigne même rien du tout en faveur du goût de cet homme heureux. Entre la joie qu'on éprouve à la vue d'un chef-d'œuvre et le prix qu'on en offre, il n'y a pas de commune mesure. Et il serait ridicule de penser du dernier possesseur de *l'Angelus*, — parce qu'il en a donné huit cent mille francs quand le premier n'en avait pu offrir que deux mille, — qu'il a manifesté quatre cents fois plus de goût et ressenti quatre cents fois plus d'admiration...

Ces deux mille francs, qui n'étaient peut-être bien que mille ou quinze cents francs, eurent du moins le mérite d'arriver à propos. Le peintre comptait beaucoup sur ce tableau commencé à l'automne de 1858, et continué, les mois suivans, dans les pires conditions matérielles. En janvier 1859, c'est la misère. Les fournisseurs de Barbizon sont intraitables. Millet écrit à Sensier : « C'est affreux d'être mis à nu devant ces gens-là, non pas tant parce que l'amour-propre en souffre que parce qu'on ne peut se procurer ce dont on a besoin... Nous avons du bois pour deux ou trois jours encore, et nous ne savons comment nous en procurer, car on ne nous en donnera pas sans argent. Ma femme va accoucher le mois prochain et je n'aurai rien ! » Ayant écrit ces mots, il pose sa plume, prend son pinceau et se met à fabriquer le demi-million que nous avons, là, sous les yeux. Certainement, si les sorcières de la forêt avaient fait paraître à ses yeux, dans une brusque lumière, la scène de la vente Secrétan, il aurait eu

le mouvement de Macbeth, un mouvement d'horreur et de protestation. Il aurait dit : « Non, non, je ne suis pas un alchimiste, je suis un peintre ! »

Et c'est justement d'être un peintre que lui contestait le jury de cette année-là. Au Salon de 1859, son tableau *La Mort et le Bûcheron* fut refusé, mais en même temps, il exposait une *Femme faisant paître sa vache* qui était commandée par l'État. Ainsi on trouve toujours chez ces artistes l'encouragement à côté de l'épreuve; ce qu'on ne trouve pas ou ce qu'on ne trouve guère, c'est l'argent. Sensier raconte : « Quand je vis ce tableau pour la première fois, il était à peu près terminé. Millet me dit : « Qu'en pensez-vous ? — Mais, lui répondis-je, c'est l'Angelus !... Oui, c'est bien cela. C'est écrit. On entend la cloche... » Il me regarda comme un homme satisfait, et il ajouta : « Ah ! je suis content. Vous avez compris. C'est tout ce que je vous demandais. — Alors, mon cher, il faut tâcher de vendre ce tableau... » Il me l'envoya à Paris. Arthur Stevens l'observa longuement. Il en fut possédé. Il revint dix fois voir *l'Angelus*. Il l'offrit à des amateurs, à des spéculateurs. Deux mois se passèrent en visites, en pourparlers. Tous ses cliens hésitaient... Enfin, le 26 septembre 1859, Millet écrit : « J'ai dit à M.*** que *l'Angelus* était vendu deux mille à deux mille cinq cents francs, je ne sais au juste, mais je n'ai pas dit moins de deux mille francs. »

Regardons-le, ce tableau légendaire. Par la curiosité qu'il excite, il mérite de donner son nom à la salle où il est exposé, face au jour. Ce n'est pas le meilleur de la salle : c'est peut-être, au point de vue peintre, le plus mauvais. Rien de plus faux que le ton rosâtre des nuages colorés par le couchant par rapport à l'ensemble. Rien de plus massif et de plus pénible que la facture des personnages et du terrain. On demeure stupéfait que si peu de chose ait enfanté de telles légendes. On se demande pourquoi Arthur Stevens en était « possédé... » Mais ensuite, on oublie l'impression, purement esthétique, qui saisit tout d'abord, pour se laisser aller à l'impression sentimentale. On songe à ce qu'était l'art académique ou romantique en ce soir d'automne de 1858 où Millet, revenant de Chailly-en-Bière et se tournant vers le couchant, imagina son *Angelus*, et l'on éprouve qu'il y a là une découverte réelle dans le domaine de la conscience et de l'humanité.

Millet a découvert le paysan et l'a fait entrer dans la grande

peinture. Hors les bergers des anciennes Nativités, tels que ceux de Fouquet ou d'Hugues de Gand, et les familles célèbres des frères Le Nain, il n'avait figuré jusque-là que comme un travesti d'opéra-comique. Il existait aussi à titre de caricature. Après les grotesques des Hollandais, Courbet dans son *Enterrement à Ornans* allait mettre l'accent sur le comique du rustre endimanché. Mais la grandeur du paysan, son effort utile, ses gestes lents et graves, ses attitudes réfléchies et patientes, tout cela était ignoré de l'artiste. Aucun ne s'était appliqué à démêler, parmi les inflexions de la machine humaine, celles qui supportent, celles qui endurent et celles qui persévèrent. Millet, le premier, en fut frappé. L'ayant vivement ressenti, il voulut le rendre. N'ayant qu'un outil imparfait dans la main, il peina bien des années avant de se faire comprendre. A voir ses premiers tableaux, on croit ouïr un bègue qui bredouille des paroles fortes et pleines de sens. Mais du moins, la virtuosité ne l'entraîna pas à des formes vides et ostentatoires. Tout chez lui est pensée, volonté, signification : rien n'est agrément, transition, verbiage. La grandeur naît du sujet même et de tout ce qu'il évoque de grave, de nécessaire à la vie humaine, d'éternel. C'est sensible à tout le monde dans *l'Angelus*. Un homme et une femme arrachaient des pommes de terre dans la plaine nue et grise aux dernières lueurs du jour. Ils ont entendu la voix qui, depuis tant de siècles, dit à toute la chrétienté ce que vous avez pu lire, écrit, sous la prairie émaillée de fleurs peinte par Fra Angelico dans son *Annonciation*, si vous êtes allé au couvent de Saint-Marc :

...PRÆTEREUNDO CAVE NE SILEATUR AVE...

Ils se sont arrêtés. La femme a joint les mains, l'homme s'est découvert la tête : tous deux s'unissent, en repensant la même pensée, aux générations sans nombre qui, à la même heure, ont dessiné le même geste sur le fond semblable des plaines et dit les mêmes mots. Ils figurent un chaînon dans la chaîne des âmes qui traverse le temps. L'œil cherche partout ce qui les immobilise et il aperçoit à l'horizon un imperceptible clocher. De là, ces deux modestes figurans tirent leur grandeur. Uniquement préoccupés de ce qu'ils font, réduits à peu de chose plus que des silhouettes fortement accentuées, comme soulevés de terre par le son qui vibre et traverse l'espace, ils signifient si

clairement une pensée si simple et si universelle, qu'ils sont entrés comme des types dans le patrimoine de l'humanité. Et nul désormais n'entendra jamais sonner en plein champ *l'Angelus* sans penser au tableau de Millet.

Chose singulière, nous le verrons toujours, même lorsque les paysans auront perdu partout l'habitude d'obéir à la voix de la cloche, tandis que Millet, lui, ne l'a vraisemblablement pas vu. Au moins, ne l'a-t-il pas vu tel que le voici, car cette scène est entièrement composée. La femme qui est là, une certaine Adèle Moschner, vivait encore en 1897, bien connue dans le pays de Millet. On l'appelait la « mère l'Angelus. » C'était la petite-fille d'un Allemand, venu dans l'armée d'invasion en 1815, et fixé à Barbizon. Il était tisserand, elle était blanchisseuse. A leur temps perdu, ils posaient tous les deux pour Millet. Au moment de *l'Angelus*, elle avait dix-huit ans. Elle raconta bien souvent, dans la suite, les séances mémorables : « Je posais aux Roches, dans un champ en bordure de la route de Chailly. M. Millet me faisait joindre les mains. Tenez... comme cela ! » Et la pauvre femme, que le travail et la phtisie avaient vieillie avant l'âge, se soulevait dans son fauteuil pour mieux reproduire le mouvement du tableau. Mais jamais elle ne pouvait se rappeler clairement qui était l'homme. « Je crois bien que c'est le père Mignot, disait-elle ; oui, ça lui ressemble, c'est sa tournure, mais comment voulez-vous que j'en sois sûre? Nous ne posions jamais ensemble... »

Non loin de cet *Angelus* fameux qui consacra la gloire de Millet, nous voyons la toile qui la commença : le *Vanneur*, exposé au Salon de 1848, ce salon révolutionnaire où toutes les œuvres envoyées furent reçues par respect pour le principe de l'égalité et en protestation contre les jurys. Il fut salué par les exclamations enthousiastes de Théophile Gautier. La justesse du geste de ce paysan qui « soulève son van de son genou dépouillé et fait monter dans l'air, au milieu d'une colonne de poussière dorée, le grain de sa corbeille » enchantait le critique aux gilets éclatans. « On éternue à le regarder ! » s'écriait-il, et il riait dans sa barbe à imaginer l'épouvante des « bourgeois à menton glabre » devant cette toile « truellée... » Ce *Vanneur* fut donc un succès, mais ce ne fut pas la fortune. La Révolution avait libéré les artistes du jury, mais elle ne leur donnait pas d'ouvrage. Elle les avait faits libres et misérables. « Millet et sa femme n'arti-

culaient aucune plainte, dit Sensier. Ils ne demandaient rien. Cependant, on connut leur détresse. L'un de nous alla frapper au Musée, puis à la direction des Beaux-Arts et obtint un « encouragement » de cent francs, qui fut aussitôt porté à l'artiste. C'était à la tombée du jour. Millet était dans son atelier, assis sur une malle, le dos arrondi, comme quelqu'un qui a froid. Quand on arriva, il dit bonjour et ne se leva pas. Il gelait dans ce triste réduit. On lui remit les cent francs et il ne prononça que ces mots: « Merci; ils arrivent à temps, nous n'avons pas mangé depuis deux jours, mais l'important, c'est que les enfans n'aient point souffert... » Enfin, en avril, Ledru-Rollin se laissa persuader par Jeanron, le peintre devenu directeur des Beaux-Arts, grâce non à sa peinture, mais à sa politique. Il alla, lui-même, visiter quelques artistes « victimes de la tyrannie des jurys. » Il monta, rue projetée du Delta, chez Millet et lui acheta, en son nom personnel, ce *Vanneur*, qu'il paya 500 francs. C'était beaucoup en 1848.

Enfin, à la place d'honneur, voici *la Bergère gardant ses moutons*, peinte en 1862, exposée au Salon en 1864, de nouveau envoyée avec huit autres toiles à l'Exposition Universelle de 1867, et demeurée, après cinquante ans, le chef-d'œuvre de Millet. Dès le premier coup d'œil et sans rien savoir des décisions des jurys d'autrefois ni des engouemens des foules qui dorment aujourd'hui dans les cimetières, nous allons, d'instinct, à cette toile, comme à la plus harmonieuse de ses harmonies. Les foules ne se trompent donc pas toujours, ou si elles se trompent, l'erreur, cette fois, aura duré bien longtemps. Dès l'ouverture du Salon de 1864, ce ne fut qu'un cri d'admiration. Castagnary remplit toute une page de descriptions enthousiastes. Le surintendant des Beaux-Arts écrivit à Millet pour lui offrir 1500 francs de ce tableau: il était déjà vendu 2000. En 1867, comme il reparaissait à l'Exposition universelle, Thoré-Burger écrivait: « Le tableau le plus admiré et peut-être le plus parfait est toujours la Bergère qui tricote machinalement debout au milieu de son troupeau, par une belle soirée d'automne. Millet a été gratifié d'une première médaille: c'est assez de chance pour un homme qui vit à Barbizon... »

L'atmosphère chaude et dorée qui enveloppe toute cette campagne et qui unit, tout en les situant à leurs justes places, la Bergère au premier plan et, au dernier, les charrettes qu'on

charge de foin, dénote chez Millet, dès 1862, un grand souci de « plein air. » Ce souci ne fait que s'accentuer avec les années, et nous voyons, dans son *Parc à moutons, clair de lune*, exposé en face, et peint dix ans après, en 1872, une recherche encore plus attentive de l'enveloppe atmosphérique. Il est vrai que c'est un effet de nuit; mais, à cette époque, les effets de nuit étaient peints avec autant de netteté, de dureté, que les effets de jour. Ici, pour la première fois, peut-être, l'âme de la Nuit circule, estompe et hallucine. « Ah ! disait-il un jour à un ami, je voudrais pouvoir faire sentir, à ceux qui regardent ce que je fais, les terreurs et les splendeurs de la nuit! On doit pouvoir faire entendre les chants, les silences, les bruissemens de l'air. Il faut percevoir l'infini... » Cette page nocturne, si on la compare à toutes celles qu'on admirait alors, à celle de Van der Neer, par exemple, qui se trouve à côté, dans les petites salles hollandaises, est bien une « découverte. »

A côté du *Parc à moutons*, Meissonier, avec ses *Amateurs de peinture*, se charge de nous enseigner ce qu'est un tableau privé d'atmosphère. Il en donne le plus parfait exemple. Ses bonshommes ont le geste juste, précis, particulier. Tout est exact au millimètre, repéré de façon à réduire les erreurs à l'infinitésimal. Le peintre n'a oublié qu'une chose : l'air sans lequel les vivans ne peuvent vivre. Tout est là comme sous une cloche pneumatique, dans le vide. Pratiquement, mettre de l'air dans un tableau consiste à transporter sur un objet un peu de la couleur des objets voisins, et l'on voit que Millet, à côté, ne s'en est pas privé, non plus que Corot. Ici, chaque objet garde sa couleur propre, n'en cède rien au voisin, n'en reçoit aucune de son milieu. Dans le détail local, tout est bien observé : exemple, l'ombre projetée par la manchette de l'artiste sur la main du visiteur assis qui tient un chapeau, ombre plus forte sur le bord, pénétrée de reflets au milieu. Mais rien ne relie chaque figure à l'ensemble Il ne circule aucune atmosphère dans cet atelier.

Sur le même panneau, un tableau célèbre du Salon de 1852, l'*Homme choisissant son épée*, nous offre à peu près le même exemple. Cette figure fut saluée, à son apparition, d'applaudissemens unanimes. Gustave Planche y voyait l'égale « en souplesse et en largeur des maîtres les plus habiles de l'école hollandaise » Trente ans plus tard, à une exposition rétrospec-

tive de mai 1884. Albert Wolff prononçait cet arrêt : « Un chef-d'œuvre absolu et incontestable. » Aujourd'hui, ce chef-d'œuvre risque fort de passer pour une œuvre petite. La facture en est sèche, les ombres dures et « bouchées. » Déjà, en 1852, les Goncourt l'avaient noté : « L'ombre projetée par l'épée sur le doigt annulaire de la main gauche est indiquée par une ligne noir d'ivoire... » disaient-ils en faisant très justement observer qu'une telle ombre tranchante n'existe pas dans la nature. Mais ce qui manque surtout à cette peinture, c'est la puissance. Elle répondait au goût du « fini » et de l'adresse manuelle, toujours vivace dans la foule, mais les amateurs de l'*effet* demandaient autre chose.

Cet autre chose, c'est Decamps qui le leur apporta. Le petit tableau, qui est dans cette salle, intitulé : *Intérieur de cour rustique à Fontainebleau*, est une trouvaille. Si sombre qu'il nous paraisse par endroit, c'est une trouvaille de lumière, et si romantiques et si violentes que soient ces antithèses, une trouvaille de vérité. C'est l'effet du *Boucher turc*, le triomphe de l'Exposition de 1855, revu au mois de mai dernier à la galerie Georges Petit. Un ciel bleu, un mur blanc, un trou noir, et dans ce trou quelque chose qui gîte et qui ressemble à un être humain. Évidemment, cela n'éblouit plus nos yeux comme ceux des contemporains. Cela nous paraît noir et pesant : cela leur parut étincelant et aéré. En son honneur, les Goncourt tirèrent leur plus hyperbolique feu d'artifice : « A Decamps, le paradis torride, fleuri, emperlé, éblouissant, l'Éden incendié! » disaient-ils en 1855 : « A Decamps l'Orient! A Decamps la couleur folle! A Decamps la lumière ivre! A Decamps seul, — le soleil! » Nous autres, devant cette chose cuite, lourde, roussie, nous demeurons perplexes comme des gens qui, d'un feu d'artifice éteint, ne voient plus que la carcasse. Mais d'une part le temps a dû patiner cette toile et la pousser au noir; d'autre part, l'accoutumance aux peintures impressionnistes a singulièrement déplacé notre point de comparaison. A l'époque où parut Decamps, on n'avait jamais vu, dans la peinture française tout au moins, pareils effets de lumière. Jamais mur n'avait été construit, maçonné, crépi, lézardé, ensoleillé sur une toile avec cette vérité objective. Les peintres n'avaient jamais regardé un mur. Par la pénétration de son œil, par la puissance de sa main, par l'intensité de son goût coloriste, Decamps arrivait à

découvrir et à rendre, dans des choses jusque-là dédaignées, une poésie insoupçonnée. Au prix de quelles machinations, ou comme on disait, en langage d'atelier, de quelles « ficelles, » c'est ce que nous voyons aisément dans ce tableau : des oppositions violentes de cave et de plein soleil, des empâtemens énormes juxtaposés pour accrocher la lumière, des frottis secs, encore visibles çà et là : toute une maçonnerie où le chiffon, le grattoir, le bouchon et le couteau à palette viennent en aide à la brosse, auxiliaires irréguliers. « Ce sont des moyens : je voudrais bien arriver au même résultat à moins de frais ; mais j'ai appris tout seul ou peu s'en faut, » disait-il mélancoliquement au peintre Amaury Duval, un jour que celui-ci, étant venu le voir et l'ayant trouvé peignant son *Supplice des crochets*, s'étonnait de le voir y mettre tant d'empâtemens.

C'était sa préoccupation constante. Cette exécution qui nous paraît pénible le peinait. Cette complication était sa torture. « Un jour, raconte Sensier, Millet, en son atelier, entendit frapper à sa porte. Un monsieur barbu entra et lui dit : « Je suis Decamps, le peintre... voulez-vous me montrer ce que vous faites? » Cela se passait à Barbizon. Decamps venait à cheval de Fontainebleau où il était en train de peindre ce tableau que nous avons sous les yeux. Millet fit passer devant lui tout ce qui était digne de Decamps, et celui-ci, redevenu presque silencieux, regardait, comme un homme qui souffre regarde un heureux : « Ah ! c'est bon, c'est peint comme je voudrais peindre ; vous ne savez pas quel mal on a pour se débarrasser d'une mauvaise éducation ! J'aime voir la peinture robuste, saine, jeune... » Decamps était venu presque en cachette chez Millet. Il avait donné en garde son cheval à l'entrée du village, était passé derrière les jardins pour ne rencontrer personne. « Je suis venu comme un braconnier vous surprendre, disait-il ; je ne veux voir aucun artiste ; je viens vous voir, vous, vous seul pour moi, » et il repartit content... Il revint, mais jamais il n'entra dans la maison de Millet ; jamais il ne lui dit de venir le voir à Fontainebleau.

Tel était l'homme, mystérieux en tout, aussi muet sur sa vie journalière que sur ce fameux voyage d'Orient qu'il avait fait dans sa jeunesse, qu'il peignit toujours et dont il ne parla jamais. « On voyait qu'il souffrait, dit Millet, il souffrait comme un homme qui cherche et s'égare toujours. » Regardez mainte-

nant cette facture tourmentée; regardez l'*Intérieur de cour rustique à Fontainebleau :* jamais âme ne s'étala plus clairement sur une toile.

LA SALLE DU *1814*

Meissonier aussi est un découvreur. Ce cheval de *1814* est le premier cheval au pas, — je veux dire marchant réellement au pas, — qui ait paru dans la peinture. Jusque-là, lorsqu'un artiste voulait mettre un cheval au pas, il lui faisait lever ensemble et à égale hauteur une jambe de devant et une jambe de derrière, en diagonale, c'est-à-dire qu'il le mettait au trot. De plus, il se gardait de le pencher en avant, en sorte que la bête semblait piétiner sans changer de place. Pour voir la différence, il n'est que de se mettre à la fenêtre et de regarder, sur le petit arc de triomphe du Carrousel, les chevaux de Bosio, rappelant ceux de Venise et de Berlin. On a voulu les mettre au pas et ils ont la cadence du trot. Tournez-vous maintenant vers ceux de Meissonier et vous sentirez la découverte. Le cheval de Napoléon est pris au moment où le pied gauche de devant, entièrement soulevé de terre, vient de couvrir, dans son mouvement, la longueur d'un demi-pas, tandis que la jambe droite de derrière, tendue à son maximum, ne touche plus que légèrement le sol. La bête prend surtout son appui sur la jambe droite de devant et sur la jambe gauche de derrière, ou, en termes techniques, est à « l'appui diagonal droit, » mais elle repose aussi, légèrement, sur le pied droit de derrière, — ce que les gens du métier appellent : « transition tripédale d'appui momentané à droite. » On pressent très bien, tant le mouvement est juste, ce qui va suivre. Le pied gauche va se poser à terre, achevant ainsi le parcours du pas commencé. Le pied droit de derrière aura quitté le sol, et toute la bête, étant appuyée à gauche seulement, à « l'appui latéral gauche, » la jambe droite, se soulevant, commencera le pas suivant.

Le cheval du maréchal Ney est pris dans la même phase du pas, mais un instant plus tard, et n'étant pas parti du même pied, au lieu d'être à l'appui diagonal droit, il est à l'appui diagonal gauche. On voit très bien que le pied droit de devant va toucher le sol, la pince du pied gauche de derrière va le quitter et, alors, le pied gauche de devant, en ce moment, posé

bien à plat, quittera terre pour commencer le pas suivant. Tous les autres chevaux sont semblablement figurés, à l'appui diagonal, soit droit, soit gauche, mais chez aucun, les deux jambes soulevées de terre ne le sont à une hauteur égale, — ce qui serait le trot. Ils marchent donc bien au pas. En 1864, lorsqu'ils parurent au Salon, il n'y eut qu'un cri : « Ils tombent ! » Nous dirons, nous : « Ils avancent, et, pour avancer, ils portent légèrement leur poids en avant. » Mais, à cette époque l'œil était si bien fait aux caracolages sur place exécutés par les chevaux des Lebrun ou des Gros, qu'un animal qui se mouvait véritablement en avant, paraissait fantasque et téméraire. C'est seulement huit ans plus tard que M. Muybridge, faisant à Palo Alto, près de Sacramento (Californie), les premières observations chronophotographiques des mouvemens du cheval, aperçut, dans ses clichés, exactement les phases du pas donné par Meissonier aux chevaux de son *1814*. Il ne s'agit pas, ici, de vagues analogies comme celles qu'on invoque lorsqu'on veut nous faire croire que les Grecs ou les Assyriens ont mieux discerné que nous les attitudes animales : il s'agit d'identité absolue (1). *1864* est donc une date dans l'histoire de l'art, comme *1814* dans celle de Napoléon : elle marque la conquête du cheval par les peintres.

Ce tableau ne fut pas unanimement admiré. Thoré-Burger écrivait : « Toutes les difficultés de la peinture étaient réunies dans un pareil sujet, et il n'est pas surprenant que M. Meissonier ne les ait point vaincues. Les têtes, surtout celle du personnage principal, tournent un peu au style que représente Daumier. Les chevaux ne se tiennent pas sur leurs jambes, et le cheval blanc de l'Empereur semble peint avec du lait doux. Ce groupe de cavaliers, qui sont censés à la file, s'emmêle en un seul monceau. Aucune dégradation de lumière, qui mette chaque figure à son plan. Les derniers ne sont pas plus éloignés que les premiers, pourquoi sont-ils plus petits ? A droite de la file impériale, on aperçoit une masse de figurines microscopiques, sans doute un régiment qui cherche aussi à regagner la patrie ; mais la distance qui les sépare du groupe principal n'est point justifiée par la perspective des terrains. »

Ce morceau est curieux à lire, aujourd'hui, parce qu'il con-

(1) Voyez Muybridge, *Animals in Motion*. — *The Walk*, notamment page 39, série 4 « Horse Elberon, » p. 37, « Horse Clinton, » p. 35, « Horse Billy, » p. 31, série 3 « Thorough-bred Mare « Annie, » p. 27 et 29, série 2 « Horse Billy. »

tient en peu de mots presque toutes les erreurs d'observation et les partis pris dont était capable, il y a cinquante ans, un critique pourtant novateur, indépendant et, comme on disait, d'avant-garde. Thoré avait été accoutumé, par son ami Rousseau, à regarder les arbres, mais personne ne lui ayant appris à voir les chevaux, il avait négligé de les observer de lui-même. D'autre part, il avait négligé de vérifier ce que deviennent, par un temps de neige et sous un ciel bas, les lois de la perspective aérienne. Aussi bien, semble-t-il avoir peu connu celles mêmes de la perspective linéaire. Il s'étonne qu'on aperçoive aussi près, en perspective aérienne, les fantassins de l'arrière plan, qui lui paraissent si loin en perspective linéaire, et qu'il qualifie de « figurines microscopiques. » Mais ces fantassins ne sont pas loin. Les premiers sont aussi grands que la tête du cheval de l'Empereur, ce qui est beaucoup, car si, passant en omnibus, au milieu d'une avenue, vous considérez la taille des piétons sur le trottoir par rapport à la tête du voyageur qui vous fait face, vous trouverez qu'elle ne la dépasse pas sensiblement. Et, bien qu'ici nous ne soyons pas aussi près du cheval de Napoléon que nous le serions d'un vis-à-vis en omnibus, nous pouvons hardiment conclure que les fantassins de Meissonier sont fort près de son état-major. Ensuite, et c'est là le point capital, lorsque le ciel est couvert, sans qu'il y ait de brume, et quand la neige répandue sur la terre sert de réflecteur, les ombres sont très légères, la lumière très diffuse, les contrastes de plans très atténués, les distances très rapprochées et l'œil perçoit infiniment plus de détails, même au loin, qu'il ne ferait en plein soleil avec une éblouissante lumière. C'est justement l'effet reproduit dans le *1814*, ce que les photographes appellent un effet photogénique : il s'accorde merveilleusement avec les qualités naturelles du peintre. Et, pour une fois, la seule peut-être, où son décor de nature justifie ses virtuosités microscopiques, on serait mal venu à les lui reprocher.

On les lui reprochera, au contraire, fort justement dans le tableau placé en face du *1814* comme pour servir de contre-épreuve : *Antibes*. Là, le peintre, peignant toujours de la même manière, qui est une manière petite, sèche, sans atmosphère et sans reflet, calomnie la grande nature, éblouissante, chaude et toute en vibrations lumineuses, où il a eu la malencontreuse idée de placer ses deux cavaliers et son paysan. C'est un magni-

fique coin du monde. Rien n'est beau, — rien n'était beau, devrions-nous peut-être dire, en nous rappelant le temps où ces remparts existaient encore, — comme cette vieille ville romaine lorsqu'en arrivant du cap, et en descendant vers cette petite crique qu'il a peinte, on la voyait dresser dans le ciel ses tours carrées entre le saphir de la mer et les diamans des Alpes couvertes de neige. Toutes les parcelles colorées étaient traversées de rayons, toutes les ombres étaient pénétrées de lueurs. Au lieu de cela, que voyons-nous : un mobilier de bois verni, soigneusement épousseté, des plantes vertes apportées par le régisseur, des écheveaux de laines violettes, vertes et bleues, disposées de façon à figurer la mer, des chevaux d'acajou, des montagnes de faïence et de porcelaine, partout, une couleur criarde et commune : sur les murs d'enceinte, des ombres sales et « bouchées, » et, sur la plage, un promeneur beaucoup trop petit, s'il est à sa place en perspective aérienne, beaucoup trop sec, s'il est à sa place en perspective linéaire. Les caractères « photogéniques » de Meissonier qui le servaient, dans le *1814*, comme des qualités, le trahissent ici, comme des défauts.

Les autres toiles réunies dans cette salle font apparaître sa grande qualité maîtresse qui l'a toujours sauvé aux yeux des artistes : le réalisme saisissant de ses poses. C'était une nouveauté en 1864, même après les batailles quasi réalistes d'Horace Vernet, qu'une scène d'épopée peinte avec ce souci de la vérité. Jamais un peintre de l'école académique n'aurait osé boutonner, comme il le fit, le manteau du maréchal Ney. Chez lui, pas de gestes conventionnels, prévus dessinés « de pratique : » tout est particulier, propre, significatif. Regardez sa *Confidence* exposée au Salon de 1857, revue, en 1884, et toujours admirée : jamais un imaginatif n'aurait dessiné, de pratique, la main gauche du confident, et placé le petit doigt où il est, ni le pied gauche du confiant dans la flexion qu'il a prise. Le talon a quitté le soulier et le soulier reste posé à terre par le bout, sans suivre le mouvement général de la jambe : ce sont des traits d'observation qui, accumulés, finissent par faire vivre réellement les personnages. La minutie de Meissonier, inutile ou même nuisible quand elle s'applique à des choses dont nous n'avons que faire, comme les boutons d'un habit ou les méandres d'une perruque, nous ravit quand elle fait découvrir à l'artiste quelque chose de nouveau dans le jeu de la machine humaine.

LA SALLE DES COROT

Que Corot lui aussi soit un « découvreur, » ce n'est contesté par personne. On s'en aperçoit moins ici qu'ailleurs, parce qu'il n'y est guère à son avantage et, après les toiles rassemblées au mois de mai dernier à la galerie Georges Petit, c'est un assez pauvre régal que la collection Chauchard. Quelques-unes même ressemblent à ces « horreurs doublées d'infamies » qu'on apportait parfois au bonhomme comme étant de lui et qu'il repeignait bénévolement pour les rendre un peu moins indignes de sa signature. Mais, telles qu'elles sont, elles témoignent cependant que, de tous les artistes réunis ici, Corot est bien le plus novateur.

Quand vous sortirez de la collection Chauchard, au lieu d'aller chez Rubens, tournez à droite, dans les petites cellules hollandaises et arrêtez-vous dès la première, intitulée salle Hobbéma, n° *XXVI*. Vous verrez, là, leurs premiers modèles. Manifestement, Rousseau, Dupré, Daubigny, sont tourmentés par le *Moulin à eau* d'Hobbéma, Troyon par la *Prairie* de Paul Potter, Meissonier par la *Robe blanche* de Terburg, Jacques par le *Pâturage* de Karel Du Jardin. Poussez plus loin, salle Ruysdaël, salle *XXV*. Rousseau est contenu en puissance dans le *Buisson* de Ruysdaël, Meissonier dans la *Leçon de musique* de Metzu et mieux encore, un peu plus loin, salle Jean Steen, n° *XXII*, dans la *Dentellière* de Vermeer : Corot n'est nulle part.

C'est dans la nature seule qu'il faut aller chercher ses sources, dans certains coins de nature, et surtout à certaines heures du jour, et plus encore peut-être dans certains états d'atmosphère où il ramène tout ce qu'il voit. Sa grande découverte fut de peindre les choses au moment où, ne les voyant pas encore, ou bien ne les voyant plus, on les devine. Son grand procédé fut de repeindret ses ciels sur ses arbres, — ce qu'on appela « donner de l'air. » C'est peu de chose en soi, mais c'est la découverte d'un nouveau monde. Vous pouvez parcourir toutes les salles des paysagistes hollandais, ici et ailleurs : vous ne trouverez rien qui s'en rapproche. Ce monde est nouveau, et ce monde est vrai. C'est une des innombrables modalités dont se compose ce qu'on appelle « la nature. » Pour s'en assurer, il suffit d'aller regarder, dans la petite salle qui fait suite à celle des Meissonier, la toile intitulée *le Moulin*, placée à l'angle sud-est, du côté du

quai. Des arbres, aux fins feuillages, et entre leurs fûts, de l'eau, des arches d'un pont, une « fabrique, » de la verdure... L'eau n'est pas belle, elle vit peu, mais quelle finesse de tons! Le pont et la maison, les feuilles et les troncs jouent leurs parties dans une harmonie sourde et voilée, mais avec quel charme pénétrant! Vous pensez peut-être qu'une telle féerie de pâles clartés est artificielle... Tournez-vous un peu à droite; regardez par la fenêtre : voici la même arche de pont (le pont des Tuileries) les mêmes tons de pierre, les mêmes eaux, les mêmes arbres. S'il fait du soleil, et si vous êtes venu dans la matinée, vous apercevrez, entre les ombres lumineuses de la nature et celles de Corot une quasi identité. Ce que Corot a peint, c'est donc bien un aspect réel de la nature, qu'il a non inventé, mais découvert. Seulement, l'ayant découvert, il y ramène tout. Il voit les environs du lac Nemi comme les environs d'Arras, et quand on se promène avec lui aux îles Borromées, on cherche instinctivement, sous les arbres, les guinguettes de Ville-d'Avray. Dans n'importe quel paysage, devant lui, il cherche un « Corot, » et il le trouve coûte que coûte.

Le peintre Frédéric Henriet, qui l'a regardé peindre sur les bords de la Marne à Luzancy, en se tenant derrière son dos, nous le dit d'une façon très claire : « Je ne tardais point à remarquer que le maître ne paraissait pas se préoccuper le moins du monde de monter la coloration au ton du modèle. Mais je me fusse bien gardé de risquer la plus timide observation, connaissant ses théories à cet égard et aussi les habitudes de sa vision. Il lui suffisait en effet que toutes les valeurs de son étude fussent en rapport exact entre elles et dans une juste proportionnalité avec le modèle pour qu'il se déclarât satisfait. Il croyait que la peinture est une transposition. Tout son effort tendait à ce que cette transposition fût rigoureuse et en quelque sorte mathématique. Mais je ne le vis pas sans quelque étonnement commettre certaines infidélités et omissions dans la reproduction du motif. « — Pardon, maître, hasardai-je, mais je ne vois pas, sur votre étude, les arbres qui sont là-bas, à droite? » Il se retourna vivement et — avec crânerie : « Les arbres ? quand je les fais, on me les coupe !... Je les mets quand je veux... » Puis après un long silence, pensant sans doute que je ne me payais pas de cette boutade, il reprit : « Je n'ai pas toujours dit cela, et vous auriez tort de vous autoriser de mon exemple

pour en user aussi cavalièrement avec dame Nature. Pendant trente années, je l'ai copiée avec conscience, avec respect, avec amour, avec une naïveté poussée souvent jusqu'à la gaucherie... C'est parce que j'ai fait ainsi pendant un quart de siècle qu'aujourd'hui j'ose déchirer ma lisière et m'émanciper un peu. »

En effet, dans cette longue galerie donnant sur les Tuileries où l'on a réuni les principaux, — et je ne dis pas les meilleurs, — Corot, on voit aisément la déchirure de la lisière. Ses plus anciennes toiles, comme la *Charrette, souvenir de Marcoussis* près de Montlhéry, montrent des choses qu'on a coutume de voir. Cette toile a une histoire. Elle était à l'Exposition Universelle de 1855 et obtint, grâce à Delacroix et à Français, une médaille de 1re classe. L'Empereur vint à passer, accompagné de M. de Nieuwerkerke qui la trouvait horrible, reprochant à sa couleur d'être « boueuse » et à sa facture d'être « cotonneuse, » et de M. de Chennevières qui la trouvait ravissante. Il la regarda longuement et l'on ne sait ce qu'elle put lui rappeler ou lui inspirer, mais il l'acheta, malgré son surintendant des Beaux-Arts. « Eh bien! vous voilà content! » dit M. de Nieuwerkerke à son collègue. C'est ainsi que dès 1855, en dépit de toutes les légendes dont se fait l'histoire de l'Art, Corot n'était déjà plus un « méconnu. »

Peu de temps après, il commençait à s'émanciper avec « dame Nature. » Nous voyons, ici, le *Chevrier jouant de la flûte* dans une clairière, — soleil couchant, exposé au Salon de 1857, — et malheureusement aujourd'hui très fendillé par le bitume. Il y a déjà beaucoup moins de fidélité au « motif » que dans la *Charrette*. « Je ne sais où cet excellent homme, dont la manière est si doucement émue, va prendre ses paysages, disait Castagnary devant cette toile, je ne les ai rencontrés nulle part. » Et dans son *Passage du gué*, exposé en 1868, sous le titre *le Soir*, le parti pris de l'ordonnance est encore plus visible. Cette page fit alors une grande impression que nous comprenons mal aujourd'hui. Elle a sans doute poussé au noir, s'est ternie et plombée. Ces vaches ne passeront jamais la rivière où elles sont plongées, car elles sont de bois et auraient grand besoin que leurs voisines, celles de Troyon, leur apprissent à se remuer.

Car il est largement représenté, ici, le Paul Potter national, maître dans un genre peu cultivé avant lui, tout à fait délaissé depuis, et où il fit quelques découvertes. Sa couleur est restée

vive, au moins dans ses figures, et n'a rien perdu de son ragoût. Elle aurait plutôt gagné, semble-t-il, car quand il vit pour la première fois cette *Vache blanche qui se gratte*, exposée au Salon de 1859, Castagnary écrivait : « Je n'admets en aucune façon la vache qui se gratte, si puissamment modelée, pourtant, mais dont les tons de lumière sont totalement embus. » Aujourd'hui, elle fait honneur à son peintre. Le grand souci de Troyon était, en effet, la facture. Pour obtenir les tons frais des Hollandais, il employait les couleurs à l'état natif. Pour maintenir l'harmonie constante entre elles, il menait tout de front : le paysage, les bêtes, les lumières, les ombres, le ciel, piquant une touche ici, puis là, partout. « On peut dire que son tableau se faisait en rond... » dit son élève Van Marcke.

Ce fut aussi le grand souci de Rousseau, le tourment de sa vie, la pierre philosophale indéfiniment convoitée. Plusieurs de ses toiles, réunies ici, en portent la preuve. Travaillées à plusieurs époques différentes, grattées, reprises, repeintes, torturées, elles accusent l'effort pénible et l'ambition déçue. Mais lorsque le but est approché, quel triomphe! « C'est un grand oseur, disaient les Goncourt en 1852, qui a poussé plus loin qu'aucun l'étude des plus délicates modifications du jour et le rendu des plus difficiles jeux de lumière dans la verdure, par le matin, à midi, le soir, avant la pluie, après la pluie... » Nous avons, ici, des exemples non pas excellens, mais assez significatifs de toutes les phases de son enquête, depuis l'*Avenue de la Forêt de l'Isle-Adam*, exposée au Salon de 1849, jusqu'à cette *Charrette*, carrefour de la Reine-Blanche au Bas-Bréau, qui figurait parmi les cent neuf études peintes exposées au cercle des Arts de la rue de Choiseul, en 1867, quelques mois avant la mort du peintre. Un an avant l'exposition de la première toile, Rousseau avait reçu son premier grand encouragement officiel. C'était en 1848: Ledru-Rollin, accompagné de Jeanron, directeur des Beaux-Arts, montait rue Pigalle où habitait Rousseau et lui faisait, au nom de l'État, une commande de 4 000 francs, somme énorme en ce temps-là et qu'on regarda comme une munificence digne de Périclès. Et quand cette dernière petite toile, la *Charrette*, fut exposée, Rousseau reçut sa dernière consécration officielle : la médaille d'honneur et la croix d'officier.

La gloire venait à ce sylvain reclus à Barbizon, perdu dans

son culte de la forêt. On ne peut voir ses chênes puissans, musclés, nombreux, profus, sans se rappeler ce qu'il disait, un jour, à Thoré-Burger, en se promenant dans la forêt de Fontainebleau : « Si j'étais roi, je ne compterais point les grands chênes que les siècles ont légués à mon pays... Qu'un propriétaire égoïste, dans son domaine privé, ne songe pas à ses enfans et plante pour son seul intérêt, c'est un malheur de la constitution actuelle de la propriété, dont on a le droit d'*abuser*, mais l'État, l'État plus immortel que les chênes, n'a-t-il pas la mission de conserver les êtres de longue durée au travers des accidens passagers de la vie? L'État est le contemporain de l'avenir, de même qu'il est le contemporain du passé... » Et il cherchait, selon ses moyens, à leur conférer une sorte de survie.

Il y a, ici, un autre adorateur des chênes, Diaz. Dans son culte bizarre, il imagine la forêt comme une cathédrale, ferme sa voûte, et ne laisse passer que des rais de lumière tombant sur les fûts comme, au travers des vitraux, le soleil oblique dore les colonnes et les piliers d'églises. Il tire, de là, des effets singuliers et presque fantastiques, transformant ses arbres en candélabres d'argent, ses fougères en dentelles, ses feuillages en velours. Plus romantique et plus tendre que Rousseau, il cherche de plus violentes antithèses, dans ses *Hauteurs du Jean de Paris*, par exemple. Quand il est plus simple, comme dans sa *Lisière d'un bois* (auprès du portrait de M. Chauchard), il est plus émouvant. On sent bien ici, ce qu'a de particulier l'approche d'une grande forêt, la limite entre deux mondes : la plaine humaine et féconde d'un côté, et de l'autre, la forêt mystérieuse, inculte et divine, avec ses épaves, rejetées sur ses bords comme au bord de la mer : des bûches, du bois, des choses mortes, mais qui peuvent servir, avec quelqu'un, toujours, qui rôde pour les recueillir : ici, une vieille femme chargée de fagots qui suit le chemin. C'est encore, là, une petite découverte dans le monde végétal.

Dans le monde animal, deux artistes représentés ici, Delacroix et Barye, en ont fait de semblables. Delacroix a fait vivre les fauves. Sa *Chasse au tigre*, peinte en 1854, pour Weill, sous ce titre : « Tigre attaquant le cheval et l'homme, » en est la preuve. Certes, ce ne sont point des animaux sans reproche au point de vue anatomique. Ils auraient beaucoup à apprendre

des fauves photographiés au magnésium par M. Dugmore, dans les taillis de l'Ouganda. « Delacroix s'était mis, dit Th. Silvestre, à faire de mémoire plus d'animaux au coin de son feu que devant les fosses et les cages des bêtes. Il tirait des lions et des tigres de son chat... » Ses lions ne sont donc pas vrais, mais comme ils sont vivans !

Ceux de Barye sont à la fois vivans et vrais. Ce fut une révélation, quand, au Salon de 1833, parut ce *Lion au serpent* que nous voyons sous le n° 151, dans une des vitrines de Barye. Le public habitué aux lions à perruques qui roulent une boule sous la patte, dans les jardins, ou aux lions inoffensifs et pseudo-égyptiens de l'Institut, sentit qu'il y avait, là, une découverte dans l'ordre plastique et un enrichissement de la sensibilité esthétique. Barye décollait le lion héraldique de Saint-Marc, des blasons et des tombeaux, et le jetait, souple et fort, sur des chairs pantelantes. Il lui rognait ses ailes et sa barbe, mais laissait sortir ses griffes. Sous la peau, les muscles roulaient, ses narines se fronçaient, ses dents pointaient à nu. Le public stupéfait s'écriait : « Il mord ! » Gustave Planche enregistra dès 1833, lorsque ce lion fut exposé en plâtre et encore en 1836 lorsqu'il parut en bronze, ce cri général d'étonnement. Et Théophile Gautier, plus tard, en 1866, prétendit qu'à sa vue, les « vieux lions poncifs répandus dans les jardins publics faillirent laisser échapper la boule qui leur sert de contenance. » En langage non imagé, cela veut dire que les sculpteurs académiques furent fort malcontens. On dérangeait toute la faune de l'Institut. Les lions de Barye faisaient scandale. Tant qu'ils furent réduits aux proportions modestes où nous les voyons, ici, on les railla du nom de « serre-papiers. » Et quand on parla de les grandir pour les mettre aux Tuileries, on prononça le mot de « ménagerie. » Ils y sont pourtant, maintenant, et montent la garde, du côté du quai, à la porte de la collection Chauchard. Ils n'étonnent plus, ni ne scandalisent plus personne. Et nous les saluons, en sortant, comme les images sensibles de ces grands « méconnus » que furent parfois les grands « découvreurs. »

ROBERT DE LA SIZERANNE.

LES LETTRES

DE

JEANNE D'ARC

ET

LA PRÉTENDUE ABJURATION DE SAINT-OUEN

I. — EXAMEN DES SIGNATURES

Des nombreuses lettres qu'écrivit la Pucelle, cinq seulement nous sont parvenues en original. Si toutes les autres ont disparu dans le naufrage général de ce qui se rattache à Jehanne d'Arc, l'histoire, heureusement, nous a transmis le texte d'un grand nombre d'autres où se peint admirablement l'esprit vif, alerte, de Jehanne, son caractère plein d'énergie et de décision; toutes accusent une personnalité très marquée. Des cinq lettres qui nous ont été conservées, trois sont signées, deux ne le sont pas. Voici quelques indications sur elles : nous suivons l'ordre chronologique.

1° Lettre de Jehanne au Duc de Bourgoigne, écrite à Reims le jour du sacre du Roi, le 17 juillet 1429 (1).

Cette lettre ne porte aucune signature. Sur le verso, on lit comme suscription : « Au Duc de Bourgoigne » et des annotations historiques de la main d'un des Godefroy, archivistes de père en fils à Lille pendant deux siècles. Elle est admirable de

(1) *Archives du Nord*, à Lille.

dignité, de jugement politique et fait ressortir la haute conception de la Pucelle sur la royauté pour sauvegarder l'unité française. Jeanne y supplie le Duc, « à mains jointes, » d'entendre sa requête et son conseil. « Quant au noble roi de France, dit-elle, il est prêt à faire la paix avec vous, sauf son honneur, si vous ne vous y refusez. Et je vous fais savoir de par le roi du Ciel... que vous n'y gagnerez pas de bataille... » C'était en quelque sorte prédire l'avenir, car les Bourguignons échouèrent devant Compiègne. »

2° Lettre de Jehanne aux loyaux Français, bourgeois habitans de la ville de Reims, du 6 août 1429; lettre datée tout militairement : « emprès Provins en Logis sur champs ou chemin de Paris (1). »

Cette lettre, écrite dix-neuf jours après celle qui fut adressée au Duc de Bourgogne, ne porte non plus aucune signature. La Pucelle commence à ouvrir les yeux : c'est le moment où elle exhale ses premières plaintes à ses amis de Reims qui craignent d'être abandonnés. Comme le fait remarquer M. Hanotaux, cette lettre exprime avec une netteté absolue l'opinion de Jehanne sur les trêves et sur la politique du Roi et de ses conseillers : « Preuve incomparable, dit-il, du génie divinatoire de Jeanne d'Arc; dans ces circonstances où ses voix ne la guident pas, elle découvre mieux que les plus fins limiers la tactique décevante et les avances illusoires du Bourguignon (2). »

3° Lettre de Jehanne : « A mes chers et bons amis les gens d'église, bourgois et habitans de la ville de Rion, » écrite de Molins le 9 novembre 1429 (3). Elle fut découverte en 1844 parmi les papiers de l'Hôtel de Ville par M. Tailhand, président à la Cour royale de Riom.

Voici la description que nous en donne M. le chanoine Cochard : « A la lettre de Jeanne adressée aux habitans de Riom (9 novembre 1429)... est appendu un cachet de cire rouge dont l'avers est détruit. Le revers seul est conservé : on y voit la marque d'un doigt et le *reste* d'un cheveu noir (4) qui paraît avoir été mis originairement dans la cire. Le docte, mais tou-

(1) *Archives du marquis de Maleissye.*
(2) Voyez la *Revue* du 1er juillet 1910.
(3) *Archives de la ville de Riom.*
(4) Selon Philippe de Bergame, Jeanne avait les cheveux noirs : « Erat... nigro capillo. »

jours circonspect M. Quicherat n'a pas osé écrire : intentionnellement, quoique ce mot fût dans sa pensée. Il a peut-être craint qu'on ne s'en servît pour en tirer une conclusion trop rigoureuse.

« Pour le prouver, il est vrai, on objecte une coutume usitée au moyen âge, qui consistait, de la part de celui qui écrivait une lettre, à insérer un de ses cheveux dans la cire encore molle du sceau. Jeanne a-t-elle observé cet usage ? L'a-t-elle fait observer par le clerc qui libellait et scellait ses lettres ? A la rigueur, on peut le présumer, mais non l'affirmer. »

Le sceau a malheureusement disparu, et, depuis cette époque, les mesures les plus sévères ont été prises pour assurer la conservation de cette lettre. La pièce est écrite sur du papier portant un gantelet en filigrane. Elle a été envoyée trois mois après la lettre aux habitans de Reims et porte la signature de la Pucelle. C'est l'époque des sièges de Saint-Pierre-le-Moustier et de la Charité. Mal soutenue par le Roi et par ses conseillers qui ne voulaient que la paix, Jehanne substitue son action personnelle à l'inertie royale. Elle se montre chef de guerre et s'occupe à réclamer tous les approvisionnemens nécessaires. Elle s'adresse à nombre de villes, entre autres à Riom pour en obtenir des secours. Une missive de Charles d'Albret, lieutenant du Roi en Berry, écrite aussi de Moulins le 9 novembre, accompagnait la lettre de Jehanne. A Clermont, les registres du temps attestent que cette ville a également reçu une lettre de « Jehanne la Pucelle et messaige de Dieu » faisant les mêmes demandes.

On remarquera la signature de Jehanne qui est encore d'une

Jehanne

main novice, peu exercée. Pour plus de clarté, nous reproduisons ici les fac-similés des trois signatures de la Pucelle, avec leurs dates : le lecteur, en les voyant les unes à côté des autres, comprendra mieux les observations qu'elles suggèrent. Dans

cette première signature, le premier « n, » par suite d'une surcharge, a trois jambages, au lieu de deux, et le second jambage du second « n, » visiblement tracé à deux reprises, descend trop bas. Les trois premières lettres, au contraire, sont remarquablement fermes, sans liaison entre elles, mais bien formées. On les croirait tracées par un débutant qui s'applique et réussit certains jambages mieux que d'autres. Tout y indique une main libre et non tenue. Il ne paraît donc pas douteux que Jehanne ne savait pas signer, ou du moins hésitait à le faire en juillet et août 1429, ce qui explique que les deux premières missives ne soient pas signées. Trois mois après, elle avait appris à signer ou s'y était perfectionnée, et désormais nous ne trouverons plus aucune lettre sans sa signature.

4° Lettre de Jehanne : « A mes très chiers et bons amis gens d'église, bourgois et aultres habitans de la ville de Raimz (Reims) » écrite de Sulli, le 16 mars 1430 (1).

Cette lettre porte la signature de la Pucelle. On peut y constater les progrès accomplis depuis quatre mois. Jehanne n'a plus d'hésitation pour tracer son nom; les caractères sont liés ensemble; c'est maintenant une signature facile et courante.

L'hiver s'était passé en vaines négociations. L'expiration des trêves avait été reportée de Noël jusqu'au 15 mars, puis jusqu'au 15 avril. Le Duc de Bourgogne réunissait cependant des troupes nombreuses; aussi les habitans de Reims écrivaient-ils à la Pucelle pour lui dire toutes leurs inquiétudes. Combien, dans sa réponse, Jehanne se peint elle-même en leur disant : « Je serai bientôt près de vous... et leur ferai chausser leurs éperons en telle hâte qu'ils ne sauront par où les prendre!... » Elle ajoutait : « Je vous manderais encore quelques nouvelles dont vous seriez bien joyeux; mais je crain-

(1) *Archives du marquis de Maleissye.*

drais que les lettres ne fussent prises en chemin et que l'on ne vît les dites nouvelles. » Une conjuration était ourdie dans Paris pour livrer la capitale à Charles VII, et c'est à cette bonne nouvelle que Jehanne faisait allusion, conjuration qui fut malheureusement découverte ; six conjurés furent exécutés par les Anglais le 8 avril 1430, parmi lesquels un procureur au Châtelet et un clerc de la Cour des Comptes. Les détails du complot nous sont fournis par la lettre de rémission accordée à l'un des conjurés.

Sur la suscription de la lettre de Jehanne aux habitans de Reims, on peut voir en travers l'indication : « Jehanne la Pucelle. » Quicherat y reconnut la main de Jean Rogier, prévôt à l'échevinage de Reims en 1625. La même inscription « Jehanne la Pucelle, » et de la main de Jean Rogier, se retrouve sur la lettre du 28 mars 1430, tandis que pour celle du 6 août 1429, non signée, aucune indication n'a été mise. On voit donc l'importance que, dès cette époque, on attachait à la signature et la différence que Rogier faisait entre les trois lettres.

Comme sur les autres suscriptions, le sceau est disposé en croix ; aucune empreinte ne se reconnaît sur la cire, et l'on peut se demander si cette forme de croix adoptée par la Pucelle ne constituait pas le seul emblème qu'elle acceptât. Il faut y voir l'expression des mêmes sentimens qui avaient empêché Jehanne, ainsi qu'elle nous le dit au Procès, de prendre les armoiries données à sa famille; elle n'était rien par elle-même, elle était seulement l'envoyée de Dieu.

Au milieu du sceau se trouve une petite ligne brisée. Serait-ce l'endroit où était un cheveu de Jehanne, comme le veut une tradition?... Tout ce que je puis affirmer, c'est que dès 1867, époque où je me suis livré à un examen très attentif de ces lettres (sauf la petite ligne brisée) le sceau était alors intact, et aucun cheveu ne s'y trouvait. Si nous remontons à des dates plus éloignées, mon père, né en 1804, m'a bien souvent dit n'en avoir jamais vu, et que cependant telle était la tradition (1).

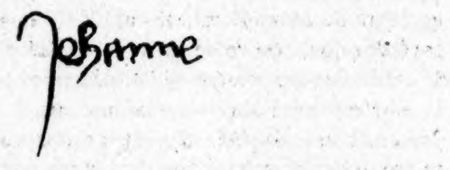
5° Lettre de Jehanne : « A mes très chiers et bons amis les gens d'église, eschevins, bourgeois, habitans et maistres de la bonne ville de Reims (2), » écrite de Sully, le 28 mars 1430. Sur la suscription, la cire du cachet a presque entièrement disparu, et

(1) François Pérot, *Jeanne d'Arc en Bourbonnais*, p. 13.
(2) *Archives du marquis de Maleissye.*

nous appelons encore l'attention sur les mots « Jehanne la Pucelle » de la main de Jean Rogier.

Douze jours seulement s'étaient écoulés depuis que Jehanne avait écrit aux habitans de Reims, et de nouveau elle leur envoie une longue lettre de bonne amitié. Elle sait qu'il y a un parti bourguignon qui veut livrer la ville ; aussi cherche-t-elle à confirmer leur fidélité. L'âme de cette conjuration était un certain Labbé, membre du Chapitre, dont les projets furent heureusement déjoués. Pour montrer que le Roi aura les troupes nécessaires, elle leur dit que toute la Bretagne est française et que le Duc doit envoyer au Roi trois mille combattans payés pour deux mois.

La signature de cette lettre confirme les précédentes observations. Les caractères très fermes, bien reliés ensemble,



indiquent que Jehanne les trace facilement, d'une main tantôt plus ferme comme à celle-ci, tantôt plus faible comme à celle du 16 mars, ce qui indique une personne écrivant couramment.

II. — LES PREUVES

Cette question de la signature avait tellement éveillé mon attention que je peux dire avoir, en toute occasion et pendant plus de quarante ans, cherché à l'éclaircir sur le document humain. L'homme ne change pas, et Jehanne n'a pas eu plus de difficulté pour apprendre à écrire que les illettrés de nos jours. C'est donc avec curiosité que j'ai toujours suivi l'évolution, aussi bien de l'enfant qui commence à écrire, que de l'homme fait qui s'applique à mettre sa signature. Nombre de fois, j'ai vu de braves gens, complètement illettrés, devenir conseillers municipaux et mettre alors leur amour-propre à ne pas être, au moins à cet égard, au-dessous de leurs collègues. Très promptement, ils apprenaient à signer et jamais je n'ai vu

d'exception. Je constatais seulement qu'aucun n'arrivait à une signature courante ; les caractères restaient tremblans, les jambages non liés, et il leur était à peu près impossible d'écrire d'une manière rectiligne. Chez Jehanne, grâce à ses lettres, nous suivons cette évolution. Ces mêmes études sur le document humain m'ont amené à constater qu'une signature, aussi courante que celle du 16 mars, indique quelqu'un qui ne s'est pas simplement borné à apprendre à signer. Les personnes qui ont une écriture aussi déliée savent toutes lire et écrire. Oserais-je le dire pour Jehanne? Sans pouvoir la résoudre par l'affirmative, cette question s'impose à notre attention.

Tout concourt donc à établir une opinion très ferme au sujet des signatures que nous avons reproduites. Faute d'avoir rapproché les dates, on pouvait croire que parfois Jehanne signait, et que d'autres fois elle négligeait de le faire, sans qu'on pût s'en expliquer le motif. Telles que nous présentons les lettres, par ordre de date, ce motif ressort bien évident. Le 17 juillet 1429, lorsque Jehanne écrivait au Duc de Bourgogne le jour du sacre du Roi, elle ne savait pas signer, et dix-neuf jours après, le 6 août 1429, elle ne le savait pas davantage (première lettre aux habitans de Reims). Trois mois s'écoulent, et le 9 novembre 1429, nous trouvons dans la lettre de Riom une première signature, encore peu exercée. Elle a donc appris pendant cet intervalle, et cela s'explique d'autant plus que les trêves lui ont imposé un repos relatif. Ce repos, elle l'a employé à s'instruire. Elle était adroite, elle était intelligente, entourée de nombreux clercs pour lesquels l'instruction était chose capitale. N'étaient-ils pas tout indiqués pour lui en donner les premiers élémens ? et l'on ne peut supposer que Jehanne n'ait pas cherché à en profiter. Quatre mois passent : le 16 mars 1430, nous nous trouvons en présence d'une écriture tellement facile et courante qu'elle semble n'avoir été tracée que par une main habituée non seulement à signer, mais encore à écrire.

Les armistices avaient été prolongés. « *Très marrie de ce que le Roi n'entreprenait de conquester de ses places sur ses ennemis,* » que pouvait-elle faire de mieux que de s'instruire pour occuper ses loisirs? Elle s'instruisit donc, dans une mesure qu'il sera toujours difficile de préciser exactement; mais il suffit de voir ses signatures successives pour dire d'une manière certaine qu'elle avait appris à signer, et d'une manière très pro-

bable qu'elle avait appris à lire et à écrire. Ce second point n'est encore qu'une hypothèse, mais des faits nouveaux viendront bientôt la confirmer.

Pour compléter cet exposé, à qui pouvons-nous mieux nous adresser qu'à Jehanne elle-même ? Au début de sa mission, à Poitiers, l'examen auquel on avait tenu à la soumettre se prolongeait depuis trois semaines. Elle en témoignait parfois son impatience. S'adressant un jour à Pierre de Versailles : « *Je crois bien*, dit-elle, *que vous êtes venu pour m'interroger; je ne sais ni* A *ni* B, *mais je viens de la part du Roi des cieux pour y faire lever le siège d'Orléans et mener le Roi à Reims, afin qu'il y soit couronné et sacré.* » Et passant de la parole aux actes : « *Avez-vous du papier, de l'encre?...* dit-elle à Jean Erault. *Écrivez ce que je vous dirai :* « Roi d'Angleterre et vous, Duc de Bedford, qui vous dites régent du royaume de France; vous Guillaume de la Poule, Comte de Suffolk ; Jean sire de Talbot; et vous Thomas sire d'Escale, etc., je vous somme de par le Roi des cieux que vous vous en alliez en Angleterre... etc. » La lettre, écrite le 22 mars, ne fut envoyée qu'un mois plus tard de Blois, lorsque, sa mission reconnue, Jehanne eut enfin le droit de la faire parvenir aux Anglais.

Ces détails nous ont été conservés par Cousinot, maître des requêtes, auteur de la *Chronique de la Pucelle*, les procès-verbaux des séances de Poitiers ayant malheureusement disparu. Pour Rouen, au contraire, le résumé de toutes les séances a été conservé. Quelle que soit la partialité et souvent la mauvaise foi qu'on y trouve, les déclarations qu'on y relève restent la source où il faut toujours puiser pour mieux connaître Jehanne.

Le signe qu'elle avait donné au Dauphin était une des questions qui revenaient constamment dans les interrogatoires. Or, c'était le point sur lequel elle avait dit maintes fois ne devoir jamais rien révéler. Le mercredi, 2 mai, eut lieu la séance solennelle dans la « Salle des Paremens. » Le tribunal était entouré de 67 assesseurs. Jean de Châtillon, docteur en théologie, archidiacre d'Évreux, fut chargé de faire, à Jehanne, ce qu'ils appelaient « une monition charitable » et de l'interroger ensuite sur tous les articles à elle reprochés. C'est donc en cette séance solennelle que Jean de Châtillon lui dit : « Au sujet du signe remis à votre Roi, voulez-vous vous en rapporter à l'archevêque de Reims, au sire de Boussac, à Charles de Bourbon, La

Trémoille, La Hire, etc.? » Et Jehanne de répondre très finement : « *Je veux bien qu'on leur envoie un messager, mais c'est moi qui leur écrirai ce que c'est que ce procès; autrement, inutile.* » Tous les termes de cette réponse sont à peser. Impossible de ne pas y trouver dans la bouche de Jehanne la confirmation de ce que ses signatures nous avaient fait supposer, qu'elle avait appris à écrire. *C'est moi qui leur écrirai.* Ce n'est plus comme à Poitiers où, dix-neuf mois auparavant, elle disait à Jean Erault : *Écrivez ce que je vous dirai.* Ce *moi* n'est-il pas la négation de tout recours à un secrétaire en qui elle n'aurait aucune confiance, car elle se sait entourée d'hommes résolus à la perdre.

On avait compté sur un refus de sa part, et sa réponse déjoue toutes les manœuvres. Cependant, ni les juges, ni les 67 assesseurs ne relèvent cette déclaration. Leur silence est un acquiescement, et indique bien que personne n'ignorait qu'elle pût écrire comme elle se disait décidée à le faire.

Si on se reporte à la séance du samedi 24 février, Jehanne avait déjà donné une affirmation non moins positive. A diverses questions qui lui étaient posées, elle avait répondu ne pouvoir rien dire sans en avoir obtenu la permission de ses voix ; et à une dernière question de Jean Beaupère, elle ajoutait : « *Je ne suis pas tenue de vous répondre à ce sujet. Je demande que l'on me donne par écrit les points sur lesquels je ne réponds pas en ce moment.* » Elle seule pourra lire et relire cet écrit en demandant à ses « voix » de l'inspirer, car, abandonnée dans sa prison, à qui pourrait-elle avoir recours ? Il faut donc croire qu'elle savait lire?...

Un autre témoignage nous est encore apporté par les réponses de Jehanne à la séance du 1er mars. Le comte d'Armagnac, qui avait été excommunié par le pape Martin V comme un des plus fougueux partisans de Benoît XIII et de Clément VIII, songeait à rentrer dans le sein de l'Église. Dans ces conjonctures, il écrivit à la Pucelle. La lettre lui parvint le 22 août 1429, au moment où elle s'apprêtait à quitter Compiègne pour marcher sur Paris. Compiègne venait de faire sa soumission ; le Roi s'y était rendu et paraissait s'y oublier. C'est là en effet qu'il décida la trêve désastreuse où il se laissait berner par le Duc de Bourgogne. Jehanne appelle alors le Duc d'Alençon et lui dit : « *Mon beau Duc, faites apprêter vos gens et ceux des*

autres capitaines... par mons Martin, je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu. » Or, à la séance du 1er mars, on lui posa les questions suivantes : « Que dites-vous de Notre Saint-Père le Pape, et quel est celui que vous croyez être le vrai Pape? » — Jehanne : « Est-ce qu'il y en a deux ? » — L'assesseur : « N'avez-vous pas reçu des lettres du comte d'Armagnac qui voulait savoir auquel des trois papes il devait obéir ? » — Jehanne : « Le comte, en effet, m'a écrit certaine lettre à ce sujet ; dans ma réponse, je lui disais que, quand je serais à Paris, ou de loisir en tout autre lieu, je lui ferais réponse ; je me disposais à monter à cheval quand je lui fis cette réponse. » On lut à l'accusée la lettre du comte d'Armagnac et la réponse donnée, et après la lecture, il fut dit à Jehanne : « Avez-vous écrit la réponse dont la copie vient de vous être lue (1)? » Jehanne : « Je pense avoir fait en partie cette réponse, mais pas dans son entier. » — L'assesseur : « Avez-vous dit que vous sauriez, par le conseil du Roi des Rois, ce que le dit comte devait tenir sur ce point? » — Jehanne : « Je ne sais rien sur cela. » — L'assesseur : « Est-ce que vous vous doutiez à qui devait obéir le comte susdit ? » — Jehanne : « Pour ce qui est de moi, je tiens et je crois que nous devons obéir au Pape qui est à Rome. » — L'assesseur : « Pourquoi donc, puisque vous croyiez au Pape qui est à Rome, écriviez-vous au comte que vous lui donneriez conseil ailleurs? » — « Jehanne : « La réponse donnée par moi portait sur une autre matière que sur le fait des trois papes. » — L'assesseur : « Est-ce sur le fait des trois papes que vous disiez que vous auriez conseil ? » — Jehanne : « *Je n'ai jamais écrit ni fait écrire sur le compte des trois papes. J'affirme sous la foi du serment que jamais je n'ai écrit ni fait écrire à ce sujet.* »

L'accusateur d'Estivet étaya sur cet incident les articles 27, 28, 29 et 30 de son réquisitoire. Jehanne avait vu le péril et sentant sur quel terrain dangereux on voulait l'engager, ce fut par deux affirmations faites sous la foi du serment qu'elle déclara : « *Je n'ai jamais écrit ni fait écrire à ce sujet.* »

Cette déclaration solennelle de Jehanne nous apporte, sur le point qui nous occupe, une lumière que l'on ne saurait demander plus éclatante, car Jehanne y précise sans ambiguïté que, si elle

(1) Comment les Anglais ont-ils pu avoir copie de ces lettres ?... Nous voyons là un indice trop certain que, même dans le parti de Charles VII, Jehanne avait des ennemis qui cherchaient à la perdre.

faisait écrire des lettres, il lui arrivait aussi d'en écrire elle-même. Savoir écrire implique nécessairement de savoir lire; mais pour écrire facilement, il faut un exercice constant que la vie active de Jehanne ne put évidemment lui permettre. — Il n'en est pas de même pour la lecture, et Jehanne devait s'y appliquer d'autant plus qu'elle tenait à vérifier ce qu'elle dictait. Les ratures et mots ajoutés qu'on remarque dans ses lettres le prouvent surabondamment.

En constatant dans les interrogatoires combien tout ce qui regarde les lettres de Jehanne fut l'objet de minutieuses recherches, et quelle place elles y occupèrent, ne devons-nous pas y attacher la même importance, et par les réponses de la Pucelle nous éclairer à leur sujet ?

Le 22 février, séance dans laquelle l'accusée donnait un bref sommaire de sa vie, Jehanne disait : « *J'envoyai aux Anglais qui étaient devant Orléans une lettre dans laquelle je leur intimais de se retirer. C'est celle qui m'a été lue dans cette ville de Rouen, excepté deux ou trois mots qui ne sont pas dans l'original. Ainsi, on voit dans la copie : rendez à la Pucelle, on doit écrire : rendez au Roi. On y lit : corps pour corps, et chef de guerre ; ce qui ne se trouve pas dans les lettres expédiées.* »

Nous avons déjà parlé de cette lettre dictée à Poitiers à Jean Erault. D'après les réponses de Jehanne, cette missive, qui blessait si profondément les Anglais, lui fut lue à Rouen au moins trois fois, et chaque fois elle protesta contre trois mots seulement, en avouant tout le reste. L'avoir écrite, c'était d'après d'Estivet présomption et témérité. Jehanne répondit : « Quant à la lettre, je ne l'ai point faite par orgueil ou présomption, mais par le commandement de Notre-Seigneur; je confesse bien le contenu de cette lettre, excepté trois mots. Si les Anglais eussent cru ma lettre, ils n'eussent fait (été) que sages; avant qu'il soit sept ans, ils s'apercevront de ce que je leur écrivais. Je m'en rapporte sur cela à la réponse déjà faite... Pour ce qui est d'être chef de guerre, j'en ai autrefois répondu; et si j'étais chef de guerre, c'était pour battre les Anglais. »

On l'interroge sur tous les détails de ses lettres : « A quoi servait le signe que vous mettiez sur vos lettres et ces mots Jhesus-Maria?... » lui demande-t-on le samedi 17 mars (deuxième séance dans l'après-midi). — Jehanne : « Les clercs qui écrivaient mes lettres l'y mettaient et quelques-uns me di-

saient qu'il était convenable que je misse ces deux mots : « Jhesus-Maria. » A la séance du 1er mars, cette même question lui avait été posée : « N'aviez-vous pas coutume d'écrire ces noms : « Jhesus-Maria » dans vos lettres avec une croix? — Je les mettais quelquefois et quelquefois je ne les mettais pas. » C'était d'ailleurs un usage fréquent à cette époque, car la lettre de Jacques de Bourbon retrouvée dernièrement à Vienne (Autriche) et rendant compte du sacre de Charles VII débutait de la même manière : « Jhesus-Maria. » D'après la réponse de Jehanne, les mots « Jhesus-Maria » et la croix mise en tête de ses lettres étaient plutôt l'œuvre de ses secrétaires que la sienne.

Il faut remarquer que lorsqu'elle employait ces signes, c'était toujours comme en-tête. Nulle part, on ne les trouve sous forme de signature. Toutes ses paroles, toutes les pièces qui nous sont parvenues établissent en effet que jamais elle ne se servait d'une croix comme signature, même à l'époque où elle ne savait pas écrire; aussi ne peut-on comprendre comment de nombreux historiens ont pu dire qu'une croix fut sa signature habituelle. Jehanne y oppose au contraire un démenti absolu. N'a-t-elle pas dit à la séance du 1er mars : « Quelquefois je mettais une croix comme un signe à celui de mon parti à qui j'écrivais de ne pas faire ce que je lui écrivais. »

Cette déclaration de Jehanne fut considérée comme ayant une telle gravité qu'elle devint un des motifs invoqués pour sa condamnation. Nous en tirerons à notre tour quelques déductions importantes.

Dans les douze articles envoyés à l'Université de Paris, et qui sont le résumé du Procès, l'article VI est entièrement consacré à cette question : « Ladite femme avoue avoir fait écrire de nombreuses lettres... elle mettait parfois une croix et c'était une marque qu'il ne fallait pas exécuter ce qu'elle ordonnait. » Du moment que Jehanne prit le parti de se servir d'une croix comme désaveu, il paraît certain qu'elle empêcha ses clercs de mettre ce signe, même comme en-tête, afin d'éviter toute confusion. La preuve nous en est donnée par l'absence de croix sur les quatre dernières lettres que nous possédons et qui se rapportent à des époques de combats. On doit conclure de cette déclaration faite au Procès qu'elle s'arrangeait pour faire tomber certaines lettres entre les mains des Anglais, afin de les induire en erreur sur ses projets, et qu'à ces lettres seulement, elle

mettait une croix comme signature. Personne ne contestera l'autorité du savant P. Ayroles qui nous dit à ce sujet : « Lorsqu'elle avouait qu'une croix apposée dans ses lettres signifiait qu'il ne fallait tenir nul compte de ce qu'elle exposait, cela pouvait être une ruse de guerre fort permise, ou même une manière de se débarrasser d'importuns sollicitant des recommandations. »

Il résulte de toutes ces déclarations de Jehanne, que jamais elle n'a employé une croix comme signature, mais que parfois elle en mettait une à titre de ruse de guerre, comme désaveu de ce que comportait sa lettre.

Ce point bien établi, nous pouvons maintenant parler de la prétendue abjuration de Jehanne au cimetière de Saint-Ouen, et des circonstances au milieu desquelles, avec un sourire ironique qui a frappé tous les assistans, elle traça une croix sur la cédule qu'on lui avait donnée à signer. Jamais elle n'a été plus sublime que dans ce moment tragique; et il a fallu des mensonges accumulés au delà de l'invraisemblable, pour transformer en un jour de déshonneur celui où elle a montré le plus de courage, de fermeté et de mépris de la mort.

III. — LES MOTIFS SECRETS

La scène du cimetière Saint-Ouen n'avait, on peut le dire, de raison d'être que parce que Jehanne savait signer. Cette scène ne fut préparée, organisée par Cauchon que pour obtenir une signature qu'il voulait à tout prix, dût-on l'extorquer par terreur ou par force; et si Jehanne, toujours fidèle à elle-même, faisait échouer ce dessein, Cauchon n'en était pas moins résolu à prétendre qu'elle avait cédé. Pour arriver à ce but, ni le mensonge, ni la substitution des pièces ne devaient l'arrêter.

A tous les efforts de ses adversaires, Jehanne avait jusqu'à ce jour opposé une fermeté admirable, sans jamais rien rétracter de sa mission : depuis un an qu'elle était prisonnière, et depuis trois mois que se déroulait le procès, les enquêtes tournaient à sa gloire, et les interrogatoires à la confusion de ses juges, Bedford, Warwick, etc., s'impatientaient de ces lenteurs, car une crainte superstitieuse continuait à planer sur leurs soldats. Pour leur rendre courage, il fallait que Jehanne ne restât pas l'héroïne sans tache, l'envoyée de Dieu. Une signature surprise

fût-ce de force ou par ruse, c'était Jehanne elle-même qui désavouait sa mission divine et tombait alors au rang d'une aventurière, c'était son prestige détruit et la confiance rendue aux soldats anglais. La déshonorer était plus nécessaire que de la faire périr. De là, un intérêt capital à dénaturer la scène du cimetière Saint-Ouen.

Par la maladie, Jehanne avait déjà failli leur échapper, et nous voyons à cet instant Cauchon, escorté de sept assesseurs, vouloir profiter des plus saints désirs de la prisonnière pour l'amener à une rétractation. Mourante, elle ne recevrait son Dieu que si elle se rétractait! En face de la mort, privée de tous les secours de la religion, elle répond encore : « *Quelque chose qu'il m'en doive advenir, je n'en ferai ou dirai autre chose que ce que j'ai dit au procès.* »

Quels moyens cependant n'avait-on pas employés? Au médecin Jean Tiphaine qui lui demande la cause de son mal, Jehanne répond simplement : « L'évêque de Beauvais m'a envoyé une carpe; j'attribue ma rechute à ce que j'ai mangé de ce poisson. » D'où venait cette attention subite de son plus mortel ennemi, qui provoque d'elle cette parole : « Il me semble, vu le mal que j'ai, que je suis en grand danger de mort... » Et c'est précisément le moment où Cauchon se présente avec ses affidés pour inquiéter son âme et obtenir d'elle une soumission.

A peine remise, les interrogatoires furent repris. Jehanne restait toujours inébranlable et, comme nous l'avons vu à la séance du 2 mai, savait déjouer les projets de ses juges lorsqu'elle leur déclarait que ce serait elle-même qui écrirait et dirait ce qu'était ce procès.

Les ordres des Anglais devenaient cependant de plus en plus pressans; il fallait en finir.

Le 24 mai, elle fut donc amenée au cimetière Saint-Ouen où deux estrades avaient été dressées : l'une de peu d'importance où se trouvaient, à côté de Jehanne, le prédicateur Guillaume Erard, l'huissier Massieu, les deux greffiers Manchon et Guillaume Colles (dit Boisguillaume); l'autre estrade beaucoup plus grande et très richement ornée où prirent place le cardinal de Winchester, grand-oncle du roi d'Angleterre; Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier de France pour Henri VI, Jean de Mailly, évêque de Noyon, pair de France, membre du conseil privé du roi d'Angleterre; William Andwick, évêque

de Nordwick, garde du sceau privé du roi d'Angleterre; Cauchon, évêque de Beauvais; les abbés de Fécamp, de Saint-Ouen, de Jumièges, du Bec, de Corneilles, de Mortemer, de Préaux et Robert Jolivet, abbé du Mont Saint-Michel qui avait voulu livrer sa forteresse aux Anglais. Puis venaient les prieurs de Longueville et de Saint-Lô, 28 maîtres et docteurs en théologie; enfin les secrétaires et clercs de tous ces personnages.

Pourquoi cette séance en plein air, avec tout un appareil qu'on ne vit jamais dans aucun procès criminel ou religieux? On appelait en quelque sorte le peuple entier à venir assister à la déchéance de Jehanne. Il ne s'agissait pas de l'exécution, l'heure n'était pas encore venue. L'arrivée du bourreau avec son char n'était que l'apparition sensationnelle, la mise en scène qui devait, pour les contemporains et devant l'histoire, expliquer comment Jehanne avait pu subitement se contredire et ne plus être elle-même.

Si, armé de critique historique, on étudie cette heure sombre du cimetière Saint-Ouen, la vérité ne tarde pas à apparaître. En cherchant l'explication de tous les actes de Cauchon, on découvre la trame bien ourdie qui devait donner une apparence de réalité à une abjuration supposée. Plus Cauchon sentait l'odieux du crime qu'il allait commettre, plus il mit d'artifice à le réaliser. Le peuple accouru, les hauts personnages convoqués n'étaient là que pour couvrir de leur présence et de l'autorité de leurs noms la fourberie qui se préparait.

Toute cette scène du cimetière Saint-Ouen n'avait d'autre but que d'obtenir de Jehanne sa signature. Les cédules avaient été préparées d'avance, les rôles assignés à chacun. Guillaume Erard et Laurent Calot étaient les deux complices que Cauchon avait désignés pour arriver à ce dénouement. A mesure que le drame se déroule, un seul mot retentit autour de Jehanne : « Signez, signez. » Il lui est dit par ses ennemis qui veulent la déshonorer, et, dans la foule accourue, il lui est répété par des amis qui croient la sauver du bûcher. Indifférente à tous ces appels, et n'entendant que ses voix, Jehanne n'a pas signé. Alors les deux principaux affidés de Cauchon, chargés de lui arracher par force ou par ruse sa signature, se trouvent dans la nécessité, pour expliquer leur déconvenue, de chercher à faire croire qu'elle aurait dit ne pas savoir signer. L'histoire se trouvait alors écrite comme le voulait Cauchon. Mais, grâce à la lumière

nouvelle que nous apportent les lettres de Jehanne, la fourberie se découvre. Deux témoignages apportés au procès de réhabilitation : celui d'Aymond de Macy et celui de l'huissier Massieu ont contribué à répandre la légende que Jehanne ne savait pas signer. Il nous faut donc les examiner d'une manière toute particulière.

IV. — EXAMEN DES TÉMOIGNAGES

Aymond, seigneur de Macy, était un gentilhomme au service du comte de Ligny, Jean de Luxembourg. Il avait connu Jehanne, lorsqu'elle avait été amenée prisonnière au château de Beaurevoir; il l'avait revue à la forteresse du Crotoy, puis à Rouen.

Voici d'ailleurs le procès-verbal de sa déposition lors de l'enquête de 1456 : « Sire Aymond, seigneur de Macy, chevalier, âgé de cinquante-six ans environ, a été présenté et admis comme témoin, et a été interrogé par nous, archevêque susdit (de Reims) (1), en présence de frère Thomas Verel (Dominicain sous-inquisiteur), l'année et le jour susdits (7 mai 1456). Interrogé, il a répondu sous la foi du serment de la manière suivante : « Jehanne fut ensuite conduite dans le château de Rouen, et renfermée dans une prison du côté des champs (*versus campos*). Pendant qu'elle était détenue dans cette même prison, le seigneur comte de Ligny vint à Rouen; et moi qui vous parle, j'étais en sa compagnie. Un jour, le comte de Ligny voulut voir Jehanne; il vint vers elle en compagnie des seigneurs comtes de Warwick et de Stafford. Le chancelier d'Angleterre (de la France anglaise), alors évêque de Thérouenne, son frère, était présent; je l'étais aussi. Le comte de Ligny l'aborda par ces paroles : « Jehanne, je suis venu ici pour vous mettre à rançon, à condition que vous promettrez de ne jamais vous armer contre nous. » Elle répondit : « En nom Dé, vous vous moquez de moi, car je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir, ni le pouvoir. » Elle répéta plusieurs fois ces paroles, parce que le seigneur comte persistait dans son dire, et elle ajouta : « Je sais bien que ces Anglais me feront mourir,

(1) Jean Juvénal des Ursins.

dans la créance qu'après ma mort, ils gagneront le royaume de France ; mais quand ils seraient cent mille godons de plus qu'ils ne sont maintenant, ils n'auront pas le royaume. » Ces paroles indignèrent le comte de Stafford, qui tira sa dague à moitié pour la frapper, mais le comte de Warwick l'en empêcha. « A quelque temps de là, continue Macy, pendant que j'étais encore à Rouen, Jehanne fut conduite sur la place qui est devant Saint-Ouen. Là fut faite une prédication par Nicolas Midi (erreur ; c'était Guillaume Erard). Entre autres choses, je l'ai entendu dire : « Jehanne, nous avons la plus grande pitié de vous ; il faut que vous rétractiez ce que vous avez dit, ou que nous vous abandonnions à la justice séculière. » Jehanne répondit qu'elle n'avait fait aucun mal ; qu'elle croyait les douze articles de la foi et les dix commandemens de Dieu ; elle ajoutait qu'elle s'en rapportait à la cour de Rome, et qu'elle voulait croire tout ce que croyait la sainte Église. Malgré toutes ces paroles, on la pressait fortement de se rétracter. Elle répondait : *« Vous vous donnez beaucoup de peine pour me séduire.* » Pour éviter le péril, elle dit qu'elle était contente de faire tout ce qu'on voudrait.

« Alors, un secrétaire du roi d'Angleterre, là présent, son nom était Laurent Calot, tira de sa manche une petite feuille écrite, et la donna à Jehanne pour qu'elle la signât. Jehanne répondait qu'elle ne savait ni lire, ni signer. Nonobstant cette réponse, le secrétaire Laurent Calot lui présentait la feuille et la plume pour qu'elle signât ; et Jehanne, en se moquant, fit un rond. Laurent Calot prit alors la main de Jehanne avec la plume et lui fit faire un signe dont je n'ai pas souvenance.

« Je crois Jehanne en paradis. »

Autant Aymond de Macy est précis dans la scène de la prison, autant il est incomplet pour ce qui se rapporte à Saint-Ouen. Il se trompe sur le nom du prédicateur, il omet beaucoup de détails et n'a pu entendre les paroles qu'il rapporte puisqu'il n'était pas sur l'estrade près de Jehanne. C'est cependant par lui que nous connaissons le nom du personnage qui prit la main de Jehanne pour la forcer à signer.

Manchon dit : « un Anglais ; » l'évêque de Noyon : « un secrétaire du Roi ; » seul Macy le désigne par son nom : Laurent Calot.

Il faut d'ailleurs expliquer comment Laurent Calot put s'ap-

procher de Jehanne. Il n'avait aucun titre à le faire. C'est au moment du tumulte, sur un signe fait évidemment par Cauchon, qu'il exécute la mission qu'il en avait reçue, monte précipitamment sur l'estrade et veut forcer Jehanne à signer. Ce seul acte indique qu'il n'ignorait nullement que Jehanne savait signer puisqu'il voulait de force lui faire tracer son nom. Le fait était de notoriété publique : la signature de Jehanne était vraisemblablement connue.

Il y a tout lieu de croire que la pièce apportée par Calot était l'abjuration dont plus tard se servit Cauchon pour la faire condamner comme relapse, pièce que ne virent jamais ni les juges, ni les greffiers et dont on trouve seulement une copie jointe au procès sur laquelle fut inscrit : « Jehanne + ; » mais jamais on ne connut l'original.

Aucun des témoins les plus rapprochés ne relate les soi-disant paroles de Jehanne : « Je ne sais ni lire ni signer. » Ni Manchon, le principal greffier, ni Guillaume Colles, ni Massieu, tous trois sur l'estrade près de Jehanne ne les ont entendues. Sur les trente-cinq témoins appelés au procès de réhabilitation, Aymond de Macy est le seul à rapporter ces paroles. Tout fait ressortir qu'il n'est que l'écho d'un mensonge habilement répandu par Laurent Calot, sur l'ordre de Cauchon.

Le second témoignage dont il faut nous occuper est celui de Massieu. Jean Massieu nous dit que, chargé par Erard d'expliquer à Jehanne la cédule, elle lui aurait répondu : « Je ne sais pas signer. » A peine quelques instans s'écoulent, le même Massieu prétend que Jehanne lui aurait dit : « J'aime mieux signer que d'être brûlée. » Les deux déclarations se contredisent. L'une ou l'autre est fausse : nous allons voir qu'elles le sont toutes deux.

Qui donc était ce Massieu? Un homme d'une inconduite notoire, à tel point qu'à une époque où l'on n'était pas sévère pour la moralité, même à l'égard des prêtres, le scandale de sa vie était si grand qu'il fut relevé de son titre de doyen de la chrétienté ; à plusieurs reprises, le chapitre ou l'officialité durent lui adresser des admonestations sur ses mœurs scandaleuses. Lors de la première enquête de 1450, Massieu était alors curé de la paroisse Saint-Candé-le-Vieux à Rouen, il se dit âgé de cinquante ans ; appelé de nouveau en 1452, il se donne cinquante-cinq ans, et en 1456, à sa troisième déposition, il n'a

plus que cinquante ans. A l'époque du procès, c'était donc un homme de trente-trois ans environ. Choisi par Cauchon comme huissier ou appariteur, il ne pouvait que lui être entièrement dévoué. Il avait la charge d'amener Jehanne devant ses juges et de la reconduire dans son cachot.

D'après ses dépositions, Massieu cherche à faire croire qu'il aurait témoigné à Jehanne une certaine bienveillance, au point de se compromettre vis-à-vis de l'évêque de Beauvais. Il voudrait disposer par là ses auditeurs à ajouter foi à ce qu'il rapporte. Il n'était en réalité, au cimetière de Saint-Ouen, que le porte-paroles d'Erard et de Cauchon.

Voici d'ailleurs ce qu'il dit de son rôle : « A la première prédication, j'étais sur l'estrade avec Jehanne... Erard, à la fin du prêchement, lut une cédule contenant les articles de quoi il la causait d'abjurer et révoquer. A quoi ladite Jehanne lui répondit qu'elle n'entendait point ce que c'était qu'abjurer, et que sur ce elle demandait conseil. Et alors, fut dit par Erard à celui qui parle qu'il la conseillât sur cela... Le prédicateur, maître Guillaume Erard, me demanda ce que je lui disais : « Je lui lis la formule, et lui dis de la signer, et elle me répond qu'elle ne sait pas signer. » Je me rappelle bien que dans cette cédule il était spécifié que désormais elle ne porterait ni armes, ni habit d'homme, ni cheveux taillés, et beaucoup d'autres choses que j'ai oubliées. Je sais bien que cette cédule contenait huit lignes environ, et pas davantage. Je sais à n'en pas douter que ce n'est pas celle qui est mentionnée au Procès. Différente de celle qui est au Procès est celle que j'ai lue et que Jehanne a signée. Pendant que l'on requérait Jehanne de signer la dite cédule, un grand murmure se produisit dans l'Assemblée. J'entendis l'évêque dire à quelqu'un : « Vous me ferez réparation. » Il disait qu'on lui avait fait injure, et qu'il ne procéderait plus outre avant cette réparation. Pendant ce temps, j'avisais Jehanne du péril qui la menaçait à propos de la signature de ladite cédule ; je voyais bien qu'elle ne comprenait ni la cédule, ni le péril. Jehanne, alors pressée de signer, répondit : « Que la cédule soit examinée par les clercs et l'Église entre les mains desquels je dois être remise, et s'ils me disent qu'il est de mon devoir de la signer et de faire ce que l'on me dit, je le ferai volontiers. » Maître Guillaume Erard lui dit alors : « Signe maintenant, sans quoi aujourd'hui même tu finiras tes jours par

le feu. » Jehanne répondit qu'elle aimait mieux signer que d'être brûlée.

« Il y eut en ce moment un grand tumulte dans la multitude, beaucoup de pierres furent jetées, je ne sais par qui.

« La cédule signée, Jehanne demanda au promoteur si elle ne serait pas mise dans les mains de l'Église, et dans quel lieu elle devait être ramenée. Le promoteur répondit : « Dans le château de Rouen. » Elle y fut conduite et vêtue d'habits de femme. »

La mentalité qui nous a été révélée chez Massieu permet-elle d'accepter sans contrôle ni vérification tout ce qu'il avance? Non certes. Voyons donc les dépositions de ceux qui étaient comme lui près de la Pucelle au moment de la prétendue abjuration.

Manchon, premier greffier, nous dit que, le 24 mai, Loyseleur avait été donné comme conseil à Jehanne. Après le sermon d'Erard, Loyseleur vint sur l'estrade, et Manchon nous cite ses avis cauteleux.

Nicolas Taquel, troisième greffier, mais qui n'était pas sur l'estrade, déclare que Massieu lut à Jehanne la formule. A cela se réduirait peut-être son intervention.

L'émotion, la crainte, s'emparèrent-elles de Jehanne à la vue du bourreau et de son char? Massieu lui-même constate le contraire. Le calme de la martyre l'étonne à tel point qu'il en déduit qu'elle ne comprenait pas le danger. Lorsqu'il met dans sa bouche : « Je ne sais pas signer » et : « J'aime mieux signer que d'être brûlée, » il est évident qu'il lui prête des paroles qu'elle n'a pas prononcées. Il ment dans le premier cas, puisque nous avons des lettres de Jeanne revêtues de sa signature; il ment encore dans le second, puisqu'il fait dire à Jehanne : « Mieux vaut signer, » et qu'elle ne signe pas.

Un troisième témoin, très autorisé, donne d'ailleurs un démenti absolu aux assertions d'Aymond de Macy et de Massieu sur le point qui nous occupe, Guillaume de la Chambre nous dit en termes formels que Jehanne lut elle-même la formule.

Voici d'ailleurs sa déposition : « Vénérable personne, maître Guillaume de la Chambre, maître ès arts, maître en médecine, a été produit et accepté comme témoin, etc. » Il nous raconte comment il connut Jehanne : « Le cardinal d'Angleterre et le comte de Warwick m'envoyèrent chercher; je comparus en

leur présence avec maître Guillaume Desjardins, maître en médecine, et d'autres médecins. Le comte de Warwick nous dit que Jehanne était tombée malade, ainsi qu'on le lui avait rapporté, et qu'il nous avait mandés pour que nous en délibérions, car pour rien au monde le Roi ne voulait qu'elle mourût de mort naturelle; elle était d'un grand prix pour le Roi, car il l'avait achetée cher; il voulait qu'elle ne mourût que par voie de justice et dans les flammes; de faire si bien, de la visiter avec tant de soin, qu'elle recouvrât la santé. Nous allâmes vers la malade, moi Guillaume Desjardins et d'autres... etc.

« J'étais au sermon fait par maître Guillaume Erard, bien que je n'aie pas souvenir de ce qui fut dit. Ce que je me rappelle bien, c'est que Jehanne fit une abjuration, encore qu'elle ait mis beaucoup de temps à s'y décider. Elle fut déterminée à la faire par Guillaume Erard, qui lui promettait que, si elle faisait ce qui lui était conseillé, elle serait délivrée de prison. Elle la fit à cette condition et non autrement, *lisant* (1) ensuite une petite formule de six ou sept lignes, sur le revers d'une feuille de papier doublé. J'étais si rapproché, moi qui dépose, que vraisemblablement j'aurais pu voir les lignes, et la manière dont elles étaient tracées. »

Au lieu des dépositions si sèches de la plupart des témoins, on sent dans celle-ci l'intérêt très vif avec lequel La Chambre a suivi le procès. Les moindres détails l'ont frappé. Il nous dit que la formule lue par Jehanne était sur une feuille de papier doublé. Pour qu'on ne puisse douter de ce qu'il avance, il prend soin de préciser : « J'étais si rapproché, moi qui dépose... etc. » Sa déclaration se trouve contrôlée, confirmée par tout ce que nous avons établi précédemment, et ce témoignage lui-même apporte une preuve nouvelle que Jehanne savait lire.

La Chambre est un homme respectable, indépendant puisqu'il n'est pas compromis dans le procès. Par habitude professionnelle, ayant une chaire de médecine à l'Université de Paris, il relate, analyse tout ce qui peut aider à établir un diagnostic. D'après lui, Jehanne est très calme : elle lit la cédule non pas à haute voix, mais pour elle-même, ne voulant pas s'en rapporter à la lecture qu'Erard et Massieu lui en ont déjà faite. Elle

(1) Le texte latin porte : « Et sub hac conditione et non alias hoc fecit, *legendo* post aliam (alium ?) quandam parvam schedulam. » Ce texte est formel. C'est bien Jehanne qui lit elle-même.

met ses conditions, et après avoir constaté que cette cédule ne rétracte rien, elle prend la plume que lui tend Massieu; mais toujours prudente et avisée, elle refuse encore sa signature et ne met qu'une croix, signe de dénégation, pour le cas où toute la portée de cet écrit aurait pu lui échapper. Alors, la conscience tranquille, satisfaite de se débarrasser par cette ruse de toutes les sollicitations et d'échapper peut-être au bûcher, un sourire lui monte aux lèvres. C'est ce que constate dans sa déposition Manchon, qui en parlant de cet instant dit : *Ce que je sais c'est qu'elle souriait*. Le sourire, « *subridebat*, » qui avait frappé Manchon, s'accentue et devient une moquerie quand par dérision Jehanne fait un rond sur le papier que lui apporte Laurent Calot. A ce moment, l'impression unanime est que Jehanne n'a agi que par dérision « *modum derisionis*. » Ce sentiment se manifestait même sur l'estrade des juges, où un docteur l'exprimait à Cauchon en termes si violens que le cardinal de Winchester dut lui imposer silence.

Pour bien saisir la situation, c'est au témoignage de l'évêque de Noyon, Jean de Mailly, qu'il faut nous reporter. Ce haut personnage, dans sa brève déposition, résume la question d'une manière très nette en nous disant que la plupart des assistans attachaient peu d'importance à cette espèce d'abjuration, que ce n'était qu'une moquerie. « Jehanne elle-même, dit-il, à ce qu'il me parut, n'en faisait pas grand cas et n'en tenait pas compte. » *Quod non erat nisi truffa*. C'est le mot (*truffa*, farce) qu'on entend sur l'estrade pour caractériser l'incident. Ce sentiment est alors si général qu'un docteur anglais croit à la trahison de Cauchon et l'injurie. Il venait d'entendre Jehanne, par trois fois mise en demeure de s'en rapporter à ses juges de ses dits et faits, répondre par trois fois : « *C'est à Dieu que je m'en rapporte et à notre Saint-Père le Pape*. » Comment aurait-il pu admettre que, subitement, sur une simple parole d'Erard que personne n'avait entendue, Jehanne se serait soumise? Cauchon l'assure pourtant; il poursuit son œuvre de perfidie. Le tumulte organisé pour éclater à cet instant, les pierres jetées, etc., n'avaient qu'un but : détourner l'attention, et empêcher les assistans de bien entendre, empêcher Jehanne elle-même de se rendre compte des paroles qu'on lui attribuait. Au milieu de ce tumulte, on a pu prétendre que Jehanne avait déclaré ne pas savoir signer.

En réalité, Cauchon n'avait entre les mains qu'une croix,

signe de dénégation, et un rond, signe de moquerie; aussi n'a-t-on jamais osé produire ces deux pièces. Personne ne les a vues.

V. — LA VÉRITÉ HISTORIQUE

Après avoir analysé tous les détails de la scène du cimetière Saint-Ouen, nous serions incomplet si, par le récit de la séance de la veille, nous ne montrions dans quel état d'esprit Jehanne arrivait à cette séance publique où elle devait entendre sa condamnation. La maîtrise d'elle-même, le calme si extraordinaire de Jehanne ne peuvent plus surprendre après les déclarations qu'elle avait faites la veille.

Le 23 mai, mercredi de la semaine de la Pentecôte, pour la première fois, les évêques avaient été convoqués. La séance se tint dans une salle voisine de la prison. Cauchon ordonna à Pierre Maurice, docteur en théologie, chanoine de Rouen, d'exposer en français les erreurs condamnées par l'Université de Paris dans les paroles et les actes de l'accusée et de dire après chacun des douze articles le jugement porté par la faculté de théologie. Maurice prononça son factum tout d'un trait, sans qu'on eût permis à Jehanne, si ce n'est à la fin, d'interposer une réponse.

Pierre Maurice, qui avait entendu Jehanne en confession et qui, d'après la déposition de Guillaume de la Chambre, assurait n'avoir jamais entendu ni religieux, ni docteur lui faire confession aussi parfaite, semble avoir eu un sincère désir de la sauver comme le prouve la touchante péroraison de son exhortation. Mais pour lui, être soumis à l'Église, c'était manifestement être soumis à l'enseignement de l'Université de Paris, « lumière de toute science, extirpatrice des hérésies. » A tout cet étalage, à tout ce bagage *caritatif*, Jehanne se contenta de répondre : « Quant à mes dits et à mes fait, ceux que j'ai déclarés au procès, je m'y rapporte et veux les soutenir. » — « Ne pensez-vous pas, ne croyez-vous pas que vous êtes tenue de soumettre vos dits et vos faits à l'Église militante, ou à d'autres qu'à Dieu ? » — « *Je veux en ce maintenir la manière que j'ai toujours dite et tenue au procès. Si j'étais en jugement, si je voyais le feu allumé, les bourrées flamber, le bourreau prêt à bouter le feu,*

si j'étais dans le feu, je n'en dirais pas autre chose, et jusqu'à la mort je soutiendrais ce que j'ai dit au procès. » Cauchon demanda au promoteur et à l'accusée s'ils avaient quelque chose à ajouter. Sur leur réponse négative, il conclut que la cause était entendue et lut la formule écrite qu'il tenait en mains et qui se terminait ainsi : « Nous assignons la journée de demain pour entendre la juste sentence que nous prononcerons. »

Quatorze jours auparavant, le 9 mai, Jehanne avait déjà tenu le même langage, et sa décision pleine de fermeté avait produit sur Cauchon une si vive impression qu'il ne lui fit pas appliquer la torture, convaincu que les plus grands tourmens ne pourraient l'ébranler. Cauchon et le vice-inquisiteur s'étaient rendus dans la grosse tour du château, accompagnés de Châtillon, Erard, Loyseleur, Massieu, les greffiers, etc. Les instrumens de torture avaient été préparés et étalés ; les deux appariteurs chargés d'en faire l'application étaient là. Jehanne fut alors amenée. Il lui fut dit que, si elle ne confessait pas la vérité, ces instrumens la lui feraient avouer. Sans se troubler, elle répondit : « *Vraiment, si vous deviez me faire disloquer les membres et faire partir l'âme du corps, je ne vous en dirais pas pour cela autre chose ; et si je vous en disais quelque autre chose, après je vous dirais toujours que vous me l'avez fait dire par force.* » Et pour attester que son refus venait de Dieu, elle ajouta : « A la dernière fête de Sainte-Croix, j'ai eu confort de saint Gabriel... J'ai demandé conseil à mes voix pour savoir si je me soumettrais à l'Église, parce que les gens d'église me pressaient fort de me soumettre à l'Église. Elles m'ont dit que si je voulais que Notre-Seigneur me fût en aide, je m'en attende à lui de tous mes faits... J'ai demandé à mes voix si je serai brûlée, elles m'ont répondu de m'en attendre à Notre-Seigneur, et qu'il m'aidera. »

Aux argumens terrestres, Jehanne apporte la réponse des voix du ciel, et quelle admirable réponse ! Par la calomnie et le mensonge joints à la fourberie la plus éhontée, les ennemis de Jehanne avaient voulu jeter un voile sur les derniers jours de son agonie. Il a fallu que, pendant tant de siècles, ses lettres fussent conservées d'une manière presque miraculeuse pour que le voile fût enfin déchiré d'une manière complète et qu'au nom de la critique historique, on pût enfin glorifier Jehanne dans cette journée de Saint-Ouen.

Résumons maintenant les événemens tels qu'ils se sont déroulés.

Guillaume Erard, docteur en théologie, chanoine des églises de Langres et de Laon, chargé de faire l'admonestation publique, avait pris pour texte de son discours cette parole de l'Évangile : « La branche ne peut pas porter de fruit par elle-même, il faut qu'elle reste attachée au cep de la vigne. » A entendre Erard, Jehanne n'appartenait plus à la foi catholique : aussi se laisse-t-il entraîner aux plus violens emportemens, l'appelant sorcière, hérétique, schismatique. Il va jusqu'à s'écrier : « Charles, qui se dit ton Roi et ton gouverneur, a adhéré comme hérétique et schismatique, — car il est tel, — aux paroles et actes d'une femme inutile, diffamée, pleine de tout déshonneur ; et non pas lui seulement, mais encore tout le clergé de son obéissance et seigneurie. »

A ces mots, Jehanne l'interrompt : « *Parlez de moi et non du Roi.* »

Plus ardent encore, Erard insiste : « Oui, je te le dis à toi, Jehanne, et le répète, ton roi, puisqu'il t'a écoutée, est schismatique et hérétique. » — « *Par ma foi*, réplique la Pucelle, *révérence gardée, j'ose bien vous dire et jurer, sous peine de ma vie, que mon Roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foi et l'Église.* »

Cette apostrophe si calme et si énergique arrête Erard ; aussi l'évêque de Beauvais intervient-il en s'écriant : « Faites-la taire ! »

Erard reprend alors son sermon et sous des apparences plus modérées veut l'amener à se soumettre : « Voici Messeigneurs les Juges qui plusieurs fois vous ont sommée et requise de vouloir soumettre tous vos faits et dits à notre Mère Sainte l'Église, et que, en ces dits et faits, étaient plusieurs choses, lesquelles n'étaient pas bonnes à dire, ni à soutenir. » — « Je vous répondrai, » repartit Jehanne : « Pour ce qui est de la soumission à l'Église, je leur ai dit, sur ce point, que toutes les œuvres que j'ai faites, que tous mes dits soient envoyés à Rome devers notre Saint-Père le Pape, auquel et à Dieu premier, je me rapporte. Mes dits, les faits que j'ai faits, je les ai faits de par Dieu. De mes dits, de mes faits, je ne charge personne au monde, ni mon Roi, ni tout autre ; s'il y a quelque faute, c'est à moi et non à un autre qu'il faut l'attribuer. — Dans vos faits

et dans vos dits, ce qui est réprouvé, voulez-vous le révoquer?... — Je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le Pape. — Cela ne suffit pas. On ne peut aller quérir le Pape si loin. Il faut que vous teniez ce que les clercs et gens en ce connaissant disent et ont déterminé de vos dits et faits.

« Et de ce, fut admonestée jusqu'à la tierce monition. »

Nous venons de voir l'énergie et la fermeté de Jehanne, non pas grandir, car elles sont restées toujours égales, mais se manifester de plus en plus à mesure que s'approche l'heure du sacrifice. La veille, elle n'avait pas interrompu Pierre Maurice dans sa prédication; le 24, au contraire, elle ne craint pas d'apostropher vivement Erard. Ses voix lui disaient: « Réponds! » et Jehanne refuse hardiment de rétracter aucun de ses actes. La séance se terminait par un triomphe pour elle: loin de se rétracter, elle avait porté l'attaque au camp de ses adversaires. C'est alors que, voulant obtenir la signature à tout prix, l'évêque de Beauvais, par l'intermédiaire d'Erard, paraît vouloir tout céder et promet à Jehanne même la liberté, si elle consent à abandonner le costume viril. N'avait-elle pas dit le 24 mars: « Donnez-moi un habit de femme pour aller à la maison de ma mère, et je le prendrai. C'est pour être hors de prison, et, une fois hors de prison, je prendrai conseil sur ce que j'ai à faire. » Jehanne refuserait-elle sa signature à une cédule où on ne lui demanderait plus autre chose que ce qu'elle avait déjà accepté? Mais elle se défie. Elle redoute un piège. Erard lui lit la cédule, Massieu lui en donne une seconde lecture; elle refuse de s'en rapporter à eux; c'est elle-même qui prend cette cédule et qui la lit, dépose Guillaume de la Chambre. Elle met ses conditions, nous dit le même témoin. Cependant, elle doute toujours de la bonne foi de ses ennemis; ce n'est donc pas sa signature qu'elle appose, mais simplement une croix, qui, comme nous l'avons vu, était pour elle un signe de dénégation.

Un tumulte se produit alors; Cauchon interrompt la lecture de son jugement, demande au cardinal de Winchester de recevoir Jehanne à pénitence, car il prétend qu'elle vient de se soumettre: et Jehanne, qui, par ses paroles, venait en public d'opposer à une triple monition un triple refus, est reconduite en prison sans qu'on ait osé affronter un nouvel interrogatoire où elle aurait confondu la fourberie de ses juges.

Après avoir rétabli, d'après les témoignages, cette scène telle

qu'elle s'est passée, il faut affirmer avec le promoteur du procès de réhabilitation, dans son article 24 : « *Dans leur malice, ils en sont venus à une abjuration machinée par avance, imposée à celle qui en rien, ainsi qu'il a été dit, n'avait porté la moindre atteinte à la foi.* »

Il faut avec l'évêque de Noyon dire que « ce n'était qu'une espèce d'abjuration, une dérision et que Jehanne n'avait fait que se moquer et n'en tenait pas compte. »

Avec les Anglais : *Plures dicebant quod non erat nisi truffa, et quod non faciebat nisi deridere.*

Enfin Manchon, premier greffier, toujours le mieux placé pour tout voir et tout entendre, nous résume cette dernière partie de la scène de Saint-Ouen en nous apportant le témoignage de Jehanne elle-même : « Ce que je sais, c'est qu'elle souriait. »

Mieux encore que tous ces témoins Cauchon savait qu'aucune abjuration n'était entre ses mains; il avait vu Jehanne le 24 mai non moins énergique, non moins admirable que dans toutes les autres séances, s'opposer à toute rétractation, mais il n'en est que plus résolu à transformer pour la postérité ce jour d'héroïsme en un jour de faiblesse. Il annexe au dossier une pièce fausse, une abjuration qu'il compose à sa guise, que personne n'a jamais vue, ni entendue, que Jehanne n'a jamais connue. Il ne met pas la pièce elle-même, puisqu'elle n'existait pas : c'est « une copie, » dit le procès-verbal. La cédule de six à sept lignes que Massieu avait lue, que Guillaume de la Chambre avait vue de si près qu'il aurait pu la lire, qui dura le temps d'un *Pater noster*, nous dit Miget, prieur de Longueville, formule d'environ six lignes de grosse écriture, ajoute Taquel, ne paraît nulle part dans les procès-verbaux. Or, la cédule annexée et où Cauchon avait inscrit le nom de « Jehanne » (aveu qu'elle savait signer) contient non pas 6 lignes de grosse écriture, mais plus de 500 mots en menus caractères. Tout est changé, truqué, falsifié.

Durant le procès, Jehanne avait déjà dit : « *Vous écrivez ce qui est contre moi et non ce qui est pour moi.* » Elle protestait alors, elle ne pourra plus le faire; désormais elle ne paraîtra plus en public, elle ne sera plus amenée devant ses juges. Cauchon seul nous apportera de ses paroles un écho défiguré, où il s'appliquera à rendre vraisemblable l'abjuration qu'il a simulée à Saint-Ouen. Il n'avait pas obtenu ce qu'il cherchait, mais on avait vu Jehanne tracer un signe; sans montrer les pièces, il pré-

tendra que ce signe était une signature. Cet escamotage de fin de séance, si on ose employer ce mot, n'aurait pas été possible dans une salle d'audience; et c'est pourquoi Cauchon avait voulu une séance en plein air, où un tumulte organisé à propos, des pierres jetées, etc., amenèrent un désordre propice au brigandage judiciaire le plus éhonté qu'ait jamais enregistré l'histoire.

Jehanne n'avait pas signé; elle n'avait mis qu'une croix, qui, en certaines occasions, constituait pour elle un désaveu, ainsi qu'elle l'avait dit à ses juges. Voilà le fait nouveau qui domine tout le procès et donne aux paroles de la Pucelle, dans les événemens qui vont suivre, leur valeur positive et réelle.

Lorsque Cauchon, le 28 mai, lui dira : « Vous aviez promis et juré de ne pas reprendre l'habit d'homme. — *Oncques*, répondit Jehanne, *je n'ai compris faire serment de ne pas le prendre.* » C'est bien l'affirmation que la croix tracée au bas de la cédule ne constituait pour elle aucun engagement. Cauchon le sait mieux que tout autre; aussi n'ose-t-il pas relever cette déclaration.

La scène de Saint-Ouen avait eu lieu dans la matinée du 24. Aussitôt terminée : « *Or ça, gens d'église*, dit Jehanne, *menez-moi en vos prisons et que je ne sois plus entre les mains de ces Anglais.* » Cauchon, consulté, répondit : « Menez-la où vous l'avez prise. » Cette interpellation de Jehanne est très caractéristique; ce n'est pas une prière, mais un ordre qu'elle donne. On y découvre les promesses faites et le doute de Jehanne quant à leur réalisation : « *Or ça, gens d'église?...* »

Le même jour de jeudi, après-midi, Jean Le Maître, vice-inquisiteur, assisté de Thomas de Courcelles (celui qui avait réclamé la torture), Nicolas Midi, Loyseleur, etc., tous les ennemis les plus acharnés de Jehanne, se rendirent à sa prison. Quoique son nom ne soit pas porté au procès-verbal, Cauchon nous dira le 28 avoir assisté à cette séance. C'était le moment décisif; il savait que la cédule n'engageait pas Jehanne et, pour la décider à quitter le costume viril (1), n'a-t-il pas fallu que lui-même renouvelât les engagemens pris en son nom par Erard,

(1) Nous devons nous étendre assez longuement sur la question de l'habit viril, parce que bien des auteurs ont considéré l'abandon de ce costume comme le signe de l'abjuration faite par la Pucelle; et que tout en l'excusant de l'avoir repris pour la défense de sa vertu, elle aurait par cet acte manqué à son serment.

en lui disant qu'elle ne serait conduite dans les prisons ecclésiastiques qu'après avoir revêtu les habits de femme?

Les réticences du procès-verbal nous montrent une fois de plus que la crainte dominait tellement le timide Manchon, qu'il n'hésitait pas à supprimer demandes ou réponses quand elles accablaient les juges.

Le 28 mai, lorsqu'on demandera à Jehanne : « Pourquoi avez-vous repris l'habit d'homme? » elle répondra : « Je l'ai repris, parce qu'on n'a pas tenu ce que l'on m'avait promis, à savoir que j'irais à la messe, recevrais mon Sauveur et que l'on me mettrait hors des fers. » Et lors du procès de revision, Manchon déposera en ces termes : « On demanda à Jehanne en ma présence pourquoi elle avait repris l'habit d'homme. Elle dit que les juges lui avaient promis qu'elle serait entre les mains et dans les prisons de l'Église et qu'elle aurait une femme avec elle... » Manchon complète ainsi ce qu'il n'a pas osé écrire dans le procès-verbal du 24.

En nous reportant à la séance du 17 mars, nous voyons Jehanne annoncer par avance quelle serait sa conduite en pareille circonstance. On l'interroge : « Vous avez dit que vous prendriez l'habit de femme si l'on vous laissait aller ; est-ce que cela plairait à Dieu? » Elle répond : « Si l'on me donnait congé en habit de femme, je me mettrais aussitôt en habit d'homme et je ferais ce qui m'est commandé par Notre-Seigneur. C'est ce que j'ai répondu précédemment; pour rien au monde, je ne ferais le serment de ne point m'armer et de ne pas me mettre en habit d'homme, et cela pour faire le plaisir de Notre-Seigneur. »

Jehanne avait donc prévu, et à plusieurs reprises, qu'elle pourrait momentanément quitter l'habit viril sans manquer aux ordres de ses voix. Si le 24 mai, elle accepte l'habit de femme, c'est dans les conditions qu'elle a déjà posées. Elle n'a pas mis sa signature et par conséquent a refusé tout engagement : « Oncques, je n'ai compris faire serment. » Ne croirait-on pas que nous lisons écrit de sa main le récit de ce qui s'est passé au jour de la prétendue abjuration de Saint-Ouen?

Pour Jehanne, en effet, l'habit et les armes qu'elle porte sont les emblèmes de sa mission.

Quand on lui avait demandé le 27 février : « Est-ce Notre-Seigneur qui vous a dit de prendre le vêtement d'homme? — Le

vêtement est peu de chose, c'est un point de peu d'importance Ce n'est pas sur le conseil d'homme du monde que j'ai pris le vêtement d'homme. Je n'ai pris le vêtement, je n'ai fait quoi que ce soit que par l'ordre de Dieu et des anges. » Et le 28 mars : « Je ne le laisserai pas sans l'ordre de Notre-Seigneur, quand on devrait m'en trancher la tête; mais si cela plaît à Notre-Seigneur, il sera aussitôt mis bas. »

VI. — LA CONDAMNATION

Le dimanche de la Trinité, 27 mai, se répandait dans la ville de Rouen le bruit que Jehanne avait repris le costume viril. Que s'était-il passé pendant ces deux jours?... Aucun témoignage précis ne peut nous renseigner. Jehanne avait-elle conservé à sa portée ses vêtemens masculins, comme le raconte un chroniqueur? Lui furent-ils au contraire rendus sur sa demande? Jehanne, qui avait pu affronter impunément un tête-à-tête continuel avec des soudards, auxquels elle apparaissait moins comme une femme que comme un ange, eut-elle à redouter les outrages de Warwick et de sa soldatesque, ainsi qu'en ont déposé Isambart de la Pierre et Martin Ladvenu? Tout ce que nous savons, c'est que, dans sa détresse, ses voix lui firent encore entendre leur appel : « Jehanne la Pucelle, fille de Dieu... » Sainte Catherine et sainte Marguerite lui donnèrent une claire vision des dangers qu'elle courait, et lui recommandèrent d'affirmer de plus en plus sa mission. Elles durent aussi lui rappeler la promesse tant de fois répétée : « *Ne te chaille pas de ton martyre, tu t'en viendras enfin au royaume du paradis.* » Aussi, quand, le lundi 28, elle fut amenée devant Cauchon, avec quelle tranquille assurance ne lui dit-elle pas, au sujet de l'habit d'homme : « *Je l'ai pris de ma volonté et sans nulle contrainte.* »

L'évêque de Beauvais qui, en certaines séances, avait convoqué jusqu'à cinquante et soixante assesseurs, n'en fit venir qu'un fort petit nombre à cet interrogatoire. Sur sept assesseurs, trois paraissent pour la première et unique fois. Le procès-verbal de cette séance n'a qu'un but : faire croire qu'à Saint-Ouen Jehanne a abjuré.

Pour mieux caractériser l'acceptation soi-disant donnée, on

prend soin de relater que les saintes auraient adressé à Jehanne des paroles de reproche ; et passant par la bouche de la martyre, elles prennent la forme d'un aveu.

Manchon terrifié avait refusé de venir et Warwick lui-même dut aller le chercher. Que pouvait le pauvre greffier qui tremblait à ce point et comment s'étonner des infidélités de son procès-verbal? Il fourmille de contradictions, de lacunes et de mensonges. Lors de la réhabilitation, Manchon, mis en présence de textes falsifiés, avoua qu'il n'avait pas osé se mettre en opposition avec des hommes si haut placés : *non fuisset ausus tantos viros redarguere.*

Combien Jehanne, au contraire, dut être sublime en cette séance, lorsqu'en termes plus énergiques que jamais, par une double affirmation, elle proclame encore sa mission : « *Si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée, je me damnerais, moi-même, car en toute vérité c'est Dieu qui m'a envoyée.* » Elle ose jeter à la face de ses juges qu'Erard n'est qu'un faux prêcheur, et qu'eux-mêmes ont menti, car jamais elle n'a prêté serment. Ses accens ont été tels que, le lendemain, Cauchon ne voudra pas la faire paraître devant ceux qui doivent la condamner.

Le 29 mai, plus de quarante assesseurs étaient convoqués pour juger de la rechute. L'invraisemblance des récits de Cauchon et la fausseté des pièces apportées réveillèrent-elles chez les membres du tribunal un tardif sentiment de justice? Pour la première fois, les juges se séparent de l'évêque de Beauvais. Il avait tenu à rendre compte lui-même de l'interrogatoire de la veille, et lecture fut donnée de la formule d'abjuration que, d'après lui, Jehanne avait signée, pièce fausse qu'elle n'a jamais connue et que tous les témoins affirment ne pas être celle qui lui fut présentée.

Gilles Duremort, abbé de la Sainte-Trinité de Fécamp, fut appelé le second à donner son avis. Le brigandage de la fin de séance de Saint-Ouen était-il trop présent à son esprit? Il osa demander que Jehanne fût entendue et qu'on lui lût de nouveau la formule d'abjuration. Sur quarante et un votans, trente-huit voix suivirent l'abbé de Fécamp. Qui croirait que Cauchon ne dût pas s'incliner devant ce vote du tribunal? Mais la présence de Jehanne, les réponses qu'elle eût faites, auraient mis à nu trop d'infâmes machinations. Le soir même, l'évêque prescrit à Massieu d'avoir à citer la femme appelée vulgairement la Pucelle

à comparaître le 30 mai à huit heures du matin, sur la place du Vieux-Marché où le crime sera consommé.

Que Jehanne ait su lire, écrire, ou qu'au contraire elle n'ait même pas su signer, peu importe dans une vie aussi merveilleuse, cela appartiendrait à peine aux miettes de l'histoire; mais tout ce qui doit projeter plus de clarté sur une gloire aussi pure ne saurait être négligé.

L'habileté de ses ennemis avait su jeter une ombre qui longtemps a plané sur sa mémoire. On se demandait si Jehanne n'avait pas connu un instant de faiblesse. Ses lettres ont été le fil conducteur sans lequel on ne pouvait se reconnaître dans le drame de Saint-Ouen. Du moment que Jehanne savait écrire, et que, le 24 mai, elle a refusé d'apposer sa signature, toute ombre se dissipe, et cette question qui semblait secondaire : « Jehanne savait-elle signer? » acquiert une importance capitale. Une défaillance passagère n'aurait pas terni sa gloire, mais elle n'a pas eu cette défaillance. L'unité de sa vie n'a pas été rompue. Les secours qui lui venaient d'en haut ne l'ont jamais abandonnée. Destinée à sauver la France et le monde catholique, Jehanne fut, jusqu'à la mort, fidèle à sa mission. Rien ne l'ébranla, ni séduction, ni crainte, et son âme s'échappa dans un cri d'amour : « Jhésus, Jhésus! »

Toutes les merveilles de la vie de Jehanne ne pouvaient suffire pour que l'Église la mît sur les autels, si l'héroïcité de ses vertus avait faibli, ne fût-ce qu'un seul jour!... Le cardinal Parocchi, ponent de la cause, avait déclaré à l'évêque d'Orléans que, s'il ne trouvait pas un historien en mesure de prouver par les documens que cette prétendue abjuration canonique de la Pucelle était un faux inventé par Cauchon, il fallait renoncer à voir Jehanne d'Arc béatifiée.

A toute tentative future de canonisation, l'évêque de Beauvais avait en effet dressé un obstacle insurmontable par le seul fait de la présence au procès de cette abominable cédule comme pièce soi-disant officielle et authentique. Ce ne fut qu'en 1901 qu'une étude critique de M. l'abbé Dunand établissait la thèse précisée par le cardinal Parocchi.

Si complète que fût cette étude, nous apportons aujourd'hui, grâce aux Lettres, et en établissant que Jehanne savait signer, la preuve matérielle du faux commis par l'évêque de Beauvais. Les intérêts coalisés de tous ceux qui s'étaient attachés à la

fortune de l'Angleterre et de tous ceux qui, dans le parti royal, avaient abandonné Jehanne, la poursuivirent même après sa mort, en cherchant à étouffer sa mémoire dans le silence et l'oubli. Pour ne pas reconnaître la main de Dieu dans les victoires de Jehanne qui avaient eu un tel retentissement, le XVIIIe siècle, dans son scepticisme, voulut prolonger cet oubli; mais le souvenir de la Pucelle n'en était pas moins resté dans l'âme du peuple comme un mythe glorieux qui dominait toute notre histoire.

Il était réservé à notre siècle de critique et de positivisme de vouloir approfondir la mission de Jehanne. Or, plus on examine sa vie et plus on l'analyse; plus on étudie ses pensées et plus on scrute son âme; plus on arrive à trouver que sa hauteur morale l'élève encore au-dessus des grandes choses qu'elle a faites. « Le temps qui la vit, les siècles qui suivirent s'épuisent à l'expliquer (1). »

Comte C. de Maleissye.

(1) G. Hanotaux.

A TIRE-D'AILE

Certes, parmi nos lecteurs, il s'en trouvera quelques-uns pour s'étonner du titre de cette courte étude. « A tire-d'aile » est une formule uniquement applicable à un oiseau qui vole en agitant ses ailes sans relâche. Or les appareils volans actuels ont bien des ailes, mais jamais ces ailes ne sont agitées. Que si, tout de même, après réflexion, n'en trouvant pas de mieux approprié, nous avons maintenu notre en-tête, c'est qu'il nous a paru nécessaire de faire précéder ce travail, où sont exposées à grands traits les règles qui doivent présider à l'éducation d'un futur aviateur et à ses vols, d'un aperçu des principales étapes de la véritable épopée dont l'aboutissement a rendu l'homme souverain maître dans un empire où, jusqu'alors, les grands rapaces seuls avaient fait la loi.

Peut-être, aussi, quelques-uns nous adresseront-ils le reproche de trop multiplier, dans cette *Revue*, nos articles sur l'Aviation. Nous répondrons en rappelant cette réflexion si juste d'un maître éminent, M. P. Painlevé, que « le Français, on peut le dire, est un aviateur-né, car le hasard seul ne saurait expliquer qu'avant d'être le berceau de l'Aviation, la France ait créé successivement la montgolfière, le sphérique et le dirigeable, » et que par conséquent tout ce qui concerne cette science si nouvelle ne peut qu'éveiller et exciter sa compréhensible, légitime et louable curiosité.

I

Nombre de ceux qui ont assisté, en 1908, aux vols du Mans ont, encore aujourd'hui, une certaine propension à faire dater de cette époque les premiers triomphes du plus lourd que l'air. Rien de plus erroné : les Wright, à Dayton, en 1904 et 1905, avaient tenu l'air pendant 4, puis 38 minutes; H. Farman, le 6 juillet 1908, s'était propulsé dans l'espace pendant 19 minutes, gagnant ainsi le prix J. Armengaud, et, un peu auparavant, L. Delagrange, à Rome et à Milan, avait réussi des envolées de 15 et 16 minutes. La vérité est que, dans l'automne de l'année 1908, les aviateurs durent baisser pavillon devant l'incomparable supériorité, comme pilotes, des frères Wright et qu'à la fin de cette même année Wilbur Wright détenait, seul, les trois grands records, d'abord de la distance et de la durée (99 kilomètres en 1 h. 34), puis de la hauteur (vol à plus de 100 mètres), et que ces records, au moins pendant les premiers mois de l'année qui suivit, on désespérait, par momens, de les lui ravir.

L'apparition et l'emploi de moteurs donnant le cheval à 3 ou 4 kilogrammes, alors que celui des Wright ne le fournissait qu'à 6 kilogrammes, devait changer et changea rapidement la situation : le 25 juillet 1909, L. Blériot traversait la Manche, ce que, six mois auparavant, les Wright n'auraient pas osé faire et, le 31 décembre, à Mourmelon, H. Farman s'adjugeait le record mondial de la distance et de la durée en couvrant 234 kilomètres environ en 4 h. 17 minutes. Quant au record de la hauteur, il était largement battu, le 18 octobre, par le comte de Lambert qui, huit ans jour pour jour après le raid fameux de Santos-Dumont, monté sur un biplan Wright et partant de Juvisy, arrivait droit sur la tour Eiffel, la dominait d'à peu près 100 mètres, puis, retournant à son point de départ, trouvait le moyen d'atterrir sans le moindre accroc, sans la moindre avarie. Un mois après, d'ailleurs, Latham, sur son monoplan Antoinette, prenant sa revanche de ses insuccès du mois de juillet, battait, à son tour, le record de Lambert en s'élevant à 410 mètres au-dessus du sol (19 novembre 1909), record mondial qu'il devait détenir jusqu'à la fin de l'année.

Enfin, alors que W. Wright, au camp d'Auvours, ne cou-

pait l'allumage, pour descendre en vol plané, qu'à 20 ou 25 mètres de hauteur au plus, son frère Orville, à Potsdam, le 30 octobre, battant tous les records de ce genre, donnait à ses admirateurs le spectacle impressionnant d'un aviateur arrêtant son moteur à 300 mètres d'altitude et atterrissant doucement ensuite comme un oiseau.

En somme, l'année 1909 se montrait digne de son aînée et si, dans l'histoire, malgré le raid inoubliable de L. Blériot, elle semblera toujours un peu pâle à côté de sa cadette, c'est que cette dernière, au quadruple point de vue sportif, militaire, industriel et scientifique, a dépassé tellement les prévisions les plus optimistes, que nos descendans, quoi qu'il advienne, la regarderont sans doute toujours comme l'année par excellence de l'Aviation triomphante.

En France, un formidable mouvement d'opinion, dû à des causes diverses, auquel l'armée adhérait avec ardeur et que M. d'Estournelles de Constant a su diriger et canaliser, a déterminé la création, grâce à des dons généreux, d'une chaire d'aviation à la Sorbonne, de laboratoires de recherches et, enfin, de la toute jeune et déjà célèbre École supérieure d'Aéronautique. Des écoles de pilotes se sont ouvertes un peu partout, les concours se sont multipliés, des fabriques d'aéroplanes ont surgi de toutes parts et nombre de nations étrangères n'ont pas tardé à nous imiter, impatientes de nous égaler et de nous surpasser. Ce que cette création spontanée d'une science, d'un art et d'une industrie nouveaux devait amener, nous allons le voir.

La vitesse propre d'un aéroplane constitue, on le sait, sa caractéristique la plus importante : pas de vitesse, pas de vol ; faible vitesse, équilibre difficile ; grande vitesse, équilibre facile, vol aisé, l'appareil devenant mieux maniable ; un aérobus, c'est-à-dire un aéroplane faisant 150, 200 mètres à la seconde, serait, à un certain point de vue, l'idéal, car tout organe de stabilisation lui serait inutile. Or, tandis qu'en 1908, les vitesses acquises s'étaient maintenues à 16 mètres environ, que, l'année suivante, Curtiss sur son biplan, Blériot et Latham sur leurs monoplans, n'avaient guère dépassé 21 à 22 mètres, c'est à 30 mètres par seconde qu'en 1910, Morane, Leblanc, Graham White, etc., ont fendu l'air sur leurs monoplans. Le 29 octobre de cette année, le jour où se disputait à New-York la coupe Gordon-

Bennett, Leblanc qui, par instans, faisait jusqu'à 31 mètres à la seconde, eût certainement battu Graham White si un accident stupide n'eût arrêté sa course.

On devine aisément que c'est à l'apparition de moteurs extra-légers, tels que le Gnome, fournissant le cheval à 1 kilogramme et demi, à l'emploi de propulseurs de tout premier ordre, tels que l'hélice Chauvière, que sont dus ces chiffres inespérés. Des vitesses propres de 25 à 26 mètres sont regardées, aujourd'hui, comme des vitesses courantes. On est même en droit, désormais, de les exiger de n'importe quel aéroplane, monoplan ou biplan, puisque des biplans répondant à ces conditions, le L. Bréguet, par exemple, existent déjà.

Mais la vitesse n'est pas tout : l'endurance, la robustesse d'un moteur, d'une hélice, sont des caractéristiques presque aussi importantes que leur légèreté. A ce point de vue, moteurs et propulseurs, pendant toute la durée de l'année 1910, n'ont, pour ainsi dire, rien laissé à désirer.

A Étampes, le 30 décembre, M. Tabuteau, sur un biplan M. Farman, couvre, d'une seule traite, 584 kilomètres en 7 h. 42; E. Dubonnet, sur un monoplan Tellier, traverse Paris, le 23 avril, dans sa plus grande largeur; l'infortuné Rolls, le 2 juin, parti de Douvres sur un Wright, traverse le détroit, vient voler au-dessus de Sangatte et, sans arrêt, reprend contact avec la terre natale, à Douvres même. Les grands voyages de ville à ville, réclamés avec tant d'âpreté par certains contempteurs du nouveau mode de locomotion aérienne, se multiplient : le 27 et le 28 avril, L. Paulhan, sur un biplan H. Farman, va de Londres à Manchester (298 kilomètres) avec un seul arrêt, à Lichfield; du 1er au 3 septembre, sur un biplan Voisin, Bielovuccie fait le voyage de Paris à Bordeaux (540 kilomètres), avec arrêts à Orléans et à Angoulême. Puis, alors qu'au Mans W. Wright embarquait, souvent avec peine, un voyageur au plus, qu'en embarquer deux était, l'année suivante, regardé comme un véritable succès, L. Bréguet, à Douai, le 22 août 1910, en prend cinq à son bord. Le circuit de l'Est, enfin, ce circuit de 800 kilomètres (Paris-Nancy-Mézières-Lille-Paris), couru du 8 au 17 août, à des dates fixées à l'avance, prouve au monde entier l'endurance de nos aviateurs civils, la solidité de leurs appareils (des monoplans Blériot), tandis qu'en même temps (7 août-17 août) le raid de 825 kilomètres (Mourmelon-Nancy-Moncel-

Mézières-Bazeilles-Amiens-Paris) du lieutenant Camerman, sur un biplan H. Farman, démontre non seulement que nos aviateurs militaires valent les civils, mais encore que l'aéroplane est un engin de guerre destiné, tôt ou tard, à supplanter le dirigeable. Arrêtons cette nomenclature, car l'année 1910 possède à son actif des actions d'éclat encore plus éblouissantes que celles que nous venons de rappeler.

Un certain nombre de techniciens avaient estimé jusqu'alors impossible, sauf dans un avenir lointain, très lointain, d'arriver et de voler, avec les appareils actuels, aux environs de 1500 à 2000 mètres d'altitude. C'était interdire à nos aéroplanes de franchir les cimes élevées, laisser, sur ce point, aux dirigeables une incontestable supériorité. L'expérience devait montrer l'inanité de ces prévisions pessimistes.

Le vol à 1 380 mètres de L. Paulhan, sur son biplan, à Los Angeles (13 janvier 1910), leur avait déjà porté un premier coup. Drexel, sur un monoplan Blériot, en s'élevant à 2 270 mètres le 11 avril suivant, devait les anéantir. Le 3 septembre, Morane, encore sur un Blériot, atteignait 2 547 mètres; le 1er octobre, Vinjmalen, sur un biplan Farman, le dépassait, atteignait 2780 mètres, hauteur d'où il était forcé de descendre moteur arrêté, le froid ayant figé son huile et congelé le carburateur. D'autres montaient encore plus haut : le 9 décembre, à Pau, Legagneux, toujours avec un Blériot, arrivait à 3 200 mètres et, enfin, dans cette course vertigineuse *in mirandam altitudinem*, le malheureux Hoxsey devenait, le 26 décembre, le champion mondial de la hauteur en dépassant, sur son Wright, à Los Angeles, 3 470 mètres d'altitude.

Dès le 23 septembre, d'ailleurs, un raid, le plus éblouissant de l'année, mais tristement terminé, celui de Geo Chavez franchissant les Alpes par-dessus le Simplon, avait démontré l'utilité réelle, incontestable, de tous ces vols en hauteur.

G. Chavez s'était déjà signalé à l'attention publique en battant de 40 mètres, cinq jours après, le record d'altitude détenu momentanément par Morane. Quoique nouveau dans la pratique du vol (ses débuts remontant à quelques mois à peine), le jeune Américain était donc tout indiqué pour cette « course à l'abîme, » provoquée par les organisateurs du circuit de Milan. Fallait-il, dans l'état actuel de nos oiseaux mécaniques, la courir? Elle a été qualifiée de « défi insensé porté aux

Alpes » par Franz Reichel et Émile Gautier, deux hommes dont on ne peut pas dire qu'ils ont froid aux yeux, par Spelterini, un autre vainqueur des Alpes, le plus audacieux, le plus téméraire de tous les aéronautes, après, cependant, notre compatriote L. Capazza. Tout de même, quand Spelterini, pour soutenir sa thèse, objecte qu'il manque encore à nos aviateurs, pour triompher du vent et de ses embûches, « les nerfs, l'œil et le sang-froid des oiseaux, » il est permis de lui faire observer que les grimpeurs d'Alpes n'ont ni les nerfs, ni l'œil ni le sang-froid des chamois, et qu'ils grimpent. Puis, Spelterini lui-même et ses compagnons de route, E. Gautier et Fr. Reichel entre autres, ne les ont-ils pas, parfois, follement bravées, ces Alpes, en atterrissant, avec leur sphérique, au beau milieu d'un glacier ou à l'extrême pointe d'une crête aiguë? Le commandant Renard, dont on ne saurait nier la compétence et la pondération, accorde que l'expérience tentée était peut-être imprudente, mais, en tout cas, « utile. » Il est tout naturel, a-t-il écrit, que l'homme, qui a tant de peine à gagner les régions élevées du globe au-dessus desquelles les aigles et les vautours évoluent avec tant d'aisance, cherche à s'affranchir, dans ce cas, du joug de la pesanteur; il est certain que c'est dans les pays de montagnes que le privilège des oiseaux lui a toujours semblé le plus enviable. Il était donc tout indiqué, ajoute-t-il, du moment que Morane et Chavez lui-même avaient démontré la possibilité, pour les aéroplanes, de s'élever à des hauteurs suffisantes, de penser à faire de l'aviation dans les Alpes pour les franchir. Nous sommes pleinement de son avis.

La veille de cette inoubliable traversée, le 22 septembre, on désespérait de la réussite; ceux qui, lit-on dans *le Figaro*, connaissent le chaos monstrueux des Alpes et leurs effroyables abîmes entre Brieg et Domo d'Ossola, ne pouvaient croire que l'homme ait déjà des ailes assez puissantes pour dominer leurs cimes, assez sûres pour planer au-dessus de leurs précipices, ni un cœur assez vaillant pour ne pas reculer devant tant de périls accumulés; puis, le mauvais temps s'en mêlait. Mais, le lendemain, contrairement à toutes prévisions, le temps s'était levé magnifique, les nuages étaient très haut, le Simplon apparaissait complètement dégagé.

De Domo d'Ossola les nouvelles étaient excellentes aussi. On signalait pourtant, du Simplon-Kulm, un vent assez violent dans

les gorges et jusqu'à Furken, le passage le plus difficile de la traversée. Néanmoins, l'occasion paraissait si favorable que Chavez, en excellent pilote qu'il était, décidait d'aller en automobile se rendre compte par lui-même de l'état de l'atmosphère. A midi, il était de retour, résolu à tenter le voyage aussitôt que possible.

Il devait être, dans le départ, devancé par Weymann, son concurrent, qui, à 1 h. 10, faisait un premier et inutile essai. Mais, à 1 h. 29, Chavez, coiffé de son casque de motocycliste, s'enlevait à bord de son monoplan, un monoplan Blériot, et, après avoir décrit quelques spires au-dessus du champ d'aviation, montant avec une rapidité inouïe, piquait sur le Simplon-Kulm. Les curieux qui l'attendaient à ce point virent apparaître le monoplan au-dessus des profondeurs effroyables des gorges du Salquina. Il se rapprocha rapidement, longeant toujours la montagne et passa à droite et au-dessus du Simplon-Kulm, le dominant d'assez haut. Il était 1 h. 48 : dans une escalade endiablée, Chavez était donc, en 19 minutes, monté de 879 mètres, altitude de Brieg, à une hauteur très supérieure à 2010 mètres, altitude du Kulm. Les conditions météorologiques, en cet endroit, étaient d'ailleurs excellentes : léger vent du Nord, soufflant à 3 ou 4 mètres par seconde, température, à l'ombre, de 6 degrés. L'hospice franchi, Chavez parut hésiter sur le chemin qu'il prendrait pour gagner la plaine de Domo d'Ossola, qui n'est qu'à 280 mètres d'altitude : il avait le choix entre le col de Monscera et le défilé de Gondo. Il se décida pour le second itinéraire, terrifiant de gorges étroites et de précipices insondables. Peut-être, à ce moment, eût-il mieux fait de garder son altitude jusqu'à la petite ville italienne et de descendre alors en spirales les 2000 mètres nécessaires, s'il jugeait l'atterrissage inévitable. Il faut savoir reconnaître que le hasard, d'ailleurs, favorisa sa route : l'air était à peu près calme dans ces gorges de Gondo, dont il suivit toutes les sinuosités. Vers 2 h. 10, les personnes qui l'attendaient à Domo d'Ossola virent l'aéroplane très haut, à 1500 mètres environ, venant de la direction de Gondo. Chavez connaissait parfaitement les lieux Il fit sa descente en vol plané, avec une vitesse de 100 kilomètres à l'heure à peu près, ayant le vent arrière. Il se dirigeait nettement vers le terrain préparé pour le recevoir et, deux fois, d'après *le Figaro*, avait ralenti sa vitesse par de petits bonds,

preuve évidente qu'il n'avait rien perdu de son sang-froid et de sa lucidité. Dans le voisinage du sol, les spectateurs entendirent distinctement son moteur, dont il venait de remettre les pleins gaz (preuve évidente que ce moteur, lui aussi, n'était pas à bout de souffle). A quelques mètres environ au-dessus du sol, il cabrait son appareil pour assurer sa descente, lorsque, tout d'un coup, on vit les ailes céder, se replier le long du fuselage et, dans un bruit affreux, le monoplan tomber sur le sol : il était 2 h. 44. L'aviateur, pris sous le moteur, grièvement blessé aux jambes, succombait quelques jours après.

Ce qui s'est passé à ce moment tragique, il est facile de le concevoir : en cabrant son appareil, G. Chavez a freiné trop brusquement, et les ailes, que les vols d'essais des journées précédentes avaient dû fatiguer, ont cédé à la pression de l'air. L'aviateur, au moment d'aborder, a donc, il semble, manqué de doigté; mais l'accident, en lui-même, est banal, il eût pu se produire aussi bien à Issy-les-Moulineaux qu'à Domo d'Ossola : la montagne n'y est pour rien.

Passons.

L'Alpe, défiée si l'on veut, mais, en tout cas, vaincue, tel est l'événement, la prouesse qui restera toujours le titre de gloire de l'année qui vient de finir, et, satisfaits d'avoir pu le mettre en lumière, à sa vraie place, nous arrêterions ici ce sommaire exposé des grandes étapes de l'Aviation, si le souci de la vérité ne nous faisait un devoir de rappeler à tous ce que la nouvelle science doit à l'accueil enthousiaste qu'elle a trouvé chez toutes les femmes, les femmes de France, particulièrement. Comment oublier que c'est une Française, Mme de Laroche, qui a été la première des aviatrices? que c'est une autre Française, Mme Lazare Weiller, qui, la première, au camp d'Auvours, a osé confier sa vie au frêle esquif de Wilbur Wright?

Mais arrivons à la pratique du vol, le sujet principal de cette courte étude.

II

Un chat, maintenu le ventre en l'air au-dessus du sol, ne retombe sur ses pattes que si on le lâche d'une hauteur de deux mètres environ; lâché à quelques décimètres, il retombe sur le dos, le temps lui manquant pour se retourner, pour réagir, au

sens physiologique du mot. Si on laisse tomber de 15 à 20 centimètres un morceau de sucre destiné à un chien, le morceau tombera à terre, l'animal n'ayant pas le temps de réagir pour l'attraper au vol. Ces temps de réaction, chez les animaux supérieurs, chez l'homme, peuvent être raccourcis par une éducation prolongée, sans cependant pouvoir jamais être moindres qu'un dixième de seconde. Or, si le vol en aéroplane ne saurait être comparé à l'acte de la marche, par exemple, qui, après un apprentissage assez court, finit par devenir automatique; si, très souvent, ce vol exige de ceux qui s'y livrent beaucoup de discernement et de décision, on ne saurait nier que la rapidité dans l'exécution ne doive être considérée comme une qualité physique des plus précieuses. Les personnes à réactions rapides sont donc les plus indiquées pour se livrer à l'Aviation, surtout si elles sont appelées à monter des appareils à période maniable très courte, susceptibles, par conséquent, de prendre rapidement, en deux ou trois dixièmes de seconde, des inclinaisons dangereuses sous les coups du vent. Sauf quelques rares exceptions, ceux-là seuls qui, de bonne heure, ont appris à dominer et à perfectionner leur système nervo-musculaire, des hommes de sport, des marins, sont donc aptes à se risquer dans les airs. La jeunesse, en pareil cas, est aussi une qualité précieuse : les quadragénaires se montreront prudens en faisant du plus lourd que l'air à terre et les sexagénaires dans leur cabinet de travail. Il ne faudrait, cependant, rien exagérer : il saute aux yeux, en effet, que les aptitudes physiques les plus remarquables ne serviront que médiocrement un futur aviateur s'il n'y joint les vertus morales qu'exige, au plus haut degré, l'art difficile, épuisant et périlleux auquel il entend se vouer.

Mais notre futur aviateur supposé, au préalable, doué de toutes les qualités et vertus nécessaires, reste à décider quel est le type d'appareil auquel il doit faire appel pour son apprentissage et ses premiers vols.

Sur ce point, il n'y a guère d'hésitation possible. D'abord, quoique les règles que nous allons donner plus loin puissent, à la rigueur, permettre au candidat aviateur de faire lui-même son apprentissage, comme les leçons d'un maître n'en sont pas moins d'une utilité incontestable au point de vue sécurité, temps et argent, l'appareil doit être à deux places. Par suite, les commandes devront en être établies de façon que le professeur et

l'élève puissent, à tour de rôle, être pilote et passager. Puis l'appareil doit être à empennages, un appareil qui en est dépourvu, comme l'ancien Wright, manquant de stabilité, qualité indispensable, on l'avouera, surtout pour un débutant. Enfin comme un biplan est plus robuste qu'un monoplan, qu'il est, moins que celui-ci, sensible aux attaques du vent, qu'il présente, par conséquent, de plus sérieuses garanties au point de vue sécurité, c'est un biplan du type classique (G. Voisin, H. Farman, Sommer, Calderara-Goupy, etc.), et un grand biplan, qui doit être choisi.

« Se hâter lentement, » telle est la règle inflexible à laquelle tout débutant doit aveuglément se soumettre. Les maîtres dans l'art du vol, Wilbur et Orville Wright, de Lambert, Blériot, Leblanc, Paulhan, Latham, Tabuteau, etc., sont, sur ce point, en parfait accord. Certes, le comte de Lambert nous dit que c'est à peine si le total des heures de vol durant lesquelles W. Wright le fit profiter de son enseignement atteignit trois heures au plus. Mais il a soin de nous faire savoir que, livré à ses forces, il poursuivit son entraînement avec méthode, sans hâte inutile, s'efforçant, à chaque nouvelle envolée, de corriger les fautes qu'il avait pu faire antérieurement, car « il faut le reconnaître, a-t-il écrit, la machine commet bien peu de fautes, mais le pilote...! »

Leblanc, le vainqueur du circuit de l'Est, est très sévère sur les conditions préalables que doit remplir le futur aviateur, sur la façon dont il doit entendre son métier.

Il va de soi, dit-il, dans *le Matin*, que la première des connaissances indispensables est celle de l'air : *l'école du ballon libre s'impose*. A tous ceux qui rêvent de monter en aéroplane, il donne ce conseil : « Ne vous hâtez pas ; vous perdriez du temps. Faites d'abord vos classes en ballon. » Et, en effet, une des plus graves difficultés auxquelles se heurte l'aviateur en plein vol, c'est l'orientation. Or, le voyage en ballon libre, c'est la leçon de géographie sur un plan en relief, non plus le plan de carton gaufré du collège, mais la terre elle-même, avec ses fleuves, ses forêts, ses vallées, ses villes. La lecture de cette sorte de carte vivante est, pour un aviateur, quelque chose comme l'anatomie pour un médecin. D'un autre côté, si le marin a certes besoin de connaître le vent, les courans, combien plus que lui l'aviateur qui, avec sa machine, n'est guère qu'un

fétu que le moindre vent peut balayer! Or l'homme qui monte le ballon libre n'a pas d'autre moteur que le vent : il est donc obligé de l'étudier dans ses causes et dans ses effets. Sans doute le vent demeurera toujours une boîte à surprises. Mais dans le ballon libre, on a tout le loisir de regarder ce qu'il y a au fond de cette boîte, tandis qu'en aéroplane, le temps manque absolument pour discuter avec le vent et avec soi-même. Il faut avoir pris d'avance l'habitude de se résoudre. Il faut s'être débarrassé une fois pour toutes de la crainte. Si, par exemple, on est roulé dans un remous, il faut savoir que ce n'est qu'un remous et qu'on en sortira sûrement si l'appareil est robuste et la vitesse suffisante. Il faut avoir appris, et s'en souvenir à propos, que selon l'altitude le vent varie de vitesse et de direction et que, par conséquent, on doit le « tâter » avant de se dépiter ou de décider qu'on a contre soi la mauvaise chance. Puis, après l'étude de l'air, vient la connaissance totale de l'instrument dont on se sert. *Il ne s'agit pas*, dit toujours Leblanc, *d'être le jockey heureux d'un cheval qu'on vous a mis tout sellé entre les genoux.* Il est nécessaire de se faire l'éleveur et l'entraîneur de sa monture. Il faut savoir démonter, réparer, régler aussi bien la partie planeur que la partie moteur; il faut savoir faire tout par soi-même. L'aviateur doit arriver à ce qu'à l'œil et à l'oreille, il puisse se rendre compte par lui-même de la condition générale de sa monture et, on pourrait presque dire, de la disposition particulière où elle se trouve le jour où on veut lui demander un effort suprême. Enfin, ajoute encore Leblanc, le cavalier qui connaît bien sa bête lui parle en route, la rassure, devine à un mouvement d'oreilles l'écart qui s'annonce et, par une pression de jambe, le prévient. De même, l'aviateur qui fait corps avec son outil est averti par un bruit, par un frémissement, de la faute qui se prépare. Il l'a déjà corrigée ou rectifiée quand elle se produit. Rien, en définitive, ne remplacera jamais cette persévérante étude de l'instrument, de son organisme, de ses fonctions, étude qu'il faut avoir le courage de recommencer chaque fois qu'on change de monture.

Ces conseils d'un maître peuvent paraître d'une sagesse un peu déprimante. Mais, à l'heure actuelle, surtout, on ne saurait trop les écouter, car, on nous l'accordera, si l'on veut voir se clore la liste des victimes de l'Aviation, le mieux n'est-il pas, d'abord, de chercher à clore celle de ses héros?

Mais transportons-nous sur l'aérodrome.

L'appareil mis au point par le constructeur, le futur aviateur, avant de songer à tout essai de vol, doit, juché sur la machine, commencer par rouler sur la terre ferme un certain nombre de fois, en s'efforçant d'aller constamment en ligne droite. Ces courses, dont les premières devront se faire dans une atmosphère parfaitement calme, auront pour effet de l'habituer à sa position sur un appareil jusqu'alors étranger, au bruit du moteur, lui permettront de se rendre maître de la manœuvre des différentes commandes relatives à ce dernier et à ses annexes, en même temps qu'elles lui rendront familière la manœuvre, très importante, de l'équilibreur (gouvernail horizontal, gouvernail de profondeur). On comprend facilement, en effet, que dès que l'aéroplane a acquis une certaine vitesse, l'arrière tend à se relever et que, pour ramener l'appareil dans sa position première, il faut agir et savoir agir sur l'équilibreur.

Ce résultat acquis, les courses précédentes pourront, sans danger, avoir lieu par du vent, pourvu que ce vent soit léger et que l'on prenne soin de partir vent debout, quitte à s'arrêter immédiatement, de crainte d'avarie ou d'accident, si le vent vient à tourner. D'ailleurs, dans tous ces exercices préliminaires, l'élève trouvera un secours précieux dans l'emploi d'un dispositif aussi simple que peu coûteux, dispositif dont il est prudent de ne jamais se séparer, même lors des grands vols : un simple ruban fixé sur l'appareil à l'abri des remous d'air dus à l'hélice et à la voilure. Le débutant doit toujours avoir sous les yeux cette faveur qui, avec le vent debout, se déploie parallèlement à l'axe longitudinal de sa machine, mais qu'il voit dévier à gauche, si le vent qui frappe l'aéroplane vient à tourner à droite, dévier à droite, si le vent vient à tourner à gauche. Il devra se rappeler que le ruban ne donne jamais, bien entendu, que la direction du vent relatif qui frappe l'appareil, vent qui, en direction et en vitesse, est la résultante du vent réel et de celui qu'engendre la marche de l'aéroplane.

La même méthode d'entraînement, méthode que la présence d'un maître ne peut que rendre plus rapidement efficace, devra être suivie pour les premières envolées, qu'on aura soin de faire brèves, mais fréquentes. On les effectuera en ligne droite, d'abord par un air calme, puis par vent debout. Si, par suite d'un mouvement de conversion du vent, mouvement toujours

à prévoir et que le ruban indique toujours un peu à l'avance, l'appareil venait à s'incliner, « à prendre de la bande, » on devra, en agissant immédiatement sur le gouvernail de direction (gouvernail vertical), ramener l'aéroplane dans le fil du vent. Cependant, comme cette façon de manœuvrer pour rétablir l'équilibre présente le défaut de « sacrifier la route, » le futur aviateur, dès qu'il se sentira parfaitement maître de la manœuvre du gouvernail de direction, devra chercher à rétablir l'équilibre (cette autre façon de procéder est la meilleure en cas de remous brusques) par le seul moyen des ailerons ou du gauchissement des surfaces, exercice auquel il devra se livrer sans relâche jusqu'à ce qu'il lui soit complètement familier.

Le moment sera alors venu d'effectuer, par temps calme d'abord, par du vent ensuite, quelques petits vols en ligne droite d'un bout à l'autre du champ de manœuvres, vols après lesquels il sera permis de s'attaquer à quelques virages, très larges pour commencer, naturellement.

Dans le premier cas, c'est-à-dire l'aéroplane volant en ligne droite, le débutant ne tardera pas à s'apercevoir que si l'appareil, par suite d'un mouvement de conversion du vent, vient à s'incliner latéralement, le ruban, après un certain laps de temps, se dirige vers l'aile la plus haute, en raison de ce fait que tout aéroplane qui s'incline tend forcément à glisser du côté où il penche. L'horizontalité se rétablira en faisant appel soit aux organes d'équilibre transversal (ailerons, gauchissement), soit au gouvernail de direction, à l'aide duquel on pourra amorcer un mouvement de virage du côté où l'appareil glisse, mouvement dont la force centrifuge s'opposera au glissement. Mais il va de soi que rien n'empêche de faire appel, à la fois, et aux organes d'équilibre transversal et au gouvernail de direction.

Dans le second cas, c'est-à-dire lors d'un virage complet, le ruban, à l'origine, se dirige vers l'intérieur de la courbe décrite, et l'appareil s'incline du même côté. Mais si cette inclinaison est nécessaire à l'équilibre de l'appareil, toutefois, avec les aéroplanes actuels, il y a toujours lieu de craindre que, devenant trop forte, elle n'aboutisse à « faire tomber l'aviateur dans le cône, » c'est-à-dire à le faire glisser à l'intérieur de la courbe de virage, glissement qu'il lui est facile, d'ailleurs, de constater *de visu* dès son origine, avant que le ruban ait eu le temps de se porter vers l'aile la plus haute, Il faut alors, pour parer à

tout danger, et c'est en pareil cas que le temps de réaction d'un pilote n'est jamais trop court : 1° accentuer le virage en diminuant son rayon et, à cet effet, avoir recours au gouvernail de direction; 2° en même temps, redresser l'appareil en s'adressan aux organes d'équilibre transversal. Comme la chute dans le cône est toujours très dangereuse, le débutant ne saurait trop veiller à l'éviter. Mieux vaut pour lui, lors des premiers virages, manœuvrer de façon à « dévirer » légèrement, c'est-à-dire de façon que l'aéroplane ait une tendance accentuée à glisser en dehors de la courbe décrite. Peu à peu cependant, en modérant de plus en plus le dévirage, il arrivera à effectuer des virages corrects, ce dont il s'apercevra à ce que le ruban fera, pendant toute la durée du virage, un angle constant avec l'axe de l'appareil. Quand les virages seront non seulement corrects, mais parfaits, le ruban demeurera parallèle à l'axe. Ce sera le moment, pour l'aviateur, de s'essayer à virer, désormais, au plus court.

Ici finit l'apprentissage, qui doit être mené, comme nous l'avons déjà dit, lentement, patiemment, méthodiquement, qui, pour chaque nouvel appareil, doit être recommencé, que l'on doit même recommencer, au moins en partie, pour toute modification un peu sérieuse apportée à un appareil que l'on a déjà dans la main. Maintenant, le futur Icare peut se lancer dans l'espace, faire de véritables vols, et, tout d'abord, car il faut toujours être prudent, essayer de faire plusieurs fois le tour du champ d'entraînement.

Quoiqu'il soit presque aussi dangereux de tomber de 40 mètres que de 1 000, encore vaut-il mieux tomber de 4 ou 5 mètres que de 40. Par conséquent, à l'origine, ces vols devront avoir lieu, en temps calme d'abord, à très faible hauteur, quitte à s'élever à 8 ou 10 mètres au moment de virer, tout virage provoquant un mouvement de descente qu'on peut, il est vrai, enrayer avec l'équilibreur. On devra, dans ces vols, éviter de se faire prendre dans le sillage d'un appareil voisin et en profiter : 1° pour apprendre à maintenir son altitude aussi constante que possible; 2° pour arriver à se rendre compte, à tout moment, de sa position par rapport aux différens points du champ d'entraînement; acquérir, en un mot, la faculté de s'orienter ou, comme on dit encore, la faculté de se repérer. Tant que ces deux résultats, la constance de l'altitude et la faculté de se

repérer, ne sont pas obtenus d'une façon parfaite, il est inutile de s'essayer à voler plus haut, surtout si le vent se fait sentir.

L'action d'une large et profonde masse d'air, animée tout entière du même mouvement de translation, produit, en effet, le plus souvent, une dérive latérale qui, si l'on veut aller en ligne droite d'un point à un autre, force l'aviateur à orienter l'aéroplane de façon que celui-ci fasse avec la route à parcourir, dans un sens opposé à celui du vent, un certain angle, dit angle de dérive, bien connu de tous ceux qui ont navigué. L'évaluation de cet angle, évaluation facile quand on connaît, au moment du départ, la direction et la vitesse du vent, est toujours très utile. Mais le vent étant ce qu'il y a de plus capricieux au monde, au moins dans nos pays, seule, en définitive, la faculté de s'orienter, de se repérer permet à l'aviateur de ne jamais perdre de vue le but à atteindre ou tout au moins de le retrouver, le cas échéant. Par suite, seule, cette faculté, une fois parfaitement acquise, peut le mettre à même d'obvier constamment à la dérive, ou, si l'on veut, de « corriger sa route, » à chaque instant, au-dessus du champ de manœuvres, ce qui lui permettra, plus tard, de la corriger avec facilité au-dessus des villes et des campagnes qu'il dominera.

Quant à la façon la plus directe d'arriver au but, c'est celle qu'a préconisée, un des premiers, l'aviateur Calderara, celle que l'on emploie dans la marine, quand la chose est faisable, aux abords des côtes, par exemple, celle avec laquelle le débutant doit se familiariser autant que possible : manœuvrer de telle sorte que le point que l'on veut atteindre soit constamment vu dans le prolongement d'une droite déterminée : 1° par l'œil de l'aviateur ; 2° par un point de repère convenablement choisi sur le terrain, à l'instant où le vol commence. La méthode qui consiste à mettre le cap sur le but visé, correcte quand il n'y a pas de vent, admissible si le vent est debout ou arrière et le trajet assez court, présente le défaut de sacrifier la route, c'est-à-dire de faire décrire à l'aviateur, par vent latéral, au lieu d'une ligne droite, la fameuse *courbe du chien* qui traverse la rivière pour rejoindre son maître qui l'attend.

L'éducation de l'élève aviateur est maintenant terminée. Désormais, il est aviateur lui-même, n'a plus guère besoin d'un guide ; il peut voler de ses propres ailes et aborder peu à peu les grands vols.

Dans ces vols, les vols en rase campagne, toutes les règles, exposées dans les pages qui précèdent, doivent, cela va de soi, être constamment appliquées. Seulement, afin d'échapper aux courans ascendans ou descendans,, aux remous, tourbillons, etc. qu'engendrent les inégalités du sol, il sera prudent de se maintenir toujours à une grande hauteur au-dessus de la terre ferme : 500 mètres environ, 300 mètres au minimum. En cas d'alerte, on ne devra pas hésiter, si le moteur le permet, à monter plus haut. Autant que possible, les grands vols devront être soigneusement préparés à l'avance. Par exemple, avant de se risquer à aller de Paris à Lille d'une seule traite, on commencera par étudier la route en automobile : on s'apercevra facilement qu'il y a avantage à passer par Amiens, Arras et Douai, ces agglomérations constituant des but temporaires qu'il est aisé de voir et de reconnaître de loin; puis, entre ces différentes villes, on cherchera des points de repère, faciles aussi à reconnaître, qui ne devront pas être à plus de 15 ou 20 kilomètres les uns des autres et serviront, eux aussi, de buts temporaires. La carte sera toujours d'une grande utilité; elle est indispensable si l'on n'a pu jalonner la route à l'avance. Dans ce cas, les clochers, les gares, les croisemens de voies ferrées, les rivières, les points culminans, etc., seront pour l'aviateur autant de points de repère ou de buts temporaires qui faciliteront le voyage.

Toutefois, pour assurer le succès et pour une raison majeure qui sera donnée tout à l'heure, il est absolument indispensable que l'aviateur, une fois en plein vol, puisse, à chaque instant, savoir s'il a vent debout, vent arrière ou vent de côté. Pour cet objet, le ruban ne peut être d'aucune utilité, car lorsqu'un aéroplane se meut à la hauteur indiquée tout à l'heure, au sein d'une immense masse d'air dont le mouvement d'ensemble est à peu près régulier, il a constamment vent debout et, par suite, le ruban reste sans cesse parallèle à l'axe de la machine qui, sous l'action de la masse d'air qui la noie, peut très bien dériver sans que l'aviateur puisse le soupçonner. Le ruban, lui, ne changerait momentanément de direction que si le vent sautait, si l'on abordait un virage. Quant à la boussole, dont l'utilité est incontestable, la dérive, non plus, ne saurait l'affecter.

Le seul moyen de se rendre compte de la dérive, quand on vole au-dessus du sol, est de regarder au-dessous de soi. Si on

voit le sol fuir parallèlement à l'axe de l'aéroplane. c'est que la marche de celui-ci est parallèle à la direction du vent. Dès lors, comme l'aviateur qui connaît bien son appareil a facilement la sensation de sa vitesse par rapport au sol, il lui sera facile de reconnaître s'il marche contre le vent ou dans le même sens, la vitesse du vent, dans le premier cas, se retranchant de celle de l'aéroplane, tandis que dans le second elle s'y ajoute. Le sol fuit-il à gauche de l'aviateur? c'est que l'aéroplane est en dérive à droite; fuit-il à droite? c'est qu'il y a dérive à gauche. Pourvu donc que rien ne gêne ou n'intercepte la vue, le pilote est toujours à même de corriger sa route et de prendre, un peu avant l'arrivée, toutes les mesures nécessaires pour bien atterrir.

Dans les vols en hauteur, certaines précautions sont indispensables : les vêtemens doivent être encore plus chauds que dans les vols ordinaires, la tête, les avant-bras, les mains soigneusement protégés contre le froid, car le refroidissement des organes allonge les temps de réaction. Il faut se rappeler qu'un peu au-dessus de 2 000 mètres, les effets de la décompression atmosphérique peuvent intervenir : à 2500 mètres, Vinjmalen sentait le sang couler de ses ongles dans ses gants fourrés; des perles rouges venaient mouiller ses lèvres.

Après chaque grand vol, toutes les parties de l'aéroplane, jusqu'au dernier tirant, doivent être sérieusement vérifiées. W. Wright a donné, sur cette façon prudente d'opérer, des exemples et des conseils trop souvent oubliés, quelquefois même sottement raillés.

Le départ, si l'on prend soin de se placer de façon à avoir vent debout, ce qui permet à l'aéroplane de s'enlever pour une vitesse de roulement égale à la différence entre sa vitesse en vol normal et celle du vent, est une opération assez facile. Vent arrière, l'opération est plus difficile, dangereuse même, car la vitesse de l'appareil roulant sur le sol doit être égale à la somme de sa vitesse en vol normal et de celle du vent. Dans l'un ou l'autre cas, dès qu'on a la sensation que l'appareil, complètement allégé, va perdre contact avec la terre, un coup d'équilibreur, en le relevant, lui permet de s'enlever; mais il va de soi qu'à ce moment le moteur doit pouvoir fournir le surcroît de force nécessaire pour vaincre la résistance qu'oppose la pesanteur au mouvement d'ascension de la machine. A l'heure

actuelle, avec des moteurs qui, le plus souvent, sont réglés à l'avance, de façon à fonctionner presque immédiatement à pleins gaz, les angles de montée varient de 3 à 6 degrés; un moteur très puissant permet d'atteindre 12 degrés, mais cette manière de procéder n'est pas à recommander. Si les accidens des terrains avoisinant le champ d'entraînement peuvent gêner l'aviateur, il sera prudent de s'élever tout de suite, par des spires savamment décrites, à 300 mètres au moins au-dessus du sol (on a dit pourquoi tout à l'heure).

L'atterrissage est la manœuvre périlleuse par excellence, l'appareil étant un peu, à cet instant suprême, dans la situation d'un navire qui, lancé à toute vapeur avec une vitesse de 80 à 100 kilomètres à l'heure contre une côte rocheuse, aurait pour mission de l'aborder et de s'y amarrer.

Quoique cette manœuvre ultime puisse présenter, exécutée avec vent arrière, certains avantages, il est préférable, en général, d'atterrir vent debout, condition qu'il est presque toujours possible de remplir en manœuvrant de façon que le sol paraisse fuir parallèlement à l'axe de l'appareil, mais avec le minimum de vitesse. Que si le vent est de côté, il faut manœuvrer de façon à rentrer dans le fil du vent, le vent de côté étant le plus grand ennemi de l'aviateur à l'atterrissage, et même au départ.

Trois procédés, une fois l'appareil convenablement orienté, peuvent être employés : atterrissage avec moteur à pleins gaz, atterrissage avec moteur affaibli, atterrissage avec moteur arrêté.

Dans le premier, l'action de la pesanteur s'ajoutant à celle de l'hélice fait augmenter la vitesse. Il faut, dès lors, agir sur l'équilibreur de façon à suivre quand même une pente très douce et attendre que l'appareil ait repris sa vitesse de marche normale, ce qui a lieu après quelques vingtaines de mètres de parcours au ras du sol. A ce moment, on peut prendre contact avec le terrain d'atterrissage dont, il est presque inutile de le dire, la surface doit être aussi unie que possible.

Dans le second, la pente que l'on descend est plus faible, la descente plus longue, mais on a plus de temps et d'espace devant soi, ce qui permet, si besoin est, de choisir plus facilement le point d'atterrissage. En même temps, on a l'avantage, en cas d'une traîtrise quelconque du vent, de pouvoir redonner

aisément toute sa puissance au moteur, et, alors, on atterrit comme dans le premier cas.

Il semble que l'atterrissage moteur arrêté, *en vol plané*, comme on dit encore, ne devrait présenter aucune difficulté. Si l'air est parfaitement calme, le calcul et l'expérience montrent, en effet, qu'après un plongeon, une « abatée » de une à deux secondes, l'aéroplane descend en ligne droite sous une pente qui, actuellement, ne dépasse pas 7 à 9 degrés, et cela d'un mouvement uniforme dont la vitesse est égale à la vitesse propre du vol normal. Le tout est de ne pas arrêter le moteur à moins de 50 mètres au-dessus du sol, car il faut laisser à l'abatée tout le temps de se produire. Si l'on a vent debout, le contact avec le sol n'en est que plus facile, la vitesse du vent se retranchant de celle de l'appareil. Ce n'est que si l'on a vent arrière que des précautions sont à prendre, sa vitesse s'ajoutant à celle de l'appareil : il devient indispensable d'agir énergiquement sur l'équilibreur pour retarder le mouvement. En somme, au premier abord, aucun danger sérieux à craindre dans ce vol plané. Mais il faut toujours compter avec les caprices du vent qui, en diminuant la vitesse, peuvent rendre, à un moment donné, très périlleux l'atterrissage ainsi pratiqué, et, pour lutter contre ces traîtrises, il n'y a qu'un moyen : conserver de la vitesse, beaucoup de vitesse. De plus, on accordera qu'être forcé d'atterrir sous un angle de 8 degrés en moyenne quand on se trouve, par exemple, à 300 mètres au-dessus du sol, c'est, véritablement, fixer le contact avec la terre un peu trop loin, 2 200 mètres environ, c'est, en quelque sorte, obliger l'aviateur à faire un « saut dans l'inconnu, » lui interdire presque, en tout cas, d'atterrir en un point fixé à l'avance. Il est vrai que l'aviateur a la ressource d'arriver juste au-dessus du point fixé et de descendre alors, en décrivant de larges spires, procédé applicable, d'ailleurs, aux modes d'atterrissage précédens. Mais si, moteur arrêté, on opère ainsi, les caprices de l'air n'en sont peut-être que plus à craindre, que plus difficiles à déjouer. Aussi, à l'heure actuelle, la descente en vol plané s'effectue-t-elle, presque toujours, par le procédé suivant, attribué à L. Paulhan :

Comme l'aigle qui fond sur sa proie (on a vu, à ce jeu, des aigles se tuer), l'aviateur, à l'aide de l'équilibreur, fait « piquer du nez » à l'appareil, sous un angle assez grand, de façon à lui faire acquérir une grande vitesse ; puis, un peu au-dessus du

sol, à 15 ou 20 mètres environ, un coup d'équilibreur, qu'il faut, dans ces conditions, savoir donner avec une grande précision, redresse l'appareil qui peut, dès lors, aborder dans des conditions normales. Les dangers de cette façon d'opérer, qui impose des efforts considérables à l'équilibreur et à la voilure, sont évidens. Si, aujourd'hui, beaucoup d'aviateurs sont franchement partisans de cette méthode, il en est d'autres, et non des moindres, qui lui préfèrent la méthode classique, « sans piquer. » Mais comme, en définitive, une panne de moteur, pour une raison ou une autre, est toujours à craindre, l'aviateur doit absolument apprendre à descendre en vol plané, de n'importe quelle hauteur, et, s'il est avisé, de n'importe quelle façon. Seulement, ce mode d'atterrissage, sous ses deux formes, doit, bien entendu, être étudié lentement, prudemment, progressivement, sur le champ d'entraînement lui-même et pour chaque type d'appareil.

Ajoutons, pour ne trop rien laisser de côté en ce qui concerne l'atterrissage: 1° que, quel que soit le procédé employé, l'aviateur doit toujours, au moment précis où la machine va toucher terre, donner un léger coup d'équilibreur pour diminuer la vitesse, que les roues et les patins (dont sont pourvus, à l'heure actuelle, les aéroplanes de n'importe quel type, se chargent ensuite de complètement annuler; 2° que les appareils, tels que le Wright et le Curtiss, dont les surfaces portantes sont très voisines du sol, présentent sur les autres l'avantage d'emprisonner, à l'atterrissage, un matelas d'air qui, faisant, pour ainsi dire, office de train amortisseur, atténue considérablement le choc final.

D'ailleurs, surtout en ce qui concerne l'atterrissage, des règles précises sont impossibles à édicter. Il y a là, avant toute théorie, une question de doigté, doigté qui dépend, pour une grande part, des qualités personnelles du pilote. Ce qui n'est malheureusement que trop certain, c'est que la descente en vol plané et, plus généralement, l'atterrissage, opéré de quelque façon que ce soit, dans des conditions de sécurité convenables, est, à l'heure actuelle, pour tous ceux qui s'intéressent à l'Aviation, un problème des plus obsédans, des plus ardus, qui domine la nouvelle science et dont la solution est digne de tenter tous les chercheurs.

Il pourrait, maintenant, paraître désirable, pour compléter cette courte étude, de dire quelques mots des progrès dont ont bénéficié, depuis un an, un an et demi, les appareils volans à l'aide desquels ont été réalisées les prouesses qui nous ont occupé dans la première partie de notre travail. Mais la médiocrité relative des perfectionnemens apportés, dans ces derniers mois, à la construction de la partie planeur de nos oiseaux mécaniques, ne mérite guère, en vérité, d'arrêter sérieusement l'attention.

Nous attendrons donc pour en parler le jour, prochain, espérons-le, où la stabilité vraiment automatique des aéroplanes sera une réalité, le jour où les organes qui concourent à l'atterrissage, les procédés employés pour opérer cette manœuvre dernière donneront toutes les garanties désirables; le jour, en un mot, où la locomotion aérienne par le plus lourd que l'air pourra se faire dans des conditions convenables, nous ne dirons pas de durée, c'est fait, mais de sécurité.

P. Banet-Rivet.

LE MYSTÈRE DE L'INDE

II (1)

LA VIE DE BOUDDHA (2)

La civilisation brahmanique avait déployé sa splendeur pendant plusieurs milliers d'années, en conservant son équilibre à travers les guerres de race, les rivalités dynastiques et les innovations des cultes populaires. Cet équilibre lui venait de la sagesse védique dont la puissance durait encore. Toutefois, six ou sept siècles avant notre ère, le déclin s'annonçait. Malgré la forte unité religieuse qui dominait la diversité de ses sectes, l'Inde, divisée en une foule de royaumes, était affaiblie de haut en bas et mûre pour les invasions étrangères dont Alexandre le Grand donnera le signal trois siècles plus tard. Livrés à des guerres intestines et aux intrigues de harem, efféminés par la polygamie, les rois s'enlizaient dans le luxe et la paresse, tandis que le peuple s'abâtardissait par le débordement des races inférieures. Devant les temples de Siva, des

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier.

(2) Je me suis servi principalement dans cette étude du précieux livre de Hermann Oldenberg, *Buddha, sein Leben, seine Lehre, seine Gemeinde* (1881). Le célèbre indianiste allemand a rassemblé dans ce volume et groupé de main de maître les plus anciens et les plus authentiques documens sur la vie de Gotama Çakia Mouni. Il a rendu par là à sa personnalité historique une réalité qu'on lui a souvent contestée. — Il va sans dire, qu'en m'appuyant sur les résultats positifs de ce remarquable travail, je me suis réservé toute liberté pour pénétrer et peindre, au point de vue ésotérique, la psychologie, l'initiation et l'œuvre du réformateur indou.

fakirs fanatiques, caricatures des vrais ascètes, s'évertuaient à de hideuses mortifications, sous prétexte d'atteindre à la sainteté. Aux vierges sacrées, aux dévadassis, qui figuraient toujours dans les temples de Brahma et de Vichnou, s'opposaient maintenant les prêtresses de Kali. De leurs yeux, plus incendiaires que leurs torches allumées, de ces yeux où brûle une soif inextinguible de volupté et de mort, elles attiraient les fidèles fascinés dans leurs temples ténébreux. Les parias avaient des plaisirs plus vils encore pour oublier leurs souffrances et le poids de l'esclavage. Des bas-fonds de cette société, montaient des gémissemens mêlés aux cris d'une joie sauvage, avec les miasmes du vice et une haleine de passions dissolvantes, menaçant ses vertus séculaires et ses conquêtes spirituelles.

Elles étaient gardées encore par les brahmanes. Car, au sommet de ce monde, veillait toujours avec eux la tradition, l'immémoriale sagesse. Mais elle aussi s'était rétrécie en vieillissant. Elle avait perdu sa spontanéité primitive, sa large voyance ouverte sur le Kosmos comme sur le monde intérieur. Racornie en formules abstraites, elle s'ossifiait dans le ritualisme et dans une scolastique pédante. Il ne lui restait que sa prodigieuse science du passé, mais celle-ci commençait à l'écraser. Heureux les peuples qui, dans l'ivresse de l'action, boivent l'onde du Léthé et oublient leur odyssée à travers le monde! Ils se croient nés d'hier parce qu'ils renaissent en un jour d'une gorgée d'espérance et de vie. Les brahmanes pliaient sous le poids du passé humain. Les siècles, les millénaires, les *kalpas* ou périodes du monde pesaient sur leurs épaules comme les masses gigantesques du Gaorisankar, et leurs bras en tombaient de lassitude comme les branches des vieux cèdres, qui se penchent sous le poids des neiges. Comme les Aryas de l'Inde avaient perdu peu à peu l'esprit de conquête et d'aventure, les brahmanes avaient perdu la foi en l'avenir humain. Enfermés dans le cercle himalayen, séparés des autres peuples, ils laissèrent pulluler sous eux les masses corrompues et s'enfoncèrent dans leurs spéculations. Il y a de hautes pensées, des vues d'une étonnante profondeur dans les *Oupanichads*, mais on y sent le découragement, l'indifférence et le dédain. A force de chercher l'union avec *Atma*, l'Esprit pur, dans leur contemplation égoïste, les brahmanes avaient oublié le monde et les hommes.

A ce moment, surgit du monde brahmanique un homme qui le premier osa le combattre à outrance. Mais, chose curieuse, tout en le combattant, il devait pousser à l'extrême sa pensée secrète et fixer son idéal moral en la figure inoubliable du renoncement parfait. Sa doctrine nous apparaît comme l'exagération et l'envers négatif du brahmanisme. C'est la dernière bordée du génie indou dans l'océan de l'infini, bordée d'une hardiesse et d'une témérité éperdue, qui se termine par un effondrement. Mais de cet effondrement, nous verrons ressortir deux grandes idées comme des oiseaux migrateurs échappés d'un naufrage. Idées fécondes, idées mères, elles iront porter la quintessence de la sagesse antique en Occident, qui la transformera selon son génie et sa mission.

I. — LA JEUNESSE DE BOUDDHA

Entre les contreforts népalais de l'Himalaya et la rivière Rohini, prospérait jadis la race des Çakias. Ce mot signifie *les Puissans*. Vastes plaines marécageuses, abreuvées par les torrens de la montagne, le travail de l'homme en avait fait une contrée riche et florissante, coupée de forêts touffues, de claires rizières, de grasses prairies nourricières de chevaux splendides et de bétail opulent. Là naquit, au VIe siècle avant notre ère, un enfant du nom de Sidartha. Son père Soudodona était un des nombreux rois de la contrée, souverains sur leur domaine comme le sont encore officiellement les rajahs d'aujourd'hui. Le nom de Gotama, que la tradition donne au fondateur du bouddhisme, semble indiquer que son père descendait d'une famille de chanteurs védiques portant ce nom. L'enfant, qui fut consacré à Brahma devant l'autel domestique où brûlait le feu d'Agni, devait être, lui aussi, un chanteur et un charmeur d'âmes, mais un chanteur d'un genre unique. Il ne devait célébrer ni l'Aurore au sein de rose et au brillant diadème, ni le Dieu solaire à l'arc étincelant, ni l'Amour dont les flèches sont des fleurs, et dont l'haleine seule étourdit comme un parfum violent. Il devait entonner une mélodie funèbre, étrange et grandiose, et tenter d'envelopper les hommes et les dieux dans le linceul étoilé de son Nirvana. Les grands yeux fixes de cet enfant, qui luisaient sous un front extraordinairement bombé (c'est ainsi que la tradition a toujours figuré le Bouddha), regardaient le

monde avec étonnement. Il y avait en eux des abîmes de tristesse et de ressouvenance. Gotama passa son enfance dans le luxe et l'oisiveté. Tout lui souriait dans le jardin somptueux de son père, les bosquets de roses, les étangs émaillés de lotus, les gazelles familières, les antilopes apprivoisées et les oiseaux de tout plumage et de tout ramage qui foisonnaient à l'ombre des açokas et des manguiers. Mais rien ne pouvait chasser l'ombre précoce qui voilait son visage, rien ne pouvait calmer l'inquiétude de son cœur. Il était de ceux qui ne parlent pas parce qu'ils pensent trop.

Deux choses le rendaient différent des autres hommes, le séparaient de ses semblables comme par un abîme sans fond : d'une part, la pitié sans bornes pour les souffrances de tous les êtres; de l'autre, la recherche acharnée du pourquoi des choses. Une colombe déchirée par un épervier, un chien expirant sous la morsure d'un serpent, le remplissaient d'horreur. Les rugissemens des fauves, dans les cages des montreurs de bêtes, lui paraissaient plus douloureux, plus effrayans encore que les râles de leurs victimes et le secouaient d'un immense frisson, non de crainte mais de compassion. Comment, après de telles émotions, pouvait-il se réjouir des fêtes royales, des danses joyeuses, des combats d'éléphans, des cavalcades d'hommes et de femmes qui passaient sous ses yeux aux sons des tambours et des cymbales? Pourquoi Brahma avait-il créé ce monde, plein de douleurs affreuses et de joies insensées? Où aspiraient, où allaient tous ces êtres? Que cherchaient ces files de cygnes voyageurs qui s'envolaient, au printemps, plus haut que les nuées, vers les montagnes, et revenaient à la saison des pluies vers la Yamouna et le Gange? Qu'y avait-il derrière les masses noires du Népal et les énormes dômes de neige de l'Himalaya qui s'entassaient dans le ciel? Et lorsque, par les soirs étouffans de l'été, le chant langoureux d'une femme sortait des galeries cintrées du palais, pourquoi l'étoile solitaire s'allumait-elle, flamboyante, sur le rouge horizon de la plaine torride, brûlée de fièvre et noire de torpeur? Était-ce pour lui dire qu'elle aussi palpitait d'un amour inassouvi? Est-ce que, dans ce monde lointain, la même mélodie s'égrenait peut-être dans le silence de l'espace? Est-ce que là-bas régnait la même langueur, le même désir infini? Une fois ou l'autre et comme se parlant à lui-même, le jeune Gotama avait adressé ces questions à ses

amis, à ses précepteurs, à ses parens. Ses amis avaient répondu en riant : « Que nous importe? » Le brahmane précepteur avait dit : « Les sages ascètes peut-être le savent. » Ses parens avaient soupiré : « Brahma ne veut pas qu'on le sache. »

Pour se conformer à la coutume, Gotama se maria et eut de sa femme un enfant du nom de Rahoula. Cet événement ne put dissiper son trouble ni changer le cours de ses pensées. Le jeune prince dut s'émouvoir des tendres liens dont l'épouse amoureuse et l'enfant innocent enlaçaient son cœur. Mais que pouvaient les caresses d'une femme et le sourire d'un enfant sur cette âme que torturait la douleur du monde? Il n'en ressentit qu'avec plus d'angoisse la fatalité qui l'enchaînait à la souffrance universelle, et le désir de s'en affranchir n'en devint que plus aigu.

La légende a rassemblé en un seul épisode les impressions qui portèrent Gotama à son pas décisif. Elle rapporte que, dans une promenade, Gotama rencontra un vieillard, un malade et un mort. L'aspect de ce corps, chancelant et décrépit, de ce pestiféré couvert d'ulcères et de ce cadavre en décomposition auraient agi sur lui comme un coup de foudre en lui révélant la fin inéluctable de toute vie et le fond le plus noir de la misère humaine. C'est alors qu'il aurait résolu de renoncer à la couronne et de quitter pour toujours son palais, sa famille et son enfant pour se vouer à la vie ascétique. Cette tradition ramasse en une scène dramatique et en trois exemples les expériences et les réflexions de longues années. Mais ces exemples sont frappans, ils peignent un caractère, ils découvrent les mobiles de toute une existence. Un document en langue pâli, qui remonte à cent ans après la mort de Bouddha et où l'on sent encore sa tradition vivante, lui fait dire parlant à ses disciples : « L'homme de tous les jours, l'homme insensé éprouve du dégoût et de l'horreur devant la vieillesse. Il sait que la vieillesse l'atteindra lui-même. Mais il ajoute : « Cela ne me regarde pas. » En y pensant, je sentis tomber en moi tout le courage de la jeunesse. » Le fait est que, dans toutes les prédications de Bouddha et dans toute la littérature bouddhiste, la vieillesse, la maladie et la mort reviennent sans cesse, comme les trois exemples typiques des maux inévitables de l'humanité.

Gotama avait vingt-neuf ans lorsqu'il prit le parti définitif de quitter le palais de son père et de rompre toute attache avec

sa vie passée, pour chercher la délivrance dans la solitude et la vérité dans la méditation. La tradition rapporte en mots simples et touchans ses adieux muets à sa femme et à son enfant. « Avant de s'en aller, il pense à son fils nouveau-né : « Je veux voir mon enfant! » Il va à l'appartement de sa femme et la trouve endormie, étendue sur un lit parsemé de fleurs, la main posée sur la tête de l'enfant. Gotama pense : « Si j'écarte la main de ma femme pour saisir mon enfant, je la réveillerai. Quand je serai Bouddha, je reviendrai voir mon fils. » Dehors l'attend son cheval Kanthaka, et le fils de roi s'enfuit sans que personne le voie. Il s'enfuit loin de sa femme et de son enfant, afin de trouver la paix pour son âme, pour le monde et pour les dieux, et derrière lui s'avance, comme une ombre, Mâra, le tentateur, guettant l'heure où une pensée de désir ou d'injustice s'élèvera dans cette âme qui lutte pour le salut, une pensée qui lui donnera pouvoir sur l'ennemi détesté (1). »

II. — LA VIE SOLITAIRE ET L'ILLUMINATION

On vit alors Gotama, le royal descendant des Çakias, devenu moine (*Çakia mouni*), errer sur les grandes routes, la tête rasée, en robe jaune et mendier par les villages, une sébile à la main. Il s'adressa d'abord à de hauts brahmanes, leur demandant de lui indiquer le chemin de la vérité. Leurs réponses abstraites et compliquées sur l'origine du monde et la doctrine de l'identité avec Dieu ne le satisfirent point. Ces maîtres, détenteurs de la vieille tradition des richis, lui indiquèrent cependant certains procédés de respiration et de méditation nécessaires pour produire la parfaite concentration intérieure. Il s'en servit plus tard pour sa gymnastique spirituelle. Puis il passa plusieurs années avec cinq ascètes jaïnistes (2) qui le prirent à leur école à Ourouvala, au pays de Maghada, au bord d'un fleuve où se trouvait une belle place de bain. Après s'être soumis longtemps à leur discipline implacable, il s'aperçut qu'elle ne le menait à rien. Il leur déclara donc un jour qu'il renonçait à leurs mortifications inutiles et qu'il était résolu à rechercher la vérité par

(1) Résumé de la légende par Oldenberg.

(2) Les *Jaïnas* (dont le nom signifie *les Vainqueurs*) étaient une secte d'ascètes fanatiques. Elle existait au Sud de l'Inde longtemps avant le bouddhisme et a beaucoup d'analogie avec lui.

ses propres forces et par la seule méditation. A ces mots, les ascètes fanatiques, fiers de leurs faces émaciées et de leurs corps de squelettes, se levèrent pleins de mépris et laissèrent leur compagnon seul au bord du fleuve.

Il éprouva sans doute alors cette ivresse de la solitude, au milieu de la nature vierge, dans cette fraîcheur matinale que décrit la poésie bouddhiste : « Quand mon regard n'atteint personne, ni devant ni derrière moi, il est beau de rester seul dans la forêt. Là il fait bon vivre pour le moine solitaire qui aspire à la perfection. Seul, sans compagnons, dans la forêt aimable, quand aurai-je atteint le but? Quand serai-je libre de péché? » Et le soir le retrouvait à la même place, assis, les jambes croisées, sous l'arbre de la méditation, aux cent mille feuilles bruissantes. « Sur la rive du fleuve, ornée de fleurs, enguirlandée d'une couronne bigarrée de forêts, le moine est assis joyeusement, adonné à sa méditation ; pas de plus grande joie pour lui (1). » Un berger, charmé par l'air ingénu et grave, par l'atmosphère bienfaisante du jeune ascète, lui apportait tous les jours du lait et des bananes. Une gazelle, attirée par sa douceur, s'était attachée à lui et venait manger les graines de riz dans sa main. Il était presque heureux.

Mais ses pensées plongeaient éperdument dans la spirale infinie du monde intérieur. Le jour, il méditait âprement, il réfléchissait avec intensité sur lui-même et sur les autres, sur l'origine du mal et sur le but suprême de la vie. Il cherchait à s'expliquer l'enchaînement fatal des destinées humaines par des raisonnemens serrés, aigus, impitoyables. Mais que de doutes, que de lacunes, que de gouffres insondés! La nuit, il se laissait aller à la dérive sur l'océan du rêve et y repensait le lendemain. Et son sommeil devenait de plus en plus transparent. C'étaient comme une série de voiles superposés, de gazes légères, qui, en se retirant, faisaient voir des mondes derrière des mondes. D'abord, sa propre vie passée se déroula à rebours en images successives. Puis, il se vit lui-même et se reconnut sous une autre figure, avec d'autres passions, comme dans une autre existence. Et, derrière ce voile fluide, apparaissaient d'autres figures inconnues, étranges, énigmatiques, qui semblaient l'appeler... — O royaume illimité du sommeil et du

(1) *Théragata*, sentence de *Ekaviheraya*.

rêve, pensait Gotama, serais-tu le dessous du monde qui en contient les sources cachées? Serais-tu l'envers de la trame brodée, derrière laquelle des puissances inconnues emmêlent les fils dont sont tissés les êtres et toutes les choses qui forment le tableau mouvant de ce vaste univers? — Et il recommençait ses méditations sans pouvoir relier entre eux les courans de ce chaos multiforme. La tradition rapporte que Çakia Mouni pratiqua pendant sept années ses exercices de concentration intérieure avant de recevoir son illumination. Elle lui vint enfin sous forme d'une série d'extases pendant son sommeil. Il faut suivre de près les phénomènes psychiques, ramassés par la légende en ces quatre nuits extatiques. Car, de leur caractère particulier et de leur interprétation est sortie la doctrine de Bouddha et tout le bouddhisme.

Pendant la première nuit, Çakia Mouni pénétra dans ce que l'Inde appelle le *Kama loca* (lieu du Désir). C'est l'*Amenti* de l'Égypte, le *Hadès* des Grecs, le *Purgatoire* des chrétiens. C'est la sphère appelée *le monde astral* par l'occultisme occidental, ou l'état psychique défini par ce mot : *la sphère de la pénétrabilité*, chaos sombre et nébuleux. D'abord, il se sentit assailli par toutes sortes de figures d'animaux, serpens, fauves et autres. Son âme, devenue lucide, comprit que c'étaient ses propres passions, les passions de ses vies précédentes, extériorisées et vivantes encore dans son âme qui fondaient sur lui. Elles se dissipaient sur le bouclier de sa volonté à mesure qu'il marchait sur elles. Alors il vit sa propre femme, celle qu'il avait aimée et quittée. Il la vit, les seins nus, les yeux pleins de larmes, de désir et de désespoir, lui tendant son enfant. Était-ce l'âme de son épouse encore vivante, qui l'appelait ainsi pendant son sommeil? Saisi de pitié, repris d'amour, il allait s'élancer vers elle, mais elle s'enfuit avec un cri déchirant, auquel répondit le cri sourd de sa propre âme. Alors l'enveloppèrent, tourbillons infinis, écharpes déchirées par le vent, les âmes des morts encore gonflées des passions de la terre. Ces ombres poursuivaient leur proie, se ruaient les unes sur les autres sans pouvoir s'étreindre et roulaient haletantes dans un gouffre sans fond. Il vit les criminels, hantés par le supplice qu'ils avaient infligé, le subir à leur tour indéfiniment jusqu'à ce que l'horreur du fait eût tué la volonté coupable, jusqu'à ce que les larmes du meurtrier eussent lavé le sang de la victime.

Cette région lugubre était réellement un enfer, car on y était ballotté du brasier d'un désir impossible à étancher aux ténèbres de l'angoisse dans le vide glacé. Çakia Mouni crut apercevoir le prince de ce royaume. C'était celui que les poètes peignent sous la figure de Kama, le dieu du Désir. Seulement, au lieu d'avoir une robe de pourpre, une couronne de fleurs et l'œil souriant derrière son arc tendu, il était vêtu d'un linceul, couvert de cendres et brandissant un crâne vide. *Kama* était devenu *Mâra*, le dieu de la Mort.

Quand Çakia Mouni s'éveilla après la première nuit de son initiation, son corps ruisselait d'une sueur froide. Sa gazelle familière, sa chère compagne, s'était enfuie. Avait-elle eu peur des ombres frôlées par son maître? Avait-elle flairé le dieu de la Mort? Gotama restait immobile sous l'arbre de la méditation aux cent mille feuilles bruissantes, car son engourdissement l'empêchait de bouger. Le pâtre attentif vint le ranimer en lui apportant du lait mousseux dans une noix de coco.

La seconde nuit, le solitaire entra au monde des âmes heureuses. Devant ses yeux fermés passèrent des pays flottans, des îles aériennes. Jardins enchantés, où les fleurs et les arbres, où l'air embaumé et les oiseaux, où le ciel, les astres et les nuages transparens comme la gaze de mousseline semblaient caresser l'âme et parler intelligemment la langue de l'amour et se mouler en formes significatives, pour exprimer des pensées humaines ou de divins symboles. Il vit ces âmes cheminant par couples ou par groupes, absorbées les unes dans les autres ou couchées au pied d'un maître. Et le bonheur qui débordait de leurs regards, de leurs attitudes, de leurs paroles, semblait pleuvoir d'un monde supérieur qui planait sur eux, vers lequel parfois se tendaient leurs bras et qui les joignait tous dans une céleste harmonie. Mais soudain Gotama vit quelques-unes de ces figures pâlir et frissonner. Il s'aperçut alors que chacune de ces âmes était reliée au monde inférieur par un fil imperceptible. Ce réseau de filamens descendait dans les profondeurs à travers un nuage pourpre qui s'élevait de l'abîme. A mesure que le nuage pourpre montait, il foncissait, et le paradis aérien devenait plus pâle. Et Gotama devina le sens de sa vision. Il comprit que ces cordons subtils étaient les attaches indestructibles, les restes de passions humaines, les inextinguibles désirs, qui reliaient toujours ces âmes bienheureuses à la terre et les for-

ceraient tôt ou tard à de nouvelles incarnations. Hélas, que de nouveaux adieux en perspective après le revoir céleste, que de nouveaux dispersemens, en quels labyrinthes d'épreuve et de souffrance, — et peut-être, au bout, la séparation éternelle!

Quand Çakia Mouni s'éveilla au matin de la deuxième nuit, des cygnes voyageurs passaient dans le ciel nuageux. Et il fut plus triste encore en retombant de sa vision paradisiaque qu'en sortant du songe infernal. Car il pensait aux destinées futures de toutes ces âmes, à leurs errances sans fin.

La troisième nuit, il s'éleva d'un puissant effort jusqu'au monde des dieux. Allait-il enfin y trouver la paix espérée? Ce fut un songe inénarrable, un panorama sublime d'une indicible grandeur. Il vit d'abord les Archétypes lumineux, qui brillent au seuil du monde des Dévas, cercles, triangles, étoiles flamboyantes, moules du monde matériel. Ensuite lui apparurent les forces cosmiques, les dieux, qui n'ont point de forme immuable, mais qui travaillent, multiformes, dans les veines du monde. Il vit des roues de feu, des tourbillons de lumière et de ténèbre, des astres qui se changeaient en lions ailés, en aigles gigantesques, en têtes éclatantes irradiant d'un océan de flammes. De ces figures, qui apparaissaient, disparaissaient, se métamorphosaient ou se multipliaient avec la rapidité de l'éclair, s'échappaient en tous sens des courans lumineux, qui se déversaient dans l'univers. Ces fleuves de vie s'en allaient bouillonner au cours des planètes, rejaillir à leur surface et pétrir tous les êtres. Comme le voyant se mêlait à cette vie ardente avec une sorte d'ubiquité, dans un éblouissement d'ivresse, il entendit tout à coup le cri de la douleur humaine monter de l'abîme vers lui, comme une marée grossissante d'appels désespérés. Alors il découvrit une chose qui lui parut terrible. Ce monde inférieur, ce monde de la lutte et de la souffrance, c'étaient les dieux qui l'avaient créé. Bien plus, ils avaient pris conscience d'eux-mêmes, ils avaient grandi avec leur univers; et maintenant, planant au-dessus de lui, mais inséparables de son essence, ils vivaient de son formidable reflux. Oui, les dieux immortels se vêtaient du feu et de la lumière qui étaient sortis de leur cœur; mais ce feu était devenu, pour les hommes, la passion, et cette lumière, l'angoisse. Ils se nourrissaient du souffle de l'amour humain qu'ils avaient excité; ils respiraient le parfum de ses adorations et la fumée de ses tourmentes. Ils buvaient

toutes ces marées d'âmes, gonflées de désir et de souffrance, comme le vent de la tempête boit l'écume de l'Océan... Ils étaient donc coupables, eux aussi! Et, comme la vue panoramique du voyant embrassait des perspectives d'espace et de temps de plus en plus vastes, comme son esprit volait d'âges en âges, il crut voir ces dieux entraînés dans le naufrage final de leurs mondes, engloutis dans le sommeil cosmique, forcés à mourir et à renaître, eux aussi, d'éternité en éternité, en donnant le jour à des mondes toujours malheureux!

Alors l'univers entier apparut à Çakia Mouni comme une roue effroyable, sur laquelle sont liés tous les êtres, avec les hommes et les dieux. Aucun moyen d'échapper à la loi inéluctable qui fait tourner la roue. De vie en vie, d'incarnation en incarnation, imperturbablement, tous les êtres recommencent toujours en vain la même aventure et sont impitoyablement broyés par la douleur et la mort. En arrière comme en avant s'étend l'incommensurable passé, l'incommensurable avenir de souffrance par la succession infinie des existences. D'innombrables périodes du monde s'écoulent en myriades d'années. Terres, cieux, enfers, lieux de torture, naissent et disparaissent comme ils ont surgi pour être balayés depuis des éternités. Comment échapper à cette roue? Comment mettre fin au supplice de vivre?

De cette vision l'ascète s'éveilla dans un vertige d'épouvante. Le vent du nord avait soufflé toute la nuit sur l'arbre de la connaissance aux cent mille feuilles bruissantes. L'aube blanchissait à peine, et une pluie froide tombait. La gazelle était revenue et s'était couchée aux pieds du solitaire en léchant ses pieds glacés. Il la toucha; elle était glacée elle aussi. Alors il l'attira dans ses bras pour la réchauffer sur son cœur, et Çakia Mouni se consola, pendant une heure, de la douleur du monde, en serrant sur sa poitrine une pauvre gazelle.

Gotama n'avait pas l'habitude de prier. Il n'attendait rien des dieux, mais tout de lui-même et de sa méditation. Il ne leur en voulait pas, il ne les accusait pas. Il les enveloppait seulement de sa grande pitié. N'étaient-ils pas entraînés, eux aussi, dans l'illusion fatale du devenir par le désir universel, par la soif effrénée d'être et de vivre? Comment les dieux, qui ne peuvent se sauver eux-mêmes, sauveraient-ils les hommes? — Pourtant, avant sa quatrième nuit, Çakia Mouni accablé d'angoisse de-

manda à l'Innommable, au Non-manifesté, à Celui que le clairvoyant même ne peut apercevoir, de lui révéler l'arcane du repos éternel et de la félicité.

En s'endormant, il revit la terrible roue de l'existence comme un cercle d'ombre peuplé de fourmilières humaines. La roue infatigable tournait lentement. Çà et là, quelques vaillans lutteurs, quelques sublimes ascètes émergeaient au-dessus du cercle d'ombre dans le halo de la lumière environnante. C'étaient les sages ascètes, les Bodisatvas qui l'avaient précédé. Mais aucun d'eux n'était parvenu au repos définitif, au salut véritable. Car tous étaient retombés dans le cercle d'ombre, tous avaient été repris par la roue fatale, — Alors Çakia Mouni éprouva la plus grande de ses douleurs, un brisement de tout son être avec le brisement du monde des apparences. Mais à ce déchirement suprême succéda une ineffable félicité. Il se sentit plongé dans une mer profonde de silence et de paix. Là, plus de forme, plus de lumière, plus de remous de vie. Son être se dissolvait délicieusement dans l'âme dormante du monde que n'agitait plus aucun souffle, et sa conscience s'évanouit dans cette immensité bienheureuse. — Il avait atteint le Nirvâna.

Si Çakia Mouni avait eu la volonté d'aller plus loin et la force de s'élever au-dessus du sommeil cosmique, il eût entendu, il eût vu, il eût senti bien autre chose encore. Il eût entendu le Son primordial, la Parole divine qui enfante la Lumière; il eût entendu cette musique des sphères qui met en branle les astres et les mondes. Emporté sur les ondes de cette harmonie, il eût vu l'effulguration du soleil spirituel, du Verbe créateur. Là, le désir suprême de l'amour s'identifie avec la joie brûlante du sacrifice. Là, on est au-dessus de tout en traversant le tout, car on voit le fleuve du temps sortir de l'éternité et y revenir. Là, on n'est séparé de rien et un avec tout dans la plénitude de l'être. On plane au-dessus de toutes les douleurs parce qu'on aide à les transformer en joies. Là, toutes les souffrances se fondent dans une félicité unique, comme les couleurs du prisme dans le rayon solaire. Là, on atteint le repos dans l'action transcendante et la personnalité suprême dans l'absolu don de soi. Là, on ne condamne pas la vie, parce qu'on a bu l'essence divine à sa source. Libre, entièrement affranchi et désormais infrangible, on y rentre pour la recréer plus belle. De cette sphère de la Résurrection, pressentie par la sagesse égyp-

tienne et par les mystères d'Éleusis, devait descendre le Christ.

Mais Çakia Mouni n'était point destiné à faire connaître au monde le verbe de l'amour créateur. Son rôle fut grand cependant, car il devait lui révéler la religion de la pitié et la loi qui relie entre elles les incarnations humaines. Mais il s'arrêta, dans son initiation à la *Mort mystique*, sans parvenir jusqu'à la *Résurrection*. Le *Nirvâna*, qu'on a voulu faire passer pour l'état divin par excellence, n'en est que le seuil. Bouddha ne l'a point dépassé (1).

Après la quatrième nuit de son illumination, dit la tradition, Gotama éprouva une grande joie, une force nouvelle inondait ses veines et l'animait d'un grand courage. Il sentit que, par l'atteinte du Nirvâna, il était à jamais délivré de tout mal. Trempé dans la mort comme dans les eaux du Styx, il se sentait invincible. Gotama Çakia Mouni avait vécu. Des pieds à la tête, de la moelle des os au sommet de l'âme, il était devenu le Bouddha, l'*Éveillé*. Avec la vérité conquise, il voulait sauver le monde. Il passa plusieurs jours à réfléchir sur ce qu'il avait traversé. Il se rendit compte de la logique secrète qui reliait entre elles les visions qu'il avait eues. Il en vint ainsi à formuler sa doctrine en repassant dans son esprit l'enchaînement des causes et des effets qui amènent la souffrance. « De la non-connaissance viennent les formes (*Sankara*), les formes de la pensée, qui donnent la forme aux choses. Des formes naît la conscience et ainsi, par une longue série de procédés intermédiaires, du désir des sens naît l'attachement à l'existence, de l'attachement vient le devenir, du devenir la naissance, de la

(1) J'ai tenté ici de remettre le *Nirvâna* à sa place dans l'ordre des phénomènes psychiques de l'initiation. Cela est essentiel pour bien comprendre la personne de Bouddha et son rôle dans le monde. Car sa doctrine et son œuvre en découlent. La valeur d'un initié, d'un réformateur ou d'un prophète quelconque, dépend, en premier lieu, d'une vue intensive et directe de la vérité. Sa doctrine n'est jamais autre chose qu'une explication rationnelle de ce phénomène initial, qui est toujours, sous une forme ou sous une autre, une révélation ou une inspiration spirituelle. Le *Nirvâna* apparaît comme l'avant-dernière étape de la haute initiation, devinée par la Perse, l'Égypte et la Grèce et que le Christ vint accomplir. Ce que le bouddhisme appelle l'*extinction* ou *la fin de l'illusion* n'est donc qu'un état psychique intermédiaire, la phase neutre, atone et amorphe, qui précède le jaillissement de la vérité suprême. Mais c'est une grande chose et un grand rôle d'avoir comme le Bouddha réalisé complètement dans sa vie toutes les phases de l'initiation, comme le Christ devait les réaliser dans la sienne en les couronnant par la résurrection.

naissance la vieillesse et la mort, la douleur et les plaintes, la peine, le chagrin, le désespoir. Mais, si la première cause, la non-connaissance est supprimée, toute la chaîne des effets est détruite et le mal est vaincu du même coup. » En somme, il fallait tuer le désir, pour supprimer la vie, et couper ainsi le mal à sa racine. Faire entrer tous les hommes dans le Nirvâna, tel fut le rêve de Bouddha. Sachant ce qu'il avait à dire aux brahmanes et au peuple, Çakia Mouni quitta sa retraite pour se rendre à Bénarès, afin d'y enseigner sa doctrine.

III. — LA TENTATION

Comme tous les prophètes, Bouddha eut encore à traverser une épreuve avant d'assumer sa tâche. Pas de réformateur qui n'ait passé par la tentation du doute sur lui-même avant d'attaquer ouvertement les puissances du jour. Au premier abord, les obstacles se dressent comme une montagne et le labeur qui s'étendra sur une série d'années se présente comme un bloc à rouler sur une cime. La légende raconte que le démon Mâra lui chuchota: « Entre dans le Nirvâna, homme accompli, le temps du Nirvâna est venu pour toi. » Bouddha lui répond : « Je n'entrerai pas dans le Nirvâna, tant que la vie sainte n'ira pas en croissant et se répandant parmi le peuple et ne sera pas bien prêchée aux hommes. » Un brahmane s'approche ensuite et lui dit avec mépris: « Un laïque ne peut être un brahmane.» Bouddha répond: « Le vrai brahmane est celui qui bannit toute méchanceté, toute raillerie, toute impureté de lui-même. » Les hommes ayant échoué devant le Bienheureux, les élémens s'en mêlent. Orage, pluie torrentielle, froid, tempête, ténèbres, s'acharnent sur lui. Cette conjuration des élémens contre Bouddha représente le dernier et furieux assaut des passions expulsées par l'âme du saint et qui maintenant viennent fondre sur lui du dehors avec toute la horde des puissances dont elles procèdent. Pour rendre sensible le fait occulte qui se passe alors, la légende se sert d'un symbole. « A ce moment, dit-elle, le roi des serpens, Mucalinda, sort de son royaume caché, entoure sept fois le corps de Bouddha de ses anneaux et le protège contre la tempête. Après sept jours, quand le roi des serpens Mucalinda vit que le ciel était clair et sans nuages, il dénoua ses anneaux du corps du bienheureux, prit la forme d'un jeune

homme et s'approcha du sublime les mains jointes en l'adorant. Alors, le sublime dit : Heureuse la solitude du bienheureux qui a reconnu et qui voit la vérité. » Le serpent Mucalinda représente ici le corps astral de l'homme, siège de la sensibilité, qui pénètre son corps physique et crée autour de lui une aura rayonnante, où ses passions se reflètent pour l'œil du clairvoyant en colorations multiples. Pendant le sommeil, le corps astral de l'homme s'échappe de son corps physique avec le moi conscient en forme de spirale. Il ressemble alors à un serpent. C'est dans ce corps astral (1) que résident et vibrent les passions humaines. C'est par lui que toutes les influences bonnes ou mauvaises agissent sur l'être humain. En le gouvernant et en l'organisant par sa volonté, l'initié ou le saint peut le transformer en une cuirasse infrangible contre toutes les attaques du dehors. Tel est le sens du serpent Mucalinda qui enroule ses anneaux autour du corps de Bouddha et le protège contre la tempête des passions. Il en a un autre encore. A un certain degré de l'initiation, le clairvoyant aperçoit une image astrale de la partie inférieure et animale de son être, de celle évoluée dans les incarnations précédentes. Il faut supporter ce spectacle et tuer le monstre par la pensée. Sinon, impossible de pénétrer dans le monde astral, à plus forte raison dans le monde spirituel et dans le monde divin. Cette apparition s'appelle dans la tradition occulte *le gardien du seuil*. Beaucoup plus tard, après de longues épreuves et d'éclatantes victoires, l'initié rencontre son prototype divin, l'image de son âme supérieure sous une forme idéale. Voilà pourquoi le serpent Mucalinda se métamorphose en un beau jeune homme, une fois que la bourrasque du monde inférieur s'est dissipée.

IV. — L'ENSEIGNEMENT ET LA COMMUNAUTÉ BOUDDHISTE. LA MORT DE BOUDDHA

Bouddha commença sa prédication à Bénarès. Il convertit d'abord cinq moines, qui devinrent ses disciples fervens et qu'il envoya plus tard prêcher sa doctrine au loin en leur disant: « Vous êtes délivrés de tous les liens. Allez de par le monde

(1) Paracelse l'a nommé ainsi parce qu'il est en rapport magnétique avec les astres qui composent notre système solaire. L'occultisme occidental a adopté ce terme.

pour le salut du peuple, la joie des Dieux et des hommes. » Peu après, mille brahmanes d'Ourouvéla, qui pratiquaient les sentences du Véda et le sacrifice du feu et faisaient leurs ablutions dans le fleuve Neranjara, se déclarèrent pour lui. Bientôt la foule afflua. Les élèves quittaient pour lui leurs maîtres. Les rois et les reines arrivaient sur leurs éléphans pour admirer le saint et lui promettaient leur amitié. La courtisane Ambapâli fit cadeau au Bouddha d'une forêt de manguiers. Le jeune roi Bimbisara se convertit et devint le protecteur de son royal confrère transformé en moine mendiant. La prédication de Bouddha dura quarante ans sans que les brahmanes y missent la moindre entrave. Sa vie se partageait annuellement en une période nomade et une période sédentaire ; neuf mois de voyage et trois mois de repos. « Lorsqu'en juin, après la canicule brûlante, les nuages noirs s'entassent comme des tours et que le souffle de la mousson annonce les pluies, l'Indou se retire pour des semaines dans sa hutte ou dans ses palais. Les torrens ou les fleuves grossis interceptent les communications. « Les oiseaux, dit un vieux livre bouddhiste, bâtissent leurs nids dans la cime des arbres. » Ainsi faisaient les moines pendant trois mois. Pendant ses neuf mois de voyage, Bouddha trouvait partout des asiles, jardins et parcs, maisons de rois ou de riches marchands. Les mangos et les bananes ne manquaient pas pour la nourriture. Cela n'empêchait pas ces obstinés contempteurs des biens de ce monde d'observer leur vœu de pauvreté et de continuer leur vie de mendians. Tous les matins, ils faisaient leur tournée dans les villages, le maître en tête. Silencieux, les yeux baissés, la sébile à la main, ils attendent l'aumône. Ils bénissent ceux qui donnent et ceux qui ne donnent pas. L'après-midi, dans l'obscurité de la forêt tranquille ou dans sa cellule, le sublime médite dans « le silence sacré (1). »

Ainsi se propage la secte bouddhiste. En maint endroit, sous la direction du maître, se fondent des associations de moines qui deviendront plus tard de riches couvens. Autour d'eux se groupent des communautés laïques, qui, sans adopter la vie monacale, y trouvent leur idéal et prennent les moines pour maîtres. Les textes, qui nous rapportent ces faits, avec de froides sentences et des raisonnemens mécaniques, toujours

(1) Oldenberg, *la Vie de Bouddha.*

les mêmes, n'ont pas su nous rendre évidemment l'éloquence du maître, le charme qui émanait de sa personne, le magnétisme de cette volonté puissante, voilée d'imperturbable douceur et de sérénité parfaite, non plus que la fascination étrange qu'il savait apporter dans l'évocation mystérieuse du Nirvâna. Il peignait d'abord la vie des sens comme une mer furieuse, irritée, avec ses tourbillons, ses profondeurs insondables et ses monstres. Là sont ballottées, sans une minute de repos, ces pauvres barques qu'on appelle des âmes humaines. Puis, insensiblement, il faisait glisser l'auditeur dans une région plus calme, où l'océan s'apaise. Enfin, sur la surface lisse et immobile, se dessine un courant circulaire, qui se creuse en entonnoir. Au fond du gouffre, reluit un point brillant. Heureux qui entre dans le cercle du rapide et descend jusqu'au fond de l'abîme. Il entre dans un autre monde, loin de la mer et de la tempête. Qu'y a-t-il de l'autre côté du gouffre, au delà du point brillant? Le maître ne le dit pas, mais il affirme que c'est la béatitude suprême, et il ajoute : « J'en viens. Ce qui n'est pas arrivé, depuis des myriades d'années, est advenu, et je vous l'apporte. »

La tradition a conservé le sermon de Bénarès, qui est le Sermon de la montagne de Bouddha. Peut-être y trouve-t-on un écho lointain de sa parole vivante. « Vous m'appelez ami, mais vous ne me donnez pas mon vrai nom. Je suis le Délivré, le Bienheureux, le Bouddha. Ouvrez vos oreilles. La délivrance de la mort est trouvée. Je vous instruis, je vous enseigne la doctrine. Si vous vivez selon la doctrine, en peu de temps, vous prendrez part à ce que cherchent les jeunes qui quittent leur patrie pour devenir des sans-patrie, vous atteindrez la perfection de la sainteté. Vous reconnaîtrez la vérité encore dans cette vie et vous la verrez face à face. Point de mortification, mais le renoncement à tous les plaisirs des sens. Le chemin du milieu conduit à la connaissance, à l'illumination, au Nirvâna. Le sentier huit fois saint s'appelle : juste foi, juste résolution, juste parole, juste action, juste vie, juste aspiration, juste pensée, juste méditation. Ceci, ô moines, est la vérité sainte sur l'origine de la souffrance : c'est la soif de l'être, de renaissance en renaissance, avec le plaisir et le désir, qui trouve ici et là-bas sa volupté, la soif de volupté, la soif de devenir, la soif de puissance. — Ceci, ô moines, est la vérité sainte sur la suppression

de la souffrance : la suppression de la soif par la destruction du désir ; le mettre hors de soi, s'en délivrer, ne plus lui laisser de place. — Ceci, ô moines, est la vérité sainte sur la suppression de la douleur. » Depuis que Çakia Mouni est en possession des quatre vérités essentielles, à savoir : 1° la souffrance ; 2° l'origine de la souffrance ; 3° la suppression de la souffrance, 4° le chemin de la suppression, il déclare que dans le monde de Brahma et de Mâra, parmi tous les êtres, y compris les ascètes et les brahmanes, les dieux et les hommes, il a atteint la félicité parfaite et la plus haute dignité de Bouddha.

Toute la carrière du réformateur indou, toute sa prédication, tout le bouddhisme avec sa littérature sacrée et profane ne sont qu'un commentaire perpétuel, à mille variations, du sermon de Bénarès. Cette doctrine a un caractère exclusivement et rigoureusement moral. Elle est d'une douceur impérieuse et d'une désespérance béate. Elle cultive le fanatisme du repos. On dirait une conjuration pacifiste pour amener la fin du monde. Ni métaphysique, ni cosmogonie, ni mythologie, ni culte, ni prière. Rien que la méditation solitaire et la prédication morale. Uniquement préoccupé de mettre fin à la souffrance et d'atteindre le Nirvâna, Bouddha se défie de tout et de tous. Il se défie des dieux, parce que ces malheureux ont créé le monde. Il se défie de la vie terrestre parce qu'elle est une matrice de réincarnations. Il se défie de l'au-delà parce que, malgré tout, c'est encore de la vie et par conséquent de la souffrance. Il se défie de l'âme parce qu'elle est dévorée d'une soif inextinguible d'immortalité. L'autre vie est, à ses yeux, une autre forme de séduction, une volupté spirituelle. Il sait, par ses extases, que cette vie existe, mais il se refuse d'en parler. Cela serait trop dangereux. Ses disciples le pressent de questions sur ce point ; il demeure inflexible. — L'âme continue-t-elle de vivre après la mort ? s'écrient-ils en chœur. Pas de réponse. — Alors, elle doit mourir ? Pas de réponse. Resté seul avec lui, Ananda, le favori du maître, lui demande la raison de ce silence. Bouddha répond : « Il serait préjudiciable à la morale de répondre dans un sens ou dans un autre, » et il garde son secret. Un moine raisonneur et plus malin que les autres décoche un jour au maître un argument incisif et redoutable. « O Bienheureux, dit-il, tu prétends que l'âme n'est qu'un composé de sensations éphémères et viles. Mais alors, comment le moi, qui va d'incar-

nation en incarnation, est-il influencé par le non-moi? » Bouddha eût été sans doute très embarrassé de répondre victorieusement à cet argument digne de Socrate ou de Platon. Il se contenta de dire : « O moine, en ce moment tu es sous l'empire de la concupiscence. »

Si Bouddha se défie des dieux et de l'âme, il se défie encore plus des femmes. En cela, comme en tout le reste, il est l'antipode de Krichna, l'apôtre de l'Éternel-Féminin. Il sait que l'amour est le plus puissant appât de la vie et qu'en la femme est renfermée, comme en un coffret de philtres et de parfums, la quintessence de toutes les séductions. Il sait que Brahma ne se décida à créer les dieux et le monde qu'après avoir tiré de lui-même l'Éternel-Féminin, le voile coloré de Maïa où chatoyait l'image de tous les êtres. Il ne redoute pas seulement chez la femme le délire des sens qu'elle sait provoquer d'un sourire ou d'un regard, il redoute son arsenal de ruses et de mensonges, qui sont la trame et le fil dont se sert la nature pour tisser la vie. « L'essence de la femme, dit-il, est insondablement cachée comme les détours du poisson dans l'eau. » « — Comment nous conduire avec une femme? demande Ananda à son maître. — Éviter leur aspect. — Et si nous la voyons quand même? — Ne pas lui parler. — Et si nous lui parlons quand même, Seigneur, que faire? — Alors, veillez sur vous! » Bouddha permit cependant, après de longues hésitations, à la communauté bouddhiste de fonder des couvens de femmes, mais il ne les admit point dans son intimité et les bannit de sa présence. On ne trouve, dans son histoire, ni Madeleine, ni Marie de Béthanie. Il est juste d'ajouter à la défense et à l'honneur des femmes indoues que les institutions de bienfaisance de l'ordre bouddhiste furent en grande partie l'œuvre des femmes.

Comment expliquer qu'une doctrine aussi dépouillée des joies de la terre et du ciel, doctrine de morale implacable, aussi excessive par son nihilisme mystique que par son positivisme négatif, doctrine qui supprimait d'autre part les castes avec la foi traditionnelle de l'Inde en l'autorité des Védas et abolissait le culte brahmanique avec ses rites somptueux pour y substituer des centaines de couvens et une armée de moines mendians parcourant l'Inde la sébile à la main, — comment expliquer le succès prodigieux d'une telle religion? Il s'explique par la dégénérescence précoce de l'Inde, par l'abâtardissement

de la race aryenne, mélangée d'élémens inférieurs et alanguie de paresse. Il s'explique par la tristesse d'un peuple vieillissant entre la lassitude de la tyrannie et la lassitude de l'esclavage, d'un peuple sans perspective historique et sans unité nationale, ayant perdu le goût de l'action et n'ayant jamais eu le sens de l'individualité sauf aux temps védiques, où la race blanche dominait dans sa pureté et dans sa force (1). Cela dit, il faut ajouter que le triomphe momentané de Bouddha en Inde est dû moins à sa philosophie qu'à son sérieux moral, à ce profond travail sur la vie intérieure qu'il sut inculquer à ses disciples. « Pas à pas, morceau par morceau, heure par heure, le sage doit purifier son moi comme l'orfèvre purifie l'argent. Le moi, auquel la métaphysique bouddhiste refuse la réalité, devient ici l'agent principal. Trouver le moi devient le but de toute recherche. Avoir son moi pour ami, est la plus vraie, la plus haute amitié. Car le moi est la protection du moi. Il faut le tenir en bride comme un marchand tient son noble cheval (2). » De cette discipline austère se dégage, à la fin, un sentiment de liberté qui s'exprime avec le charme d'un François d'Assise : « Nous ne devons avoir besoin que de ce que nous portons sur nous-mêmes, comme l'oiseau n'a pas besoin de trésors, et ne porte rien sur lui que ses ailes, qui le conduisent où il veut. » Enfin, par la tendresse de son âme, Bouddha fut vraiment le créateur de la religion de la pitié et l'inspirateur d'une poésie nouvelle. Elle se traduit dans les paraboles attribuées au maître et dans les légendes postérieures du bouddhisme. Quelle insinuante et suggestive métaphore par exemple que celle sur les différens degrés d'évolution des âmes. La vie physique, troublée par les sens, est comparée à un fleuve au-dessus duquel les âmes aspirent à s'élever pour respirer la lumière du ciel. « Comme dans un étang de lotus blancs et bleus, il y en a beaucoup sous l'eau et hors de l'eau ; ainsi il y a des âmes très diverses, les unes pures, les autres impures. Le sage est celui

(1) On sait que le bouddhisme ne se maintint en Inde que quatre siècles environ. Sauf dans l'île de Ceylan, il disparut et se fondit en quelque sorte devant une recrudescence du brahmanisme. Celui-ci sut le vaincre, sans persécution, en absorbant ses élémens vitaux et en se renouvelant lui-même. On sait aussi que si le bouddhisme se propagea au Thibet, en Mongolie et en Chine, ce fut en reprenant une bonne partie des élémens métaphysiques et mythologiques que Bouddha proscrivait et en modifiant profondément sa doctrine.

(2) Sentences morales bouddhistes, résumées par Oldenberg.

qui s'élève au-dessus de l'eau et laisse retomber sa sagesse sur les autres âmes, comme le lotus épanoui parsème ses gouttes de rosée sur les nymphéas qui nagent à la surface du fleuve. »

A l'âge de quatre-vingts ans, Bouddha se trouvait dans une de ses retraites d'été, à Bélouva, quand il tomba malade et sentit l'approche de la mort. Alors il pensa à ses disciples : « Il ne convient pas, se dit-il, d'entrer dans le Nirvâna sans avoir parlé à ceux qui ont pris soin de moi. Je veux vaincre cette maladie par ma force et retenir ma vie en moi. » Alors la maladie du sublime disparut. Et Bouddha s'assit à l'ombre de la maison qui avait été préparée pour lui. Son disciple préféré, Ananda, accourut et lui fit part de son effroi en ajoutant : « Je savais que le Bienheureux n'entrerait pas dans le Nirvâna sans avoir annoncé sa volonté à la communauté de ses disciples. — Que demande la communauté? dit Bouddha. J'ai prêché la doctrine. Je ne veux pas régner sur la communauté, Ananda. Laissez la vérité être votre flambeau. Celui qui maintenant et après ma mort est son propre flambeau et son propre refuge, celui qui ne cherche pas d'autre refuge que la vérité, et marche dans la droite voie, celui-là est mon disciple. »

Et Bouddha se leva, rejoignant les autres disciples et se mit en route avec eux, voulant marcher et enseigner jusqu'au bout. Il s'arrêta quelque temps à Vésala, mais à Kousinara ses forces l'abandonnèrent. On l'étendit sur un tapis, entre deux arbres jumeaux. Là, il resta couché comme un lion fatigué. Ne pouvant supporter ce spectacle, le disciple qu'il aimait, Ananda, rentra dans la maison et se mit à pleurer. Bouddha, devinant sa tristesse, le fit rappeler et dit : « Ne gémis pas, Ananda, ne t'ai-je pas dit qu'il faut quitter tout ce qu'on aime? Comment serait-il possible que ce qui est né et soumis à l'éphémère échappât à la destruction? Mais toi, Ananda, pendant longtemps tu as honoré le Parfait; tu as été pour lui plein d'amour, de bonté, de joie, sans fausseté, sans cesse, en pensées, en paroles et en œuvres. Tu as fait le bien, Ananda. Efforce-toi maintenant, et bientôt tu seras libre de péché. » Peu avant d'expirer, Bouddha dit : « Peut-être aurez-vous cette pensée, Ananda : la parole a perdu son maître, nous n'avons plus de maître. Il ne faut pas penser ainsi. La Doctrine et l'Ordre que je vous ai enseignés, voilà votre maître, quand je serai parti. » Ses dernières

paroles furent : « — Courage, mes disciples. Je vous dis: Tout ce qui est devenu est périssable. Luttez sans cesse (1). »

La nuit tombait. Et voici que la face et le corps du sublime se mirent à reluire comme s'ils devenaient transparens. Ce rayon mystérieux dura jusqu'à son dernier soupir, puis s'éteignit brusquement. Aussitôt, du sommet des deux arbres, une pluie de fleurs tomba sur le Bouddha qui venait d'entrer dans le Nirvâna.

A ce moment, les femmes de Kousinara, qu'on avait toujours tenues loin du maître par son ordre, supplièrent qu'on les laissât voir le Bienheureux. Ananda le leur permit, malgré les protestations des autres. Elles s'agenouillèrent près du cadavre, se penchèrent sur lui en sanglotant et inondèrent de larmes brûlantes la face glacée du maître, qui, vivant, les avait bannies de sa vue.

Ces détails touchans, cette auréole discrète que la tradition fait planer sur la mort de Bouddha peignent peut-être mieux encore ce qui se passa dans le tréfonds de sa conscience et dans celle de ses disciples que leurs derniers entretiens. Comme une vague de l'Invisible, le merveilleux envahit le vide du Nirvâna. Ainsi les puissances cosmiques combattues ou écartées par Çakia Mouni comme dangereuses, parce qu'il voyait en elles les tentatrices du fatal Désir, les forces qu'il avait jalousement proscrites de sa doctrine et de sa communauté, fleurs de l'Espérance, Lumière céleste, Éternel-Féminin, ces tisseuses infatigables de la vie terrestre et divine, hantent sa dernière heure. Subtiles, enlaçantes, irrésistibles, elles viennent le frôler et cueillir l'âme de l'ascète redoutable pour lui dire — qu'il ne les a ni supprimées, ni vaincues.

V. — CONCLUSION

Il est aisé de faire la critique du bouddhisme au point de vue philosophique. Religion sans Dieu, morale sans métaphysique, il ne jette aucun pont entre le fini et l'infini, entre le temps et l'éternité, entre l'homme et l'univers. Or, trouver ce pont est le besoin suprême de l'homme, la raison d'être de la religion et de la philosophie. Bouddha fait sortir le monde

(1) Cela est stoïque et grand, mais combien plus grande la parole du Christ : « Et voici que je suis avec vous jusqu'à la fin du monde. »

d'un désir de vivre aveugle et malfaisant Alors comment expliquer l'harmonie du Kosmos et la soif inextinguible de perfection innée à l'esprit? Voilà la contradiction métaphysique. — Bouddha veut ensuite que de jour en jour, d'année en année, d'incarnation en incarnation, le Moi humain travaille à son perfectionnement par la victoire sur ses passions, mais il ne lui accorde aucune réalité transcendante, aucune valeur immortelle. Alors comment expliquer ce travail? Voilà la contradiction psychologique. — Enfin Bouddha donne à l'homme et à l'humanité, comme idéal et comme but unique : le Nirvâna, concept purement négatif, la cessation du mal par la cessation de la conscience. Ce *saltus mortalis*, ce saut dans le vide du néant vaut-il l'immensité de l'effort? — Voilà la contradiction morale. Ces trois contradictions, qui ressortent l'une de l'autre et s'emboîtent rigoureusement, indiquent suffisamment la faiblesse du bouddhisme comme système cosmique.

Il n'en est pas moins vrai que le bouddhisme a exercé une influence profonde sur l'Occident. A toutes les époques où la philosophie et la religion traversent une grande crise, à l'époque alexandrine, à celle de la Renaissance et à la nôtre, on entend en Europe comme un écho lointain et transposé de la pensée bouddhiste. D'où lui vient ce pouvoir? De sa doctrine morale et de ses conclusions? Nullement. Elle lui vient de ce fait que Bouddha fut le premier à divulguer au grand jour la doctrine dont les brahmanes n'avaient parlé qu'à demi-mot et qu'ils avaient cachée dans le secret de leurs temples. Or cette doctrine est le vrai mystère de l'Inde, l'arcane de sa sagesse. J'entends la doctrine de la pluralité des existences et le mystère de la réincarnation.

Dans un très vieux livre, un brahmane dit à son collègue dans une assemblée : « Où va l'homme après sa mort? — Donne-moi la main, Yaïnavalkia, répond l'autre, nous seuls devons le savoir. Pas un mot de cela aux autres. » Et ils parlèrent de la réincarnation (1). » Ce passage prouve qu'à une certaine époque, cette doctrine fut considérée comme ésotérique par les brahmanes. Ils avaient pour cela d'excellentes raisons. S'il n'est point de vérité qui introduise plus avant dans les officines secrètes de la nature et dans le processus de l'évolution universelle, il n'en

(1) *Oupanischad des cent sentiers*, cité par Oldenberg.

est pas non plus dont le vulgaire puisse faire de plus grands abus. Pour exprimer la fascination singulière, le charme insinuant et redoutable que ce mystère a exercé de tous temps sur les âmes ardentes et songeuses, qu'on me permette de rappeler ici une vieille légende indoue.

En des jours très anciens, dit cette légende, une nymphe céleste, une Apsara, voulant séduire un ascète, qui s'était montré insensible à toutes les tentations du ciel et de la terre, eut recours à un stratagème ingénieux. Cet ascète habitait dans une forêt vierge, inextricable, effrayante, au bord d'un étang couvert de toutes sortes de plantes aquatiques. Lorsque des apparitions infernales ou célestes venaient planer sur le miroir de l'onde pour tenter le solitaire, il baissait les yeux pour regarder leur reflet dans l'étang sombre. L'image renversée et déformée des nymphes ou des démones tentatrices suffisait pour calmer ses sens et rétablir l'harmonie dans son esprit troublé. Car elle lui montrait les conséquences qu'aurait sa chute dans la matière fangeuse.

L'Apsara rusée imagina donc de se cacher dans une fleur pour séduire l'anachorète. Des profondeurs ténébreuses de l'étang elle fit sortir un lotus merveilleux; mais ce n'était pas un lotus comme les autres. Ceux-ci, comme on sait, replient leurs calices sous l'eau pendant la nuit et n'en sortent qu'au baiser du soleil. Ce lotus-là, au contraire, demeurait invisible le jour. Mais, la nuit, quand la lumière rosée de la lune glissait par-dessus l'épaisse crinière des arbres sur l'étang immobile, on voyait frémir sa surface et, de son sein noir, sortait un lotus géant d'une blancheur éclatante, aux mille feuilles et grand comme une corbeille de roses. Alors, de son calice d'or, vibrant sous le rayon enflammé de la lune, sortait la divine Apsara, la nymphe céleste, au corps lumineux et nacré. Elle tenait au-dessus de sa tête une écharpe étoilée, arrachée au ciel d'Indra. — Et l'ascète, qui avait résisté à toutes les autres Apsaras descendues directement du ciel, céda au charme de celle-ci, qui, née d'une fleur de l'onde, semblait remonter de l'abîme et être à la fois la fille de la terre et la fille du ciel. — Eh bien! de même que la nymphe céleste sort du lotus épanoui, de même, dans la doctrine de la réincarnation, l'âme humaine sort de la nature aux mille feuilles comme la dernière et plus parfaite expression de la pensée divine.

Les brahmanes disaient ensuite à leurs disciples : « De même que l'univers est le produit d'une pensée divine qui l'organise et le vivifie sans cesse, de même le corps humain est le produit de l'âme qui le développe à travers l'évolution planétaire et s'en sert comme d'un instrument de travail et de progrès. Les espèces animales n'ont qu'une âme collective, mais l'homme a une âme individuelle, une conscience, un moi, une destinée personnelle, qui lui garantissent sa durée. Après la mort, l'âme, délivrée de sa chrysalide éphémère, vit d'une autre vie, plus vaste, dans la splendeur spirituelle. Elle retourne en quelque sorte à sa patrie, et contemple le monde du côté de la lumière et des dieux, après y avoir travaillé du côté de l'ombre et des hommes. Mais il en est peu d'assez avancées pour demeurer définitivement dans cet état que toutes les religions appellent le ciel. Au bout d'un long espace de temps, proportionné à son effort terrestre, l'âme sent le besoin d'une nouvelle épreuve pour faire un pas de plus. De là une nouvelle incarnation dont les conditions sont déterminées par les qualités acquises dans une vie précédente. Telle la loi du *Karma*, ou de l'enchaînement causal des vies, conséquence et sanction de la liberté, logique et justice du bonheur et du malheur, raison de l'inégalité des conditions, organisation des destinées individuelles, rythme de l'âme qui veut revenir à sa source divine à travers l'infini. C'est la conception organique de l'immortalité, en harmonie avec les lois du Kosmos.

Survint le Bouddha, âme d'une sensibilité profonde et travaillée par le tourment des causes dernières. En naissant, il semblait accablé déjà du poids de je ne sais combien d'existences et altéré de la paix suprême. La lassitude des Brahmanes, immobilisés dans un monde stagnant, se centupla chez lui d'un sentiment nouveau : une immense pitié pour tous les hommes et le désir de les arracher à la souffrance. Dans un mouvement de générosité sublime, il voulut le salut pour tous. Mais sa sagesse n'égala pas la grandeur de son âme et son courage ne fut pas à la hauteur de sa vision. Une initiation incomplète lui fit voir le monde sous le jour le plus noir. Il n'en voulut comprendre que la douleur et le mal. Ni Dieu, ni l'univers, ni l'âme, ni l'amour, ni la beauté ne trouvèrent grâce devant ses yeux. Il rêva d'engloutir à jamais ces ouvriers d'illusion et ces ouvrières de souffrance dans le gouffre de son Nirvâna. Malgré l'exces-

sive sévérité de sa discipline morale, et quoique la pitié qu'il prêchait établît entre les hommes un lien de fraternité universelle, son œuvre fut donc partiellement négative et dissolvante. Cela est prouvé par l'histoire du bouddhisme. Socialement et artistiquement, il n'a rien créé de fécond. Là où il s'installe en bloc, il engendre la passivité, l'indifférence et le découragement. Les peuples bouddhistes sont demeurés à l'état de stagnation. Ceux qui, comme le Japon, ont déployé une activité surprenante, l'ont fait par des instincts et des principes contraires au bouddhisme. Le Bouddha eut cependant un grand mérite et un grand rôle. Il divulgua la doctrine de la réincarnation, qui, avant lui, était restée le secret des brahmanes. Par lui, elle se répandit hors de l'Inde et entra dans la conscience universelle. Quoique repoussée officiellement ou voilée par la plupart des religions, elle ne cessa plus de jouer dans l'histoire de l'esprit humain le rôle d'un ferment vivace. Seulement, ce qui avait été pour Bouddha une raison de se renoncer et de mourir devint pour des âmes plus énergiques et des races plus fortes une raison de s'affirmer et de vivre.

Quelle autre allure, en effet, et quelle autre couleur prendra l'idée de la pluralité des vies chez les Aryens ou même chez les Sémites qui l'adopteront ! Que ce soit sur les bords du Nil, à Éleusis ou à Alexandrie, qu'il s'agisse des successeurs d'Hermès, d'Empédocle, de Pythagore ou de Platon, elle prendra un caractère héroïque. Ce ne sera plus la roue fatale de Bouddha, mais une fière ascension dans la lumière. L'Inde tient les clés du passé, elle ne tient pas celles de l'avenir; c'est l'Épiméthée des peuples, mais non pas leur Prométhée.

Elle s'est endormie dans son rêve. L'initié aryen, au contraire, apporte dans l'idée de la pluralité des existences ce besoin d'action et de développement infini qui brûle dans son cœur comme la flamme inextinguible d'Agni. Il sait que l'homme ne possède que la terre qu'il arrose de sa sueur et de son sang, qu'il n'atteint que le ciel auquel il aspire de toute son âme. Il sait que l'univers est une formidable tragédie, mais que la victoire est aux croyans et aux courageux. La lutte elle-même est pour lui un plaisir et la douleur un aiguillon. Il l'accepte au prix des joies sublimes de l'amour, de la beauté et de la contemplation. Il croit à l'avenir de la terre comme à l'avenir du ciel. Les existences successives ne l'effrayent pas, à cause

de leur variété. Il sait que le ciel cache dans son azur des combats sans nombre, mais aussi des félicités inconnues. Les voyages cosmiques lui promettent plus de merveilles encore que les voyages terrestres. Enfin il croit avec le Christ et son Verbe à une victoire finale sur le mal et la mort, à une transfiguration de la terre et de l'humanité, à la fin des temps, par la descente complète de l'Esprit dans la chair. Le vieux bouddhisme et le pessimisme contemporain affirment que tout désir, toute forme, toute vie, toute conscience est un mal et que le seul refuge est dans l'inconscience totale. Leur félicité est purement négative. L'Aryen considère la lassitude de vivre comme une sorte de lâcheté. Il croit à une félicité active dans l'épanouissement de son désir, comme à la fécondité souveraine de l'amour et du sacrifice. Pour lui, les formes éphémères sont des messagères du divin. Il croit donc à la possibilité de l'action et de la création dans le temps avec la conscience de l'Éternel. L'ayant éprouvé et vécu, il sent son âme pareille à un navire qui surnage toujours dans la tempête. C'est le seul repos, c'est le calme divin auquel il aspire. Pour tout dire, dans le concept de l'Aryen, la disparition de l'univers visible, ce que l'Indou appelle le sommeil de Brahma, ne serait qu'un inénarrable rêve, un silence du Verbe se recueillant en lui-même pour écouter chanter ses harmonies intimes avec ses myriades d'âmes et se préparer à une nouvelle création.

Mais ne soyons point injustes pour l'Inde et pour son Bouddha, puisqu'ils nous ont légué le trésor de la plus antique sagesse. Rendons-leur, au contraire, le culte reconnaissant qu'on doit aux plus lointains ancêtres et aux premiers mystères religieux de notre race.

Lorsque la femme indoue montait sur le bûcher de son époux et que la flamme meurtrière la touchait, elle jetait son collier de perles à ses enfans comme un dernier adieu. C'est ainsi que l'Inde agonisante, assise sur le tombeau de ses héros aryens, jeta au jeune Occident la religion de la pitié et l'idée féconde de la réincarnation.

ÉDOUARD SCHURÉ.

LES DEUX RACINE DE M. FAGUET

RÉPONSE DE M. MASSON-FORESTIER (1)

« Quiconque croira jamais avoir quelque chose d'un peu nouveau ou d'un peu particulier sur Racine n'aura pas le droit de le garder pour lui : il le devra à tous. » (SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis.*) Descendant de Racine, détenteur de certains documens, j'ai cru bon de publier mon livre, au moment où les Universités allemandes prétendent revendiquer ce prodigieux génie.

Je crois que le public acquerra la conviction : que Racine ne doit rien à Port-Royal, qu'il est très simple, — et plus beau que ne le disaient certains ; qu'il est bien Français.

D'ailleurs ne fallait-il pas commenter la découverte de ce beau portrait qui nous restitue, — enfin, — le visage saisissant de l'auteur de *Phèdre ?*

Ce « Racine ignoré, » s'il n'apporte rien de sérieux, que la critique fasse le silence sur lui ! S'il dit mal les choses, reprochez-lui son style ! S'il recèle des erreurs, rectifiez-les. Mais, semble-t-il, une seule question devrait dominer le débat : faut-il se féliciter de le voir apporter de nouveaux documens et de nouvelles idées ? A cette question, M. Lanson, malgré nombre de réserves sur l'ouvrage, a répondu : « D'abord, j'aime les livres

(1) M. Masson-Forestier ayant invoqué la loi qui lui donne le droit de réponse à l'article de M. Faguet sur son livre : *Racine ignoré*, nous nous voyons obligés de reproduire sa réponse telle qu'il nous l'a envoyée. Nous l'avons communiquée à M. Faguet qui l'a fait suivre de quelques lignes.

de conviction fougueuse qui dérangent les opinions assises... Et je doute qu'aucun lecteur de ce livre, s'il réfléchit, hésite à retoucher un peu l'image qu'il se faisait auparavant de Racine.

« Nous avons la révélation d'un admirable portrait... Puis on a raison de nous rappeler qu'il y a chez Racine, comme chez tous les hommes, une hérédité... orientée de bonne heure par le milieu local et familial... Il est possible que les deux familles, qui s'installent à la Ferté-Milon à peu près en même temps, s'opposent par leur origine et par leur caractère : les Racine, race urbaine d'artisans et de gens de loi, réguliers, doux, têtus...; les Sconin, famille de petits seigneurs ruraux, plus violens et plus désordonnés, ambitieux dans la dévotion, plus prélats que saints... »

Alors, qu'importe que l'auteur n'eût point tous les titres d'un docteur en Sorbonne?... Et de quel droit lui reprocher de ne pas avoir, au fond de l'âme, une tendresse profonde pour Racine? Voilà pourtant les deux gros griefs de M. Faguet.

*
* *

Précisons! J'écris à titre de *descendant* du poète, qualité que j'ai bien, mais à laquelle M. Faguet, — je ne sais de quel droit, — a cru pouvoir substituer celle de « romancier. » Comment? c'est ici, à la *Revue des Deux Mondes*, que moi, son collaborateur durant dix ans (1893-1903), je suis obligé de justifier que je n'ai jamais écrit de romans, et seulement de rares et courts récits de la vie maritime, de la vie d'affaires?

J'écris ce livre grâce à certains documens, grâce aussi au généreux concours de vieux raciniens qui m'ont fait don du fruit de leurs labeurs. Ainsi, je suis arrivé à cette conviction que les ennemis de Racine s'appellent son fils Louis et Port-Royal. L'idée que j'apporte, — et qui (la critique vient de le dire) se trouve en germe dans Brunetière, surtout dans Jules Lemaître, — est que Racine est tout en passions et tout en aspirations vers le beau. Je crois que c'est un beau païen, et il me semble que nul ne vit plus juste que Sarcey, le jour où il affirma que, chez Racine, sous la phrase, vivent des hommes qui ne sont ni de son siècle, ni de son pays, ni même chrétiens, — mais l'*homme éternel*.

Et, parce que je veux retirer Racine des caveaux de ce Port-

Royal où Louis l'a enfoui, faire éclater à tous les yeux sa splendide beauté, on raconte que je veux qu'il inspire répulsion. Répulsion? Mais pourquoi? Dans quel but?

Il n'est pas exact que j'aie dit que Racine fut un scélérat et un « apache. » Loin de là! Même j'ai prouvé que Racine n'avait point sur la conscience les crimes dont il fut accusé. Mais... j'ai prévenu les lecteurs que ceux d'entre eux qui voulaient absolument voir en Racine un vertueux feraient bien de ne pas aller plus avant dans ce livre... Seulement, depuis quand les hauts génies de l'humanité sont-ils astreints à nous édifier par leur moralité? Lamartine a déclaré que le génie tenait lieu de vertu!

Au surplus, voici les dernières pages du livre : cherchez-y l'*apache* que M. Faguet vous a annoncé.

« En terminant, montrons que ce prodigieux génie, — difficile à pénétrer tant il est loin de notre douce mentalité française, — dirigea sa vie avec un art infini.

« Il a trois adversaires: le public, la Cour, le Roi.

« Le public, c'est Paris, dont le « cerveau a changé depuis Corneille » (J. Lemaître), Paris, assez routinier, délicat, répugnant aux violences; un sceptique souriant qui, s'amusant de riens bien présentés, a peine à s'éprendre de qualités fortes, même les gouaille s'il les rencontre.

« La Cour, avec ces gentilshommes qui, hier encore, étaient à l'action, est remplie d'êtres sanguins, passionnés pour ce qui touche leur orgueil. Les luttes d'âme d'un être humain ne les intéressent qu'à proportion de son rang.

« Le Roi, c'est lui, lui surtout, qu'il faut gagner. La naissance est beaucoup, la faveur davantage. Elle peut tout. Il faut donc que Racine lance à Paris une œuvre que le Roi voudra connaître, et où, tout de suite, il flairera en l'auteur un complaisant précieux... De plus, le Roi, en littérature, voudrait un genre nouveau qu'on croirait inspiré par lui et différent de celui, démodé déjà, qu'a fait triompher le vieux Corneille.

« Eh bien, pour gagner le monarque, Racine ne fera jamais agir que des personnages du plus haut rang, justifiant ainsi, sans qu'il y paraisse, toutes les fantaisies d'êtres revêtus de la dignité souveraine.

« Pour les grands, il marquera que tout doit plier devant des considérations de rang. Il magnifiera des diamans de sa

poésie un simple préjugé de caste. Les beaux animaux, « fauves de ménagerie » (J. Lemaître) qu'il mettra à la scène, n'auront ainsi, pour conscience, qu'une extrême « sensibilité » à leur rang.

« Quant au public, pour lui, — qui, seul, est très français, — il y aura, éparse sur l'œuvre une subtile douceur, une tendre réserve : « Ah ! qu'en termes galans ces choses-là sont dites ! » Seuls, parmi les spectateurs, ceux-là seront, quand même, heurtés qui auront surpris le furtif geste, — atroce souvent, — ajouté en secret au texte, et qui va restituer à l'acte toute sa sauvage animalité. Mais ceux qui ignorent que Racine n'est pas *tout entier* dans son texte, peuvent s'y méprendre.

« En sorte que, si Racine, vraiment, *n'a jamais cherché que l'art*, il devient très facile à comprendre ; et l'unique sentiment que nous lui devons garder est celui d'une infinie gratitude. »

Alors, quel crime ai-je pu commettre si Racine n'a rien perdu de sa pureté esthétique et semble beaucoup plus simple ?

Qu'il y ait, en un aussi gros livre, des détails erronés, mais c'est humain ! Indiquez-les-moi, et la prochaine édition les aura rectifiés.

*
* *

Mais oui, monsieur Faguet, il y a encore des écrivains qui rectifient leurs erreurs !

A ce propos, est-ce que vous ne m'auriez pas fait expier, l'autre jour, la maladresse avec laquelle, il y a douze ans, je vous signalai, candidement, une grosse erreur dans votre *Flaubert ?...*

Vous commenciez par la description des parens de l'écrivain que vous disiez très différens l'un de l'autre : sang normand et sang champenois.

La mère étant normande, vous l'aperçûtes sous les traits mêmes de Flaubert : forte stature, les yeux bleus, les cheveux blonds, un caractère véhément. Le génie de Flaubert, c'était sa mère et les ancêtres scandinaves de celle-ci : tous Vikings. (Vous l'avez dit, page 6.)

Hélas ! trois fois hélas !... Bientôt une petite lettre vous arrivait de Rouen, écrite par quelqu'un... que je sais... Flaubert et sa mère ne se ressemblaient en rien. En revanche, Gustave était le portrait vivant de son père, — tout Champenois que fût ce père.

Vous m'avez d'abord remercié, — pour la forme. Pour la forme aussi, vous m'avez dit que vous alliez rectifier chez l'éditeur. Mais certaine remarque amère de votre lettre sur les *innéités différentes, source d'ennui pour la critique*, me laissa rêveur...

Eh bien! en 1911 vous n'avez *pas encore* rectifié; et la douce et brune Mme Flaubert mère, toujours, symbolise, dans votre livre, les farouches Vikings à moustache blonde!

Vous vous en êtes tiré en décrétant que, désormais, les grands hommes qui s'aviseraient de se présenter avec un père et une mère très différens, seraient déclarés *neutres*, et leur âme qualifiée d'« âme du premier venu. »

Comme vous aviez déjà portraituré Chénier, Dumas père, Balzac, Heredia, Flaubert, Maupassant, ils ont, eux, gardé une innéité; mais le pauvre Racine arrivant bon dernier en 1910 vous lui avez dit des choses pénibles : « Vous êtes *neutre*, Racine... Vous avez l'âme du premier venu (p. 917). »

***

Après Racine, ce fut mon tour.

— Comment, monsieur, de ce *neutre*, vous prétendez faire un beau tigre!... Eh bien! je vais en dégoûter le lecteur, de votre tigre. Je vais lui raconter que vous répétez cent fois : « Racine est un tigre. »

Or je ne l'avais pas dit une seule fois, — mais je louais Leconte de Lisle de l'avoir dit, et Jules Lemaître d'en avoir été bien près (avec son « Racine féroce »).

Ah! Jules Lemaître, comme il connaît Racine!... Il sait que Phèdre (acte IV, sc. 6), folle d'amour pour cet Hippolyte qui l'épouvante, dit : « Hippolyte... ce *tigre!* (Monsieur Faguet, je vous en prie, lisez *Phèdre!*)

Cent tigres!... C'est bien encombrant, et je cherchais à me défaire de cette ménagerie, quand un délicieux article paru au *Figaro*, sous la signature de Mme Gérard d'Houville, m'a fait prendre patience. En voici quelques bribes : « Mais l'avions-nous attendu, le livre de M. Masson-Forestier sur Racine, pour trouver de la férocité à ce poète incomparable?

« Anatole France et Leconte de Lisle lui en avaient toujours trouvé : Jules Lemaître se méfiait... Moi... j'ai compris qu'il était terrible... divinement!... Et tendre aussi. Rien ne va mieux

avec la douceur et la tendresse que la plus perfide férocité.

« Ah!... Racine, la cruauté de son imagination et son cœur est la cruauté même de l'amour, et il semble n'avoir écrit qu'avec des flèches.

« Vous êtes-vous amusés à lire, l'une après l'autre, les deux *Bérénice?...* Racine, c'est peut-être là que se livre le plus son âme vindicative. Il aime voir souffrir... Corneille aboie rudement, comme un brave chien, contre l'amour traître; Racine, avec la grâce redoutable des tigres, l'atteint en quelques bonds sournois, se joue de sa faiblesse, et, tout vivant, le dévore (1)! »

* * *

Après Racine, après moi, ce fut le tour d'une grande dame russe, qui acquit une réputation de graphologue émérite, le jour où, s'installant de longs mois à Weimar, elle eut scruté l'écriture de Gœthe à tous les âges. Sait-on que, aux yeux de nombre d'Allemands, Gœthe semble aujourd'hui fixé sous les traits mêmes du portrait que la baronne de Ungern-Sternberg en a tracé? (M. Faguet a démoli ce nom!)

Eh bien! un diplomate français lui fit parvenir une des lettres que je possède, la lettre du Manchon, écrite par Racine lors de sa sortie d'Harcourt. — Qu'est ce jeune homme?

La réponse fut extrêmement curieuse. Ne voulant pas l'insérer dans mon texte, je la reléguai en un coin du livre. M. Faguet, — qui, paraît-il, préside un groupe de graphologues sorbonniens, — étudia avec eux, non la lettre même, mais le cliché imprimé de la photographie que le livre a reproduit. Alors, lutte de graphologues! On dirait que, comme les augures, ils ne se peuvent regarder sans rire... Toujours est-il que le portrait de Racine par la section de graphologues de la Sorbonne est bien piquant.

Ce portrait rival éreinte le portrait de la grande dame russe. Et savez-vous ce qu'il lui reproche? De n'avoir pas vu en Racine les magnifiques qualités que ses œuvres révélèrent... plus tard! M. Faguet a cru que c'était là l'écriture de Racine *homme fait*. C'était d'un collégien!

Mais là où M. Faguet est le plus savoureux, c'est comme psychologue. Lui et son groupe, à certains aspects de l'écriture

(1) Bientôt je publierai le blason que s'était un jour composé Racine : deux tigres! Et, dans son *Esther*, que de tigres!...

de Racine, déclarent qu'il est *caustique, mais n'a pas l'esprit de contradiction*. Or le dictionnaire d'Hatzfeld nous montre que tout homme caustique est, par cela même, un contradicteur ironique et agressif.

Maintenant, M. Faguet m'accuse d'altérer les textes, — pas en Racine : en Faguet !

Voici son accusation. Ayant aux mains une lettre de lui du 1er mai 1909, où il me parle du portrait, du fameux portrait de Langres, je rêvais de faire dire à un grand écrivain comme lui que ce portrait amènerait une *révolution dans Racine;* j'ai donc altéré le texte de M. Faguet, et (alors que son opinion était très calme) je lui fais dire : « Ce portrait contient peut-être une révolution dans Racine. » Eh bien, monsieur, me dit-il, vous altérez mon texte ! »

La plaisanterie est un peu forte !... Dans sa lettre, M. Faguet se déclare prêt *à voir le portrait!...* Et voilà la lettre où j'altère l'*opinion* de M. Faguet sur ce portrait qu'il n'a pas vu !

Il est choqué aussi du mot *dans*... Dans n'est pas français en ce sens !... Si vous voulez, monsieur Faguet ! mais allez donc dire cela à J.-J. Weiss, qui souhaite « de nouveaux chemins *dans* Racine ; » allez le dire aussi à Voltaire, auteur d'une lettre du 7 décembre 1772, où ce *dans* figure !

***

Et voici que, mis ainsi en appétit, M. Faguet va prendre des libertés telles que je suis obligé de les signaler, — même à ses confrères de l'Académie.

J'avais applaudi à une idée de Sarcey sur Andromaque, laquelle, très simple comme tout héros de Racine, n'a qu'une passion, — son fils. Elle se doit toute à son fils. Elle ne veut pas se remarier, à cause de cela, et non à cause de la *passion* (qui la *dévorerait encore*) pour son pauvre Hector.

Eh bien, afin de me rendre ridicule (Si ce n'est pas pour cela, qu'on me dise pourquoi !) M. Faguet met dans ma bouche l'idée de Sarcey, mais transformée ainsi :

Texte véritable de « Racine ignoré » (p. 353).	Texte altéré (p. 910 de l'article de la *Revue des Deux Mondes*).
« Nous n'avons pas chez Andromaque d'actes tels que, pour nous devenir intelligibles, ils exigent de n'être motivés QUE par une passion pour son « cher défunt. »	« Nous n'avons pas chez Andromaque d'actes tels que... ils exigent de n'être motivés que par LA COMPASSION pour son cher défunt. »

***

Les débris de « Autour d'un Racine ignoré » jonchent le sol. Que va faire M. Faguet?...

Vous croyez qu'il va dire que, puisque ce livre ne change rien en Racine, vous devez continuer à chercher le vrai Racine dans tel auteur connu, comme Jules Lemaître? Non.

Croyez-vous alors qu'il va rappeler qu'il a déjà beaucoup écrit à propos de Racine, de sorte que ses livres, à la rigueur, pourraient vous suffire?... Pas du tout. Il dit qu'il va construire un Racine. Comment construire un Racine?... *Il n'en avait donc pas encore?*

Si!... Mais... il en prend... un second! Et vous allez voir quelles *nuances* il y a entre les deux Racine de M. Faguet!

N° 1. (Ouvrages antérieurs de M. Faguet.)	N° 2. (La *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1910.)
Racine est si difficile qu'une vie entière passée au théâtre (M. Faguet est l'une des rares personnes ayant passé sa vie au théâtre) suffit à peine pour arriver à le comprendre. (Voyez l'apostrophe à Sarcey; *Propos littéraires.*)	Racine est simple. Racine est même extrêmement simple... Racine a l'âme du premier venu.
En 1677 (*Phèdre*) Racine, obéissant à des scrupules religieux, qu'il devait à Port-Royal, cédant sous le poids du remords de ses pièces coupables, quitta le théâtre et se convertit. (Voyez les ouvrages classiques de M. Faguet et son XVIIe siècle.)	En 1677 (*Phèdre*) Racine que Port-Royal n'inspirait pas, qui ne ressentait aucun remords, ne se convertit pas. Il écouta son intérêt en quittant le théâtre.

Monsieur Faguet! deux questions: 1° Pourquoi ce Racine n° 2 est-il juste le contraire du Racine n° 1 que votre éditeur livre encore chaque jour aux lycéens et au public?... 2° Pourquoi ce Racine n° 2 est-il *identique en tous points* à celui (de mon livre) que vous venez de briser en morceaux?

Et que l'on ne croie pas que vous étiez en train d'évoluer, et que nous nous sommes rencontrés, par hasard, — car voici un fait significatif :

Il y a quelques mois, un professeur connu publia sur Renan un livre qui trouvait Renan faible historien et faible critique. Il citait comme exemples la *Vie de Jésus* et certaine vision de Racine.

Dans la *Vie de Jésus*, Renan avait qualifié preuves des demi-preuves. M. Faguet prit à partie le professeur (V. *Revue*,

1er mars 1910, *Un réquisitoire contre Renan*) : « Eh bien, monsieur, le talent de l'historien, dit très bien Renan, est de faire un ensemble vrai avec des faits QUI NE LE SONT QU'A DEMI. » (!)

Pour Racine, M. X... se plaignait que Renan le vît compliqué et multiple, alors que Racine est simple. M. Faguet de dire : « L'extrême simplicité de Racine !... Qui trompe-t-on ici, ou qui veut-on tromper?... Simple !... A d'autres ! ».

Et cependant, ici même, le 15 décembre 1910, M. Faguet, après avoir piétiné un livre qui s'attache à montrer la *simplicité* de Racine, dira : « — Racine...? Eh... mon Dieu ! JE LE TROUVE très simple, extrêmement simple ! »

M. Faguet, qui trompe-t-on ici, ou qui veut-on tromper ?

***

Selon lui, j'aurais dit de Racine : « Il fit un horrible mariage avec une idiote. » Or, si le lecteur veut bien se reporter page 421, il trouvera : « Racine épousa une femme dépourvue de talens de société, ne sachant rien, mais aimant son mari. »

Brunetière a émis cette opinion que la sensibilité dans la littérature et les mœurs au XVIIIe siècle est bien plus marquée qu'au XVIIe. Je reproduis, *en citant l'auteur*, cette pensée presque banale. M. Faguet fond sur moi : « Vous oubliez M. Vincent ! » — Mon Dieu, monsieur Faguet, soit !... *Brunetière* oublia le grand littérateur qu'est M. Vincent !

***

Au fond de cette querelle qu'y a-t-il ? Est-ce vraiment Racine qu'on défend ?

Ne serait-ce point, plutôt, qu'on pressent vaguement que Racine va changer, — comme ont changé, depuis huit ans, Rabelais, Montaigne, La Bruyère, Fénelon et Pascal? Alors... alors on retouche discrètement ce qu'on avait écrit... Voilà pourquoi l'attaque prend une allure si personnelle; pourquoi elle vise bien plus l'auteur du livre nouveau sur Racine *que le nouveau Racine évoqué par lui*. Voilà pourquoi tant de morceaux de ce nouveau Racine se retrouvent, — comme par hasard, — chez les uns et chez les autres.

Eh bien ! prenez ce qui se trouve à votre goût, messieurs, — mais ne prenez plus rien à Brunetière !

Or, demain on s'apercevra que sa principale découverte en

Racine, celle dont on l'a tant raillé jadis, était un trait de génie. Oui, Racine utilise, *il ne crée pas*. Ses chefs-d'œuvre sont justement celles de ses pièces où il a le plus utilisé et des auteurs anciens et des contemporains, qui avaient *manqué* leur tragédie : je le montrerai dans un prochain livre où je parlerai des *sources d'« Athalie.* »

On verra apparaître, alors, un mystère du moyen âge joué à La Ferté-Milon par une troupe où figuraient des évêques (La Ferté n'était qu'un grand monastère!) puis en 1658 une tragédie de collège, *Athalia*, jouée à Paris, tandis que Racine était collégien à Harcourt.

Au surplus, bientôt il n'y aura plus à chercher Racine. Bientôt, cet homme, — si bien caché qu'il n'avait *même pas de visage*, — apparaîtra dans le splendide portrait de Langres : le Racine de *Phèdre*, un être cruellement beau, ravagé, douloureux. Il captivera alors tous les regards. Chacun interrogera cette image. Beaucoup sauront la pénétrer... Ce jour-là, Racine cessera d'être la propriété de quelques-uns.

MASSON-FORESTIER.

Je ne rentrerai pas dans ce débat qui n'a jamais beaucoup intéressé le public et qui ne l'intéresse plus du tout. Je n'entrerai pas, surtout, dans la discussion du présent article de M. Masson-Forestier, où j'avoue que, par ma faute certainement, la suite des idées m'échappe un peu. Je me contenterai, quand mon article sur *Racine ignoré* sera recueilli en volume, de le faire suivre du présent article de M. Masson-Forestier. Ce sera mon geste d'impartialité, où les méchans verront, bien à tort, une petite vengeance.

ÉMILE FAGUET.

REVUE DRAMATIQUE

RENAISSANCE. — *Le Vieil homme*, pièce en cinq actes, par M. G. de Porto-Riche.

La plupart du temps on nous donne au théâtre des pièces tout à fait agréables, mais où les auteurs ont poussé jusqu'à l'extrême et jusqu'à l'excès le souci de plaire en divertissant le public sans le fatiguer. A la fin, tant de friandises dégoûtent. Cela explique en partie la faveur un peu dithyrambique avec laquelle a été accueillie l'œuvre nouvelle de M. de Porto-Riche. Nous sommes cette fois en présence d'une œuvre qui est une œuvre — étudiée, méditée, travaillée, laborieuse, où l'écrivain a mis toutes ses qualités et tous ses défauts, et dit tout ce qu'il voulait dire, sans craindre d'appuyer et d'insister, au risque de lasser, de rebuter et de chagriner le spectateur. Qu'on aime la pièce ou qu'on ne l'aime pas, elle existe, et c'est ce qui la distingue de beaucoup d'autres que nous nous empressons de louer, de peur, si nous les discutions, qu'elles ne s'évanouissent comme par enchantement. Elle est en accord avec les idées et la manière qui ont fait la réputation de M. de Porto-Riche. Elle est dans la suite logique de ce théâtre qu'il appelle « théâtre d'amour. » On sait d'ailleurs ce qu'il entend par ce mot dont les poètes, les romanciers et les faiseurs de romances ont embrouillé, obscurci et affadi la signification : il le prend, plus simplement et plus crûment, au sens physiologique. La Rochefoucauld, qui fut un moraliste très avisé, ne voyait dans l'âme humaine que l'amour-propre. M. de Porto-Riche n'y voit que l'instinct du sexe. Il faut le savoir, pour éviter autant que possible de se méprendre sur la qualité des personnages, la nature de leurs sentimens et la portée de l'œuvre.

Michel Fontanet est un premier rôle du théâtre d'amour; ayant

épousé, par amour, sa femme, Thérèse, il s'est, sitôt marié, mis en devoir d'aimer ailleurs. Thérèse a tant souffert, tant pleuré, tant supplié, qu'il a promis de se réformer, qu'il a même tenu sa promesse, et même qu'il la tient depuis cinq ans. Pour mieux échapper aux tentations, le ménage a quitté Paris, et s'est enfui jusqu'à Vizille qui est un village du Dauphiné, face aux montagnes, glacial en hiver et choisi à souhait pour geler toutes les ardeurs. On vit là, en famille, d'une existence retirée et active. Michel a acheté une imprimerie où il a pour premiers employés sa femme et son fils; c'est l'atelier familial: c'est très sain. Et Michel, tout étonné qu'il soit de sa propre conversion, en arrive presque à y croire; le Michel qu'il avait été n'est plus: le vieil homme est mort... Telle est du moins sa conviction. S'il n'arrive pas à la faire complètement partager à sa femme, toujours inquiète, c'est qu'elle a été trop meurtrie par le passé pour ne pas trembler devant l'avenir. Nous pareillement, nous restons sceptiques. Nous connaissons les héros de M. de Porto-Riche et nous savons ce qu'on peut attendre de ce genre d'individus, qu'hélas ! il n'a pas inventés. Nous ne doutons pas un seul instant que le vieil homme ne soit encore vivant, endormi seulement, et tout prêt à s'éveiller de ce sommeil dont la durée fut déjà longue jusqu'à l'invraisemblance.

Ce souci n'est pas le seul dont Mme Fontanet ait à se torturer. Et quand elle a fini de s'inquiéter pour son mari, il lui reste à se tourmenter pour son fils. Ce fils, Augustin, est un enfant des plus intéressans, mais qui n'est pas de tout repos. Il tient également de son père et de sa mère, et, comme certains enfans malavisés, — ces enfans n'auraient pas dû naître, disait Sully Prudhomme, — il a pris justement à l'un et à l'autre ce qu'il aurait dû leur laisser. De son père, il a hérité ce tempérament amoureux, qui est la marque de la maison, et qui chez lui n'attend pas le nombre des années. Comme on l'a souvent remarqué, nous n'apercevons guère autour de nous d'autres images que celles que nous portions déjà en nous. « J'aimais à aimer, » disait un autre Augustin. Et celui-ci : « Tout, dans cette maison, ne me parle que d'amour; » c'est qu'il n'interroge les choses et les gens sur aucun autre sujet. Ce gamin précoce a seize ans. Mais ce n'est pas Chérubin, qui était vif, gai, bien portant, hardi et roué : il a pris à sa mère une nature romanesque, une sensibilité inquiète, prompte à s'attrister, ingénieuse à prolonger et à remâcher sa tristesse. Ce n'est pas même Fortunio. J'ai toujours été persuadé qu'il ne fallait pas être dupe des airs penchés du rival heureux de Clavaroche : ce sont airs à la mode pour toucher le cœur des belles en 1835 et en

province; toute cette mélancolie n'empêchera pas Fortunio de se très bien porter et d'avoir devant lui une belle carrière de bourreau des cœurs. Il y a surtout du Werther chez Augustin. D'ailleurs, il est aisé de voir à sa pâleur, à son peu de goût pour les exercices de son âge, — qui sont la marche, l'équitation, la bicyclette et la boxe, — à un certain air languissant et rêvasseur, que ce garçon ne se porte pas bien. Il souffre de quelqu'une de ces tares originelles, d'une de ces affections mal déterminées, que l'ignorance des médecins fait mystérieuses et qualifie de neurasthénie. Tel est cet adolescent maladif. Nul ne prétend que les personnages de M. de Porto-Riche soient très plaisans à regarder. Du moins on sait, avec eux, exactement à qui on a affaire. C'est une satisfaction, telle quelle.

Une conversation d'Augustin avec sa mère révélerait à celle-ci, pour le cas où elle ne l'aurait pas déjà deviné, ce qui se passe dans cette âme trop frémissante et surtout trop tôt. Cette mère met bien de la complaisance à accueillir les confidences un peu spéciales de son fils; une autre, sans décourager cette confiance qui vient à elle, eût quand même trouvé moyen de conseiller, de calmer, d'assagir cette fièvre. Mais Thérèse Fontanet n'est pas la mère qu'il faudrait pour cette influence vivifiante et saine. Elle retrouve trop d'elle-même dans la névrose de cet enfant qui lui ressemble. Pour le morigéner et remettre au point ces gamineries sentimentales, elle manque d'autorité. Elle s'y attarde; elle leur prête de l'importance et leur en ajoute. Elle comprend d'une façon un peu singulière le rôle d'une mère vis-à-vis de son fils. C'est le premier de nos étonnemens et d'ailleurs le moindre. Car dans cette pièce nous irons de surprise en surprise, jusqu'à l'affolement complet. Mais n'anticipons pas.

Une longue scène, assez imprévue, occupe toute la fin de ce premier acte, une scène de reproches que fait Thérèse à son mari. Elle évoque le passé, ses souffrances, sa jalousie, les trahisons d'un mari frivole et insouciant. Pourquoi ? Cela nous semble d'abord une fausse note, et c'est en tout cas une maladresse. Puisque, depuis cinq ans, Fontanet est un mari irréprochable, pourquoi rendre à ce passé, en le réveillant, une réalité dangereuse? Thérèse, en se taisant, montrerait plus de prudence et surtout plus de dignité. Sans doute; mais ni la prudence, ni surtout la dignité ne rentrent dans la définition de l'amour tel qu'on l'entend dans le théâtre d'amour. Thérèse, même dans l'amour reconquis, souffre toujours et d'une façon aussi aiguë, de l'ancienne blessure; car elle est avant tout une amoureuse.

Entre ces trois personnages, tels qu'ils nous sont présentés, il est

évident que l'orage couve et qu'il est proche. C'est l'arrivée d'un quatrième larron qui va le déchatner. Une Mme Allain fait passer sa carte. Thérèse a d'abord refusé de la recevoir, l'ayant connue jadis à Paris, et n'ayant emporté d'elle à Vizille qu'un souvenir où l'estime tient peu de place. Mais Mme Allain n'est pas une visiteuse ordinaire; elle est le malheur qui vient frapper à la porte d'une maison : la porte ne peut faire autrement que de s'ouvrir. Mariée, mère de famille, nourrice et bonne laitière, cette agréable personne a toutes les apparences d'une bourgeoise paisible. Mais il y a aussi en elle un je ne sais quoi, difficile à définir, impossible à préciser, auquel ne se trompe ni l'instinct d'une femme qui craint pour son bonheur, ni celui d'un homme qui cherche son plaisir. Et tout de suite nous voyons auprès de la nouvelle venue chacun prendre l'attitude qui convient à son rôle : Thérèse, une réserve qui ressemble à s'y méprendre à de l'éloignement, Michel, une familiarité qui ne demande qu'à se convertir en intimité. C'est Augustin qui est le plus amusant à regarder. Lui, le timide, le silencieux, le sauvage, le voilà qui s'apprivoise, s'anime, se multiplie, et parle, et bavarde, et rit, et fait des mots, et fait des grâces. La métamorphose a été instantanée et complète. La magicienne n'a pas eu même à donner un coup de baguette, ni un coup d'œil : sa présence a suffi. Mme Allain vient dans le pays pour recueillir une succession : un oncle lui a laissé en mourant la Commanderie, propriété voisine de celle des Fontanet. Augustin n'admet pas qu'elle s'installe à l'hôtel, fait violence à l'opposition de sa mère, l'invite à dîner, lui fait accepter une chambre. C'est pour vingt-quatre heures, moins peut-être. Thérèse cède, bon gré mal gré; elle installe sous son toit, à son foyer, l'intruse, l'ennemie.

Trois semaines se passent. Venue pour un jour, Mme Allain est encore là, au bout des trois semaines, et ne donne aucun signe de départ prochain. Avec elle est entrée dans la maison, d'ordinaire assez morose, un flot de gaieté, un bruit de chansons et de rires. Offenbach a remplacé Beethoven au piano ; on plaisante, on danse, on fait mille folies. Et ce qui devait arriver, arrive. Augustin devient éperdument amoureux de Mme Allain. Et Michel Fontanet n'en devient pas éperdument amoureux, car cela n'est pas de son emploi; mais il devient son amant... Ce qui nous étonne, c'est que Thérèse ait laissé les choses en venir là, sous ses yeux et presque de son consentement. On nous dit bien qu'elle a essayé de faire comprendre à son invitée que sa présence se prolongeait un peu trop ; elle a eu des mots amers, des allusions transparentes. Tout est resté inutile. Mme Allain a fait semblant de ne

pas comprendre. C'est une personne qui n'est pas susceptible, et d'ailleurs qui n'est pas compliquée; c'est à peine une personne, mais plutôt un petit animal fait pour la jouissance, et qui se définit par l'instinct. Pourtant il y a toujours moyen pour une femme, qui est la femme, d'en expulser une autre de chez soi. Et nous savons que Thérèse est une passionnée et une inquiète. Comment se fait-il qu'elle se réduise à tout voir, tout prévoir, et larmoyer sans cesse? Cette passivité nous paraît presque inintelligible.

Bien lent le mouvement de ces trois actes, dont il eût été si facile de réunir les deux premiers en un seul. Le drame commence au quatrième acte. Tandis que son mari est au rendez-vous, que Mme Allain lui a donné à la Commanderie, Thérèse a enfin une révolte. Une sorte de double vue lui montre ce mari qu'elle aime dans les bras de sa rivale. Elle crie : « Je la chasse, je la chasse ! » Mais ces mots surpris par Augustin déterminent une explication entre sa mère et lui. Mme Fontanet découvre alors un autre aspect du désastre, une seconde catastrophe : avec la tournure exaltée et maladive de sa sensibilité, l'enfant s'est pris d'une passion ardente, sombre, jalouse. On peut tout craindre de son exaltation. C'est pourquoi elle s'efforce de rattraper les paroles dénonciatrices. Non, non, elle ne soupçonne pas Mme Allain, et elle ne souffre pas par elle, et elle ne reproche aucune trahison au père d'Augustin. Pour Dieu ! que l'enfant se rassure, et qu'il ne se crée pas de terreurs chimériques. Et qu'il continue de s'épanouir dans l'atmosphère enchantée que lui fait la présence d'une femme désirée... Telle est la situation. Le père et le fils aiment tous deux la même femme, chacun à sa manière : le père en libertin, le fils en enthousiaste avec l'innocence de sa prime jeunesse. Mais enfin les voilà rivaux. A quel point cette situation est déplaisante, j'ai à peine besoin de l'indiquer. Mais il y a quelqu'un pour qui elle doit être horrible, insupportable, atroce, c'est Mme Fontanet, deux fois désolée dans son cœur d'épouse et de mère. Une telle situation est insoluble : je veux dire qu'il n'y a qu'un moyen d'en sortir, c'est d'en sortir, en effet, en tranchant dans le vif, et en la supprimant. Mme Fontanet va au contraire la prolonger, et en la prolongeant la compliquer. Poussée par une impulsion où il m'est impossible de voir autre chose qu'un égarement de l'esprit et une déviation de la sensibilité, elle va s'attacher désespérément à cette idée unique : donner à la passion d'Augustin une apparence de satisfaction et tout au moins leurrer sa folle tendresse. Elle n'a pas l'air de se douter, et elle ne se doute pas en effet, qu'ainsi elle devient la complice des événemens et fait signe au malheur. Donc, elle avertit

tour à tour son mari et Mme Allain. A Michel elle déclare qu'elle sait sa trahison, et que son fils la soupçonne, qu'il faut donc que le père s'éloigne, pour quelques jours, afin de ne pas irriter la souffrance de l'enfant, et, en quelque sorte, au sens honnête du mot, qu'il lui cède la place. A Mme Allain elle demande de lui devenir une alliée, d'être douce, maternelle à l'enfant... Je crains que l'auteur n'ait cru mettre dans cette combinaison, — si étrange ! — une sorte d'héroïsme, tout ce qu'il peut tenir de cornélien dans le théâtre d'amour.

Du moins, la situation étant ainsi posée, il l'a traitée avec une entière logique et menée au seul dénouement qu'elle comportât. Car tout cela ne pouvait que mal finir. Tous ces personnages se retrouvent au cinquième acte, un peu à la manière dont seraient réunis les pensionnaires d'un asile d'aliénés. Fontanet père, frappé de la pâleur et de l'air égaré de Fontanet fils, s'est senti une minute d'émotion et a tâché, par des mots vagues et de discrètes allusions, de dissiper les nuages accumulés autour de ce jeune front. Ce désaveu, ou ces aveux d'un père à son fils et à un si jeune fils, que voilà encore une conversation trouble et gênante ! Mais venons au fait. Il a été convenu que Michel prendrait à quatre heures le train pour Paris, et que, pendant cette fin d'après-midi, Mme Allain sortirait avec Augustin et commencerait à chapitrer l'enfant, comme une Warens auprès d'un autre Jean-Jacques. Seulement, nous vivons dans un temps où l'horaire des chemins de fer est très sujet à caution. Les rapides de quatre heures ne partent qu'à sept heures. L'occasion est trop tentante pour Michel et Mme Allain de renouveler la connaissance faite à la Commanderie. Rendez-vous est pris. Augustin part seul pour cette promenade dont on lui avait fait espérer que ce serait une promenade à deux, la marche vers son rêve étoilé ! Il part, non sans avoir, dans un adieu déchirant à Mme Allain, mis toute son âme passionnée et douloureuse. Car il y a pour les enfans précoces, comme pour les femmes aimantes, une double vue. Et sans peut-être s'en rendre un compte exact, Augustin a deviné une trahison. Michel en effet reste à la maison, attendant la minute d'aller rejoindre sa maîtresse. Mme Fontanet est auprès de lui, flairant un nouveau mensonge, une ruse deux fois criminelle, car elle fera cette fois une victime de plus. Et voici qu'à cet orage intime répond un orage qui se déchaîne dans la nature. Le ciel s'est couvert, des éclairs sillonnent la montagne vers laquelle nous avons vu s'acheminer Augustin ; toute cette électricité surexcite les nerfs de Thérèse, dont l'inquiétude finit par se communiquer à Michel lui-même ; ni l'un ni l'autre ne doutent plus qu'un

danger ne menace l'enfant, qu'un malheur ne lui soit arrivé, et c'est leur angoisse qui se réalise quand on leur rapporte l'enfant inanimé. Tempête, amour et suicide, c'est la formule même du romantisme. Tout cet acte est d'un romantisme exaspéré et funèbre, tel qu'on l'affectionnait vers 1840... « Je suis un meurtrier, confesse le père atterré : Thérèse, tu ne me reverras plus. » Mais celle-ci : « Reste, je ne peux pas. » Même dans la stupeur où la plonge son désespoir de mère, elle a l'obscure conscience qu'elle est rivée par un lien irrésistible au meurtrier de son enfant. Et il suffit de ces quelques mots pour mettre en fuite la pitié que nous allions ne pas lui refuser.

Telle est cette pièce, pleine de talent, d'observation, d'esprit, mais prolixe, pénible et plus encore désobligeante. Pas un personnage n'y est sympathique, même ceux qui souffrent, même celui qui meurt. Je ne réclame pas la présence du « personnage sympathique » suivant la formule conventionnelle. Mais je voudrais qu'il y eût quelqu'un ici vers qui pût aller notre intérêt avec notre estime. Fontanet est le mari coureur, dans toute sa banalité. Mme Allain est la femme facile, dans toute sa vulgarité. Augustin est un maniaque. Mme Fontanet, enfin, n'est pas l'épouse qui pardonne, la mère qui sacrifie de justes rancunes à l'intégrité du foyer; non : c'est l'amante légitime qui continue à *aimer* quand même. C'est son affaire. Et voilà un ordre de considérations, toutes personnelles, qui cesse de nous toucher... Les situations dans *le Vieil homme* sont fâcheuses plutôt que dramatiques; on est moins ému qu'affligé; et, en sortant de la salle, on met quelque empressement à écarter de son souvenir l'impression gênante et obsédante.

J'ai dit que M. de Porto-Riche a mis dans cette pièce toutes ses qualités, et c'est un point sur lequel je tiens à insister. Écrivain de théâtre très soucieux de la forme, il fait parler à ses personnages un langage d'un tour très littéraire, plus près même du style écrit que du ton de la conversation. Psychologue très averti, il ne croit jamais être allé assez avant dans l'analyse. Moraliste amer, il a des mots à la Chamfort. Mais le théâtre d'amour comporte-t-il tant d'art et l'emploi de si riches ressources? Le principe même de ce théâtre vicie les plus beaux dons. Dans ce dialogue si soigné éclatent parfois des répliques qui étonnent par leur brutalité, mais qui sont en situation, car elles attestent ce qu'il y au fond de grossier chez ces personnages. Nous aimons beaucoup la psychologie au théâtre et nous ne trouvons jamais qu'on en ait trop mis; mais c'est à condition que l'étude en vaille la peine et que nous soyons curieux des découvertes que l'au-

teur y a pu faire. La psychologie de tels êtres est courte : quand on a dit que chez eux le tempérament est exigeant, on a tout dit; il ne reste qu'à le redire, et c'est le secret de ces longueurs qu'on a justement reprochées au *Vieil homme*. C'est vrai enfin qu'un libertin fait beaucoup de mal et crée autour de lui toute sorte de souffrances, et mérite d'être châtié. La leçon, ou tout au moins la remarque, aurait pu avoir une réelle portée, si l'auteur avait choisi un cas moins exceptionnel que celui d'un père ayant pour fils un détraqué. On ne sait jamais ce qui peut passer par ces pauvres cervelles malades. C'est l'anormal, ce qui ne peut entrer en ligne de compte dans les questions de morale. Si Augustin eût été sain d'esprit et que son père eût trouvé en lui non un rival, mais un juge pour tant de larmes qu'il a fait verser, voilà quel eût été le châtiment, voilà ce qui eût ramené la pièce dans la voie droite et largement humaine.

L'interprétation laisse beaucoup à désirer — et ce qu'on désirerait d'abord ce serait de mieux entendre, plus facilement et plus complètement les acteurs. Ne nous lassons pas de le redire, car le défaut est maintenant général. Depuis que, sous prétexte de naturel, on a dispensé les acteurs d'articuler avec soin et netteté, ils se sont empressés de ne plus même prononcer. Ils déblaient, à perte d'haleine. Tout le rôle y passe. Le reproche ne tombe pas sur M. Tarride, qui est de tous points excellent de bonhomie, de rondeur, d'égoïsme satisfait, de méchanceté joyeuse, et dont la voix a de belles résonances. Et Mlle Lantelme rend à la perfection le personnage de Mme Allain tel que vous le connaissez. Mais Mme Simone est trop continûment larmoyante et elle a adopté une sorte de mélopée d'une regrettable monotonie. Mlle Margell se tire comme elle peut du rôle d'Augustin. On a été assez mal inspiré de faire jouer en travesti ce rôle de jeune homme. Il était inutile d'introduire encore cette note inquiétante dans une pièce qui, par elle-même, met si souvent le spectateur mal à l'aise.

René Doumic.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Bien que la Chambre tienne habituellement deux séances par jour, une le matin et l'autre l'après-midi, la discussion du budget continue de marcher avec une extrême lenteur, d'autant plus qu'elle est interrompue, dans l'après-midi du vendredi, par celle des interpellations. Au train dont vont les choses, on commence à se demander si le budget sera voté à Pâques ou seulement à la Trinité. Cette Chambre nouvelle croit sans cesse faire des découvertes, et elle s'y attarde. Le hasard la gouverne, les digressions s'accumulent et le travail utile n'avance guère. Cependant quelques-unes des discussions de ces dernières semaines méritent de retenir l'attention, et c'est le cas, par exemple, de celle que M. Maurice Barrès a provoquée au sujet de la conservation des églises à la suite de la loi de séparation.

Rarement M. Maurice Barrès avait été mieux inspiré. L'impression produite par son discours a été vive et profonde, non seulement dans la Chambre, mais dans le pays, et il faut souhaiter qu'elle soit durable. La réponse que lui a faite M. le président du Conseil, bien que, sur plus d'un point, elle n'ait pas été décisive, est cependant de nature à avoir une influence heureuse, soit sur l'administration municipale, soit sur l'administration préfectorale auxquelles, à défaut de règles précises, elle a donné de bons conseils. On sait dans quel état légal sont aujourd'hui les églises : leur conservation n'est assurée par aucune obligation précise imposée à qui que ce soit; elle dépend de la simple bonne volonté des communes qui sont propriétaires de ces immeubles, mais qui ne sont strictement tenues ni à les réparer, ni à les entretenir. Les inconvéniens en sont graves. M. Barrès en a énuméré quelques-uns avec des exemples à l'appui. Ici, c'est une municipalité libre-penseuse qui refuse de faire, ou même de laisser faire des réparations indispensables et urgentes; elle préfère fer-

mer l'église pour mieux garantir la sécurité des fidèles. Là, c'est un sous-préfet pince-sans-rire qui, recevant une délégation de catholiques venus pour lui parler de la ruine de leur église, — on en avait fait sauter le clocher à la dynamite, — leur conseille d'établir un tourniquet, afin de prélever un droit de péage sur les touristes qui voudront jouir d'une vue aussi pittoresque. Nous ne reproduirons pas la longue énumération de cas analogues qui a été faite par M. Maurice Barrès et qui, a-t-il dit, aurait pu être beaucoup plus longue encore. M. le président du Conseil en a contesté la parfaite exactitude, car tout mauvais cas est niable. Il est d'ailleurs possible que M. Barrès se soit trompé, ou ait été trompé sur quelques détails ; mais qu'importe? La question n'est pas là. La situation légale des églises étant ce qu'elle est, des abus doivent inévitablement se produire par le fait, tantôt de la mauvaise volonté et tantôt de la négligence. Le pire des abus est le suivant. Dans plusieurs paroisses, les catholiques ont demandé l'autorisation de réparer eux-mêmes leurs églises, et n'ont pas obtenu de réponse. Dans d'autres, ils ont offert de participer à la dépense, à la condition que la commune ferait de même de son côté, et ils n'ont pas été plus heureux. Un jour ils se sont heurtés à la malveillance du maire, le lendemain à la force de temporisation et d'inertie qui caractérise nos administrations publiques. Pendant ce temps, les lézardes grandissent, les toits s'affaissent, l'eau s'infiltre partout et une réparation qui aurait pu être faite à bon compte, si on s'y était pris au moment opportun, menace d'entraîner par la suite des frais très onéreux. En tout cela il y a des responsabilités personnelles engagées, mais il y a aussi des responsabilités générales, celles qui résultent de lois mal faites ou incomplètes qu'il faudra bien reviser un jour ou l'autre, si on ne veut pas qu'avant un quart de siècle la plupart de nos églises se soient effondrées.

Les responsabilités, M. le président du Conseil n'a pas résisté à la tentation de les rechercher lui aussi, et, naturellement, il les a fait retomber, sinon sur les catholiques eux-mêmes, au moins sur leur chef qui a rejeté la loi de séparation et leur a interdit de profiter des avantages qu'elle leur assurait. C'est là une vieille querelle ; il vaudrait mieux aujourd'hui l'abandonner à l'histoire ; elle lui appartient. M. Briand n'a pas manqué de dire que les adhérens à d'autres religions que la religion catholique, s'étant soumis à la loi, s'en sont bien trouvés. Nous avons cependant recueilli les plaintes de plusieurs d'entre eux, notamment de protestans, qui déclarent avoir beaucoup de peine à vivre sous le régime nouveau et en parlent

avec une sévérité mêlée d'amertume. On connaît d'ailleurs notre opinion sur les obligations qui ont été imposées aux catholiques ; elle est toujours la même; les événemens qui se sont succédé depuis la mise en application de la loi ne l'ont pas modifiée. Mais les catholiques ont dû se soumettre, et M. le président du Conseil a constaté lui-même la correction, la noblesse, le désintéressement de leur attitude. Il a d'autant plus lieu de les reconnaître que, si d'autres responsabilités sont en jeu dans cette grande affaire, on ne saurait faire abstraction de la sienne. Ses intentions n'ont pas été celles d'un sectaire ; il a cru faire et il a fait, à quelques égards, une loi libérale. Mais cette loi est frappée d'une tare originelle que rien encore n'a effacée : elle a été faite sans entente avec les parties intéressées, sans délibération d'aucune sorte avec elles, en vertu du prétendu droit du prince, conformément aux principes absolus qui ont égaré nos pères dans la voie de la Constitution civile du clergé. Qu'on s'étonne après cela de ce qui est arrivé. A peine promulguée, la loi de séparation a été frappée de caducité dans une de ses parties principales : il a suffi pour cela d'un mot venu de Rome. Ici encore, nous rendrons volontiers justice aux intentions de M. Briand, tout en regrettant qu'elles n'aient point prévalu contre une situation fausse. En ce qui concerne les églises, deux systèmes se présentaient au choix du législateur : l'un consistait à les donner aux catholiques, l'autre à en maintenir la propriété aux communes. Si on avait adopté le premier, la charge de l'entretien serait naturellement retombée sur les catholiques ; mais on a adopté le second et dès lors elle doit incomber aux municipalités. Le malheur est qu'on ne la leur a pas imposée ; on la leur a présentée comme une faculté et non pas comme une obligation. Sans doute on comptait sur le concours des fidèles; mais qu'a-t-on fait pour activer leur bonne volonté ? Rien. Nous avons dit que, dans bien des cas, les offres des catholiques de s'associer à une dépense, ou même de la faire tout entière, sont restées sans réponse ; et la Chambre a entendu M.Augagneur demander au gouvernement de ne pas tolérer que les évêques ou les curés se servissent des églises pour une prédication ou une propagande qui lui déplairait, à lui, M. Augagneur. A cela, qu'a répondu M. Briand ? Que la loi ne permettait pas de poursuivre aujourd'hui certains écarts de parole, mais que, si l'abus se généralisait, le gouvernement saurait faire son devoir. Menace d'autant plus grave qu'elle reste vague ! M. Denys Cochin est parti de là, avec grande raison, pour montrer combien était précaire dans les églises la situation de ce simple occupant qu'est le curé. Et on veut que les

catholiques pourvoient seuls, ou à peu près seuls, à l'entretien de ces églises d'où on les chassera peut-être demain!

Disons un mot en passant de l'incident qui a provoqué les colères de M. Augagneur. Plusieurs évêques appartenant à la région lyonnaise ont jeté l'interdit sur des journaux nominalement désignés, et cette interdiction est tombée du haut de la chaire. Les églises, demande M. Augagneur, sont-elles faites pour un pareil usage? Est-il tolérable que les évêques portent atteinte à la diffusion et à la vente des journaux libres penseurs? En agissant ainsi, ne nuisent-ils pas à une industrie légitime et ne sont-ils pas passibles de dommages-intérêts? Il est toujours singulier de voir combien ceux qui ont voté avec le plus d'acharnement la loi de séparation ont de la peine à s'habituer à la situation qu'ils ont créée. Les évêques et les curés tenaient autrefois à l'État; s'ils n'étaient pas des fonctionnaires semblables aux autres, puisqu'ils dépendaient de deux pouvoirs différens, ils l'étaient pourtant à certains égards et ils avaient en conséquence quelques-uns des devoirs des fonctionnaires, qui sont faits de ménagemens et de réserves; mais ces devoirs, on les en a affranchis le jour où on a déclaré qu'ils étaient désormais des citoyens comme tous les autres, et c'est ce que M. Briand a expliqué à maintes reprises sans avoir encore été bien compris. Il faut nous faire à des mœurs nouvelles, inséparables d'un régime nouveau. Nous ne rechercherons pas pour le moment si les évêques ont agi avec prudence en donnant à la condamnation de plusieurs journaux la publicité qu'ils lui ont donnée; mais ce qu'ils ont fait, ils avaient certainement le droit de le faire. Eh quoi! même dans les églises? demande M. Augagneur. Oui, même dans les églises. La loi de séparation a énuméré les délits qu'il serait interdit de commettre dans ces édifices; il n'y est pas question des critiques ou même des interdictions lancées contre des journaux; s'il y a là des délits entraînant des dommages-intérêts, ce sont des délits de droit commun et les journaux lésés peuvent eux-mêmes les poursuivre; les tribunaux apprécieront, la jurisprudence s'établira. Nous serions curieux de voir s'ouvrir un procès de ce genre. Après les instituteurs, ce seraient les journalistes qui poursuivraient des évêques coupables d'avoir parlé d'eux inconsidérément. Certes, la presse est une grande puissance, mais elle n'est pas encore un État dans l'État, comme tendent à le devenir les instituteurs. Les évêques qui auraient dit du mal de certains journalistes ne pourraient tout de même pas être condamnés pour avoir porté atteinte aux intérêts matériels et moraux de fonctionnaires dans l'exercice de leurs

fonctions. Un journal ne saurait être non plus comparé à un livre de classe approuvé par les autorités universitaires. Pourtant nous ne voudrions pas répondre de ce qui arriverait si un syndicat de presse poursuivait des évêques : nous vivons dans un temps où le mieux est de s'attendre à tout et de ne s'étonner de rien.

Revenons à l'entretien des églises. Ce que nous en avons dit jusqu'ici ne donne pas une idée complète du beau discours de M. Maurice Barrès. La Chambre, qui n'a pas l'habitude d'entendre une pensée aussi pure, aussi élevée, s'exprimer dans un pareil langage, y a été sensible. Ceux mêmes qui ne partagent pas les sentimens de M. Barrès, qui y sont opposés, qui ont l'habitude de les combattre, ont été séduits, pour un moment, par la noblesse de cette éloquence et beaucoup l'ont applaudie. « Je ne viens pas, a dit l'orateur, parler pour les belles églises. Je veux croire aujourd'hui que leur beauté les préservera, ou plutôt, — car mon enquête m'a prouvé que par centaines elles sont en danger, — j'ajourne ce débat spécial. Aujourd'hui je vous demande la sauvegarde pour toutes les églises, pour celles qui sont laides, dédaignées... Enfin je viens parler en faveur des églises qui n'ont pour elles que d'être des lieux de vie spirituelle. » La suite du discours de M. Barrès est la paraphrase du mot de l'Évangile : « L'homme ne vit pas seulement de pain, » avec la différence qu'il a dit que l'homme ne vivait pas seulement de science. On croyait, on disait volontiers le contraire, il y a encore peu d'années. Des savans d'une vaste intelligence et d'une âme généreuse assuraient que la science devait suffire et suffirait un jour à tous les besoins de l'humanité. Nous ne savons pas s'ils se sont trompés pour un avenir très lointain, mais l'homme d'à présent ne peut pas attendre la réalisation incertaine de promesses indéterminées; il commence à se rendre compte que la science, malgré ses progrès admirables, ne satisfait qu'une partie de lui-même, et laisse l'autre inquiète et troublée. M. Maurice Barrès a cité les maîtres du positivisme, Auguste Comte, Stuart Mill; il les a montrés, à la fin de leur carrière, construisant des chapelles et des oratoires où ils cherchaient à tâtons le complément moral qui manquait à leur science. « Tous, a-t-il dit, ne construisent pas des oratoires, tous ne vont pas jusqu'à donner une forme sensible à leurs aspirations religieuses, mais tous, au terme de leurs travaux, ils trouvent l'inconnaissable et ne se résignent pas à vivre sans aucune espèce de communication avec lui. Ils veulent l'atteindre, s'y abreuver. C'est un besoin profond de leur être. Leur raison claire constate leur impuissance et autorise alors l'intervention du sentiment, du rêve, de

la vénération, des pressentimens, de l'intuition, bref de toutes les forces les plus puissantes de leur âme. Cette inquiétude, cette tristesse, cet inassouvi au milieu du laboratoire, c'est ce qu'Albert Dürer a représenté dans cette sublime gravure de *Melancholia*, au bas de laquelle on pourrait écrire : Insuffisance de la science pour contenter une grande âme. » M. Barrès continue longtemps ainsi, montrant à l'œuvre « cette grande activité intérieure, cette vie profonde, cette conscience obscure, ce besoin du divin, fait auquel la science psychologique attribue la plus grande réalité et qu'il n'est pas en notre pouvoir d'abolir dans l'homme. » Mais ces aspirations, livrées à elles-mêmes, ne sont pas sans danger. « Oui, dit-il, le fonds religieux est à la fois très fécond et très redoutable : l'Église y porte une discipline. Pour quiconque a médité sur ces abîmes de la vie sous-consciente, l'Église est encore ce que l'homme a trouvé de plus fort et de plus salubre pour y porter l'ordre. Seule aujourd'hui elle répond encore aux besoins profonds de ceux-là mêmes qui semblent le plus réfractaires à son paisible rayonnement. Seule elle étend ses pouvoirs jusqu'à des régions où, comme a dit Gœthe, la raison n'atteint pas et où cependant on ne veut pas laisser régner la déraison. » On sait à quels égaremens ont été entraînés de nobles esprits. M. Barrès a montré l'âme obscure des foules se laissant aller, en dehors des freins religieux, à des superstitions encore pires. De là vient la nécessité sociale de nos pauvres églises de village où continue de se réaliser dans des formes éprouvées, expurgées par la durée à travers les siècles, leur persévérant idéalisme : qu'arriverait-il si elles disparaissaient ?

M. le président du Conseil, qui est optimiste, — et ce n'est pas la seule fois que nous aurons à le constater dans cette chronique, — espère bien qu'elles ne disparaîtront pas. Il n'a pas absolument nié le mal signalé par M. Barrès ; il s'est contenté de l'amoindrir de son mieux, de manière à rassurer la conscience de la Chambre. « Je reconnais volontiers, a-t-il dit, que l'église, pour les catholiques, est l'instrument nécessaire, indispensable de leur culte. Il est donc nécessaire pour eux que sa conservation soit assurée, et il faut rendre au parti républicain cette justice qu'il s'est inspiré de cette préoccupation. » Soit, le parti républicain s'en est inspiré, mais pas assez. Jusqu'ici, le mal est resté limité, mais il menace de s'étendre. Le gouvernement a fait un effort pour sauver un certain nombre d'églises, et M. Briand a dit à la Chambre que le nombre de celles qui ont été classées comme monumens historiques ou artistiques est le double de ce qu'il était sous le Concordat : il a ajouté que ce classement n'était pas terminé. Nous

sommes heureux de recueillir ces renseignemens, mais ils laissent entière la question que M. Barrès a posée au sujet des églises de village, dont le seul intérêt est dans le sentiment religieux qu'elles représentent. Où sera leur sauvegarde ? M. Briand a dit que, dans un certain nombre de communes, des catholiques avaient pris l'initiative de constituer des associations conformément à la loi de 1901 pour l'entretien des édifices cultuels ; il a manifesté le désir que ces associations se multipliassent ; il a même exprimé le souhait que ce mouvement devînt « irrésistible, » et que les catholiques renonçassent à s'adresser toujours à l'État au lieu de pourvoir eux-mêmes à leurs propres besoins. Reproche bien injuste, M. Denys Cochin n'a pas eu de peine à le montrer. S'il y a en France des citoyens qui, plus que les autres, aient créé des œuvres nombreuses et puissantes, ce sont les catholiques. Il est vrai que, leurs œuvres une fois créées, on les en a quelquefois chassés et spoliés, et c'est là peut-être ce qui les encourage médiocrement à faire de nouveaux sacrifices pour l'entretien d'églises sur lesquelles ils n'ont aucun droit. Ils voudraient au moins trouver quelque bonne volonté du côté des pouvoirs publics. » Pour ce qui est de l'administration, a déclaré M. le président du Conseil, — et il faut enregistrer ses paroles, — je vous le promets de la façon la plus formelle : bien loin de faire obstacle à la manifestation effective et régulière de ce zèle, elle l'encouragera, et j'ai confiance qu'il ne se trouvera pas de municipalité républicaine pour y faire obstacle. » Souhaitons que ce langage soit entendu de tous les maires, de tous les préfets, de tous les sous-préfets. Quand même l'intervention de M. Barrès n'aurait pas eu d'autre conséquence que de l'avoir provoqué, elle n'aurait pas été inutile.

Est-ce à dire que la question est résolue et que, partageant les espérances de M. le président du Conseil, nous la considérions comme telle ? Non certes, car les paroles ne sont que des paroles, et ici il faudrait des actes. On ne sortira vraiment des difficultés actuelles que si on rétablit les anciennes obligations municipales et si on assure la participation de l'État en rétablissant l'ancien crédit qui pourvoyait à l'entretien des églises. On le fera peut-être un jour, nous n'en sommes pas encore là. Le discours de M. Maurice Barrès n'est qu'un commencement. Toutefois, l'accueil qu'il a reçu de la Chambre et la faveur qu'il a trouvée auprès de l'opinion permettent d'espérer qu'il aura une suite.

La discussion du budget, avons-nous dit en commençant, est sus-

pendue et coupée le vendredi par des interpellations. L'interpellation qui a rempli les derniers vendredis a eu pour objet la Confédération générale du Travail. Faut-il dissoudre la C. G. T., ou la respecter? La question a été posée par M. Georges Berry qui, au moment où tant d'autres baissent la tête devant la célèbre association, a relevé la sienne et s'est livré à la plus vigoureuse attaque. Il a été fort bien aidé dans cette tâche par un avocat de Nice, nouveau venu à la Chambre, M. Lairolle, dont le début dans cette affaire a été brillant. M. Lairolle, comme M. Georges Berry, est d'avis que la Confédération générale du Travail doit être dissoute, et il l'a démontré par des argumens juridiques très saisissans. Quand même la Confédération aurait été régulièrement constituée à l'origine, elle est sortie de son rôle, elle a poursuivi un tout autre but que celui que la loi lui assigne, elle a commis enfin, par sa propagande anarchique et antipatriotique, des délits nombreux et avérés; elle est devenue d'ailleurs insupportable à tout le monde, même aux socialistes unifiés, qui la défendent parce qu'ils en ont peur et qui ont raison d'en avoir peur, car ils en seront un jour les victimes, même au monde des travailleurs, qui subissent son joug avec impatience. Donc elle doit être dissoute et, lorsqu'elle le sera, ceux qui ne le pousseront pas tout haut, pousseront tout bas un soupir de soulagement. Nous sommes convaincus que M. Lairolle a raison et que si un gouvernement résolu procède un jour à la dissolution de la C. G. T., on sera tout étonné le lendemain de la facilité avec laquelle l'opération se sera faite, du peu de regrets qu'elle laissera, de l'impuissance des colères qu'elle suscitera. Mais, pour le moment, la Confédération générale du Travail est tranquille et confiante, et, si elle ne l'avait pas été avant le discours prononcé sur elle par M. le président du Conseil, elle le serait après. Elle dirait volontiers avec arrogance le mot des grands révoltés menacés de représailles: On n'oserait!

Le discours de M. Briand porte à un degré rare tous les caractères de cet optimisme inébranlable que nous avons déjà signalé chez lui. Rappelant les déclarations faites autrefois par M. Viviani dans un débat analogue, il a reconnu avec lui qu'on pourrait fort bien, la loi à la main, dissoudre l'association; mais, a-t-il dit aux députés qui l'écoutaient, et qui sont presque toujours flattés de cette distinction, vous n'êtes pas seulement des légistes, vous êtes aussi et surtout des hommes politiques et, comme tels, vous ne sauriez vous associer à M. Lairolle dans la mesure qu'il propose. Et pourquoi donc faut-il se garder de dissoudre la Confédération générale du Travail, puisqu'elle l'a certainement mérité et puisque d'ailleurs on peut le faire?

C'est qu'on ne le peut pas, a finalement déclaré M. le président du Conseil après avoir affirmé le contraire un moment auparavant : il nous a paru qu'il y avait là quelque contradiction. Mais voyons l'argument de l'orateur. Il est impossible de poursuivre l'association, a-t-il dit, parce que tous les délits qu'elle commet, bien que collectifs dans le fond, sont adroitement individuels dans la forme, et qu'un de ses membres en prend toujours la responsabilité; on peut frapper un homme, l'association est indemne. S'il en est ainsi, sur quoi donc s'appuyait M. le président du Conseil lorsqu'il émettait l'avis que la dissolution était possible et même facile? Nous croyons qu'elle l'est en effet et que les faux-fuyans derrière lesquels la C. G. T. dissimule sa personnalité et sa responsabilité seraient facilement percés à jour par le jury : car, si nous ne nous trompons, c'est le jury qui est compétent en matière de propagande révolutionnaire, et l'exemple donné par celui de Rouen a montré que le jury était aujourd'hui plus enclin à exagérer la sévérité que la faiblesse. La faiblesse est du côté du gouvernement, et non pas du côté de l'opinion que le jury représente. M. Briand croit d'ailleurs, comme M. Lairolle, que le monde du travail supporte mal ce qu'il appelle lui-même, en parlant de la pression que la Confédération exerce, « la tyrannie la plus odieuse et la plus brutale; » seulement, il en tire une conclusion contraire à celle de M. Lairolle; il estime que le mieux est de laisser faire le temps qui ne manquera pas, peu à peu, de libérer les ouvriers d'un despotisme qu'ils jugent eux-mêmes intolérable. « C'est même là, dit-il, une forme de châtiment qui, pour n'être pas prononcé par les tribunaux, n'en a pas moins toute sa force. » Cette forme de châtiment étant aussi celle qu'aurait choisie pour elle la Confédération du Travail doit donc satisfaire tout le monde. Elle ne nous satisfait pourtant pas, sans doute parce que nous ne sommes pas aussi confians que M. le président du Conseil dans la vertu propre des institutions qui, à l'entendre, éliminent d'elles-mêmes ce qu'elles peuvent avoir de mauvais. S'il est vrai que les travailleurs cherchent à se dégager d'une domination tyrannique, ne pourrait-on pas les y aider? Ils ne nous en sauraient aucun gré, dit M. Briand; ils sont comme la femme de Sganarelle qui, rouée de coups par son mari, poussait les hauts cris et appelait au secours, mais qui se tournait aussitôt contre celui qui le lui apportait et déclarait qu'elle aimait être battue. Est-ce bien là, vraiment, le caractère de nos ouvriers? Faisant, dès son origine, l'histoire de la Confédération générale du Travail, M. Briand dit : « Il s'est trouvé

que les quelques hommes qui ont participé à sa fondation ont mis la main sur ce groupement; il s'est rencontré qu'ils avaient des idées libertaires, et peu à peu la pensée leur est venue de faire pénétrer ces idées dans les milieux dont ils avaient la direction. » Il s'est trouvé! Il s'est rencontré! Se trouvera-t-il, se rencontrera-t-il un jour un homme de gouvernement pour briser l'instrument qui les opprime et pour rendre aux travailleurs la liberté?

« Mais, pensez-y, fait remarquer M. le président du Conseil, il ne s'agit pas seulement ici d'une réunion de quinze ou de vingt personnes qui tiennent leurs assises rue Grange-aux-Belles et qu'il serait facile de disperser: derrière eux, il y a un vaste groupement qui contient dans son sein soixante-dix ou quatre-vingts fédérations de syndicats, sept ou huit grands syndicats d'industrie, environ 160 bourses du travail, et, quand vous aurez fait cette constatation, vous n'aurez pas tout vu, car derrière ces différentes unions qui se sont associées, qu'y a-t-il en réalité? Il y a 3000 syndicats ouvriers. » D'où M. Briand conclut que si on touche à la seule Confédération du Travail, on se sera contenté « d'égratigner l'épiderme, ce qui déjà peut causer, assure-t-il, les plus grands ravages, » mais qu'on n'aura rien fait de décisif et qu'il faudra encore « généraliser la poursuite, englober ce qui est la substance, ce qui forme les muscles, la chair de la Confédération générale, c'est-à-dire toutes les organisations syndicales qui les composent; » et il répète à diverses reprises pour effrayer son auditoire: 80 fédérations, 160 bourses du travail, 3000 syndicats! Mais pourquoi les poursuivre, et qui donc le demande? Ce serait folie de le faire. Si la situation vraie est bien celle que M. Briand a décrite, toutes ces fédérations, bourses et syndicats ne le diront pas sans doute, mais ne verront nullement d'un mauvais œil la suppression de la C. G. T. Sans doute une mesure de ce genre ne doit être prise qu'avec réflexion, il faut d'avance en peser toutes les conséquences; Dieu nous garde d'y pousser inconsidérément et *ab irato*. Nous disons seulement que, si on le lit avec soin, le discours de M. le président du Conseil contient de très fortes raisons en faveur de la dissolution, et de très faibles en faveur du *statu quo*. Il est vrai que ce n'est pas tout à fait le *statu quo* qu'il propose. Il rêve, au contraire, d'une transformation morale, très profonde, de la Confédération générale du Travail, transformation qui sera le résultat de quelques articles de loi. Rendons, dit-il, les syndicats propriétaires, donnons-leur la capacité civile et commerciale, habituons-les aux affaires, imprimons-leur le sentiment des grandes responsabilités; après l'avoir fait pour eux, faisons-le aussi

pour la Confédération générale du Travail; alors elle deviendra aussi sage qu'elle l'est peu aujourd'hui, sage comme un propriétaire, sage comme un notable commerçant. Est-ce tout? Non : il faut aussi que les syndicats qui s'y rattachent y soient représentés proportionnellement au nombre de leurs membres cotisans, au lieu de l'être tous comme aujourd'hui sur le pied d'égalité, qu'ils aient vingt-cinq membres ou qu'ils en aient vingt-cinq mille. Tels sont les projets de M. le président du Conseil, et sans doute ces réformes seraient heureuses; mais il y a longtemps qu'on parle de la première sans avoir jusqu'ici tenté le moindre effort pour la réaliser. Produirait-elle d'ailleurs tous les résultats qu'on en attend? C'est douteux. La loi de 1884 permet déjà aux syndicats de posséder, mais ils se détournent eux-mêmes de la propriété comme d'une tentation à laquelle il ne faut pas céder, comme d'un piège dans lequel il ne faut pas tomber. Soyez propriétaires, leur dit-on, afin qu'on puisse vous imposer des amendes réelles et que les jugemens rendus contre vous aient une sanction matérielle effective. Ce discours ne les convainc pas; du moins il ne les a pas convaincus jusqu'ici, et nous craignons qu'il ne les convainque pas davantage par la suite. Quant à la représentation des syndicats proportionnellement au nombre de leurs membres, il faudrait, pour l'assurer, connaître ce nombre, et rien n'est, à ce point de vue, plus défiant et plus mystérieux qu'un syndicat. Nous sommes encore très loin de la réalisation du tableau idyllique que nous a présenté M. le président du Conseil. Il ne faut pas, dit-il, être trop pessimiste; le temps travaille en faveur des idées saines et des intérêts légitimes; la situation s'améliore de jour en jour. Nous lui répondons qu'il ne faut pas non plus être trop optimiste. Après de grands efforts suivis de quelques déceptions, la lassitude générale amène une accalmie apparente; mais quel sera l'avenir?

L'interpellation s'est terminée par un vote d'approbation et de confiance dans le gouvernement. Il fallait s'y attendre. Les Chambres oublient vite les émotions du passé, et quand on leur dit que tout va bien, ou va mieux, ou ira de mieux en mieux, ce langage leur plaît, parce qu'il leur épargne la peine de prendre des résolutions fortes ou qu'il en ajourne pour elles l'obligation. N'importe : il eût été préférable de ne pas faire savoir officiellement à la Confédération générale du Travail qu'elle est trop grande pour qu'on songe à la dissoudre. Parlant à M. Georges Berry, M. le président du Conseil ne lui a pas caché qu'il trouvait son interpellation inopportune : elle l'était, en effet, puisqu'elle n'a pas d'autre résultat que celui-là.

Il est trop tard aujourd'hui pour parler du discours prononcé par M. le ministre des Affaires étrangères dans la discussion de son budget. Ce discours était attendu en Europe avec une attention très éveillée ; nous avons dit nous-même, il y a quinze jours, que nous l'attendions avec confiance, et cette confiance n'a pas été trompée. Le discours de M. Pichon, sage, prudent, habile aussi, a produit partout une impression excellente ; nulle part on n'a trouvé à y faire de critiques sérieuses. Après l'entrevue de Potsdam, l'incertitude où on était sur ce qui s'y était dit, peut-être sur ce qui s'y était fait, avait fait naître quelque préoccupation dans les esprits. Il faut bien avouer que la lecture des journaux allemands était de nature à entretenir ce sentiment. On a beau savoir que ces journaux dédaignent les nuances et sont peu propres à les fixer, on a beau avoir l'habitude de leurs exagérations qui finissent par déformer complètement la vérité, on a beau se défier de leurs affirmations arrogantes, il est difficile de n'en être pas un peu impressionné, et ce n'est pas en France qu'on l'a été le plus. Les choses ont été depuis remises au point, et les nuages sont aujourd'hui dissipés. Les susceptibilités les plus persistantes se sont produites à Constantinople. Une interpellation a eu lieu à la Chambre ottomane qui s'était assez naturellement émue de ce qu'on connaissait des projets élaborés à Potsdam ; ces projets disposaient, en effet, de certaines provinces turques comme de zones affectées, sans aucune entente avec la Porte, à l'influence de telle ou de telle puissance. On assure que les explications du gouvernement allemand ont rassuré la Jeune-Turquie. En ce qui nous concerne, M. Pichon a tracé le tableau de notre politique et la loyauté en est apparue à tous les yeux : on y a rendu pleine justice. Nous croyons d'ailleurs volontiers que toutes les puissances veulent la paix et qu'aucune n'a de desseins qui pourraient la mettre en cause. Néanmoins, M. Pichon, à la fin de son discours, a eu raison de dire que la situation générale comportait une politique à la fois active et vigilante : il serait, en effet, dangereux de s'en laisser distraire un seul instant.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.